

*MASTER  
NEGATIVE  
NO. 91-80169-2*

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the  
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the  
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from  
Columbia University Library

## COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

*AUTHOR:*

VIVES, JUAN LUIS

*TITLE:*

LIVRE DE L'INSTITUTION  
DE LA FEMME ...

*PLACE:*

HAVRE

*DATE:*

1891

Master Negative #

91-0069-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES  
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

878V832  
S7

De institutione foeminae  
christiana. French.

Vives, Juan Luis, 1492-1540.  
Livre de l'institution de la femme chrestienne  
tant en son enfance que mariage et viduité,  
aussi de l'office du mary; nagueres composez en  
latin par Jehan Loys Vives, et nouvellement  
traduictz en langue françoise par Pierre de  
Changy ... avec préface & glossaire par A. Del-  
boulle. Havre, Lemale, 1891.  
xvi, 392 p. 17½ cm.

No. 90 of 475 copies printed.

Restrictions on Use:

-----  
TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm

REDUCTION RATIO: 1/1

IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 8-8-91

INITIALS M. B.

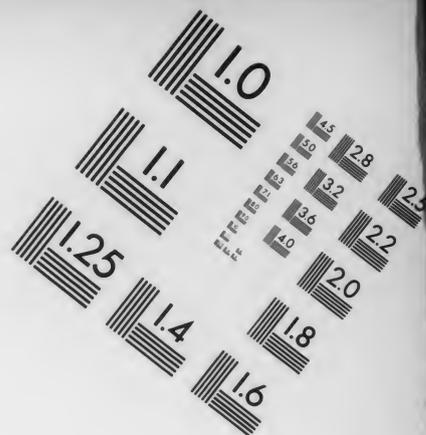
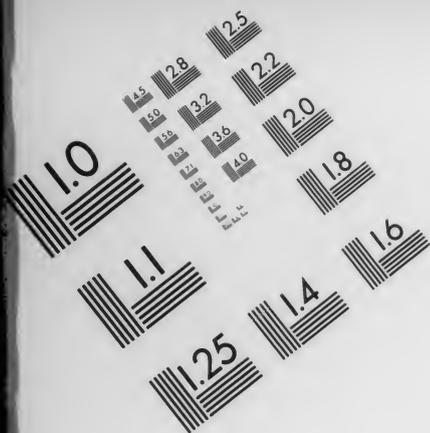
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT



**AIM**

**Association for Information and Image Management**

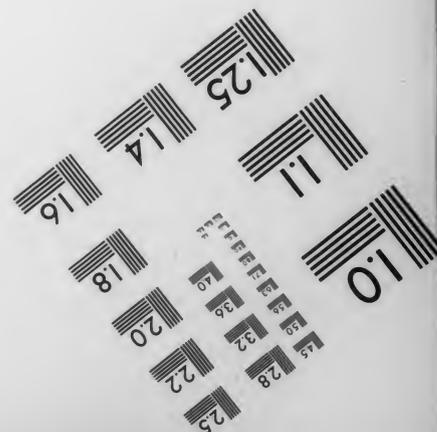
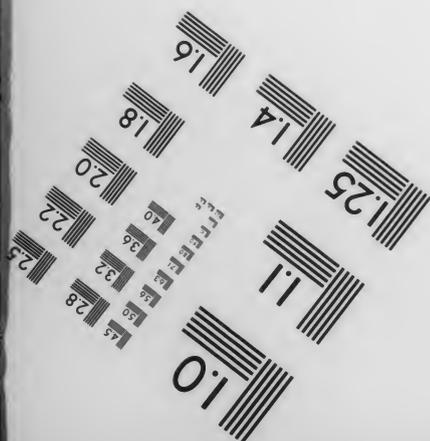
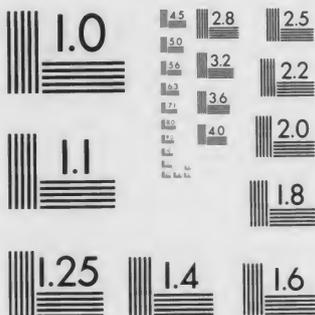
1100 Wayne Avenue, Suite 1100  
Silver Spring, Maryland 20910  
301/587-8202



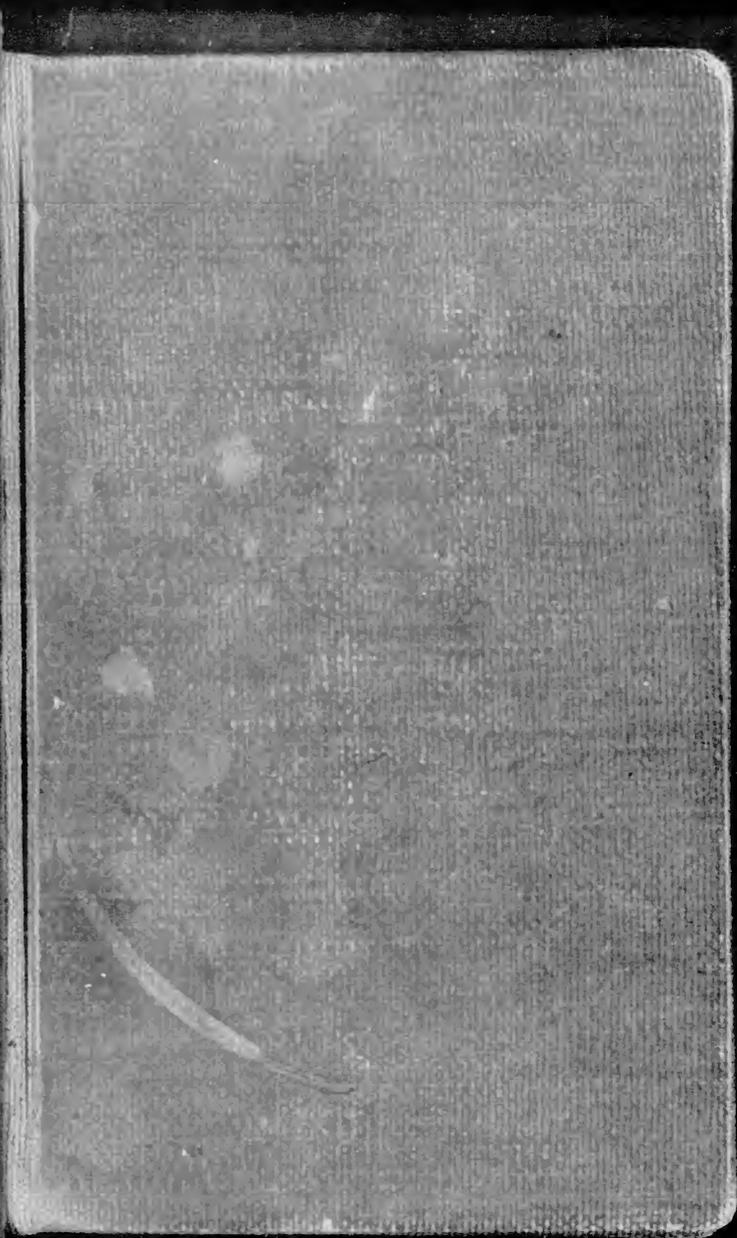
Centimeter



Inches



MANUFACTURED TO AIM STANDARDS  
BY APPLIED IMAGE, INC.



Columbia University  
in the City of New York

LIBRARY





LIVRE DE L'INSTITUTION  
DE  
LA FEMME CHRESTIENNE

TIRAGE

20 exemplaires sur Papier des Manufactures impériales  
du Japon (nos 1 à 20).  
30 exemplaires sur Papier Wathman (nos 21 à 50).  
425 exemplaires sur Papier de Rives, à la forme (nos 51 à  
475).

N° 90

LIVRE DE L'INSTITUTION  
DE  
LA FEMME CHRESTIENNE

TANT EN SON ENFANCE QUE MARIAGE ET VIDUITÉ

AUSSI DE L'OFFICE DU MARY

Nagueres compofez en latin

PAR

JEHAN LOYS VIVES

Et nouvellement traduitz en langue françoïse

PAR

PIERRE DE CHANGY, ESCUYER

Avec Préface & Gloffaire, par A. DELBOULLE



HAVRE

LEMALE ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS ÉDITEURS

M DCCC XCI



## PRÉFACE

**A** PRÈS avoir fait des recherches à peu près vaines dans maintes bibliothèques, j'ai écrit un peu de tous côtés et à des hommes aussi savants qu'obligeants pour obtenir quelques renseignements sur Pierre de Changy et sa famille; mais leurs réponses n'ont rien ou presque rien ajouté à ce que m'avaient appris quelques lignes de Du Verdier, de Moréri, de l'abbé Papillon et de quelques autres bibliographes. Ce qui est bien certain, c'est que les de Changy furent d'abord attachés à la maison du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et qu'ils durent leur nom aux pouvoirs féodaux

878 V 832

57

NOV 1 1907 Lenoir St. Louis, Mo. 64101

364683

qu'ils exerçaient soit dans le village de Changy près de Charolles, soit dans un autre village du même nom, près d'Époisses, dans la Côte-d'Or. Il est probable que l'aïeul de Pierre, l'auteur de la traduction que nous offrons au public, fut messire Micquiel, Michel ou Michault de Changy qui, à ce que raconte Chastellain, l'historien des ducs de Bourgogne, fut fait chevalier par la main du seigneur de Croy dans un combat contre les Gantois (Chron. II, 264). Dans un compte de 1447, il est cité comme écuyer tranchant, et plus tard on le trouve premier maître d'hôtel du duc. Il figure encore dans un banquet offert par le duc de Bourgogne à tous les seigneurs et dames de Paris : « Messire Michau de Changy et messire Jehan de Kestergate, amman de Bruxelles, dit encore Chastellain, y acquirent l'appartenir du los comme souverains conduiseurs ». C'est encore le même sans aucun doute, ainsi que me l'a fait remarquer M. Emile Picot, qui fut mis par Antoine de La Sale, l'auteur des Cent Nouvelles nouvelles, au nombre de ces conteurs qui amu-

saient de leurs joyeux devis la cour du duc Philippe le Bon, ce qui prouve qu'il était aussi brave que bien « enlangagié », comme on disait en ce temps-là. Jean Andras, écuyer, seigneur de Changy, lequel, selon d'Hoëzier vivait en l'an 1491, fut probablement le fils de Michault et le père de notre traducteur. Une épître en distiques adressée au lecteur, composée par Simon Romyglæus, Angevin, et mise en tête de l'Institution de la femme chrestienne, nous apprend que Pierre de Changy fit longtemps la guerre, bella ferocia gessit. Atteint dans sa vieillesse de mille infirmités, « hunc mille affligit morbis comitata senectus », afin de se consoler de ses ennuis et de ses souffrances, il se mit à traduire pour ses filles l'ouvrage de Louis Vivès :

Natabus præcepta suis castissima vertit.

Plus jeune, il s'était diverti, au milieu des camps, à mettre en français quelques extraits de Pline l'Ancien qui parurent sous le titre de « Singularitez de Pline », un tout

*petit volume dont j'ai vu un exemplaire à la bibliothèque de Rouen. C'est à cette traduction que Simon Romyglæus fait allusion dans ces vers :*

Me miserum, aiebat, qui bella ferocia gessi  
Pro patria, corpus dum juvenile foret;  
Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,  
Mars, verti in castris, sanguinolente, tuis.

*Selon les uns, Pierre de Changy mourut en 1553, selon les autres en 1563. Brunet prétend que ses ouvrages auraient été publiés après sa mort par son fils Blaise, curé d'Epoisses, auteur de « l'Histoire authentique de l'escuyer Girard et de damoiselle Alyson, contenant l'honneur, fidélité et intégrité des dames » : on voudrait savoir sur quels documents il appuie cette affirmation. Quoi qu'il en soit, la première édition de l'Institution de la femme chrestienne, celle dont nous donnons le texte, parut en 1542, chez Jaques Kerver, à Paris, à l'enseigne des deux cochetz. Brunet n'a pas connu cette édition; il en cite une autre du même imprimeur, à la date de 1543, qui portait ce titre : « Livre*

LIVRE DE L'INSTITUTION  
DE  
LA FEMME CHRESTIENNE

TANT EN SON ENFANCE QUE MARIAGE ET VIDUITÉ

AUSSI DE L'OFFICE DU MARY

Nagueres' composez en latin

PAR

JEHAN LOYS VIVES

Et nouvellement traduitz en langue françoise

PAR

PIERRE DE CHANGY. ESCUYER

Avec Préface & Glossaire, par A. DELBOULLE



HAVRE

LEMALE ET C<sup>o</sup>, IMPRIMEURS ÉDITEURS

M DCCC XCI



LE TIERS LIVRE  
EST  
DES VEFVES



CHAPITRE PREMIER

PREMIEREMENT DU DUEIL D'ICELLES

**L**E mary mort, la bonne femme connoist avoir receu gros dommages: car elle a perdue la compagnie de Charité & Amour naturelle, & plus que la moytié de son esperit, dont sourdent honnestes larmes, justes douleurs & plainctz non a reprouver & reprehendre. Ce seroit indice & signe de severité ou de impudicité non plorer le mary de nouvel decedé. Entre les fem-

mes y en a qui ont façon contraire pour le dueil de leurs marys, outre la voix moyenne, car les unes y font par trop excessives, & les autres s'en passent de legier. J'ay veu femmes en la Gaule Belgicque ne faire compte de la mort de leurs marys, non plus que de l'ung de leurs bons voisins & amys, qui est argument de froide charité conjugale & de mariage. Elles dyent que c'est la coutume du pays, comme autres vicieufes façons qu'elles ont, & referent & mettent sur le mal & inconvenient qu'il leur advient, aux estoilles & influences du ciel. Toutefois la region ne fait pas les vices : car autrement les delinquens ne devroyent estre punys, mais la region & pays dont ilz sont. Nous n'avons pas les pechez de l'air ny du ciel, mais de noz propres meurs, & en tous lieux soubz le ciel, y a bien & mal vivans. J'ay veu femme, pour le decez de son mary, n'en estre esmeue aucunement, & autres qui eussent voulu rachepter le salut de leurs marys de leur propre vie.

En Alemaigne anciennement les feules filles vierges se maryoient & contractoient

DE L'INSTITUTION  
DE  
LA FEMME CHRESTIENNE

Traduction de Pierre de CHANGY

---

PROSPECTUS

L'ouvrage publié en 1523 par Loys Vivès, sous le titre de : *De Institutione feminae christiana*, appartient à une de ces époques où se sont élevées, nombreuses et passionnées, des controverses sur le mérite de la femme et sur son rôle dans notre organisation sociale, éternelle question destinée à être agitée périodiquement sans jamais pouvoir être résolue.

Livre d'actualité, écrit dans une langue qui était celle du petit nombre, l'ouvrage de Vivès ne devait pas manquer de tenter les traducteurs ; De Changy, Turquet, Tiron, Linocier, l'ont successivement publié en français.

La traduction de Pierre de Changy eut plu-

sieurs éditions ; nous en avons compté jusqu'à huit. Ce fut, pour l'époque, un véritable succès de librairie. Toutes ces éditions sont devenues excessivement rares. La première, celle de 1542, que nous reproduisons, est à peu près introuvable ; elle n'existe, à Paris, ni à la Bibliothèque nationale, ni à Ste-Geneviève, ni à l' Arsenal.

Ce livre qui, pendant un demi-siècle, a eu une si grande vogue, méritait-il d'être tiré aujourd'hui de l'oubli ? On n'en doutera pas quand on aura lu la préface pleine d'érudition et de finesse dont l'a accompagné M. Delboulle, le savant rédacteur de la *Revue critique*, le chercheur infatigable auquel notre vieille littérature française a livré tous ses secrets.

« Cette traduction, dit M. Delboulle, est presque une œuvre originale, en ce sens que Pierre de Changy abrège, supprime les longueurs du texte dont il prend le commun, c'est-à-dire les idées principales, et prête ainsi au judicieux, mais un peu verbeux latiniste du XVI<sup>e</sup> siècle, cette naïveté, cette bonhomie qui s'accorde si bien avec le savoureux langage du vieux temps. Il a des tours heureux, des expressions pittoresques, un peu crues parfois, que ne rencontrent presque jamais ni Mayerne Turquet, ni

Linocier qui, après lui, ont traduit textuellement Loys Vivès. Souvent il ajoute à l'original des traits charmants comme ceux-ci : *La bonne fille se doit rendre obeyssante sans murmurer, hongner, respondre, fumer, ou dire patenostres de cyngre. — Une couleur fait les joues vermeilles, l'autre les lèvres corallines. Lorsque tu es ainsi deffigurée, Dieu ne te cognoist point entre ses brebis, tu as falsifié sa monnoye.* — On chercherait inutilement dans Vivès ce joli passage sur la femme savante : « *Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrier savante, et l'avoir apprins par la lecture des livres, car son tenuissime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminisans, semblera que les clerks luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de Zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge.* ».

Tirée avec soin à un très petit nombre d'exemplaires, sous une forme qui reproduit textuellement, en se bornant à en moderniser l'aspect, un ouvrage que l'on peut classer parmi les livres perdus, notre édition de l'*Institution de la Femme chrestienne* sera accueillie avec faveur par les bibliophiles, par ceux qui interdisent l'accès de leurs collections aux volumes dépréciés par la banalité des gros tirages.

Mais elle s'adresse en même temps à ces autres délicats qui ne peuvent se lasser de lire et de relire les écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle. Ceux-là après avoir lu de Changy, le rangeront, nous n'en doutons pas, au nombre de leurs auteurs préférés.

---

Cet ouvrage a été tiré à 475 exemplaires, tous numérotés.

20 exemplaires sur Papier des Manufactures impériales du Japon (nos 1 à 20)..... l'ex. à Fr.	40 —
30 exemplaires sur Papier Whatman (nos 21 à 50) l'exemplaire à .....	» 25 —
425 exemplaires sur Papier de Rives, à la forme (nos 51 à 475)..... l'ex. à »	12 —

*Envoi franco contre un mandat-poste.*

très bon, plaisant et salulaire de l'institution de la femme chrestienne ». Quoique cet ouvrage ait eu plusieurs éditions, il est néanmoins devenu très rare, et il est assez curieux, assez intéressant, pour que M. Lemale ait entrepris de le remettre au jour dans son gracieux costume du XVI<sup>e</sup> siècle pour la joie de ceux qui aiment les beaux et bons livres.

Cette traduction est presque une œuvre originale, en ce sens que Pierre de Changy abrège, supprime les longueurs du texte, dont il prend le commun (1), c'est à dire les idées principales, et prête ainsi au judicieux, mais un peu verbeux latiniste du XVI<sup>e</sup> siècle, cette naïveté, cette bonhomie qui s'accorde si bien avec le savoureux langage du vieux temps. Il a des tours heureux, des expressions pittoresques, un peu crues parfois, que ne rencontrent presque jamais ni Mayerne

---

(1) Comme on peut le voir en consultant le texte latin, cette expression est particulièrement juste pour l'*Office du mari*, qui vient à la suite de l'*Institution de la femme chrétienne*. Ce n'est qu'un abrégé très sommaire du traité de Vivès, de *Officio mariti*.

*Turquet, ni Linociet qui, après lui, ont traduit textuellement Loys Vivès. Souvent il ajoute à l'original des traits charmants comme ceux-ci : La bonne fille se doit rendre obeyssante sans murmurer, hongner, répondre, fumer, ou dire patenostres de cyngé. — Une couleur fait les joues vermeilles, l'autre les levres corallines. Lorsque tu es ainsi deffigurée, Dieu ne te cognoist point entre ses brebis, tu as falsifié monnoye. — On chercherait inutilement dans Vivès ce joli passage sur la femme savante : « Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrier savante, et l'avoir apprins par la lecture des livres, car son tenuissime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminisans, semblera que les clerics luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de Zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge ». Pierre de Changy, comme l'auteur qu'il traduit, était peut-être un peu de l'avis de ce personnage de Ménandre qui a dit ce mot trop souvent répété : « Celui qui enseigne les lettres à une femme fait mal :*

*il ajoute du venin à l'aspic redoutable ». Mais au XVI<sup>e</sup> siècle nous sommes déjà loin de ce rude moyen âge où les nobles chevaliers ne demandaient à la femme « tendre comme rose » que d'être gracieuse, gentille et de « clere façon » ; où Philippe de Navarre dans son Traité moral des quatre âges de l'homme prétendait que les jeunes filles n'avaient pas besoin de savoir ni lire ni écrire, sauf les « nonmains », sous prétexte que le diable est bien subtil à faire pécher, et capable de leur mettre en tête de lire « messages d'amour, lettres de folie », et qui plus est d'y répondre.*

*C'est pourquoi si Loys Vivès conseille aux jeunes filles d'apprendre plutôt à lire leurs heures qu'à danser, s'il leur cite l'exemple de princesses que ne rebutaient même pas les apprêts de la cuisine, s'il les exhorte « à besongner à l'aiguille, prendre la quenouille, tourner le fuseau », il est loin cependant de leur interdire la culture de l'esprit. « N'est-ce pas grande folie mieux estimer ignorance que savoir ? Voudriez-vous, dit-il, la plus ignare être la meilleure ?*

*Si les jeunes filles apprennent à se farder, filer, coudre et broder, pourquoi non à connaître chose salutaire et de vertu ? » Il avait raison, mais il se trompe en affirmant que parmi les femmes qui se délectent à l'étude, on n'en saurait trouver qui fussent impudiques, saltarelles, caqueterelles ou chanteresses. Ces dernières, il les a en haine et il dirait volontiers avec un de ces Pères de l'Église dont il invoque tant de fois l'autorité : « il est plus tolérable d'ouïr siffler un basilique que d'entendre chanter une femme ».*

*Les ouvrages les plus répandus à cette époque (en 1523, date de la publication du livre De institutione feminæ christianæ) sont ceux que la comtesse Mahaut (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) et Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) avaient dans leurs librairies : la pastorale de Robin et Marion, Parseval le Galois, Tristan, le voyage de Marco Polo, Merlin, Florimond, Mélusine, les romans du Renart et de la Rose, les Enfances Ogier, Lancelot du Lac, les histoires du Saint Graal, Fierabras,*

*Girard de Viane, les Chroniques de France, Jehan de Mandeville, bref à peu près toutes les œuvres principales de la littérature médiévale. Entre ces livres, nos vieilles épopées, mais surtout les romans d'aventure, déjà traduits dans un langage plus moderne, étaient au temps de Vivès dans toutes les mains.*

*Il faut reconnaître qu'il est bien sévère à leur endroit : « Ce sont livres, écrit-il avec indignation, translatez par gens oïseux, pleins de immundicitez, adonnez à vices et lubricité », et il n'est pas loin de les mettre au même rang que les Facécies de Poge « infestissimes ». Par conséquent il conseille à la jeune fille qu'il veut former de les fuir comme la peste, et de ne lire que des histoires louables, « Sènèque, Saint Jérôme et les sacrées lettres », en homme qui entend que le meilleur moyen d'enseigner la vertu, c'est, comme l'a dit Joubert avec tant de justesse, d'enseigner la piété. Nos jeunes lycéennes de quatorze à quinze ans auxquelles des maîtresses, inconscientes de ce qu'il faut dire et de ce qu'il faut taire, don-*

ment, entre autres sujets de devoir, à comparer l'*Amphytrion* de Plaute avec celui de Molière, ne se contenteraient pas de cette nourriture intellectuelle, un peu maigre, il faut en convenir, et elles auraient peut-être raison. Mais de nos jours n'a-t-on pas été trop loin, quand on a tracé pour elles un programme dont l'ensemble est comme une encyclopédie des connaissances humaines, capable d'effrayer un membre de l'Institut? Nous passons toujours d'un extrême à l'autre : les pédagogues de ce temps semblent vraiment avoir oublié qu'une femme n'est pas un homme, et qu'avant toutes choses il s'agit de former de bonnes mères de famille, plus raisonnables que raisonneuses, moins instruites que lettrées, et surtout plus modestes plus retenues que savantes. « La femme ne peut être supérieure que comme femme ; mais dès qu'elle veut émuler l'homme, ce n'est qu'un singe », a dit excellemment Joseph de Maistre.

Le célèbre protestant Agrippa d'Aubigné, dont la mère Catherine de l'Estang avait commenté un saint Basile grec, dans une

lettre adressée à ses filles passe en revue les femmes savantes de son siècle. Voici la conclusion de cette lettre dont je recommande la méditation aux pères et aux mères de famille de mon temps, à ceux et à celles surtout dont les revenus sont médiocres : « Je viens à vous dire mon avis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux damoiselles de moyenne condition comme vous, car les moins heureuses en ont plutôt abusé qu'usé : les autres ont trouvé ce labeur inutile, essayants ce que l'on dit communement, que quand le rossignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eslevation d'esprit desmesuree hausse le cœur aussy, de quoy j'ay veu arriver deux maux, le mespris du mesnage et de la pauvreté, celui d'un mary qui n'en sait pas tant, et de la dissension ». Quand le rossignol a des petits il ne chante plus : il y a comme cela des pertes dans ces vieux auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle.

On en trouvera plusieurs de cette espèce dans la traduction de Pierre de Changy, et

*c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à la tirer de l'oubli pour la présenter au public lettré, car « un bon livre est un bon ami ».*

A. DELBOULLE.

*Le Havre, 21 Février 1891.*



# Liure de l'insti

*tution de la femme chrestienne, tant en son enfance, que mariage & uiduite.*

*Aussi de l'office du mary, nagueres cōposez en latin par Jehan Loys viues, & nouuellement traduietz en langue frācoyse par Pierre de Chāgy escuyer.*

*Aucc priuilege.*

*On les vend a Paris en la rue saint Iaques a l'enseigne des deux cochetz, par Iaques Keruer.*

1 5 4 2.



## LE PRIVILEGE

**L** est permis a Jacques Kerver, libraire jure en l'Univerſite de Paris, faire imprimer & vendre ce preſent livre. Et deſſenſes a tous autres Libraires & Imprimeurs de non imprimer ou faire imprimer ledit livre ſus telle ou autre quelconque copie, juſques a quatre ans finis & accomplis, a compter du jour & date de cette preſente Impreſſion, ſur peine de conſiſcation deſdictz livres & d'amende arbitraire. Faiçt le ſeptieſme jour de Novembre mil cinq cens xli.

Ainsi ſigne,

I. MORIN.



SYMONIS ROMYGLAEI ANDEGAVENSIS

## AD LECTOREM CARMEN

*Quantum verforem libri miraberis hujus,  
Si tibi descriptus, candide lector erit.  
Hunc mille affligit morbis comitata senectus,  
Ne lecto possit tollere membra suo.  
Pleno ore ut pullis jejuna ministrat hyrundo,  
Sic aliena cibos portat in ora manus.  
Dum glacialis hyems, dum frigida bruma rigeſcit,  
Et gravat annoſum terra nivosa senem;  
Dum quoque frigidulum corpus jubet abdere pluma,  
Vivaci ingenio nescit obesse gelu.  
Me miserum (aiebat) qui bella ferocia gessi  
Pro patria, corpus dum juvenile foret.  
Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,  
Mars, verti in castris, sanguinolente, tuis.  
Et fiam modo truncus iners, & inutile lignum:  
Hoc omnes musæ vos prohibete mea.  
Dixit, & arripuit librum præcepta docentem,  
Instituenda quibus virgo pudica domi est;  
Officium uxori constat quibus, atque marito,  
Lugenti et viduæ tristia fata viri.*

4 *De l'Institution de la Femme Chrestienne.*

Gallorum expressit lingua quæ sermo latinus  
Texerat, ignavis, Roma diferta, tui.  
Qui sexaginta, aut plures evasit ad annos,  
In lecto nec vult delituisse suo.  
Natus præcepta suis castissima vertit.  
Primo faciant talia flore patres.

BLASH DE CHANGY AUCTORIS FILII

AD LECTOREM EXASTICHON

Si quid in hoc primum occurrat nascente libello  
Aures quod radat, lector acerbe, tuas,  
Nil prius effundas, quam tu descenderis in te,  
Et vitia ingenii sint bene nota tui.  
Ergo nihil cum sit, Momus quod carpat acutus,  
Contineat virus lingua proterva suum.

EJUSDEM AD FRATREM SUUM IACOBUM DE CHANGY  
UTRIUSQUE JURIS DOCTOREM

EPIGRAMMA

A patre suscipias versum, germauc, libellum,  
Proque tua expressum commoditate legas.  
Optima conjugibus tradit præcepta futuris  
In quorum numero, vel bene fallor, eris.

Sapphicon.

5

Ergo lege, & præcepta tene servanda maritis,  
Ut sint conjugii tempora fausta tui;  
Eligeque uxorem quæ prædita moribus istis  
Sese offert, in ea quos pater esse jubet.

PETRI PESSELIERE ANTISSIODORENSIS AD DEFENSIONEM  
INTERPRETIS

SAPPHICON

En furit magnis resonans catervis  
Zoilus, tetrum farat atque virus:  
Sustinet tandem quoque perpolitus  
Cadere gemmas.

Multa quæ Vives latius teneret,  
Quæque Parnasso viridique lauro  
Digna, vel doctis hominum paterent  
Undique scriptis,

Gallicum hunc Vivem violasse clamat  
Congruos musæ maculantem honores,  
& relinquentem numeros secundo  
Ordine struâos.

Vulnerant nostrum nihil ista tela.  
Ipse nam claras sibi præparavit  
Orbitas, pandens rudibus puellis  
Dogmata mira.

Cernere hoc, lector, tibi fas, amœne :  
Qui sacras rerum latebras decenter,  
& vides cunctos referasque nodos  
    Numine dextro.

Hic tibi vivos aperit liquores,  
Mentium & cultus, superumque dona.  
Porrigit sanctæ cythara sonanti  
    Semina terræ.

Ergo nunc cesses, tacitusque cedas,  
Zoilæ ardenti violente lingua.  
Nec tua in sanctum cupias movere  
    Spicula pectus.

DIONISII BREMANDI PARIENSIS AD PETRUM GRENERIUM

EPIGRAMMA

Hunc tibi devoto cur donem pectore librum,  
Vel tua me virtus admonuisse potest.  
Illa quidem per se nullo non munere digna,  
Exigit e nostro candida dona penu.  
Virtutem ratio sequitur, quæ provida rerum,  
Conjugii te mox ad sacra jura vocat,  
At cum vix ovum quisquam discernat ab ovo,  
Rarior & cigno semina recta nigro.  
Noveris hinc rectas: siquidem docet iste libellus  
    Vivere cum Christo qua ratione queant.

Hic est præterea qua vivat lege maritus,  
Et stet in officio quatenus ipse suo.  
Accipe, conveniunt tibi munera : nam nisi fallit  
    Me mea mens certe mox Neonymphus eris.

DIXAIN

DU SUSDIT PESSÉLIÈRE A BLAISE DE CHANGY, CURE  
D'ESPOYSSE, SUS LA MORT DE SON PÈRE, TRADUCTEUR  
DU PRÉSENT LIVRE.

Plains tu le cas ? Es tu mis en destresse,  
De ce que Mort a ses dardz desbendé  
Sus l'escuyer de si grant prouesse,  
Tant d'eloquence, et tout art prebendé ?  
Vray Dieu, quel change ! Il est bien amendé  
La Mort pensant l'opprimer & estaindre,  
Après qu'a fait en francoys Vives paindre,  
Luy a changé cest estat douloureux,  
Ce nom obscur (pour ce riens ne doibs plaindre)  
A assurance et renom glorieux.





## ENSUYT LA TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS EN CE PRESENT LIVRE



Le prologue de l'acteur. ....	Pages 13
-------------------------------	-------------

### TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER LIVRE

CHAPITRE I. — De l'education & nourriture premiere de la vierge	19
CHAPITRE II. — De l'autre enfance.....	22
CHAPITRE III. — Des premieres exertions.....	24
CHAPITRE IIII. — De la doctrine des pucelles.	31
CHAPITRE V. — Quelles escriptures elle doit lire.....	37
CHAPITRE VI. — De Virginité.....	42
CHAPITRE VII. — De la cure & follicitude de Virginité.....	45
CHAPITRE VIII. — De la cure du corps en la pucelle.....	50

10	<i>Table des Chapitres.</i>	Pages.
CHAPITRE IX.	— Des aornemens.....	58
CHAPITRE X.	— De la folitude de la vierge.	73
CHAPITRE XI.	— Des vertus des femmes, & exemples qu'elles doivent enfuyr.....	80
CHAPITRE XII.	— Quelle contenance doit avoir dehors.....	87
CHAPITRE XIII.	— Des dances & saltacions...	101
CHAPITRE XIII.	— Des amourettes.....	106
CHAPITRE XV.	— De l'amour de la vierge...	119
CHAPITRE XVI.	— De chercher espoux.....	123

TABLE DES CHAPITRES DU SECOND LIVRE

CHAPITRE I.	— Que doit penser la femme qui se marye.....	145
CHAPITRE II.	— Des deux choses necessairement requises a la maryée.	149
CHAPITRE III.	— Comme elle se portera envers son mary.....	155
CHAPITRE IIII.	— De la concorde des maryez.	181
CHAPITRE V.	— Comment privement se traittera avec le mary.....	193
CHAPITRE VI.	— De jalouzie.....	199
CHAPITRE VII.	— Des aornemens.....	207
CHAPITRE VIII.	— Des lieux publics.....	211
CHAPITRE IX.	— Comment elle se gouvernera au faict domestique..	224
CHAPITRE X.	— De la cure et soing quelle doit avoir envers ses enfans.....	233
CHAPITRE XI.	— De celles qui convolent &	

	<i>Table des Chapitres.</i>	11
		Pages.
	retournent en secondes nopces.....	248
CHAPITRE XII.	— Comment elle se doit gouverner avec ses parens, affins, & allyez.....	252
CHAPITRE XIII.	— Comme se traittera avec ses enfans maryez, genres ou bruz.....	257
CHAPITRE XIII.	— De la mere de famille aagee.	260

TABLE DES CHAPITRES DU TIERS LIVRE

CHAPITRE I.	— Des vefves et du ducil d'icelles.....	265
CHAPITRE II.	— Des funerailles du mary...	274
CHAPITRE III.	— De la memoire du mary..	277
CHAPITRE IIII.	— De la continence, & honnesteté de la vefve.....	280
CHAPITRE V.	— Comme elle se gouvernera en la maison.....	285
CHAPITRE VI.	— Comment elle se gouvernera dehors la maison..	288
CHAPITRE VII.	— Des secondes nopces.....	293

TABLE DE L'OFFICE DU MARY

CHAPITRE I.	— De l'origine et utilité de mariage.....	301
CHAPITRE II.	— De eslire femme.....	307
CHAPITRE III.	— De l'accès en mariage.....	325
CHAPITRE IIII.	— De la difcipline des femmes.	333

	Pages.
CHAPITRE V. — Du fait domestique.....	341
CHAPITRE VI. — Des choses exterieures.....	345
CHAPITRE VII. — Des habits et acoustrements	347
CHAPITRE VIII. — De l'absence du mary .....	351
CHAPITRE IX. — De la reprehension & casti- gation de la femme.....	352
CHAPITRE X. — De proceder en mariage...	358
CHAPITRE XI. — Quelle utilité de l'amour mutuel en mariage.....	360
CHAPITRE XII. — De ceulx qui n'ont point d'enfans.....	362
CHAPITRE XIII. — De la femme aagée .....	364
CHAPITRE XIII. — Des joyes de Paradis.....	367



## A MARGUERITE, MA FILLE

**D**e la librarie du seigneur saint Anthot, conseiller en nostre souveraine court a Digeon, ton frere maistre Jaques docteur es droictz m'a apporté a Changy ung livre en latin, composé par homme eloquent, contenant honeste erudition de la Femme chrestienne, divisé en trois livres particuliers, selon les trois estatz que peult avoir une femme. Le premier est des meurs et conditions d'une fille. Le second du bon regime d'une femme maryee. Et le tiers de la contenance d'une vefve. Et pour ce qu'il m'a semblé bon & utile pour livre domestique, je l'ay traduit et transtaté en françois pour ton instruction, & lecture de noz parentes, esperant que par la recordation des enseignemens d'icelluy, tu augmenteras ta vertu & renom, tant en l'aage nubile auquel tu es de present que en autre

*estat, quant tu y parviendras, et qu'il sera besoing d'enseigner les autres, si tu en as charge. Car je trouvoys indecent telz et si bons enseignemens pour Filles, Femmes & Vefves y contenus leur estre occultes & mussiez par tel et si hault latin a elles non entendibles.*

*Si te prie le lire, entendre et suyvre a ton povoir en quelque estat que tu te treuve : car combien que la matiere soit commune & vulgaire, tu y trouveras plusieurs bons & utiles enseignements.*

Ton pere  
DE CHANGY.



PREFACE

OU

PROLOGUE DE L'ACTEUR

**D**AME Catherine d'Espagne, royne d'Angleterre, la sanctité de vos meurs, et le hault vouloir de vostre esperit adonné aux saintes estudés, m'ont induit de vous escrire aucune chose pour l'institution de la femme chrestienne, non encores traictee, en si grande abondance & varieté d'escrivains. Platon, Aristote, & autres philosophes, qui ont escript des affaires famillieres & biens publiques, ont touché aucunes choses servans a l'office de la femme. Les Docteurs de l'Eglise ont inscript des Vierges & Vefves par dedans leurs volumes, plus pour les persuader que informer. Tous insistent a la louenge de Virginité & Chasteté

en leurs oeuvres magnifiques & excellens, pleins de sanctité, mettans la main en choses haultes & divines, plus tost que es basses, inferieures et communes. Pour cecy avons redigé les enseignemens d'icelle institution, plus par leurs auctoritez que par nostre opinion, commenceans au premier aage de honnestete pucelle jusques a son mariage, pour le premier livre du present volume. Le second est des le mariage de la bonne matrosne, jusques a la viduité. Et au troisieme est institué l'estat de la vefve : combien que en chascun d'iceulx y ait aucune chose de tous lefditz estatz, affin que la Vierge ne vueille lyre seulement le premier, la maryee le second, et la vefve le tiers. En iceulx je suis plus brief que aucuns n'eussent voulu, car les reigles de commandemens doivent estre succinctes et briefves, pour plus facilement les relire, comprendre et reciter : autrement donneroient plus de destourbe que d'enseignement, à l'exemple des ordonnances de l'Eglise, qui trop plus succinctement sont inferez que les narrations des hystoires.

Quant aux institutions des hommes, elles

seroient par trop prolixes & longues, tant ont offices divers, a la maison, & dehors, en negoces privez & publicques : mais les meurs & conditions des femmes, par petit volume peuvent avoir leurs commandemens. Dont le premier & le principal est Pudicité : parquoy je tiens en execrable vice les hommes par la follicitude desquelz elle est viciee, perdue & irrevocablement estaincte. Aucuns ont escript matieres vilaines, vicieuses & deshonestes, demonstans leur cueur infaiçt de venin, & corrompu de vices, qui appeteroient chascun estre semblable a eulx, mais entre iceulx, Ovide a escrit commandemens d'iniquité, comme souverain ouvrier par son livre de l'Art d'aymer : parquoy m'est advis que oncques homme plus justement ne fut banny de Romme. Autres diront aussy de moy que je donne institutions & commandemens trop austeres, aspres & severes : mais la nature & exigence de la matiere le requiert. Car ce souverain bien de Pudicité doit estre gardé comme la paupiere des yeulx, qui ne peult souffrir immundicité, tant soit petite. Aussi

Vertu confifte en chofes rudes, difficiles & dures. La voye d'icelle eft eftroïte, pource que peu de gens y entrent : fi eft le joug doux & la charge legiere a gens de bon vouloir, quoyque foit arde & eftroïte : mais le chemin de vices eft patent & penible. Je ne ignore pas que plusieurs impudens, lascifz, perdus & adonnez a vices & malverfations trouveront mes dictz rigides, fâcheux et afpres; car comme chevaux gaiz & petulans haniffent a toutes jumens. Ilz voudroient que toutes femmes fuflent mechantes, vaines & faulterelles joyeufes d'eftre aymees & follicitees de plusieurs qui fe dient leurs ferviteurs ou mieulx leurs deviateurs.

Tels me diront plus toft refveur que precepteur : mais ce n'eft chofe nouvelle aux malvivans d'avoir en hayne toutes bonnes monitions. Sainct Hierofme recite qu'il avoit efcrit un traicté de Virginité, auquel il fut contrainct aller contre les vices & publier les astuces, aguets, finefles & embufches du dyable, pour la garde de la pucelle, affin d'y obvier, dont il fut eftimé des vicieux criminateur, non moniteur. Je

me reconforte que j'auray avec moy gens fcavans & graves : chastes pucelles, vertueuses matrofnes, constantes vefves et tous bons chrestiens, qui non seulement voudroient eviter peché, mais auffi les occasions, circonftances & moyens, tendans ou induyfans a iniquité. Je admoneste legierement les femmes de bon vouloir de leur charge & office. Aux autres, l'on parle plus avant, affin qu'elles voyent comme en un miroir les inconveniens esquelz elles peuvent tumber pour en avoir honte & s'en retirer. Encores ay delaisfé aucunes chofes, que n'ay voulu particulièrement expliquer, pour ce qu'elles feroient turpes, inhonestes & pernicieufes, avec documens de Chasteté, qui mieulx se doivent entendre que efcripre.

A toy j'ay dressé mon oeuvre, qui as esté Vierge, Maryee, Vefve, puis maryee, esquelz estatz tu t'es gouvernee si sagement et vertueusement que tu dois estre exemple aux autres. Toutefois je fçay que mieulx tu ayme vertus estre louees & exaltees que toy mefmes : mais en extollant & louant les

vertus l'on estime celles qui les suyvent.  
Marie ta fille lra mes monitions presentes,  
pour te succeder en bonnes meurs, &  
autres qui voudront apprendre & continuer  
a bien vivre.



LE PREMIER LIVRE

EST DE

LA PUCELLE



CHAPITRE PREMIER

DE L'EDUCATION ET NOURRITURE PREMIERE  
DE LA VIERGE



QUINTILIAN voulant instituer &  
descripre ung orateur, dit qu'on  
doit commencer a le morigerer  
& endoctriner des son enfance,  
estimant que pour le faire singulier en elo-  
quence, l'on y doit accommoder & employer  
tout le temps de sa jeunesse, voire des qu'il  
est au berseau : par plus forte raison, l'on  
doit commencer la cure de la vierge chref-

tienne de bonne heure, pour la parfaire en vertu, non pas differer jusques a la croissance, mais dès le commencement qu'elle est allaitée. Ce que je dis devoir estre fait de lait maternel, s'il est possible, comme l'ont conseillé plusieurs Philosophes. Car ce est & sera plus grant charité & mutuel amour entre la mere & la fille, quant autre n'y aura mis la sollicitude : car les nourrices font acoustumées d'estre appellees meres. Veritablement la mere estime la fille mieulx estre sienne, laquelle non seulement elle a portee en son ventre & enfantee, mais aussi souvent l'a portee entre ses bras, nourrye de ses propres mammelles, alimentee de son sang blanchy, receu ses premiers rys, endormye en son giron, souvent baïsee, veu ses petites mynes, ouy les premiers motz qu'elle cuyde jazer de sa langue balbuciente & besgueante. Tels actes font incorporer & imprimer fermente amour & pitié non seulement entre les humains recevans telle mutuelle nourriture, mais aussi entre les bestes brutes, qui tant estiment & reconnoissent leurs nourricieres qu'ils les suyvent plus tost que leur mere,

& deffendent ceulx qu'ilz allaitent jusques a la mort. Et ne scay par quel moyen il advient que non seulement les petis succent le lait de leur mere, mais aussi leur amour, meurs & complexions, dont souvent advient que les enfans n'ensuyvent en riens les meres pudiques, ni font a elles semblables en corps ne courage. La fable en est toute notoire d'ung enfant qui fut nourry d'une truie, lequel de sa nature prenoit plaisir a se coucher en la fange. Pour ce conseillent les sages au deffaut des meres eslire honnestes nourrices, singulierement es filles.

Icelluy Quintilian dit que l'on doit avoir esgard que les propos de la nourrice ne soyent vicieux, car l'enfant de jeunesse prend viles façons difficiles a retraicter, comme difons que le pot retient longuement la premiere mauvaise liqueur dont il est abreuvé. Bien change le filz telles meurs par la nourriture qu'il a hors. Es filles y a plus grant dangier de soy acoustumer a chose turpe ou vaine : car pour leur mol sens, avec leur residence domestique, a difficulté se retirent de ce qu'elles ont apprins ou veu faire

en leur rude & tendre jeunesse. Pour ce dit saint Hierosme que l'on doit éviter nourrices legieres, lascives, garruleuses & pleines de babil, & par plus forte raison luxurieuses.

## CHAPITRE II

## DE L'AUTRE INFANCE

**U**nne pucelle alaitée parlant & cheminant se doit esbattre et solacier ou jouer avec ses pareilles, en presence de la mere ou de sa nourrice ou d'autre femme aagée, pour temperer les jeux dissoluz, contenance, parolles indecentes, injurieuses ou audacieuses, en mesprisant ses compaignes, que par telz actes elle ne se habitue a vices difficiles a reprimer & corriger. Mesmement ne doit la pucelle continuer de hanter les enfans masles, pour non se acoustumer a soy delecter avec les hommes.

L'affection croist entre les enfans nourris & souvent conversans ensemble, a laquelle tendent plus les femmes, d'autant qu'elles ont l'esperit plus prompt a volupté, & en tel

aage juvenil qui ne sçait encores juger entre bien & mal, l'on doit craindre mauvaïse acoustumance. Pestilante est l'opinion d'aucuns qui veulent que les filles sachent le bien & le mal, & ont fantasie que par ce mieulx suyvront vertu & eviteront les vices. Mieux vault ignorer le mal que le sçavoir, tesmoins nos premiers parens, lesquelz pour vouloir sçavoir le mal goustèrent du fruit de vie & ne se voulurent contenter de sçavoir le bien que Dieu leur avait appris.

Plus prompte est la fille au mal qu'elle sçait que a celluy qu'elle ignore, dont les pere & mere sont causes souvent de leurs vices, & le mal qu'elles ont appris en jeunesse tant en gestes que en parolles, elles le continuent. Pour ce doivent estre songneux les parens que la fille n'ait contenance, rys, saictz ou actes indecens a leur aage pour en rire, les baiser, louer ou embrasser, pour l'approuver : car souvent la pucelle se efforcera dire ou faire chose qu'elle verra plaire a ses parens, en quoy par telz blandissemens elle se pourra habituer. J'ay veu pere donner ung soufflet a son jeune filz pour ung rapport qu'il luy fai-

foit du faict domesticque a son retour, quoy que le pere le voulust bien sçavoir, affin qu'il ne induist son enfant a estre rapporteur de nouvelles, comme luy acoustumoient les femmes. En tel cas est bon & louable les reprendre & redarguer selon la qualité de leur aage, doucement, rudement ou par effect, pour les acoustumer en vertus & craindre vices. A ce pourvoyront mieulx les parens quant les tiendront en crainte, les verront coucher & lever, boire & manger a leur table, pour reprimer es filles plusieurs folles contenance & parolles indecentes, esquelles par continuation elles se pourroient inveterer, comme plus facilement le boys est tord & ploye jeune que apres la croissance.

## CHAPITRE III

## DES PREMIERES EXERCITATIONS

**L'**AAGE de la pucelle advenu auquel elle est ydoine a sçavoir & apprendre, fera induicte au service de Dieu, a foy contenir, parer necement, & a

gouverner quelque chose parmy la maison. Aucuns diffinient le temps a la septiesme annee (comme Aristote), les autres a cinq comme Quintilien. Je remetx tel affaire a la deliberation & discretion des parens pour y avoir l'advise & conseil, selon la qualité, esprit & habitude des personnes. Mais je ne loue pas ceulx qui, pour le fol amour de leurs enfans, les retirent totalement de labeur pour crainte de maladie ou autrement : car ilz pensent augmenter leur corps & la force d'iceulx, & ilz les degastent : car par ce les enfans ont liberte effrenee en mil vices par oysiveté, & mesmement les filles, lesquelles facilement se retirent de mal par legier labeur & crainte. Mais s'elle deffault, & qu'on leur lasche la bride a commandement, ilz se precipitent en tous maulx, sinon que par naturelle inclination, ilz se adonnent a bien & vertu, dont en voyons peu.

La fille apprendra plus tost a lyre ses heures que a danfer, & les dix commandemens plus tost que des chansons : & avec ce de besongner a l'eguille, en chanvre, lin & laynne utiles au mesnage & conservation de frugalité, dont est

expedient a femme de estre curieuse. Je ne veulx pourfuyr moindres besongnes plus avant que selon la qualite des personnes : mais il ne me vient a plaisir que femme de quelque estat qu'elle soit ignore le fait domestique, tant soit princesse ou royne : que pourroit-elle mieulx faire pour se occuper ? Elle aura plusieurs devises avec hommes & femmes : mais de quoy peut elle parler utilement, s'elle n'a sçavoir ? Ou il fault a longuement parler que sa pensee soit legiere, vague, inconstante & pelerine.

Il est bon de lyre, & je le conseille : mais atediee de lecture n'est decent la veoir oyseuse tout le demourant du jour. Sainct Hierosme ordonna a une princesse des Scipions faire ouvrages de laynne, prendre quenouilles, tourner le fuseau, mettre au giron le cabillon, besongner a l'eguille, de foye ou sur le mettier, retordre du fillet, le desvuider & mettre en pelotons : car tousjours a esté l'art des femmes user en laynne et fil. Les Romaines avoient coustume de donner a leurs filles quenouilles & fuseaux pour premier meuble a porter en l'hostel de leur nouveau mary,

avec son siege couvert d'ouvrage de laynne pour apprendre ce qu'elles devoient faire a commencer mesnage. Caya fut une royne laquelle print grant cure & sollicitude en ouvrages de laynne & autres, dont par les payens fut reputee deesse des bonnes mesnagieres, & souvent es nopces rememoree : affin que la nouvelle maryee fust admonestee de l'ensuyr par ouvrages, comme les chrestiennes la sage de Rebecca, amyableté de Rachel & fidelité de Sarra. Telles occupations d'œuvres sont argumens de femme prudente, diligente & pudique. Lucrese fut trouvee a Romme par les princes digne entre les hautes dames de plus grant louenge : pour ce que entre icelles fut veue plus se occuper avec ses damoyelles a la besongne domestique.

Cesar, auguste monarche & empereur de tout le monde, fait apprendre a ses filles & niepees ouvrages de laynne pour subvenir a leur nourriture, se necessité le requeroit. Terence, en descripvant la fille pudique & de respargne, dit que en laynne & toille doit querir sa vie. Le sage Salomon dit que la femme doit faire ouvrage de ses mains de

laynne, lin ou toille : car tous appartiennent a usage de vie, & est tres honneſte occupation a femmes. Anne feit a son filz Samuel ſur-pelis de ſes mains. Penelope en vingt ans que ſon mary fut abſent feit robes aux mary, freres, enfans & parens & leur envoyoit : deſquelz habitz Alexandre le Grand faiſoit cas, & les demonſtroit aux royneſ de Perſe pour les induyre a faire le ſemblable. Les anciens ont eſcript que grant honneur eſtoit aux Eſpaignes a celle qui gaignoit le pris de la labour de ſes mains pour plus avoir beſongné : deſquelles femmes l'on veoit les ouvrages en publicque pour donner gloire a celles qui diligemment & industrieuſement avoient labouré. Encores a present eſt la vertu de diligence demonſtree par les oeuvres, pour ce que c'eſt choſe vile de vie oyſeuſe.

La royne Iſabelle de Caſtille, femme de Ferdinand roy d'Arragon, voulut ſes quatre filles ſçavoir filer, couldre, beſongner de l'eguille, & paindre en laynne & foye. Deſquelles la premiere & troiſieſme furent royneſ en Portugal, la ſeconde femme de

l'archiduc d'Auſtriche, mere de Charles a preſent empereur ; & la quatrieſme jointe au roy Henry huitieſme d'Angleterre. La fille apprendra auſſi a faire cuyſine & appreſter viande a ſes parens: non pas par immoderee curioſité & ſuperfluité, mais ſelon qu'il appartiendra aux domeſticques. Elle la fera deuement cuire a ſes progeniteurs, freres & ſeurs ou autres proches parens eſtant fille & maryee a ſon mary & a ſes enfans, dont elle rapportera grace & louenge d'iceulx de tel industrie & ſçavoir, plus que de le faire donner par ſes ſervantes, meſme a ceulx qui ſont malades. Elle n'aura honte de ſoy empeſcher de la cuyſine, ſans laquelle les egrotans & deſgouttez ne viennent en convaleſcence, ny les ſains vivent.

Achiles roy avec la ſerviette feit la cuyſine, & prepara viande aux princes Ulixes & Neſtor, quant ilz vindrent a luy pour la reconciliation avec Agamenon, & les receut en convive honneſte, ſobre & temperé qu'il appreſta luy meſmes, tant eſtoit humain. Doncques a la fille appartient le regard en tel ſervice de frugalité & neceſté de viandes,

dont l'on est plus honnestement & a gré servy & content. Il n'est indecent a la fille qu'elle soit ceinte & environnee d'ung devantier ou serviette, apprestre pour ses pere, mere, mary ou enfans, soient haytiez ou debilitiez. Plus est deturpee la main de la vierge de la tendre a homme legierement que de la maculer de quelque faulse, & plus seroit deshonneur a elle estre veue en la dance que en la cuyfine, ou de contracter cartes & dez que la viande.

J'ay veu en Espagne & en Gaule faire bonne estime & reputation des filles, femmes & brux, & estre tenues moult chieres & aymees pour les viandes qu'elles sçavoient apprestre : & par le contraire, autres inutiles hayes & desextimees, pour ce qu'elles ne se vouloient empescher ou entremettre du faict de la cuyfine, & se excusoient que de tel art ne sçavoient riens. Aussi fera honneste a la jeune fille de cultiver herbes & violettes es courtilz & jardins selon leur vacation & exercice, pour les induire par apres a meilleur & plus grant besongne.

## CHAPITRE IV

## DE LA DOCTRINE DES PUCELLES

**A**UCUNES filles sont peu ydoines aux lettres, comme aussi sont aucuns masles; les autres y sont propres, & entre icelles les unes sont a inciter, & autres viennent a contraindre. Je voy plusieurs femmes suspectes aux hommes de leur doctrine. Assez peu je appreuve le grant sçavoir de femme ague & frauduleuse : mais aux bien vivantes est garde & custode de pudicité, exemplaire de vertu, & doux esguillon pour le sylvre.

Aristote a la question qu'on luy faisoit pourquoy les menestriers & tabourineurs qui sont louez es festes, nopces & convives, qui sont appelez Dyonisiens, estoient communement adonnez a voluptez, mal vivans & povres, subjectz a tous vices, respondit estre par ce qu'ilz sont ordinairement es festins, bancquetz & autres assemblees pleins de delices, esquelz ilz ne voyent ne oyent que

voluptez, lascivitez & clameurs, entre gens desmesurez a faultier, baiser, toucher, rire, boire & manger : pour ce toute leur vie ne veullent fuyvre autre train, que veoir & ouyr ce qu'ils ont appris entre gens immo- derez de resjouyffance, toutes cures de bonnes meurs rejectees. Ainsi est des femmes & filles lesquelles ignorent ou ne considerent point par lecture, ou par hanter les vertueuses & arrestees, quel bien est pudicité, ny en quel inconvenient elles tombent si elles la perdent, ou quelz mauix l'ensuyvent de exclurre de foy chasteté.

Hommes & femmes vont comme l'on les impulse : pour ce par lettres & bons exemples l'on apprend a penser aux remonstrances de vertus & honneur & abomination de vices, mieulx par trop que si elle n'avoit ouy ou leu que c'est de bon renom : car tant moins elle l'estimeroit. Et par le contraire, qui ne hanteroit que gens vicieux n'aura aucune bonne remonstrance, & si par lecture d'elle ou d'autrui n'est instruiete, n'aura gros esgard a son vice : mais preferera sa turpitude legiere & momentanee volupté a toute

vertu, pour fuyvre ses menus plaisirs, la ou par lire bons exemples elle se retire, & devant ses yeulx met l'honnesteté & probité des mandemens & monitions escriptes, par lesquelles voit quelle elle doit estre, & la grant difference de vertu & de vice. Si vous revolvez & expliquez les aages superieures, vous trouverez peu de femmes doctes qui ayent esté impudiques, & si peu en lyrez que pour une l'on en treuve deux cens autres, qui est cause de la perdition de tant de filles imbecilles aufquelles l'on ne tient propos que de lasciveté.

Cornelie, mere des Graconiens, exemple de pudicité, apprint ses enfans & les endoctrina par son sçavoir; si fait Portia, fille de Caton, laquelle attira a elle de la sapience de son pere. Cleobuline, fille de l'ung des sept sages, adonnee aux lettres, vesquit si vertueusement qu'elle eut en horreur tous plaisirs vene- reiens, & demoura vierge toute sa vie. La fille Pitagoras la fuyvit en exemple : car elle tint l'escolle apres le deces de son pere, & fut maistresse des vierges. Sainct Hierosme recite les dix Sibilles par leur grant sçavoir

avoir gardé virginité. Hortense, fille d'ung orateur, fut admise a proposer par devant les seigneurs de la chose publique telle oration, que les posterieurs non seulement l'ont eu en admiration pour faconde & louenge muliebre, mais souvent l'ont fait lire pour imitation. Diodorus eut cinq filles illustres en pudicité & doctrine.

Une royne de Grece composa hystoires, & autres innombrables ont esté moult sçavantes, lesquelles par la lecture des bons exemples & hystoires louables ont eu les vices en execration & exaulcé pudicité, chasteté & autres vertus, dont elles sont demourees sans macule & fedité. Se voulez alleguer les chrestiennes, lisez de Tecele disciple de sainct Paul, de Catherine d'Alexandrie ayant surmonté grands philosophes & plusieurs autres.

Au temps de sainct Hierosme les devotes & saintes dames estoient moult sçavantes & doctes ausquelles souvent il escripvoit, comme a Paule & Eustochie, a Fabiole, a Marcelle, a Furie, a Demetriade, a Salvine & a plusieurs autres. Sainctz Ambroise & Augus-

tin ont reçu lettres & escript a plusieurs matrosnes pleines de probité & d'entendement.

L'emperiere Eudocie n'a pas esté moins estimee par son sçavoir & experience de vertu que par l'empire : laquelle a composé plusieurs livres pleins de bonne erudition.

Les quatre filles d'Espaigne, desquelles avons fait mention cy devant, ont esté veues de notre aage moult sçavantes & deviser avec les ambassadeurs en latin : desquelles n'ont esté veues de memoire d'homme plus pudiques ne mieulx ayants leurs marys ne a qui tant despleust lasciveté & vice. Se voulons faire mention d'autres princes, Thomas Morus sage chancelier non seulement voulut ses filles estre tres chastes, mais aussi doctes, pour estre plus fermes & constantes en pudicité. L'estude des lettres en premier lieu occupe la pensee, puis l'eslieve en cognition de chose vertueuse pour revocquer & repulser les cogitations de turpitude, & se la personne est induicte ou inclinee a chose vile ou voluptueuse, par bonnes lettres elle en est retiree. Anciennement la deesse Pallas & les muses n'estoient servies que par les vierges adonnees

aux lettres Le cueur tendant a sâpience par lecture non seulement aura abhominacion de luxure, mais aussi rejetera plusieurs menues & legieres pensees de volupté, desquelles sont detenuz les esperitz des joyeuses pucelles, comme de dances, chansons & jeux inordonnez.

Plutarque dit que jamais femme qui se delecte a l'estude ne se ingerera d'avoir plaisir en dances & saltations. Mais vous me demandez en quelle estude de lettres la femme se occupera; j'entends en estudes de sâpience qui induysent a bonnes meurs, instituent la vie, & enseignent la raison de bien & catholicquement vivre. De grant eloquence elle en a moins affaire que de probité & chasteté. S'elle escript pour recreation & eviter oyiveté, ce ne soyent vers impudiques, viles chansons, mais de la saincte escripture exemples ou sentences de philosophes, ou bien hystoires louables pour se rendre meilleure & servir a elle & a la doctrine de ses enfans ou compaignes. En assemblees de gens sçavans querra estre comme incongneue, & escouterâ pour apprendre, la veue baissee, pudibunde ou craintive.

Sainct Paul singulierement commande aux femmes taire en l'eglise, car il ne leur y est permis de parler. Quant elles veulent apprendre, facent interrogatz a leurs marys en l'hostel. Il escript a Thimotee son disciple : la femme doit comprendre par silence & taciturnité avec toute subjection, & ne luy est loysible enseigner publicquement ny avoir auctorité sur son mary. Et pour ce que l'ennemy de nature congneut la complexion de la femme, il seduiet Eve par prevarication, comme inconstante : pour ce ne luy appartient de enseigner ny presumer de foy aucune chose sçavoir que par faulse opinion ou par erreur ne persuade & tranffunde aux autres son ignorance.

## CHAPITRE V

## QUELLES ESCRIPTURES ELLE DOIT LIRE

**A**ux chrestiennes je parle de non lyre que seulement ce qui appartient a la crainte de Dieu, ny semblablement oyr ne parler. La coustume est mau-

vaise de plusieurs qui escripvent livres desquelz on ne peult rapporter aucun profit, composez par gens oyseux ou inutiles. Femme pudicque ne s'empeschera de lyre livres d'amours, ne de batailles, & moins de les reciter & raconter : car c'est peste d'appliquer buschettes seiches pour corrompre les corps de la personne, ja ardens & fomentez de delectations & de vices. Femme molle & imbecille en sa chasteté, rememorant les batailles, appreste venin de sa renommee par ses pensees & en son cuer. Si aux princes chrestiens est douteux faire la guerre, comme la pourra faire la femme, non pas de ses mains, mais qui pis est en son esperit? Elle assez ignare qui doit rejecter ses amours, veult elle lyre les amourettes d'autrui pour soy occuper en la recordation d'iceulx & goustier du venin des voluptez d'autrui? Car a les lyre elles sont detenues de telles amatoires cogitations. Mieulx seroit n'avoir appris lettres, mais avec ce avoir perdu les yeulx & oreilles que les lyre & ouyr. Dict l'evangile que mieulx est aveugle & sourd aller en paradis que avec integrité de corps

succomber aux enfers. Les gouverneurs du bien commun doivent avoir esgard non seulement aux droictz publiques des foires & marchez & des proces, mais aussi aux meurs publiques & privees, & prohiber par mulctes de peines chansons fetides & libidineuses, ordes & sales, lesquelles aucun bien vivant ne peult ouyr sans facherie, indignation ou provocation de volupté, & pugnir ceulx qui les composent, qui ne labourent sinon pour corrompre les meurs de la jeunesse, comme ceulx qui mettent venin es fontaines publiques. Aussi chascun en particulier ne doit souffrir en son hostel non seulement livres inutiles, mais aussi pleins de lasciveté & pestiferes, attirans a vice, comme Lancelot du Lac, le Romant de la Rose, Tristan, Fierabras, Merlin, Florimond, Paris & Vienne, Pierre de Provence & Maguelonne, Melusine, les Faccies de Poge infestiffimes, & plusieurs autres translatez par gens oyseux, pleins de immundicitez, adonnez a vices & lubricité. Quelle delectation ou fruit peult estre en telles folles & apertes mensonges? L'ung en tue dix, l'autre trente; l'autre re-

çoit cent playes, puis retourne a la bataille. L'ung arreste toute une armee, l'autre fend un homme d'armes jusques aux dentz. Somme je n'ay veu gens de bon vouloir prenans plaisir de lire Senecque, Ciceron, saint Hierosme ou les sacrees lettres, qui se foyent delectez en telz livres pernicious. C'est merveilles que les pere & mere ou marys permettent a leurs filles & femmes lire telles hystoires inutilles pour mieulx aguyser leur vouloir & reveiller leurs esperitz a cautelles, & a reciter fables frivolles. Et quoy qu'elles foyent joyeuses en sens des auteurs, je ne vouldroye par icelles allicer la volupté de la femme chrestienne.

Plusieurs poetes doctissimes Grecz & Latins ont escript dictiers joyeux, doux, plaisans & pleins de grant sens, dont Grece & Italie avoit admiration. Ovide composa ung livre de l'Art d'Amours, dont a juste achoison il fut mis en exil par les Senateurs de Romme, & quant il fut rappellé, il escrivit le Remede d'Amours, auquel tres bien il deffend lire a gens chastes telles folles, vaines & superficielles escriptures des poetes. Cesar Auguste

repudia & relegua les interpretateurs d'Ovide, & de telles mensonges. Ceulx qui falsifient les monnoyes, les instrumens, poix & mesures sont dignes de grant pugnition : aussi sont ceulx qui adulterent les bonnes doctrines de sapience. Filles & femmes doivent eviter telz livres dampnables, comme le serpent ou scorpion : car en iceulx n'y a que corruption de bonnes meurs. Celles qui veulent garder entiere pudicité ne tiendront telz livres en leurs mains, ny contamineront leurs bouches de chansons impudiques, & se parforceront de rendre les autres semblables a elles. Plus tost liront les vies des Saintz & Sainctes, Boece de Consolation, la Vie des Peres, la Fleur des commandemens, & autres escriptures salutaires, esquelles elle aura grant delectation, imprimera son vouloir, & adonnera son desir au service de Dieu. Lors se contentera de son petit sçavoir sans soy fonder en parfonde theologie ; qu'elle ne prenne les choses faulces pour les vrayes, les perniciouses pour les salutaires, & les ineptes pour les approuvees ; l'elle se treuve en difficulté, se remettra en la cre-

ance de l'Eglise. En ce aura grant delectation & joyeuse volupté, & se occupera en telz aucteurs les dimanches & festes, & parlois es autres jours, pour eslever sa pensee en Dieu, comme bonne & devote chrestienne, pour les lyre apres qu'elle aura mis ordre a sa maison & a son faict domesticque. Ne pensés pas les festes avoir esté instituees pour jouer, dancer ou deviser avec voz compaignes & voyfines, quant il fault rendre compte de toutes paroles oyseuses, mais afin que par plus grande sollicitude de cuer pacifique & a repos pensiez en Dieu en ceste brieve vie transitoire, & en la future eternelle, considerant, comme dict saint Paul, que cy n'avons cité ne demeurance permanente, & en l'autre n'auros remuneration que du bien ou mal que ferons en noz vies.

## CHAPITRE VI

## DE VIRGINITE

**M**AINTENANT est a discuter avec la pucelle du bien incomparable qu'elle a par l'integrite de son corps et de sa pensee, pour lequel bien tant

de cas viennent a considerer que l'on n'y voit commencement ne fin. Selon l'escript de saint Paul, l'Eglise universelle est vierge, espouse seule de Jesu Christ : par ce de grant honneur sont dignes les membres de ceulx qui la gardent en leur corps & vouloir par imitation de la mere et de son seigneur. L'Eglise est vierge & mere, & n'y a chose en quoy Dieu plus se delecte qu'en virginité seur des anges. Il voulut avoir mere vierge, disciple vierge, l'Eglise vierge. Les autres vierges il les espouse en foy & entrent aux nopces avec luy. Quelque part que voise l'aigneau sans macule qui nous a lavé de son sang, cent quarante mil vierges le suyvent. La vierge ne se doit eslever de foy reputer entiere de corps, si de vouloir et pensee elle est corrompue. Que profite avoir le corps pur & net, se le cuer est insaict & ardant de viril amour qui desseiche l'affection des delices de Paradis ? Telles sont les folles vierges qui n'ont point d'huylle en leurs lampes, dont elles sont excluses d'entrer avec l'espoux : car ce pendant qu'elles en vont achepter, l'huys est fermé, et ne

font point congneues quand elles frappent a la porte. Ores que le ventre ne soit remply de virile operation, l'ame est enflée de semence dyabolique. Entendz comme tu puis plaie a ton espoux, quant tu veulx suyvre les boucs & les taureaux: car tu desprise de garder les aigneaux de Dieu & ne reconnois le souverain pasteur. Douce pucelle, ton pris est inextimable si au corps chaste tu adjoust pure pensee, en laquelle tu porte & en ton ame le roy des roys, comme la vierge souveraine laquelle conçoit le filz de Dieu en son cueur & pensee premier que en son corps.

Toutes personnes bien vivans engendrent Jesu Christ spirituellement, mais la seule vierge corporellement & ne luy est pas peu d'estre mere, espouse, & fille de Dieu. La pucelle quiert espoux beau, riche, fort, d'ancienne race, bon & sage, tel elle treuve: car sa generation est inenarrable, gloire & richesse font en sa maison; il a toute puissance au ciel & en terre & par sa sapience il congnoist toutes choses. La vierge confidera par quelle sollicitude doit garder sa virginité qui la fait semblable a l'Eglise, com-

paigne de Marie, seur des anges, mere de Dieu, espouse de Jesu Christ. Et non seulement entre les chrestiens, mais aussi entre les infideles & sans loy, virginité a tousjours esté prisee et honnoree. Cibeles, Dyane, Minerve & plusieurs autres, ont esté reputees entre eulx deesses, exaltees de Virginité, & aussi les Muses pleines de sciences. Sainct Hierosme tesmoigne les dix Sibilles avoir gardé virginité. A Rome le temple de la deesse Veste n'estoit desservy & ministré que par vierges, qu'ilz appelloient Vestalles, auxquelles les Senateurs & Potestatz portoient grant honneur & reverence. Les bestes brutes en font le semblable, comme nous lisons de la licorne, & le lyon s'en esmerveille.

## CHAPITRE VII

DE LA CURE ET SOLLICITUDE DE VIRGINITE

**M**ULT est a extimer le bien qui sount des princes, des gensdarmes & grans exercites de guerre a garantir les pucelles. Nous lisons plusieurs

ravyes par courses de chevaliers & tyrans avoir esté delaissees & renvoyees par seule reverence de virginité, existimans pour briefve & momentanee delectation ne vouloir tel bien par eulx estre diminué, & ayment mieulx telle crudelité estre perpetree par autre aucteur que par eulx. O mal advisee pucelle, indigne de vivre, qui volontaiement te prive de tel bien & de si grant pris, quant adventuriers adonnez a tous vices le abhorrent, & tous lubricques, s'ilz ont opportunité de le preveoir, & penser a la consequence, s'en retirent, quant tel bien ne peuvent retenir ne rendre. La faulx & aveuglee ne craint de perdre ce que pour or et argent jamais ne pourroit recouvrer, dont s'ensuyvent regretz infinis. Pudicité perdue, toutes choses luy sont tristes, dolentes, lamentables, & non sans cause. Les parents s'en sentent deshonneur, dont rendent larmes & souspirs, quant pour la joye & labeur de leur nourriture en ont tel guerdon. Les amys & familiers detestent sa turpitude, les voyfins en tiennent leurs comptes. Ses compaignes en font fables

& chançons. Les ennemis la monstrent au doid & reprochent tel forfait a elle & a ses parens. Ceulx qui paravant dissimuloient leur amour l'ont appertement en hayne, dont plusieurs ont esté jugulees & meurtries de leurs plus prochains.

Ung prince d'Athenes enferma sa fille non chaste en une estable avec un cheval destaché, lequel par famine la mangea & devora. Plusieurs hystoires lisons de ceulx qui ont occis leurs filles ou parentes avec leurs luxurieux & adulteres, lesquelz ayment mieulx les perdre entierement que nourrir adultereas & viciees. Deux freres en Espagne en presence de la baille tuerent leur propre seur en couche, incontinent apres l'enfantement. Oudit lieu, en mon enfance, trois pucelles suffocquerent d'une serviette une de leurs compaignes qu'elles surprindrent en lubricité. Autres innumerables exemples & hystoires en pourroient estre racomptees, & n'est merveilles de telz inconveniens : car lors la corrompue perd tout honneur, tant est exsequee, & a en hayne parens & amys, & tous ceulx qui luy en font remonf-

trance, & ne les voudroit jamais veoir pour continuer sa turpitude. Autrement est de la femme maryee ou veufve abandonnee : car l'elle vient a considerer son forfait, elle le abhorra, & n'aura repos jour ne nuyct, tant fera exagitee du flagel de sa conscience. Nul ne la regarde qu'elle ne recorde son malfaict. Si aucuns parlent ensemble, elle est en doute que ce soit de son vice : qui tient propos de folle femme, elle l'attribue a elle. Toujours est en doute & en crainte que son peché secret soit publié : par quoy elle a regret perpetuel, comme l'on dit des dampnez en enfer. Autant en souffrent les hommes adonnez a telz vices, mais les femmes plus aigrement, d'autant que les excès de luxure sont appelez plus deshonestes & reprochables, quoy que naturellement soyent appetillans d'honneur & de gloire. Aux hommes sont necessaires plusieurs vertus, Prudence, Eloquence, Memoire, Justice, Force, Liberalité, Magnanimité, Art pour vivre, Astuce a gouverner le bien publicque, dont ilz sont peu a culper ou vilipender se aucunes desdictes vertus

leur deffailent : mais a la femme riens n'y est desiré ou necessaire que pudicité, & si elle seule deffault, c'est comme s'elles deffailloient toutes a l'homme, car lors la femme est reputee meschante & vicieuse, quelque autre vertu qu'elle ayt en soy, quant n'a peu garder le seul tresor qui luy estoit commis sur sa foy, & par tant de remonstrances commandé. Pour ce doit estre curieuse songneusement & moult attentive a la garde & custode de pudicité, laquelle on ne luy peut defrober ne attoucher outre son gré ; car par elle le demourant est sauf, & icelle perdue toutes autres vertus sont effacees.

Lucretie disoit : Quel bien peult avoir la femme, pudicité violee ? Et touteffois elle avoit cueur chaste en corps corrompu par violence, dont elle mit l'espee au travers du corps pour les separer l'ung de l'autre. Ostés de la femme Beaulté, Richesse, Eloquence, Sçavoir, Aliance : retenez Chasteté, tout va bien. Au contraire si la nommés impudicque & luxurieuse, vous la deschiffrez vile, sale, nude, fede, deshoneste & destituee de tout bien.

## CHAPITRE VIII

## DE LA CURE DU CORPS EN LA PUCELLE

**D**E vertus est nostre principale intention d'escripre : mais pour ce que les habitz du corps sont enunciatifz du cueur & de la pensee de la vierge, lesquelz s'ilz ne sont deurement regis nuysent beaucoup, il est decent en toucher quelque chose. En premier. lieu Aristote commande en son hystoire des animauxx que les parens gardent songneusement les filles en leur jeune aage de puberté, qu'elles ne conversent par trop grant familiarité avec les hommes & jeunes enfans, & mesmement seules, quoy qu'ilz soyent prochains parens. Car en icelluy temps singulierement elles sont promptes a vanité & menus plaisirs, ou quel temps pour leur simplicité & jeunesse ne sont encore cautes ny fortes a soy contregarder, ny reprimer les mouvemens & passions de la chair, comme quant elles sont aagees, aucunement experimentees, & congnoissans les fallaces de plusieurs. Lors

est a craindre qu'elles voyent, oyent ou pensent choses lascives, & deshonnestes, difficiles a divertir de leurs pensees. Ou temps nubile leur proffiteront jeufnes & abstinenes qui ne debilitent le corps, pour reprimer, restraindre & resrener l'ardeur de leur jeunesse. Leur viande soit facile & legiere, non aromatisee d'espices & faulses, ny exquise en friandise & chaleur, en souvenance de nostre premiere mere, par ce dejectee de paradis terrestre.

Plusieurs jeunes filles acoustumees de viandes delicates, au deffaut d'icelles en ont quis & cherché dehors, avec naufrage & periclitacion de leur pudicité. Leur boire sera tel que nature l'a appareillé, eaue pure & liquide, & selon le pays peu de vin, mitigué & atrempe d'eaue, pour digerer la viande, non pour enflammer le corps. Valere recite les Romains n'avoir prins usage de vin, pour crainte de cheoir en inconvenient, car il est prochain a intemperance. Ou elle usera de cervoise, selon le climat du lieu & l'estomac de la personne. Le commun proverbe est, que sans vin &

viande se refroidit luxure, & non seulement cela sert aux bonnes meurs, & a cohercer le corps de petulance & lasciveté, mais aussi a plus ferme santé, car sobresse est concierge de vie. Galien & autres qui ont escript la nature des corps humains dient que aux jeunes gens & a femmes mesmement est moult nuyfable & aux vieilz profitable.

Doncques si la disposition de l'estomac le peult souffrir, la fille doit user d'eau qui est froide de sa nature en son aage pueril, ou comme dit l'apostre a Thimotee, user un peu de vin pour les frequentes infirmités. Dit outre qu'en la force du vin gist luxure & est bon non en boire, ne manger chair que peu souvent, mais seulement des potages. Dit aussi saint Paul qu'il macere son corps pour le rendre subiect au commandement de raison et de son ame, afin qu'il observe ce qu'il commande aux autres. Ainsi l'adolescente retiree de viandes feruantes est seure de chasteté. Je ne veulx par ce condempner les choses comestibles que Dieu a creées, pour en user, en luy rendant graces, mais bien veulx induire enfans et pucelles de refréner

leur goust et appetis desmesurez de ce qui les provoque a volupté. Dit saint Hierome que les feux de la montaigne Ethna ardent continuellement, la terre de Vulcain, ne le Soleil, ne font si estuans & fors en chaleur que le sang juvenil & la mouelle de ses os remplis de vin & viande, disant qu'il vault mieux l'estomac douloir que la pensee, commander au corps que le servir, vaciller du pied que de pudicité.

Hilarion religieux en son hermitage soy repaisant de fruietz, herbes & racines, maceroit son corps par jeufnes, pour ce que encores il sentoit aucunes fois en luy quelque scintille de luxure. Lors disoit a son corps : je suppediteray ta concupiscence par forte que tu auras plus pensee de viande que de volupté. Les disciples & serviteurs de Jesu Christ ont eu en leur sanctité aliments envoyez du Ciel, simples & menus pour satisfaire seulement a nature. Helisee repeut luy & sa suytte de choux agrestes & sauvages qu'il adouloit par farine, non par especes aromatiques. Saint Jehan Baptiste, nonciateur de la vraye lumiere, fut substanté de locustes

& miel sauvage. Abacuc porta a Daniel le dîner de ses moissonneurs en Babilonne. Helie fut refocillé de pain cuyt en cendre & d'eau envoyee du ciel, combien que esgallement Dieu eust peu envoyer perdris & faifans. Tous philosophes & maistres de Sapience preschent & exaltent le peu de viande & facile, affin que la pensee soit sobre, & le corps continent.

Socrate par sa diette evita griefves maladies. Senecque satiffit a sa nourriture de pommes aigres & d'eau, & tellement attenua sa personne par sobresse, que ses veines ouvertes rendoient peu de sang. Zenocrates par grant abstinence ne peut estre attiré a aucune volupté par quelques belles dames que ses disciples envoyassent a son liçt. Platon en ses loix retire le vin en usage des adolescens. Se nous voulons considerer l'excellence de la nature de l'homme & sa dignité, nous entendrons combien il est vil & diffame foy abandonner a luxure par delicatement & mollement vivre. Et quoy qu'il soit licite aux riches mondains vivre plantureusement, ce doit estre moderement, en rarité & sobrieté.

Ovide donnant remede d'amours admo- nesse temperance, & non servir a table de viandes provocans a luxure. Ainsi que j'ay dit de viandes chaudes, est a entendre de tout exercice par lequel le corps est eschauffé, comme de unguens precieux, baingz, estuves, saltations, confabulations, & regardz impudicques des hommes: car ce sont choses qui allument l'ardeur pernicieuse. Nature bonne nutriciere se contente de peu, par quoy doivent pucelles avoir en horreur totalement les bancquetz, convives superflus & desmesurez. Le liçt doit estre plus neçt que mol. Les vestemens decens a l'estat & faculté, sans ordure ne tache, comme l'ame & le corps. Et par le contraire le cueur fragile se delecte en soye & habitz indecens, en façon ou voluptuosité, & s'ilz ne sont telz, il les repute durs & aspres. Ceulx qui sont vestus mollement sont es maisons des roys & des princes, selon l'Evangile, qui signifie que la religion chrestienne ne cherche point leurs falles. Le sommeil de la fille doit estre non pas long, suffisant touteffois a la valitude de sa personne. En deue diligence doit estre

nourrye, non en telle tardité que celles qui ne peuvent estre coiffées a point pour aller a la messe.

Aux choses dessus dictes doit estre sur le tout adjoustee occupation de quelque negoce temporel, car la fraulde dyabolicque jamais ne exerce mieux son art que entre les oyseux, pour les attirer a lubricité & vanité, non seulement le sexe femenin, mais les plus fors hommes & constans. Ovide recitant l'amour de Egiste a la belle Clitannestre femme de Agamenon, avec le vouloir de tuer le mary, ne rend autre raison, sinon qu'il estoit desdieux & sans occupation. Pour ce il escript pour remede d'amours estre preciput, que la faiette de cupidité ne nous surprenne oyseux, car se tu oste oyfiveté, l'art de cupidité demeure perie & extaincte. Sainct Hierosme persuade a Dymetriade, apres qu'elle aura faict ses oraisons & prieres du matin, qu'elle traicte laynne & lin a faire toille, a ce que les jours ne luy apparent trop longz, & soy occuper en ouvrages (quoy qu'elle fut des plus riches dames Romaines) tant pour eviter pareille que pour le bon exemple de ses damoiselles.

Dit outre qu'il n'y a riens plus precieux ny plus acceptable a Dieu que distribuer aux povres de la labeur de ses mains ou a son propre usage. Sainct Paul commande, qui ne laboure ne mange, qui est loy en l'eglise chrestienne. Pour ce est indigne de viande qui consume le jour & sa jeunesse en jeux & voluptez, car c'est vouloir faire Dieu menteur, qui a ordonné que en la sueur de son corps l'on mange son pain; & n'ont pas moins de peché les oyseux, pour tant qu'ilz sont riches que autre qui se exemptent de labeur. Se je commande aux femmes & filles, par operations manuelles ou sainctes cogitations, de remercier Dieu de leur estat & benefices, pour y occuper le temps. Quelle extime aurons nous de celles qui jour & nuyct pernoctent & sejourment aux jeux de cartes et de dez? Je le treuve aux hommes deshonneste, ce n'est peu, par recreation, mais aux femmes detestable: car necessairement elles tomberont en avarice ou blasphemés, & abandonneront leurs vertus. S'il y a hommes, la femme orra paroles turpes & indecentes aux oreilles de femme de bien,

car chascun s'efforce lors plaifanter & dire motz de gueulle, & souvent atouchemens illicites ou regardz impudicques, foubz ombre de paffetemps. Plus honnefte feroit tourner les fueilletz de fes heures que des cartes, retourner le fufeau que les dez, ou tenir fa quenoille que des quilles. Il n'est homme sain d'entendement qui ne les extimast encores mieulx trouver oyfeufes que ainfi les veoir occupees, & qui ne detefte celle qui les a apprins, & ceulx qui luy ont permis & souffert.

## CHAPITRE IX

## DES AORNEMENS

**E**N ce lieu vient a propos de disserter & deschiffrer des aornemens du corps. Au fard commenceray, demandant que proffite a la vierge ny a autre lignir & farder sa face : se c'est pour plaire a foy mesmes, c'est chose vaine ; si a Jesu Christ, folle ; si pour la regardeure des hommes, elle est meschante. La pucelle doit

complaire a son espoux Jesu Christ par aornemens de vertus, & il la baisera belle. Tu es miserable si par ta seule paincture tu attire a toy mary ou autre ; quant le fard sera passé, comme luy pourras tu complaire ? On ne le peult faire a duree, que ce ne soit chascun jour a recommencer. Se le visage est poly & il soit mouillé par sueur ou autrement liquefait, n'y a riens plus vil que la peau, & lors elle appreste a rire aux congnoiffans. A la mienne volonté, telles fussent aussi songneufes de attirer vertus, car par les gomes, argent vif & autres drogues venimeufes dont elles paignent leurs visages, tantost deviennent vicilles, ridees & difformes ; les yeulx ont chassieux, les dentz scabieux & mauvaise alaine. De ce me nuyft reprendre celles de mon pays, lesquelles plus en usent, mais est bon les en blasmer pour s'en corriger. Si autrement n'y peulx avoir mary, il vaudroit mieulx ne toy lyer que desplaire a Jesu Christ, & prendre homme si imbecille qu'il ayme mieulx la paincture que toy mesmes, & la crustulle blanche que femme pudicque. Dieu t'a donné face humaine, a

l'ymage de son filz, non point nue, car en icelle il a infundé spiracle de vie; pourquoy la veulx tu tacher & maculer? Que ne te contente de nature et de Dieu, pour te vouloir monstrier plus jeune ou plus belle que tu ne es? Une couleur fait les joues vermeilles, l'autre les levres corralines, une les fourcilz noirs & delyez, l'autre la gorge blanche: mais c'est par dissimulation & fofstiquerie provocans a fol desir, foment de luxure, & est indice de impudicité, ou saint Hierosme ment. Lors que tu es ainsi deffiguree, Dieu ne te congnoist point de ses brebis; tu as falsifié sa monnoye, quant tu te aorne de la marque de l'Antechrist, duquel tu portes les couleurs & la livree; pour ce ne dois lever la face a Dieu si tu ne prens sa marque.

Saint Cyprien martyr dit que aornemens d'habitz indecens & indeuz & telles painctures ne congruent, sinon a femmes impudiques & volages, qui colorent leurs faces & leurs cheveulx, & mussent le visage & ymage de Dieu de assiquetz & doreures du dyable, car elles veulent convertir, reformer & transf-

figurer ce que Dieu a fait pour y mettre marque infernale. Par quoy je admoneste non seulement les vierges, mais les maryees & veufves, non point aduler la facture de Dieu qui n'a voulu ny ordonné de perfer & vulnerer les oreilles de la tendre jeunesse, pour y pendre anneaulx, pierreries ou perles. Dit Dieu: faisons homme a nostre ymage & similitude. Doncques ne fault muer ce qu'il a fait: ce qui est neç est a Dieu, la contre-marque est au dyable. Ung bon painctre estimeroit a injure, & auroit juste indignation contre celluy qui voudroit corriger & repaindre ung tableau ou simulacre qu'il auroit parfaict. Tu te veulx farder: c'est impugnation de divin ouvrage, & prevarication de verité. Dieu t'a dit: tu ne puis faire ung cheveil de teste blanc ou noir, & pour contrarier a sa voix, tu veulx pervertir ta figure & faire tes cheveux de flave couleur; tu peche en la teste qui est la meilleure partie du corps. Apres les commandemens des chrestiens, je te adjouste Licurgue, homme tres sage, legiflateur des Lacedemoniens, lequel par ses loix expulsa des femmes tou-

tes farderics & aornemens d'or, d'argent & de pierreries, affin qu'elles estudiaffent paremens de vertus.

Si tu te prepare a Dieu & aux hommes vertueux, tu es assez belle, & si tu ne complais au dyable ny aux mauvais hommes, ne t'en dois soucier. Que profitent oreilles perforées que Dieu & nature ont produictes entieres ? Pour carcans, orilletes, jaferans gorgerins, chaines, brassulez & telz affiquetz & metaulx, penses-tu estre meilleure ? O grande vanité d'entendement de toy excuser que tu te montres plus riche ! Car souvent te font desextimer. Assez scait voisin que voisin peult. Tu porte boutons & fers d'or par volupté, qui ne donnerois ung denier aux mendians qui te environnent. Tu spolie & oppresse tes voisins, par adventure ta famille, tes enfans, ton propre mary, & fais vendre chevance pour resplendir d'or & pierres precieuses a ceulx qui te regardent. Est-ce charité chrestienne de te vouloir ainsi embellir ? N'as-tu pas au baptesme renoncé a Sathan & a ses pompes ? Mire toy bien lors, car tu te trouveras par elation

fatellite d'enfer & servante. Apres ce s'ensuyt qu'il faut vivre plantureusement & friandement entre tant de fameliques. Tu veulx passer le temps en confabulations, jeux & voluptez, entre tant de miserables & labeurs de tes voisins. Tu es excessivement paree & vestue entre tant de nudz & indigens, & toutes gorres dyabolicques en faitz & en distz s'ensuyvent. Telles ne sont disciples ou ancelles du povre Jesu Christ. Je ne te veulx estre vilipendee en habitz, mais les avoir decens pour vestir, non pour superbir. Suyvez la mere, Vierge precieuse, que les celestes honnorent, les enfers craignent & les hommes reverent, de laquelle la robe estoit de simple drap, mais le dedans estoit paré & redoublé d'or & de precieuses gemmes d'humilité. Ellis lequel tu veulx preextimer, corps d'or ou ame d'or, car d'or ne puis estre entierement, & de ce il en fault venir en compte & de brief. Des odeurs le cueur de bon chrestien ne appreuve jamais feteur, immundicité ne puanteur. La Magdaleine merita de l'ongnement precieux & odoriferant qu'elle espartit sur le chef de

notre Seigneur, mais de ceulx qu'elle appropria a foy, ilz luy furent infructueux. La pucelle doit éviter odeurs superflus comme venin & presage d'impudicité. Bien est odorante la bonne & gracieuse fille qui ne porte musc ne senteur ; l'on sent de loing sa bonne conversation & renommee. Quelque dame qui se estime dira que odeurs sont decentes a noblesse & a richesse, mais es tu chrestienne ou gentille ? Si tu es sans foy je ne dispute plus, avec toy. Se tu te clame chrestienne, saches que telz discrimés par orgueil retirent de cognoître Jesu Christ : car ce ne sont aornemens du corps ne de nature, mais nutriment de elation, quant on est curieux de porter sur foy odeurs artificielz. Vray est l'ancien dit, qu'il n'est riens plus superbe que la femme aornee, & ne me vault alleguer le temps present & la coustume, pour te excuser de faire comme les autres : car c'est comme les folles. Mauvaise & dampnable acoustumance n'est pas us, mais mesus & corruption. Se c'est coustume des sages & des bons, on la doit tenir & suyvre : mais non pas des folz, sinon ceulx

qui les ressemblent. Quintilien dict, le seul consentement & approbation des bons doit estre dict coustume de vie. Quant tu vois mauvaise acoustumance estre tiree en consequence, foyes le chef pour l'abolir, & la gloire t'en demourera, par ce que les autres dames te suyvront en exemple. Comme des pervers mauvaises meurs sont induictes, ainsi des vertueux doivent estre extirpees, & se l'on vouloit tousjours obtemperer aux inventions nouvelles, l'on yroit tousjours de mal en pis. Desquelles doncques est venue la coustume de laquelle tu te jacte pour excuse, sinon des folles, legieres & variables, subjectes a leurs menus plaisirs, qui ont voulu suyvre les femmes gentilles & payennes, mescongnoissant Dieu & temperance de vie ? Mais toy, chrestienne, n'as tu pas renoncé au saint sacrement de baptesme au dyable & a toutes ses pompes (comme dit est), pour les surmonter en vertus ? Si tu veulx suyvre les infideles, prens exemple aux vertueuses, non aux jeunes, legieres, plongees en vices & voluptez.

Denys, le Syracusien roy, envoya precieux aornemens a ses femme & filles a Romme, lesquelles les mespriserent, disans que plus leur viendroient a deshonneur que a gloire. Pierre, roy des Epirotiens, par son legat envoya a Romme habitz de foye nouveaulx & bagues d'or : mais une seule ne fut trouvee entre les dames qui en voulust accepter. Claudia dame des vierges Vestalles vesquit en renommee douteuse de sa pudicité, par ce qu'elle paroît son corps de aornemens exquis, & par trop grant avidité. Chascune a honte d'estre vaincue de sa compaigne en paremens, & dient qu'elles le peuent aussi bien faire que leur voyfine. Lors se veulent monstrier & converser entre les hommes au danger & periclitacion de leur bon renom. Apres la seconde bataille punique de Romme loy fut promulguee que aucune femme ne se parast d'or ne de robe de diverses couleurs, laquelle dura jusques a ce que la luxure d'Asie envahit la cité de Romme : car quant l'on veit les habitz nouveaulx, lors comme furibondes & effrenees demanderent licence de porter tel aornement qu'il

leur plairoit. Caton, grave consul & sage, leur dissuadoit par oraisons & propos pleins de sçavoir qu'il feit au Senat. Toutes fois par la sollicitation des tribuns & prevostz du peuple, par importunité des femmes & leur pertinacité, obtindrent la lascheure de la bride de leur orgueil, combien que Caton remonstra & leur predist plusieurs maux qui en viendroient.

Les Egyptiennes (comme recite Plutarque) ne usoyent point de fouliers, selon la coustume du pays, affin de demourer a la maison. Aussi se ostes aux femmes draps de foye, doreures & gemmes, facilement les tiendras closes en la maison, & tel aornement n'est a honneur, mais plus tost manifeste argument de volupté.

Democrates & Sophocles recitent entre les Grecs proverbe vulgaire estre que les bonnes meurs sont aornemens des vertueuses femmes, non les robes ne doreures. Aristote, philosophe tres ingenieux, commande les femmes estres sobres en habitz & aornemens ou appareil, plus que la loy ne le permet, par consideration que l'ex-

cellence des vestemens de la forme corporelle, ny l'abondance des doreures, ne valent point tant a la louenge de la fille ou femme, que d'estre modeste en telz affaires & estudier de bien vivre. Ainsi le deschiffrent tous sages Gentilz, afin que la femme chrestienne suyve plustost les dictes graves, sages & honnestes, que l'erreur des folles & l'exemple des intensee : car telz aornemens ne servent que pour illaqueer & attirer le cueur des hommes.

En se cuydant farder plus belles, extendent les rethz du dyable en leur corps, pour coinquiner les ames des assistans. Tu n'es pas femme chrestienne, mais ministre du dyable & satellite ; parquoy en indignation sera prononcee griefve punition de Dieu, comme descript le prophete Esaye : pour ce que les filles de Syon se sont eslevees cheminans le col estendu par variation de leurs yeulx, & procedent en gravité d'orgueil par leurs acoustremens, Dieu les a rendues chauves, & leurs aornemens leur feront ignominie : car Dieu otera la façon de leurs fouliers, carcans, jazerans, brasse-

letz, orillettes, aneletz, verges, pierreries, gorgerins, miroers, passemens, bordures, pasdane, saphirs, rubis, perles, chaines, martres, fenteurs, crespes, seinctures ; & en lieu de ce leur donnera puanteur pour suave odeur, corde pour seincture, & la haire pour gorgieres. Aux hommes qui sont surprins par excessifz aornemens, ilz tomberont en glaive & mendicité, & les fors en bataille, & lors fera pitié de veoir les portes en terre desolee. Riches argument qu'elles doivent user de leurs biens & de leurs facultez a leur plaisir. Elle est moult opulente qui est riche en Dieu. Les biens de vertus sont spirituelz, divins & celestes, qui nous demeurent en possession spirituelle & eternelle. Mais si par telz sumptueux habitz & paremens tu attire les yeulx des jeunes gens & les souspirs des adolescens, tu nourris leur concupiscence, tu allume & enflamme leurs desirs ; ores que tu ne perille, comme il te semble, toutes fois tu pers les autres, & comme venin du basilique tu infaietz ceux qui te regardent ; en ce ne te puis excuser : car combien que tu foye

chaste & pudique, l'acoustrement te redargue d'improbité, & ne peulx estre comptee entre les vierges de Jesu Christ, qui veulx ainsi vivre pour estre aymee ou estimee. Il n'est decent a filles se jacter de ses richesses, car elles passent comme ombre. Se Dieu t'a presté abondance, c'est pour en user en bon art & choses salutaires, en sorte que les povres s'en sentent & les indigens s'en apperçoivent. Nourris & subviens aux necessiteux, tu en rapporteras usure : car Dieu le te centupliera.

Je ne veulx conclurre, par ce que dit est de meslouer la bonne reputation des filles honnestes & propres en leurs habitz decens & convenables. Sainctz Pierre & Paul, colonnes de l'eglise, commandent les femmes estre en habit aorné, avec vergongne & sobrieté, non intentives a tordre leurs cheveux, les parer d'or & de marguerites, ou user d'habitx precieux outre leur estat & vocation, mais demonstrier bon vouloir & pitié par bonnes oeuvres. Par ce ne veulent icelles avoir habitz sales & mal decens, mais veullent reprimer l'aornement superflu, car le simple est plus facile a garder que la

multitude. La pucelle ne fardera sa face, mais la nestoyera, ne la blanchira de glaire d'oculz, plustost la lavera d'eau clere, se mouiller la veult, ne lassera ses cheveux pour muer couleur mais pour les desmeler. Elle se aornera au mirouer ; non pas pour paindre, mais que au visage n'ait aucune macule ou acoustrement indecent, mais sur tout estudiera de compenser la difformité du corps a la beaulté de l'ame. Plusieurs dames ont prins grosse diligence de vilipender leur forme & beaulté, affin que moins fussent convoitees. Quant a l'habit viril, il est totalement prohibé aux femmes de droit divin & civil. Femme ne le peult attempter, qu'elle ne ait perdu honte & vergongne, a laquelle peu serviront nos presentes remonstrances

## CHAPITRE X

## DE LA SOLITUDE DE LA VIERGE

**L**ES sainctz aucteurs narrent que par les sens corporelx, comme par les fenestres, la mort entre en l'ame, car ilz sollicitent & induisent aux

delices du monde dont l'ame est detenue, si par prudence n'y est remedié. Pour ce a la pucelle doit estre rare & tardive l'ysfue de la maison en lieu publicque, quant dehors ne font ses negoces : car la y a danger de quelque assault de la plus precieuse chose qu'elle ait, c'est de sa pudicité. Et s'il est expedient qu'elle sorte, ce soit avec la mere, comme aussi avec elle doit estre a la maison.

Sainct Hierosme conseille de non laisser la fille, se la mere veult faire sejour dehors, & s'elle va aux banquetz, convives, festins, nopces ou assemblees d'hommes : que la fille n'abandonne la mere de veue. Ou s'il est indecent a la fille d'y aller, qu'elle la laisse a honneste femme gardienne de pudicité, & non a quelque vieille nourrie a la maison : car comme la ratte elle est toujours aguetee, & n'est rien si pernicieux ou douteux, que pour don, promesse ou present, elle dissimulast, de ceulx qui la viendroient veoir secrettement. Peu de utilité est deffendre le boys par dehors, si par dedans il est gasté de pourriture. J'ay congneu femmes estimees a la garde des pucelles,

peu reprendre les filles qui se jouent en lasciveté avec les adolescens. Pour ce l'on doit preveoir que la matrosne ayant la fille en garde ne ait homme, enfans ou freres legiers & promptz a volupté auquel elles ne puissent resister. Et ne suffit qu'elle soit chaste, mais prudente en gravité de meurs, qui la rendent venerable & en craincte, non seulement de parolles, mais de regard, sans estre prompte par trop ou esgaree, affin que en sa presence & en son absence elle soit a seureté.

La macquerelle doit estre dejectee & fuye plus que le serpent, & dechatee d'une ville comme larrons ou boutefeux, car de leurs yeulx geënt venin, & de leur doux parler pervertissent les entendemens des adolescentes, & font cause de maulx innumerables quant elles hantent en une maison. La justice se doit informer de quoy elles vivent, car aucunes en y a qui usent de incantations & superstitions, dont nous lisons exemples divers. A ceste cause la bonne fille doit declairer a sa mere se aucune l'a voulu tempter, & le publier, affin de profiter a

elle & aux autres. La fille ne doit tenir propos qu'elle ne vucille que chascun sache, du moins sa mere, ny foy accointer d'une servante plus que de l'autre, & plus tost se rendra compaignie, a celle qui ne fera belle, lascive, ne coïnte ou jolye. S'elle chante, que ce soit doucement. & chançons honnestes, graves & decentes. Avec ses compaignes ne doit racompter les folz propos d'amours que par menterie & complaire luy ont esté dictes, ne hantera celles qui tiennent telz propos, mais se delectera avec ses semblables en jeux honnestes, selon le temps, autresfois en confabulations de choses devotes sans faire mention de convives, dances, superflus habitz ou voluptez. Elle parlera sobrement, louera peu, ne vituperera jamais, ains plus tost excusera, se elle peult, le meffaiçt duquel on parlera. Elle ne devisera avec homme seul qu'elle puisse. Separee, aura occupation par labeur de ses mains, pour éviter oysiveté, lya ou fera prieres & oraisons; ainsi trouva l'ange la Vierge & Mere. Aussi n'est bon qu'elle demeure

en cogitations seule, quoy qu'elles foyent bonnes au commencement, car moult facilement elles sont perverties. La fille en oultre selon son aage commencera d'alléger sa mere de labeurs domestiques, laquelle apres Dieu & son pere, elle aura en grant reverence & amytié, & fera en diligence ce qu'elle commandera. Si par sa labeur & industrie elle peult subvenir a la nourriture de ses pere & mere, se reputera heureuse de rendre graces a ceulx a qui elle est tenue, de alimenter ceulx qui l'ont nourrie. En ses particulieres oraisons remerciera Dieu de sa virginite ou continence, priant de telle la continuer. Fera requeste a Dieu pour ses parens & amys, se reconnoistra vierge chrestienne, epouse de Jesu Christ, imitatrix de Marie, estre peu de chose d'avoir virginité corporelle, si la pensee n'est pure & nette; contempera la vie modeste & la grande humilité de la glorieuse dame Marie tant belle, tant noble, de lignee royalle, enceinte du filz de Dieu, laquelle ne desdaignoit ministrer & servir son mary Joseph charpentier. Jamais ne presuma d'elle plus

que de ses compaignes, pour noblesse, speciosité, dignite ou privilege, ains toutes les servoit & preferoit par son humilité. Les painctres & ymageurs pour embellir leurs ouvrages, la composent en habitz de foye, pleins de pierres precieuses : mais oncques ne se delecta en telles superfluitez. Son vestement fut humble a merveilles, affin de apprendre les riches & consoler les povres, pour accroistre le cueur des inferieurs, rabaisser les superbes & haultains, pour tous reduire a juste moderation & maniere, & que celles qui abondent ne desesperent, & les indigentes ayent confidence.

Par tel exemple je admoneste ma pucelle vivre en bon vouloir, non point fainct ou simulé, pour abuser les gens par ypocrisie, & apparoir catholicque, car elles ne peuvent tous decevoir que enfin leur fallace ne vienne a congnoissance. Les prieres & oraisons de la vierge sont de moult grant efficace envers Dieu, quant elle prie premierement pour elle en augmentation de vertus & conservation de pudicité ; aussi pour ses progeniteurs, freres, seurs, parens

& amys, selon les bons desirs de son entendement ; non pas qu'elle pense que au long mouvement des lebvres l'on complaise a Dieu, mais par bonnes & entieres pensees & contemplations des benefices de Dieu, en eslevant le cueur en hault. Lors sont agreables les prieres, quant l'on adore en esperit, non pas penser es negoces temporelles, car la meditation ne doit point estre dissonante aux parolles. A l'apparence se taira & en esperit contempera les faitz de Dieu, & dira avec l'espouse : Je dors & mon cueur veille. Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrier savante, & l'avoir apprins par la lecture des livres ; car son tenuissime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminifans, semblera que les cleres luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge.

## CHAPITRE XI

DES VERTUS DES FEMMES ET EXEMPLES QUELLES  
DOIVENT ENSUYR

**C**OMME entre les vices aucuns sont dethonneſtes, les autres abhominables & execrables : auſſi entre les vertus aucunes ſont plus louables. Pour ce la femme apprendra par livres, ſermons & autres enſeignemens, les vertus de ſon ſexe & de ſa vocation. Il eſt decent une chafcune eſtre aornee de vertus, mais aucunes ſont principales es maryees, autres es veufves, & autres es religieuſes, mais j'entendz de parler de celles qui congruent a toutes. En premier lieu fault entendre chaſteté eſtre la principale vertu de la femme, princelle des autres vertus, laquelle faiſt eſtimer la femme : mais ſ'elle deſſault, elle efface toutes les autres. Les philoſophes ſtoiciens eſtimoient le ſouverain bien eſtre aſſis & ſitué en ſapience, & reputoient ſeulement ſages les Riches, Roys, Princes, Seigneurs, Citoyens, Officiers, les beaulx & fortz. Et par

le contraire vilipendoient les folz, les povres, ferz, bannis, pelerins, difformes. Ainſi eſt a juger de la femme pudicque, car elle eſt belle, venuſte, noble, ſecunde, douce & remplie de tous biens ; mais par le contraire, l'impudicque eſt la mer & treſor de tous maulx. Les compaignes de pudicité, c'eſt crainte & ſobriété. La face eſt nue, ſ'elle n'eſt couverte de crainte, & ſobreſſe nourrit continence. De crainte provient moderation & temperance que l'on ne penſe, dye ou face inſolence par affection, parolles arrogantes, jaſtance ou ambition. La fille ne penſera de ſoy meriter honneur, ny le appettera. Mais aura honte & crainte ſi elle eſt louee & exaltee, ou collaudee, ſoit de ſa forme, de ſon parenté ou de ri cheſſe, en conſideration que en brief telz biens periſſent, car ilz ne ſont permanens, & aux ſuperbes eſt appareillee peine eternelle. Sobriété maintient continence, & ebriété la dechaſſe. Nul eſt ignorant des vices provenans de gourmandiſe. Sobre ſteadjouſte & reſpargne, rend frugalité & abondance, decente au meſnage, comme recite Platon & Ariſtote.

L'homme quiert & apporte, la femme conserve. De sobresse de corps naist sacieté de cueur, que les desirs & affections ne soyent temulentz & perturbateurs de tranquillité. Nature est contente de peu. Ce que l'on a doit suffire, plus que suyvre les biens d'autruy, que envie & curiosité ne s'en ensuyvent.

A la femme est decent devotion des choses saintes, car contre envie souvent doit batailler, combien que ce soit vice ridiculeux aux femmes, dont souvent elles sont oppugnees ; mais la sobre n'aura envie sur autruy, ne curiosité de la despense de ses voisines. Femme pudibunde, sobre & moderee ne mesdira ou fera enflée par yre, courroux & debatz avec celles qu'elle hante. Qui resistera a femme iracunde & crudele, pleine de ultion & vengeance ? Comme aux grans bestes, orgueil, ire & envie se representent a la femme imbecille & incaute, pour mouvoir guerre & diffention, en sorte que legiere offense est tresgriefve a leur tendre cueur, & semble intolérable, digne de atroce vengeance, & se complainct de petites choses comme de grief-

ves injures. Pour ce, s'elle ne evite ou surmonte telz ennemys, elle aura dangier de hayne perpetuelle, ce que mieulx ne peut faire que par crainte & sobresse, par lesquelles elle attirera a soy les autres vertus. Apres cela la pucelle rememorera par lyre ou ouyr innumerables exemples des vertueuses femmes & constantes, notamment des saintes vierges, pour les inciter & suyvre, ou se rendre semblables au mieulx qu'elle pourra ; singulierement celle prestantissime vierge Marie, de laquelle la vie non seulement doit estre exemple aux vierges, mais aux maryees & veufves, ausquelles elle a donné forme & patron pour les provoquer a chasteté. Aux vierges est vierge modestissime, aux maryees espouse chastissime, & aux veufves religiosissime en viduité, laquelle a contempné toutes choses, pour trouver en Dieu accomplissement de tous ses bons desirs. Vierges qui desirez garder pudicité, prenez en elle imitation. Maryees, suyvez la par cure de complaire a voz marys, comme l'avez juré. Veufves, regardez icelle pour prendre foulas de la perte de vostre compaignie. Les hyf-

toires anciennes des infideles recitent plusieurs dames nobilitees & exaulcees par feule pudicité, defquelles faiçt mention faint Hierofme es hyftoires de Grece, en fon Catalogue, difputant contre Jovinien, dont aucunes font cy recitees, pour ce que mieulx l'on retient les exemples que les enſeignemens, & n'eſt difficile a faire ce que l'on voit avoir eſté faiçt. Il recite de plusieurs vierges qui ont eſleu plus toſt danger de leur vie que de pudicité.

En Athenes trente tyrans, apres que en la ſalle du convive eurent meurtry & tué Phe-don, firent venir ſes filles vierges dancer ſur le pavé tainçt du ſang de leur pere. Leſquelles ſaignans d'aller a l'eſbat de nature ſe precipiterent en ung puys, afin que par mort preſervallent leur virginité. Cinquante vierges des Lacedemoniens, que l'on vouloit violer, eſleurent volontaire mort, ſans que une ſeule vouluſt conſentir a corruption, dont apres ſurvindrent grandes batailles & ſubverſion de villes. Autre fois apres la victoire des Lacedemoniens, le cappitaine victeur emmena quinze vierges, & garda que

de ſes gens ne fuſſent violees. Apres que les pucelles furent racheptees de leurs parens, jamais ne voulurent retourner en leur pays, juſques a ce que a genoulx elles euſſent empetré abſolution des juges qui accuſoient le deſſenſeur de leur pudicité. Une vierge des Veſtalles que vouloit emmener ung prince par force tant eſtoit belle, ſe creva la veue, pour l'aſſeſſion que avoit icelluy prince en ſes beaulx yeulx; & plusieurs autres ont eſté plus curieufes de leur virginité que de leur vie. N'eſt donc merveilles ſe femmes chreſtiennes gardent integrité, quant les infideles ont tant eſtimé chaſteté. Se voulez exemples de ſainçtes vierges, lyſez leurs legendes, Barbe, Catherine, Agnès, Lucie, Cécille, Agathe, Marguerite, les onze mille vierges & autres innombrables, leſquelles ont prins option de mourir plus toſt que habandonner leur corps a luxure. Tant de vierges ont eſté jugulees, ſuffoquees, ſubmergees, trenchees, aymanſ mieulx le diſcrime de la mort que de chaſteté.

Sainçt Hierofme & ſainçt Ambroſe ne condamnent point celles qui ſe ſont tuees

pour deffendre chasteté, a l'exemple de sainte Palais martyre, laquelle se precipita en la riviere, avec sa mere & ses seurs. Eusebe en l'hystoire ecclesiastique recite la noble dame Sophronie avoir couppé & ouverte sa poitrine d'ung cousteau, pour preserver & deffendre sa pudicité; & neantmoins qu'elle se tua, l'Eglise l'a adjoustee au nombre des martyres. Nous lisons en l'eglise ces exemples de chasteté, & la femme impudique n'a pas crainte avec son bordeau se mesler parmi les saintes Vierges, & de invoquer celle dont elle porte le nom, qui est tant differente & dissemblable par sa luxure & mauvaise volonté, sans avoir esté contraincte, & ces dames ont tant souffert pour garder leur integrité. Tu celebre la feste d'une vierge, & de ta bouche fede & immonde te ingere de baiser ses relictues, & veulx telle te regarder ou escouter pleine de volupté. Mieulx te vouldroit ne les approcher, & t'en reputer indigne de peur que ne s'en vueille venger de toy, pour l'injure que tu fais au sexe, & d'estre appelée par son nom que tu viole par tes crimes.

## CHAPITRE XII

## QUELLE CONTENANCE DOIT AVOIR DEHORS



**L** est expedient parfois sortir de la maison, mais le moins est le meilleur, pour plusieurs raisons. Premièrement, car tant de fois que la vierge va en lieu publicque, elle reçoit jugement de sa forme, prudence & probité, voire aucunes fois capital & assez dangereux. L'ung approuve ses meurs & façons, l'autre les vilipende, & il n'est riens plus tendre que le bruyt & renommée des femmes, ny plus legier a mesdire, en sorte qu'il semble que leur reputation ne pende que a ung fil de foye ou d'araignee, tant sont les jugemens suspicieux; pour ce tant plus songneusement doit estre gardee leur bonne renommée, que aucunement ne soit maculee ou denigree, soit par mauvaise grace, legieres parolles, foy par trop destraver que autrement. Car se aucune notte se eslieve de la pucelle, toujours croist & est sempiternelle, sans estre

effacee, sinon qu'il appare du contraire par bons argumens. Se tu parle peu en publicque ou honnestes assemblees, tu es estimee creue; si abondamment, legiere; si sagement, malicieuse; si follement, hebetée; si facilement on ne respond, superbe; si trop tost, mal nourrie; si par doux regard en terre, dissimulatrice. Si tu ris a l'ung, l'autre est mal content. L'ung te meēt aux champs pour esprouver ta patience; l'autre te loue pour se gaudir de toy: par quoy moult est louable de demourer en la maison, pour eviter telz dangiers, qu'il semble chose repugnante a vertu de hanter & estre veue souvent en lieux publicques. Combien feroit meilleur garder la maison que de ouyr tant variables & iniques censures & impropres, & se adonner a tant de perilz!

Pour ce est ce commandement grief aux femmes vivre incongneues. A ce concorde Thucidides qui descript la femme tres bonne, de laquelle l'on faiēt moins de rapportz, sermons, comptes ou parolles, soit de louenge ou vitupere. Elle se doit contenir en son mesnage, sans estre de plusieurs congneue,

non estre divulguee en la cité par chançons ou estre designee par noms supposez, comme la blanche, la borgne, la petite, la grande, la grasse, la barbue ou autrement. Elle ne doit doncques mettre le pied hors du lieu privé, car par vanité vont pour regarder ou estre veues. Et si la vierge par commandement ou que le cas le requiere forte en rue ou en assemblees, avant que sortir de l'huys, qu'elle se appreste comme a la bataille, recogitant ce qu'elle verra, qu'elle orra ou qu'elle dira; car a peine fera de retour qu'elle ne ait quelque assault ou legiere pensee de sa pudicité, d'hommes ou des dardz & cautelles de l'ennemy de nature, pour solliciter ou pervertir son bon vouloir: contre lesquelz elle se doit pourveoir du bouclier de vertus, de bons commandemens & exemples, avec ferme propos de garder son honneur, car elle ne va que a vanité & spectacle. S'elle plaist aux hommes, ou les hommes a elle, ja se eslongne de Dieu, & de l'espouse de Jesu Christ, est faiēte adultere. Si elle voit bien, qu'elle le ayme pour honneur de son espoux Jesu Christ, & s'elle voit mal, qu'elle le evite pour amour

de luy. Elle se composera en parolles & continence, en forte qu'elle ne soit repute'e servante ou membre du dyable, pour provoquer autruy a peché, rememorant la vierge Marie avoir esté si moderee en ses gestes & si modeste, que si aucuns yeulx promptz & adonnez a volupté la regardoient, incontinent leur folle ardeur estoit estaincte, comme le charbon vif en l'eau. Par telles & semblables cogitations, la pucelle suyva sa mere, les yeulx baïssés, non la teste esleevee, ou avec quelque femme grave & morigeree, ou autre compaignie de vie approuvee, attrempee en son parler, & de louable crainte & sainte vergongne, ainsi que recite Homere de la pudique Penelope. Davantage, se la fille se treuve en assemblees, ne tiendra son col, poitrine ou front descouvert, & n'aura les yeulx mobiles; ne se enquera qui est celle ou celle, car a peine doit elle congnoistre ses voisins, mais couvrera sa face, & ne ouvrera l'œil que autant qu'il luy est necessaire pour veoir son chemin; ne convoitera de regarder ou estre veue. Ainsi le commande saint Hierosme, qui veult la jeune femme

en assemblees estre toute couverte & bouchée, hors les yeulx pour sa conduicte, qui est moult contre celles qui se denudent devant & derriere, qui ne peult estre sans vice : car les chastes l'ont en abhomination, & les voluptueux en font inflammez. Pour ce font trouvez les gandz pour couvrir les mains, affin que tout le corps soit aussi mussé.

Nous lifons les vierges Milesiennes, lesquelles par nulles multes de peines l'on ne pouvoit garder de elles se tuer & pendre, sinon que par edict fut publié que celles seroient trainees apres la mort, toutes nues & despouillees par la ville. Pour telle peine cesserent, de peur d'estre veues descouvertes. O pudicité incredible, digne de louenge & recitation en telles payennes, qui contempnoient la mort, & reveroient crainte & pudeur!

Choses merveilleuses recite Plin, que les corps des hommes en mer submergez font trouvez sur l'areine, le ventre dessus, & les femmes, le ventre dessous : par ce nature prent sollicitude de ce que les femmes mesprisent. A cheminer ne soient trop hastives,

ne trop tardives, mais avec contenance. En assemblees d'hommes doit avoir en visage & en tout le corps attrempance, cueur modeste & chrestien. Elle ne doit regarder les hommes, ne penser que on la regarde, ou que l'on parle d'elle. Aucunes filles ayans opinion de leur formosité cuydent que l'on ne pense que en elles, qu'on desire a les veoir, & que l'on ne tient propos que d'elles, quoy que les hommes pensent ailleurs. Lors se soubzrient & treuvent quelques propos joyeux, affin d'avoir occasion de rire & complaire aux regardans. Et semble a chascune de celles qui sont presentes, qu'elles veulent persuader d'avoir bonne grace, en quoy elles demonstrent leur legiereté & follie. Ma vierge que je forme & enseigne mesprisera sa beaulté, ne se estimera venueuse, ne gracieuse, ne rira de choses ineptes, recitations infructiferes ou indecentes, ny se resjouira d'estre attentivement regardée, comme estant le blanc de la butte, ou tirent les confabulations des jeunes gens, plus tost en doit plorer, voyant l'excellence de son bien estre agitée, oppugnée & assaillie de tant d'ennemys : car elle ignore

si a tous elle pourra resister, & retarder la flamme de la luxure des adolescens. Son ris doit estre sobre, non excessif, car il est indicatif de cueur legier. Si jeunes gens rient abondamment en son entretenement, ne fera le semblable, pour estre folle reputée. Mais quoy qu'on luy die, estimera que ce soit pour le plaisir & vanité de ceulx qui se efforcent luy vouloir complaire, dont ne doit faire compte, ains plus tost pensera que leur parler n'est que gaudifferie et passetemps, car autrement on reputeroit a ignorance ou imbecilité, s'ilz ne sçavoient entretenir les dames. Sur le tout ne se souffrira descouvrir, ne descoiffer ou indeuement toucher. Se aucun le attempte, changera de place faignant autre affaire. Riens ne donnera a homme, ne recevra de luy, car le benefice prins vend liberté. Pour ce est usité le proverbe d'Espagne & de France : que femme ou fille qui veult son honneur garder ne doit prendre ne donner.

Bien je me donne merveilles de gens graves tant impudens qui approuvent le babil & garrulosité des filles, & donnent louenge a celles qui sçavent jazer, causer et entrete-

nir les hommes longuement, & dient que c'est la coustume du pays. Je vous prie me dire, que peult tant habler la pucelle peu sçavante avec le jeune imbecille, mal experimenté en bon art, tres expert en malice. De quoy font leurs devis si loingtains, ou la matiere de leurs confabulations? De Dieu, de Nostre Dame ou du cher temps? N'esse pas approcher les estoupes du feu, qui leur preste matiere de ardoir l'ung contre l'autre, pour contraindre la fille a parler, & dire les laudes & suffrages d'enfer? Telles sont appellees femmes de court. Aussi Sathan leur appreste a sa grant salle chaires parees pour y estre entretenues, puis apres les fera dancier au son de ses menestriers. Si telles ne sont impudiques de corps, si sont elles profituees & violees de cuer & de pensee, & par adventure ne reste que le lieu propre & convenable. Qui voudra louer tel affaire, sinon ceulx qui ne congnoissent l'umbre & vertu de pudicité, qui voudroient toutes femmes estre prestes a volupté, pour ressaier leur luxure, tant sont submergez en leurs vices, qu'ilz ne congnoissent ceulx

d'autruy. S'ilz despouillent & evacuent les tenebres de leurs delices, on les croira a juger de vertus. Avec homme ne fera decent a la vierge avoir colloquution en lieu separé & diftrait des autres, seul avec feule, quoy qu'ilz foyent prochains parens. Plusieurs exemples en avons de freres & amys, qui en sont tombez en gros scandales et inconveniens. Ainsî viola Amon sa seur Thamar, enfans de David, & Camius sa seur Bible.

Sainct Augustin jamais ne voulut hanter sa seur disant estre dangereux veoir jeunes femmes, pire parler a elles, tres mauvais les toucher. L'abbé Pion alla visiter sa seur les yeulx fermez. Pour ce je admoneste prochains parens, tant soient freres & seurs, quoy qu'ilz soient chastes & de bonne continence ne jouer avec les pucelles, les baiser, descoiffer, ne communiquer par trop grant familiarité ensemble, ny deviser entre eulx au coing d'une salle, pour parler de choses que les autres ne puissent ouyr, car c'est cuyre, maturer ou eschauffer la pucelle a penser d'impudicité: par quoy l'on doit fuyr les occasions. Et quoy qu'ilz soient aucuns

presens a leurs devises, les propos doivent estre sans suspicion, car aucuns sont d'esperit si malicieux, qu'ils usent de parolles tant ambiguës, couvertes & obliques, que s'ilz sont accusez d'icelles, ils les denient, quoy qu'elles tendent a turpitude, & dient que l'on a finistrement interpreté les motz, car ilz le disoient en autre sens & autre intention, & par bonne simplicité. Cela ne donne argument de bon esperit, mais industrie de faulx vouloir & fallacieux.

S'il est expedient de dire & prononcer sentence de tes meurs ou y respondre, j'ayme mieulx que aux mauvais tu soys veue peu docte que aux bons peu pudique. Si rumines l'exemple predict de la vierge Marie, trouveras es evangelistes peu de parolles par elle dictes a l'annunciation de l'ange, a la vifitation de la dame Elizabeth. Elle fut vifitee des Roys loingtains, adoree des pasteurs, elle offrit son filz au temple, elle le perdit en Hierusalem, elle fut aux nopces de Architriclin, & finalement a la croix, esquelz actes elle a toujours gardé taciturnité, demonstrent que en publicque n'avoit accoustumé

de parler. Les vierges la doivent fuyvre, & a son exemple avoir peu de parolle. Silence est grant aornement a la femme, en quoy reposent chasteté & prudence, & mieulx defendras ta cause par moyenne taciturnité devant bons juges que par longs sermons. Ung adolescent a Romme, accusé d'adultere demonstra mieulx sa pudicité par grant silence, baissant les yeulx en terre & la face, que par la longue oraison de son advocat.

Saincte Susanne se purgea du crime a elle imposé par se taire plus que par remonstrances. Dit saint Ambroise : Susanne se teut, & vainquit ses ennemis, sans se deffendre envers Daniel son juge de parolles. Elle ne fut delivree par son plaider, mais la taciturnité de sa langue parla pour sa chasteté. Dit oultre ou livre des Vierges : j'ayme mieulx que la voix deffaille a la fille que l'avoir trop abondante. Si les femmes se doivent taire a l'eglise, encores plus les vierges, esquelles pudeur aorne leur aage, & taciturnité leur prohibé ; pour ce telle se contiendra la fille que non seulement entre les hommes, mais aussi entre les femmes,

son parler soit rare & modeste, non arrogant ou haultain avec fermens ou maledictions : car s'il est difforme en l'homme, trop plus est flagicieux en la femme. Aussi ne soit sa voix delicate, affectee, rompue, ou changeant en composition d'austerité, & visage fronce : car c'est indice de cueur viril, & n'y a tel que d'aller rondement en besongne, selon son naturel, & ne contrefaire son langage. Aucunes sont si petulantes & excessives en leur parler, qu'elles dient tout ce que leur vient a la bouche, & estudiant de mentir quant les vrayz propos leur deffailent, & s'ilz ne peuvent plus parler d'autruy, elles devinent des menfonges pour se garder d'elles mesmes. D'ung corbeau en font six, d'ung œuf douze, d'ung gendarme ung cent, d'ung petit chien ung asne, d'ung loup ung elephant, & volentiers reçoivent & escoutent qui mieulx savent narrer les menfonges. Autres sont si inciviles, que quelque secret qu'on leur dye, il leur tarde de veoir leur compaigne pour le reveler. Pour ce conseille le sage ne dire son secret a mere, femme, fille ne seur. Nous lifons de plusieurs femmes, constantes en

grant taciturnité pour taire ce qu'elles sçavoient, quoy qu'elles fussent en torture. La Pitagoree se couppa la langue de ses propres dentz, & la cracha contre le tyran qui la faisoit mettre a la question, pour non estre contraincte de parler. Plusieurs se sont tuees pour y obvier, & autres ont souffert grievess tortures plus tost que reveler le forfait de leurs amys. En publique ne doit la vierge contendre ny avoir debat, non seulement de petite chose, ny aussi de grandes : car mieulx vault souffrir detrimet de son bien que de son renom & bonne reputation.

Veritablement, comme dit Ovide, quelle garde de pudicité peult estre en la vierge d'avoir tant de oeillades & d'entretien? S'elle n'est de pierre, elle est allumee, tant par le regard des autres que par l'abondance des viandes & vins des convives, avec les confabulations, jeux, propos & atouchemens, dequelz le dieu Bacchus donne licence & advertissement. Ja ne se trouvera fille ne femme voulant bien complaire a ses parens ou mary, graves & honnestes, ou qui desire garder son bon renom, a telles assemblees, si

n'est oultre son vouloir, & que le cas necessairement le requiere. Aucuns folz pensent que les pucelles ne peuvent mal verser, sinon qu'elles couchent avec les hommes. Toy, chrestienne, espouse de Jesu Christ, escoute le texte de l'Evangile : De toutes paroles oyseuses & delectables cogitations, il en fault rendre compte. Quantes en sont dites es assemblees publiques & festins, non seulement oyseuses, mais pernicieuses, avec regardz indecens & contenance desmesurees, provenans des dards de concupiscence & folle amour ! Aussi qui voit femme & la convoite par consentement amoureux & delectable, il adultere. Autant fault entendre de celles qui convoitent les hommes. Finalement, je ne puis entendre que aux pucelles & petis enfans ne soyent interdites les dances communes, nopces, banquetz, veilles de nuyct & assemblees, pour les desordonnees contenance, beuveries, dissolutions, jeux & autres vices qu'ilz y voyent faire, dont ilz sont longuement souvenans, & par apres veullent essayer ce qu'ilz ont veu faire aux autres ; car souvent chascun s'estudie a

plaisanter & faire quelque chose de nouveau, & les plus grans y font plus de folle & de desordre, & il est bon & decent de éviter le peril & dangier auquel les parens ne voudroient veoir tomber leurs enfans. Joint que non seulement il nuyt a l'introduction de vertu, mais aussi a la santé du corps, pour les excès que l'on y fait. Pour ce dit bien le Sage, qu'il vault mieulx aller a la maison de pleurs que a la maison de joye.

## CHAPITRE XIII

## DES DANCES ET SALTATIONS

**D**ISONS en passant oultre aucune chose de ce que plus volentiers font plusieurs pucelles, & dont les pere & mere sont curieux de le faire apprendre a leurs enfans, pour sçavoir bien dancier. Je ne veulx cy disputer de l'exercitation approuvee par Platon & plusieurs stoiques, qui la tiennent utile aux enfans. Ciceron & Quintilien la declairent necessaire a l'orateur, affin que par formation & mou-

vement ou geste de tout le corps, l'on ait grace & contenance en faictz & en distz. Icelle art ancienne (comme plusieurs autres) n'est plus en usage. Je viens a celle saltacion qui est frequente aujourd'hui entre nous. Laquelle aucuns Grecz ont approuvee, comme plusieurs autres fedes & ineptes, repudiees par la gravité romaine : car nous ne lisons aucunes des dames d'icelle gardant chasteté avoir esté curieuse de dancer. Saluste recite de Sempronie, qu'elle chantoit & dançoit plus que n'estoit decent a preude femme. Ciceron en deffendant ung citoyen de Rome nommé Murena, accusé qu'il avoit faulté en Asie, ne osa ou voulut excuser tel faict, mais constamment le denya, & confessa que peu faulte ou dance qui que soit sobre & attrempé, s'il n'est fol ou pris au cerveau, soit en convive honneste ou en secret. Es festins & banquetz desmesurez, & es lieux de delices & jeux plaisans, le dancer est le dernier vice. En plusieurs villes des Itales, pour reprimer les dances excessives, furent donnez grans pardons & indulgences par le pape aux femmes & filles qui porteroient

foulliers de quatre doïdz de hault soubz le pied, pour cheminer & inceder en tous lieux par plus grant crainte. Nous avons en noz citez chrestiennes escolles pour apprendre a dancer, que l'on permet comme les bordeaulx pour luxurier : ce que les infideles ne souffriroient jamais, pour les contractations impudiques & baissiers immoderez qui s'i font. A quelle fin peuvent venir tant de deosculations pour ensuyr les columbes fecundes en amour? Anciennement aux seulz proches parens estoit licite baiser les vierges, maintenant chacun s'en mesle. Nous sommes freres & seurs par le baptesme, mais amitié & charité peult couster & estre entre nous sans telles approches. Quel plaisir ou profit vient de saulter plus hault que la corpulence de la fille ne peult porter, a estre entre deux hommes eslevee & avancee des bras, ou tripudier toute la nuyt sans facieté? Et s'il fault aller a la messe ung peu loing, elle s'en fasche, & a mal au pied comme le cinge pour aller a l'eglise, & leur convient avoir chevaulx ou chariotz, tant sont tendrettes. Elles treuvent le prescheur tant long qu'elles s'i endorment,

mais le menestrier fommcillera plus tost que ces faulterelles. A les veoir dancier de loing semblent qu'elles soient folles. Ceulx de loingtain pays s'en fuyent, quant premiere-ment les voyent, pensans qu'elles soient enra-gees a toujours faulter en ung lieu. Se telle peine corporelle leur estoit enjoincte pour penitence, la penseroient dure & grieve. Telles forceneries desmesurees furent pre-mierement controuuees du dyable, qui ne peult arrester. Les enfans d'Israel danferent entour le veau conflatille, en absence de Moyse, dont il en mourut xxv mille hommes par punition divine. Celles qui y assistent, regardent les habitz, gestes & contenances de celles qui dan'sent, & chascune a son quolibet, quoy que chascune face du mieulx qu'elle peult; & en ce congnoistrez leur fol- lie, car elles se efforcent sagement faire cho- ses tant imprudentes. Ou lisez vous aucunes saintes femmes en avoir esté curieuses? Tant plus est grave & prudente, tant plus deteste telle folle, & ne va voulentiers veoir ces tri- pudiations, repugnantes a la garde de pudic- ité, a regarder tant d'hommes en pourpoint,

nudz ou en chemise, qui s'efforcent de com- plaire & solliciter les cueurs des pucelles par la fenestre des yeulx du subtil ouvrier d'en- fer. Mieulx feroit labourer & piocher aux jours de feste que de commettre telles œu- vres.

Sainct Ambroise escript a sa seur : Femme de bonne conscience se doit resjouir, mais non en viandes & comestations, ny en sim- phonies nuptialles ou menestriers, car la chasteté y est suspecte. Pour ce je desire la vierge que je veulx enseigner s'en abstenir, car le matin & en sobrieté, vous y voyez les jeunes gens peu y vacquer. De telz sabbatz proviennent (comme dit est) baitiers deshon- nestes, puis regardz & atouchemens impu- dicques, avec propos lubriques. L'on se desguise en barbare. L'une est descoiffée, l'autre descouverte, joincte entre deux huys, ou sollicitee par ferrer les mains ou autres signes; par ce tant est le mestier traystre, que on ne s'en peult saulver. Se le corps est es- chauffé, le desir inflammé, le cueur palpite. Le vouloir est en doubte, & lors y a danger, que, qui feroit en lieu commode, qu'on ne

passast oultre. Somme, l'on n'en sçauroit faire bon latin entre femmes & filles ayans leur honneur en singuliere crainte & recommandations; par quoy est decent eviter le peril pour non succomber en icelluy. Que pouvoit pis demander la fille de l'adultere, pour sa dance, que le chef de saint Jehan Baptiste? Apres le convive royal, la fille dansa & faulta, en presence de grant turbe & assemblee, en quoy ne peut apprendre de sa mere que dommage de son impudicité. Je diray bien qu'il n'y a riens que tant provoque a luxure que l'indeue & insolente esmotion de corps, decouvrir les membres que nature veut estre absconsez, jouer des yeulx en tournant la tette, & espancher son chef, pour vouloir estre veue: car en tels actes n'y a point de desir ny regard vertueux.

## CHAPITRE XIII

## DES AMOURETTES

**D**ES coll ocutions avec les hommes & menus plaisirs, des dances naissent les amourettes; par convives, jeux, riz & voluptez gouvernans le royaul-

me de cupidité & de luxure. D'icelles sont illaquees & trompees les pensees des gens, mais singulierement des femmes, esquelles plus domine volupté. O miserable pucelle, si tu t'en retourne surprinse d'amours! Mieulx te fust si eusses esté surprinse du corps par fraction de quelque membre que de coinquiner & fouiller ta pensee, & perdre ta principale richesse, & lors congnoistras que mieulx eust vullu de demeurer a la maison. Je me efforceray touteffois d'y donner remede, si encores n'avoys esté maculee, & se tu as fait la folle, de te retirer. En premier lieu, je delaisse a escrire ce que par les sages philosophes a esté dict de la cupidité d'amour, duquel procedent tant de parjuremens, fraudes, mensonges, malaises, regretz, batures, occisions & eversions de villes & regions, en sorte qu'on le dict estre aucteur de tous tes delices.

Saint Hierosme (apres Aristote, Senecque & Plutarque) dit que folle amour donne oblivion de raison, mescontentement de soy mesmes. Il est prochain a la rage, trouble les conseilz, desrompt les esperitz des haulx &

genereulx. Les grandes entreprifes & cogitations attire aux infimes & viles, faiēt les fuppoftz quereleux, aveugles, irafcibles, temeraires, injurieux, penfifz, fufpicionneux, ennemys de fes parens, hayneux des remonftrants, odieux de vertu par fruition de cupidité infatiable, & apres que l'on vient a reconnoiftre fon erreur, l'on eft fi honteux que l'on ne ſçait que dire. Troye en tefmoignera pour Heleine; l'empire des Lacedemoniens pour les vierges ravyes. Roderic laiffa & perdit les Efpaignes pour le raviffement de la fille du conte Julien; Adam mift tous ſes ſucceffeurs en peine pour Eve; David ſes ſubjeētz pour Berfabec; Salomon ſe mefcongneut pour eſtrangieres; Sanson pour Dalida; Jafon pour Medee, et tant d'autres que l'on eſtimoit ſages & conſtans, tant hommes que femmes, leſquelz n'ont peu mettre bride a leurs folz amours. Que fera ce doncques de jeunes pucelles, ſtimulees de la chair, du monde & du dyable, ſ'elles n'eſtudient a fuyr les occaſions? Comment pourront reſiſter lors tant contrainētes a menus plaiſirs, quant amour a incité le

grant prophete David a faire mourir ung innocent? Salomon a ydolatrie? Sanson a debilitation? Medee a lacerer fon frere & tuer ſes enfans? Catilina a occire fon propre filz, & tant d'autres? Par fol amour l'on hait ſes parens, & pluſieurs meres ont eſté infaictes de venin de leurs filles pour ſuyvir leurs plaiſirs. Les ozieres ferrent les ſercles pour retenir le vin au tonneau, & les petites ceremonies obſervent l'eſtat de religion; ſ'elles eſchappent, le vin eſt en dangier par continuation. Ainſi par pluſieurs converſations d'hommes reiterees, peu a peu les amourettes ſe embrasent en cueur juvenil, dont l'on faiēt au commencement petit eſtime: mais au long aller & a continuer les petis commandemens ſont excedez, qui ſont eſpancher la vertu de pudicité & ouvrir le ſercle, que riens ne demoure de bon au vaiſſeau: par quoy ne doivent les femmes contemner les reigles & enſeignemens ordonnez a la vertu d'honneſteté, quoy qu'il ſemble qu'elles ſoient exigues & petites.

Si doncques tu n'es touchee de ce venin, aye en ſouvenance que l'amour eſt en ton

vouloir, & as en ta main l'autorité et puissance de recevoir ou rejeter icelluy : & se tu reçois amour, tu es subiecte a luy, non a toy, & ne chasseras tel hoste de ton logis quant tu voudras. Lors tu es si aveuglee, conturbée et aliénée, qu'il ne te chault du faict de ta maison, ains te commetz du tout au gouvernement de tes amours. Il n'est vice auquel l'on ne se expose pour suyvre les menus plaisirs, frauder ses amys, chasser ses parens, hayr ses prochains, empoisonner ses affins, suffoquer ses enfans, trahir son prince ou son pays : & toutes ces choses sont legieres a ceulx qui sont surprins de folles amours. Il n'est lors grief laisser sa region, diminuer son manger, divertir son dormir & n'avoir joyeux repos. Les sages doivent procurer de non tomber en telle frenaisie, mesme-ment les femmes, ausquelles est plus expedient s'en donner garde. Le commencement d'amours n'est que passetemps, joyeuseté, plaisir, suavité : mais soubz ombre de telle douceur gist venin pernicieux, qui croist comme feu. Pour ce a ces premieres occasions delectables, fault forte resistance, &

prendre & oster les regnardeaulx & urebers qui desgastent les jeunes vignes. Amours prennent force par cogitations & pensees en ceulx qui les retiennent longuement, & par telles dilations s'ensuyt dommage & playe incurable. Vous ne devez ouyr ny escouter le solliciteur de volupté, non plus que l'enchanteur. Il commence par louer la pucelle, il se jacte estre surpris de sa beaulté & de sa grace souveraine, qu'il fainct mieulx aymer que soy mesmes. Il faict present & don par parolles de tout son bien, & finalement qu'il seiche et perit pour son amour : car il con- gnoist les vaines pensees de plusieurs filles, lesquelles se delectent en leurs louenges. Ainsy deçoit l'oyseleur les oyseaulx. Il te clame & recite belle, venuste, ingenieuse, faconde, noble & gracieuse, & par adventure n'en est rien : mais ta folie te faict volontiers & joyeu- sement ouyr telles menfonges, & par ce tu pense estre telle. Il ne te dit point que tu soys prudente, constante, ne pudique ou catholique, car il prescheroit contre ses relic- ques : ou s'il le dit, & il espere te decevoir, il ment en sa pensee. Il regnie & parjure qu'il

mourra s'il n'a ta grace, voire jusques a larmoyer, & ainsi dit a une autre. Estu si insensee d'y adjouster foy? Combien de tant de milliers amoureux en as-tu veu mourir? Telz torments d'amours crucient, mais ils ne tuent point : car l'on est gary quant l'on est esconduyt.

Touttefois mieulx vouldroit qu'il perist que toy ou tous deux. Les jeunes gens tiennent telz propos, mais toutes entendez que le plus souvent n'y a goutte d'amour, & ne causent que pour decepvoir la jeune novice, ou qu'ilz ne soient sans propos : car ilz n'ayment que leur plaisir & la volupté de ton corps. Et si une fois il en jouyst a fatu-rité, tantost il s'en fasche & en quiert une autre pour refreschir ses yeulx & renouveler sa luxure : lors congnoistras quel amour il avoit a toy. S'il eust aymé toi & ton ame, tu eusse été longuement avant qu'il eust eu de toy fascherie ou satiété, quant il t'eust vu prosperer de vertu en vertu. Pource il aymoist seulement la courte & briefve volupté de ton corps, lequel apres qu'il a esté descouvert, diffamé & defflory vient en des-

daing, & tel amour est esvanouy par facieté de la copie & volupté d'icelluy. Chascun jour nous en voyons les experiences en toutes villes : par quoy ne fault reciter les vieulx exemples. Vous lirez & verrez six cens mil hommes apres qu'ilz ont abusé les pucelles les avoir delaissees, & de grant amour tomber en hayne capitalle, jusques a les envoyer au bordeau & lieux meschans, battre, tuer & accuser. Il n'est cité en laquelle chascun jour ne soient telz cas advenus ; dont plus je m'esmerveille de la folie des filles, lesquelles ne craignent de foy noyer & submerger en mer de tant de maulx. Dont viennent tant de lieux communs & bordeaulx, comme dit saint Hierosme, tant de pucelles prostituees & abandonnees, voire de bonne maison & noble lignee, napleuses, passles, malades, infaiçtes ou mendiantes, sinon par telz exemples? Si tu n'as respect & esgard a vertu, honnesteté ou pudicité, ou que les exemples des saintes vierges & leurs actes ne te revocquent, au moins te doivent esmouvoir telles fins miserables que tu ne pourras eviter, si tu veulx suyvre les voyes de celles qui ont

toute honte perdue & mangé leur pain blanc le premier. Le galant te decepvra, ou pour ce que c'est sa coustume, ou pour ce que c'est le pris & le guerdon de folle amour, ou que l'on s'ennuye & fasche de la copie de telle volupté. Pour ce proffiteront les enseignemens dessusdictz, que l'abondance de viande ne nourrisse legiere amour, oysiveté ne conversation avec les hommes.

Les poetes faignent que le dieu Cupido frappe de son dard les dieux & deesses & sa propre mere Venus, & quant on luy demande pourquoy il delaisse Mynerve, Dyane & les Muses, respond que Mynerve le conjure & menasse quant il va jusques a elle & quant il se represente, elle resiste & obvie aux occasions. Dyane erre & court parmy les forestz en solitude, & les Muses reverendes sont tousjours laborieuses en exercites honnestes : parquoy d'amours se retirent & eslongnent. Pour ce s'il advient que la vierge soit surprinse d'amours, il fault excoigiter remede en la forfaiture, avant qu'elle soit contraincte de perpetrer & commettre cas qui luy donne regret perpetuel. Pre-

mierement doit avoir ducil d'estre tombee en tel inconvenient, gouffre de tous maulx & ne doivent estre ouyes celles qui se dient avoir esté contrainctes, car c'est excusation en peché. L'amour ne se peult extorquer, n'avoir que par pur & volontaire consentement ; pour ce fault rememorer que l'on n'a excuse sur le dyable, sur les poursuytes, dons, presens, promesses ou menasses. Car le mal ne peult venir que de ta propre volupté, par laquelle tu as accepté & receu les occasions, quoy que tu te retire de l'operation. Tu ne permettras ton esperit a revolver en tes pensees telles delectations ; mais au contraire considereras que tu as dict, fait ou pensé plusieurs follies sans esgard, sans craincte, & a faulte de bon sens, par les premisses d'amours ; comme tu y as consommé grant temps inutillement, & en folles sollicitudes par lesquelles tu as delaissé occasion de vacquer a plusieurs bonnes œuvres ; comme tu as esté bien aveuglee de te submettre a tant de dangiers & inconveniens. Car par la recordation des choses dessus dictes tu rendras grace a Dieu de t'avoir tant preservere,

& en te reconnoissant povre ver de terre, brebis de Dieu, prochaine a pourriture, & que tu es mise en ce monde pour bien faire, non pour voluptuer & vivre a ton plaisir, Dieu te aydera a te retirer. Lors dois oublier tes menus plaisirs, esquelz tu as pris delectation. Ne regarde ce que tu as aymé, ne en vueille ouyr parler, & s'il vient ou se represente en ta cogitation, retourne ta pensee ailleurs par lecture, oeuvres ou oraison; les exemples & ouvrages te divertiront, mesmement par rememoration de la mort; ou te occupe en honnestes chansons, ou colloquations d'aucunes choses pures & chastes, en cessant de veoir & ouyr choses vaines, & evitant toutes occasions pour non reduire en ta memoire les voluptez passées.

Si tu es grevee en ta fantaisie par souvente recordation de ton amy, pense plus en ce qu'il a en luy de mal, de vice ou de difformité que aux biens qu'il a: car il n'est homme mortel qui n'ait cas a impropere, a quoy premierement dois penser quant te souvient de luy. En apres, rememore que soubz ombre des vertus que tu estime en luy sont

mucez maux innumerables, & maintes choses pernicieuses soubz honneste face. Beaulté rend ses suppostz superbes & fascheux; Noblesse provoque insolence, Richesse grande intollerabilité & audace, & Force, immanité & cruauté! Revolve & ramene en ta pensee non pas ce qu'il a bien fait, ou dit a ton plaisir, mais ce que t'a despleu & fasché quelque fois, en proferant choses ineptes, folles, abhominables, controvees, pleines de mensonge ou de mauvaise grace; & de ce prens conjecture de ce qui est occulte & en dedans: car l'on ne peut celer le mal ou le vice. Les vertus se demontrent tousjours moins, & les vices sont plus grans qu'ilz n'apparoissent; mais chascun s'efforce de se monstrier meilleur; pour ce souvent advient que nous deffaillons en affinité de vices & vertus.

Le prodigue est appelé liberal, le temeraire, fort & audacieux, le causeur, eloquent, le vollage, ingenieux. De ce sont deceues les pucelles, car elles jugent legierement de ce qu'elles voyent par dehors, & cil qui va veoir s'amy se aorne en habitz

& parolles le mieulx qu'il peult, pour demonstrier que riens ne luy deffault, dont ilz emmiellent les poiz & mettent gluy entour la viande, comme l'oyseleur, & le hain ou hameçon en l'amorse, comme le pescheur. Lors se Dieu te faiçt grace de te retirer, tu feras honteuse de tes precedentes follies, & reconnoistras le dangier duquel tu es eschappee, quant du nombre des insensees il te aura reduyt entre les prudentes.

Quelle femme chrestienne a jamais aymé, sinon celluy qu'elle a eu pour mary ? Aucunes filles se glorifient avoir plusieurs amoureux, pour veoir leurs pourfuytes & se delecter en icelles.

Par telles fraudes sont incitees en la dition & regime du dyable, avec lequel elles yront prendre le loyer de leur service avec les folz amateurs vaincus de Sathan, pour ardre avec luy, car le pris & loyer de peché, c'est la mort.

## CHAPITRE XV

## DE L'AMOUR DE LA VIERGE

**A**FFIN que la pucelle ne soit totalement frustree d'aymer (qui est prochain a charité) en premier lieu, elle aymera Dieu souverainement, Jesu Christ son espoux, sa seur la vierge Marie, les Sainctz et Sainctes de Paradis, l'Eglise de Dieu, & son bon Ange qui l'a en garde. Successivement elle aura fin de son amour a ses pere & mere qui l'ont engendree, & par grant labour & sollicitude, sans lesquels elle ne fust nee, & les doit avoir en reverence, comme ceulz qui sont, quant a elle, au lieu de Dieu, & a iceulx doit ayder a son povoir. Endure, pucelle, d'iceulx tes parens, et te adonne a leur service toute ta vie, en ce que les pourra soulager de ta personne & de tes biens. Tu leur dois obeyssance, honneur & reverence, accomplir leurs commandemens sans contumace ne regret en gestes, en regardz ny en couvertes parolles.

En oultre tu aymeras ton honneur, les vertus & le bon renom pour venir a felicité perpetuelle.

Si tu as bon amour es choses dessus dictes, tu ne preposeras a Dieu homme vivant, jouvenceau a ton espoux Jesu Christ, bordeau a l'Eglise, macquerelle a la glorieuse Vierge, ny la compaignie des impudiques aux devotes vierges. Tu ne prefereras les estrangers a tes parens, ton corps a ton ame, les vices aux vertus, ny aussi ceulx qui escripvent & remonstrent pour te garder de ceulx qui te veulent perdre, ny la momentanee & transitoire delectation pour la vie pardurable, ny aussi la misere des enfers a la beatitude eternelle. Ne adjouste pas plus de foy aux fatalites du Dyable que aux ministres de Jesu Christ, mais plus accepteras les commandemens de Dieu que les persuasions d'hommes cauteleux. Meilleure est la foy de Jesu Christ que la confidence d'homme perdu. Tu enfuyvras plus tost la vierge Marie que luxure, & estimeras plus bon conseil que la parolle de la macquerelle. Tu ne violeras les lois de l'Eglise pour servir a fornication, & mieulx

debvras estre comptee & nombree entre les saintes dames que entre les impudiques. Tu ne delaisseras tes parens pour suyvre tes amateurs, ny aymeras le corps plus que l'ame. Tu ne te commettras au plaisir ne vouloir de celluy qui te veult perdre. Tu elliras joye parfaicte plus que les joyes temporelles pameflees de tant de douleurs. Ayes en recordation le proverbe commun : ce que delecte est brief & transitoire, mais ce que crucie & tourmente est eternel. Toy doncques, jeune fille occupee en tant d'amours, invocque Dieu, Jesu Christ, Marie, l'Eglise, les Vierges & Saintes. Lors cupidité ne te viendra assaillir, quant te verra environnee & garnie de tant venerables gardes; & si le dard de Cupido t'est getté, il rejaira & retournera a l'encontre de luy, quant ne trouvera lieu pour toucher la pucelle si bien armee de deffense. De l'obedience, tu la dois par nature a tes progeniteurs, par droict divin & civil qui te obligent plus que le veu du religieux, lequel obeyt a son prelat & superieur sur peine d'excommunication & grievve offense en tout ce que luy est ordonné.

Mais en oultre l'amour filiale doit estre demontree en faictz & en dictz; & par plus forte raison les enfans, notamment la bonne fille se doit rendre obeysfante fans murmurer, hongner, respondre, froncer, fumer, ou dire patenostres de cinge. Ung religieux, par commandement de son prelat, arroufa si longuement ung baston sec planté en terre, qu'il reverdit & florit par la vertu de obedience. Si la fille est refusante de faire cas legier, la mere la doit contraindre a faire autre chose plus grieve. A celle qui refusa porter a l'arçon de la selle du cheval la boette, sa mere luy fist porter les manteaulx, comme elle avoit veu faire a ung page, lequel au refus de porter les licolz des chevaux, son maistre luy fist porter deux tresteaulx sur la selle devant luy pour le matter, & apprendre a obeyr, & ne refuser les commandemens raisonnables. Par telle obeysfance la fille acquerra bonne renommee de ne desdaigner aucun service, & se acoustumera de faire joyeusement ce que luy sera ordonné, & par telle nourriture sera prompte & habituee au vouloir du mary qu'elle aura. Et si autre-

ment elle est nourrie sans estre tenue subjeete, & qu'on lui vueille complaire, elle le voudra continuer en quelque estat qu'elle se treuve.

## CHAPITRE XVI

## DE CHERCHER ESPOUX

**L**e sage Poete ou douziesme livre des Encides recite que la jeune princesse fille interogee de ses progeniteurs, lequel des deux poursuyvans son amour, elle aymeroit le miculx Turnus ou Encas : lors, sans mot sonner, avec larmes & honteuse rougit en la face et baissa les yeulx, donnant a congnoistre & signifiant que la vierge ne doit vouloir que ce seulement que ordonneront ses parens. Pour ce est decenta la pucelle se taire, quant pere & mere tiennent propos de son mariage, aufquelz elle en doit laisser la cure : car d'iceulx elle n'est point moins aymee que de soy mesmes, & congnoissent mieulx ce qu'il lui fault, car ils sont plus experimentez & plus sages par l'ex-

periance de plus grant prudence avec la charité & affection qu'ilz ont de la bien loger. Par quoy n'est decent a la fille desirer nopces ou declairer son affection, qui est moult contre celles qui sont legieres a faire secretes promesses, dont adviennent fascheuses pourfuytes aux parens, a la fille, & desestime & deshonneur de celluy qui par apres fera son mary.

Les matrosnes Romaines avoient coustume que la fille le jour de ses nopces n'entroit point en la maison de son mary, sinon qu'elle estant a l'huy, y fust portee, demonstrent que comme pressée & par violence elle entroit en maison, en laquelle elle devoit laisser sa virginité, tant estimoient pudicité! Mais quant ses parens sont occupez par son mariage, doit prier Dieu & sa Mere affectueusement qu'il luy doint vertueux mary, avec lequel elle puisse vivre en bonnes meurs & en paix pour estre plus incitée a vertus que a vices. Quoy que la pucelle doyve toujours se recommander a Dieu, trop plus singulierement le doibt faire, quant il est question de la maryer, et par jeunes, abstinenances, aulmos-

nes & oraisons luy prier qu'il luy doint tel party que avecques luy elle puisse bien concorder, & faire son salut. Car l'obligation dure jusques a la mort, & tous benefices viennent de Dieu : par quoy l'on y doit bien penser, conseiller & deliberer; & principalement qu'elle n'ait affaire a ung fol ou insensé, car l'on ne sçait de quel costé le prendre pour legaigner. Pour ce dit le Sage: tu as donné ta fille, tu as bien, se tu l'as maryee a homme sage. Pour a ce parvenir est moult utile se maryer a son pareil, sans vouloir trop hault speculer, comme font plusieurs qui se mescongnoissent. Je desestime les parens & filles mal advisees qui se arrestent a une seule chose, soit beaulté, richesse ou noblesse. Mieux seroit avoir mary discret, qui eust ung peu de chascune des choses dessus dictes.

Ung prince de Grece interrogué pour dir son advis de maryer une fille a ung riche mauvais, ou a ung povre bon, seist telle responce: J'aymeroyz mieulx homme sans argent que argent sans homme. Ung jeune filz alla au conseil laquelle des deux il pren-

droit, ou la riche & de grant lignage, ou l'autre egalle a luy en facultez & alliance. Le sage le renvoya aux petis enfans qui jouoient ensemble, & disoient que chascun print son pareil. Ce n'est pas petite cure a une fille de eslire mary, ne legierement le doit accepter : car il n'y a riens qui desnoue tel lien que la mort, comme dit est. Elle fera mise en felicité perpetuelle, s'elle est donnee au sçavant, arresté & discret ; & miserable, s'elle est concedee a estourdy ou mauvais. En ce vient bien a precogiter, ruminer, conseiller & deliberer, car en mariage y a plusieurs fâcheres a tollerer : pour ce est l'assemblée joyeuse de vertueux mary. Folles sont les filles qui postposent bonté a formosité, richesse ou noblesse. Richesse le fait superbe, Formosité, fâcheux, Noblesse mescontenter de toy. Vouldrois tu estre femme d'ung fol pour ses richesses ? Autant te seroit une statue d'or. Appeterois tu ung noble intemperé pour son sang ? Autant feroit se marier a l'effigie de Cesar ou Scipion. Je demande esquelles bestes te voudrois plus delecter, aux asnes, thoreaulx ou pour-

ceaulx ? Pour ce est le proverbe commun que plusieurs filles ressemblent la loupve, quant elles delaisent le sçavant pour le mal nourry. Vous ne voyez homme qui prenne femme qu'elle n'ait don de Dieu, & quelque douaire de fortune ; mais aucunes sont qui ayment sans propos & sans raison, pour seule petite fantasie inutile, ou seulement apparente : contre lesquelles je fais invectives plus aigres, par ce qu'elles refusent hommes honnestes pour suyvre leur folle fantasie.

Gens qui ne se mesconnoissent, sçavans & de bonne part, ont honneste gravité & conversation ; mais autres, abandonnez a volupté, estudient plus complaire aux filles par plusieurs gracieusetez & menus plaisirs, hors de bon esperit humain, & comme petis enfans dediez aux jeux, suyvent ceulx qui mieulx jouent : ainsi filles & jeunes femmes dediees a delices & lasciveté, cuydent les jeunes hommes estre plus sages quant plus estudient a leur complaire. Tant est leur jugement corrompu que les folz sont aymez, estimez & honnorez, & les sages hays & contempnez, jusques a estre appelez folz, ydiotz

& de mauvaife grace, pour ce qu'ilz ne fça-vent leur entregent avec les dames, en audace, comme les autres : par quoy font dignes de sentir douleur perpetuelle & fouffrir peine de leur erreur, tant qu'elles vivront. Vous verrez fouvent ces danfeurs, caufeurs, vanteurs & gaudiffeurs, par entretenir les filles, qu'ilz trouveront meilleur party, & feront plus estimez que gens cleres ou fçavans qui vont le droit chemin en bonne simplicité ; & plus toft fe arrefteront aux habitz, montures, caquetz, entretenemens, et telles chofes exterieurement apparentes, qu'elles ne feroient a vertu & a bonne conduicte.

Aveuglee pucelle, aymes tu miculx fouffrir toute ta vie en or & draps de foye, que de te rejouyr en eſtaing & drap de laynne ? As tu gloire fi enracinee en ton cuer de gemir avec ung gendarme, plus toft que d'efre estimee fans crainte ? Veulx tu miculx efre batue & moleſtee en haulx habitz, que efre aymee en ſimple & vulgaire couleur. Se tu choiſis le pire, ton damp. Nous lifons plusieurs marys grievement outrager & tuer leurs femmes. Juſtine, tres noble vierge

entre les Romaines, exuperant & excédant en beaulté les pucelles de ſon aage, fut accordée par ſes parens a ung jeune prince fol & eſtourdy. Laquelle par ſa ſeule formofité vint en ſuſpition a ſon mary, en forte que a certain jour, elle ſe inclinant pour delacer ſon foulier, le mary par fureur de jalouſie couppa le col a icelle ſa femme nouvelle maryee, ſur la ſepulture de laquelle fut mis tel epitaphe.

Juſtine ſuis ſoubz ceſte lame,  
Jadis chaſte & jeune dame,  
En mary tant infortunee,  
Que de vice m'a ſuſpectee;  
Et pres mon liſt paré d'honneur,  
Auquel vierge avoit prins ma fleur,  
En me baiſant treſcha ma teſte,  
A grant tort, Dieu j'en atteſte.  
L'exemple monſtre aux imbecilles  
De ne maryer a folz leurs filles.

Non ſeulement les parens conſeillent bien leur fille de les conjoindre par mariage a gens modeſtes & bien nourris, leur pareilz, mais a eulx meſmes, quant par gendres & belles filles (que nommons bruz) bien morigerez, ilz prévoient a leur vieilleſſe : car

f'ilz sont fault & mal vivans, ilz se garnissent d'ennemys, dont nous en avons exemples journallement. Nostre Seigneur delivra la belle mere par les prieres de saint Pierre son gendre de la fiebvre qui luy vint a gros plaisir d'avoir tel allyé esleu entre les disciples. La bonne dame Ruth, son mary mort, suyvit son beau pere, le consola, & nourrist par son labeur, & fut de meilleure grace envers ses allyez que ne eussent esté ses propres enfans.

Mais avant que proceder a l'extremité & fin du present premier livre, vient a respondre a la forcennerie d'aucunes pucelles, & es resveries des matrosnes & autres imprudentes qui, par leurs raisons frivoles, veullent persuader estre expedient aux vierges prestes a maryer souvent estre veues en rue, hanter lieux publics, richement se vestir & aorner, frequenter les hommes, jazer avec les gaudisseurs, sçavoir bien danser & voltiger, & aymer celluy que l'on dit luy estre propice, affin que par ce plus facilement elles treuvent leur party & meilleure condition. Combien que cy devant y ait esté

a suffisance respondu, touteffois pour satisfaire non seulement aux prudentes, mais aussi aux rudes, ignorantes & mal experimentees, je demande quel homme sage le conseilla jamais pour en avoir auctorité ? Vous sçavez que l'on ne doit faire des maulx pour en attirer du bien, & qui ne evite les occasions tombe en peril. Je dis doncques que toy, Vierge, se tu n'estois maryee que par telles corruptelles, discrimes & malversations de pudicité, il te seroit expedient jamais ne te maryer ou avoir seul Jesu Christ pour espoux, plus tost que de se maryer au Dyable & apres a homme : car par ce tu en auras deux, dont l'ung te servira de adultere.

Je t'ay explicqué cy devant les inconveniens & dangiers qui en peuvent survenir aux vierges chrestiennes ayman Dieu, vertu & leur honneur, lesquelles approuveront nostre sentence.

Ne reste que a parler aux folles, legieres & subjectes a menus plaisirs & voluptez, lesquelles postposent Jesu Christ a leur delectation mondaine. Je considere deux choses

des meilleures que peult porter la femme au mary : c'est entiere pudicité & louable renommee. Vous ne trouverez homme si abandonné a beaulté de femme ou richesse, quoy qu'il soit pervers & defraisonnable, qu'il n'estime ces deux choses en la femme. Or vient a considerer quelle pucelle a integrité de chasteté & honneur, celle qui est continuellement a la maison, ou celle qui souvent converse en lieux publiques. A l'hostel n'y a occasion de delict, dehors chascun en dit sa ratelee.

De la pucelle domesticque nul ne rend faulx jugement; de la vagabonde, chascun luy donne ung quolibet, dont elle est arroufee comme de l'eau quant il pluvine.

Laquelle a vostre advis est des hommes plus estimee pudicque, celle que bien peu ilz voyent, ou celle qu'ilz rencontrent a chascun quarrefour de ville, frequentant les assemblees communes? Telles veullent estre veues & convoitees, & sont joyeuses d'estre pourfuyvies affin de donner a leur cueur volage passetemps, aux yeulx divers regardz, aux oyes parolles & chantz melodieux, & a leur

corps delectation : autrement leur sembleroit que elles fussent religieuses. Esse point assez d'estre veue aux sermons & assemblees du divin service? Telle vierge solitaire est elle point a preferer aux quaqueterelles? Vertu est si digne que ceulx qui la cherchent & suivent sont aymees & en reputation, non seulement des bons, mais aussi des mauvais. Pour ce en tous convis la louenge de telle pucelle sera exaltee par dessus les autres, & trouvera par telle nourriture plus tost & meilleure adresse la bonne fille que celle qui regarde a l'huys les passans, pour attirer de chascun ung brocart ou sornette : pour ce mieulx est de parler d'une fille que la veoir en assemblee; car tant sont les entendemens divers que l'on ne scaurait faire ou dire chose qui ne desplaïse a aucun, & parfois a ceulx qui avoient en vouloir d'aymer & pourchasser la fille, lesquelz se retirent par telz moyens de quelque legiere contenance ou mallegrace qu'ilz voyent en elle, ou fors quelque ung des parens le recite quant l'on s'en conseille a eulx, dont souvent s'en retardent plusieurs mariages.

Des habitz, se par iceulx tu pense estre aymee par fard ou autres paremens, quant tu les auras ostez tu luy feras odieuse, quant te verra en autre sorte le matin ou le soir : car il est necessaire de te descouvrir & aller simplement avec le mary, & tel bien cesse aussi facilement qu'il incite. Mais celle qui se montre tousjours une ne deffraude point ses amours. Si tu es veue paree, cointe & paincte, apres que l'on aura conçu opinion de ta formosité, l'on te prendra en hayne quant on verra la faulte. Bien je veulx improprier l'orgueil des imprudentes lesquelles portent en leurs habitz & acoustremens leur vaillant, surquoy est assigné leur mariage : qu'en pourroit on juger sinon temerité & impudicité, ou souseçonner que aucun y ayde ? De ce, & de converser souvent avec les hommes, vient au commencement petite renommee & bruyt secret, lequel par apres se espanche & augmente comme la tache d'huylle mesmement en telles matieres : car en compagnie frequente l'ung sollicite par noblesse, l'autre par richesse, force corporelle, forme elegante, par faconde, eloquence ou presens ;

en quoy fault grosse vertu pour y resister. Se la fille entendoit ce qu'ilz dient en absence d'elle, lors elle congnoistroit leurs fallaces.

Les hystoires poetiques narrent la vierge fille Dargin avoir mesprisé les delices des villes, pour estre venatrice & chasseur, mais aucuns revocquent en doubte son integrité, pour ce que en chassant parmy les boys & forestz elle estoit avec les jeunes hommes. Si la fille prent coustume de converser avec les gaudisseurs, elle le voudra continuer en mariage. Or n'y a mary de si pacient estomac qui en fust content, & qu'il n'aymast mieulx sa femme estre solitaire que hanter la multitude des hommes.

En assemblees les jeunes gens louent les filles d'estre simples, ingenieuses, bien nourries & deliberees, affin de les decevoir & corrompre. Telles filles treuvent aucunes fois condition & adresse, mais peu ou avec insensez ; & quant aucuns hommes se voyent surpris par leur loquacité, dances, doux regardz, entretenemens & attrayements des filles voluptueuses, lors ilz regrettent leur folle, & souvent font manger

a leurs femmes poires d'angoisse par mauvais traitement.

Tu n'auras jamais bon mary lequel par art & fraude tu as circonvenu, trompé & deceu, & pour conclusion s'il est homme si fol ou legier, qui mieulx aymast telle femme que la solitaire, paisible, de doux maintien, & en simple acoustremens, que mon voisin luy donne sa fille (car jamais je ne luy donneroy la mienne), puis qu'il prefere legiereté a vertu.

Des amours fault racompter quelques choses, veu qu'elles precipitent les pucelles en mil dangiers. Si tu ayme quelqu'un avant qu'il soit ton mary, & que tu luy donne signification de ta volonté pour l'espouser, il aura suspicion que aussi legierement tu en aymerois ung autre comme luy, qui encores ne t'est rien, & si tu es si legiere de te habandonner a luy, s'il te laisse, il fait sagement, car il prevoit que plus legierement te exposeras a volupté maryee que pucelle, dont jamais ne te aura en bonne reputation. Ainsi par ultion & vengeance divine la bonne amour qu'il convenoit avoir en mariage est

perdue & estaincte par la luxure precedente. L'experience en est commune es citez : pour ce en est le proverbe de ceulx qui se joignent par trop grosse amour, que souvent vivent en douleur. Chascun jour en voyez reciter fables de ceulx qui se maryent par secretz amours, ou au desceu de leurs parens, quant on voit souvent divorce advenir avant que le pain des nopces soit mangé. Aucunes folles pucelles rejeçtent les nouveaulx amoureux & dient qu'ilz ne les sçauroient aymer en mariage, quant paravant n'est intervenu aucun amour entre culx, qui est bien une raison de impudicité, quant tu ne ayme pas celluy qui est joint avec toy par les loix de Dieu & de l'Eglise, & advis de tes parens : mais pour ce que par avant tu as prins amytié avec l'autre par sa conversation, tu apporteta luxure eschauffe a son liçt. Ainsi font femmes publicques.

Le feu dure peu, s'il n'est contregardé & entretenu de boys : aussi ne fait l'amour, s'il n'est nourry d'honnesteté & vertu. Pour ce, dit Ciceron, que entre les mauvais n'y a amitié permanente. Les mariages ne

doivent estre contraiçtz par telz moyens, fragiles & debiles : car se le mary n'ayme de bon amour, la femme fera miserable. Le mistere d'amour sacré ne peult continuer par hayne; comme je ne voudrois retenir ung serviteur oultre son gré, & moins une femme.

Pour ce j'ay dit que le mary ne doit estre prins par force, fraulde ou fallace; mais encores davantage on ne le doit accepter pour la fille, sinon que voluntiers, liberalement, & par bonnes pourfuytes, elle soit pourchassée en mariage. Elle ne doit estre presentee par le pere ou les curateurs, mais doit estre diligemment requise par celluy qui la demande, pour ce que souvent argent fait les mariages. Senecque dit qu'on les maine au doy, dont l'ensuyvent plusieurs tristes & dolentes assemblees, quant le mary ne prent la femme que comme il feroit une adultere pour son proffit, & la femme n'ayme que pour sa luxure. A raison de quoy facilement l'ung est odieux a l'autre.

Ceux qui veulent conserver la nature des choses pures & entieres & ne les corrompre,

depraver ou faindre par faulx jugement, estiment le mariage copulation d'amour, de benivolence, d'amytié & de charité, aornee de toute douceur & suavité : par quoy ne defraudent l'ung l'autre par societé inseparable quant ilz se sont joinçtz par bons moyens, sans seduction.

Pour ce concludz n'estre decent que charité matrimoniale soit demenee par vilz, fragiles & abusifz commencemens : car la fille, maryee par deliberation de ses parens & pour-suyte de mary, a plus de felicité, & son amour est mieulx enraciné : si a le mary, dont ne s'ensuyvent reproches l'ung envers l'autre, a cause que les parens communs, qui n'ont affection desordonnee aux affaires, considerent plus la parité & esgallité des aages, des alliances & facultez, & mesmement des meurs, vertus, complexion & nourriture des parties, desquelles paravant ilz se sont enquestez & informez par le menu, & sur tel fondement l'on ne peult mal ediffier, qu'il ne s'ensuyve bonne fin.

Du jour des nopces, & autres choses y appartenantes, qui ne concernent vice ne

vertu, je m'en deporte, pour la diversité des lieux & pays : mais seulement veulx alleguer le dict du Sage, que au jour de son honneur, l'on ne se doit eslever ne exalter par arrogance en faict, en dict, ny en pensee par consideration que le lendemain l'on retourne a son estat :  
parquoy ne se doit mescongnoistre.

FIN DU PREMIER LIVRE



LE SECOND LIVRE

EST DES

FEMMES MARYEES



**E**N ce second livre ne veulx differer des louenges ou vituperes de mariage, ny veulx discuter les questions des anciens : s'il est decent a homme sage de prendre femme, ou se virginité est a preferer a mariage, dont disputent saint Augustin & autres Docteurs. Je scay que plusieurs ont reprouvé telle societé, non seulement hereticques (comme Manicheens qui par grant erreur commandoient a se abstenir de nopces), mais aussi les Gentilz. Platon (qui estoit appellé divin)

vouloit toutes femmes estre communes. Les matrosnes honnestes devoient avoir en grant hayne & poursuyte les femmes improbres, faulses, voluptueuses & mauvaises, comme deshonneur & tache de tout leur sexe. Dont plusieurs ont escript investives & tragedies au grant reproche du genre muliebre, mais n'y a aucun d'iceulx qui ne confesse la bonne femme estre tres digne & singuliere : car c'est la gloire de l'homme & sa felicité, comme escripvent Xenophon & Theognes, par quoy nul ne mesdit d'elle. Euripides, pour ce qu'il eut deux femmes adverses, vilipende le sexe par ses tragedies, dont il fut dit leur hayneux. Et Hesiodé le poete se efforce escripre pis comme leurs ennemys : mais finalement ilz concluent que comme en grant malheur tombe qui espouse femme litigieuse & insensee, ainsi, par le contraire, en grant volupté se maintient celluy qui la treuve bonne.

Salomon a assez mesdit des vicieuses, par lesquelles il vint a ydolatrer & mescongnoistre les benefices de Dieu, dont il en descript reproches merueilleuses, & que l'homme est

consumé de la femme malefique, comme le boys de pourriture. Mais il exaulce la vertueuse femme, & recite que noblement se peult asseoir le mary a sa porte, & soy adonner a sapsience. Luy & ses enfans luy donneront louenge, car elle est paisible, & met bon ordre en sa maison. Finalement tous les docteurs commandent mariage & apprennent prendre femme, ce que firent les sept sages de Grece, Pitagoras, Socrates, Aristote, les Catons, Ciceron & Senecque. Plusieurs en esperance de s'adresser a icelles bonnes femmes se maryent pour avoir enfans, éviter lubricité, & rendre ce qu'ilz ont receu de leurs predecesseurs par grace de nature, comme les animaux naturellement sont enclins a procreer & nourrir leur semblable, pour conserver leurs especes. Aristote en ses Moralles persuade espouser femme, principalement pour la conjonction de vie.

Nous sommes promptz & enclins par charité naturelle a aymer noz parens, voisins & citoyens plus que les estrangiers. Entre lesquels n'y a riens plus prochain que la femme, de laquelle Adam promulgua la loy & sen-

tence de nature, quant il veit Eve extraicte de ses os, difant que l'homme laissera pere & mere pour adherer a sa femme. Qui denyera mariage estre chose sacratissime, que Dieu a institué en Paradis entre purs & neçz de macule & de iniquité? Il l'a esleu pour sa mere, luy mesme l'a decoré, y montrant le premier miracle de sa divinité. Toutefois n'est cy a present question pour la louenge de la conjunction du masle & de la femelle, mais seulement de l'institution de la sainte femme. Et combien que au precedent livre ait esté souvent touché des femmes maryees en parlant des pucelles, toutefois en cestuy sera traité particulièrement des meurs, vertus & conditions que doit avoir la femme chrestienne, desirant vivre en paix, tranquillité & amour avec Dieu & son mary, & en bonne estime & reputation de ses parens, voisins & amys, pour instruire les chastes & retirer les mal vivantes, contre lesquelles je ne veulx invectiver ne dire mal.



## CHAPITRE PREMIER

QUE DOIT PENSER LA FEMME QUI SE MARYE

**F**EMME qui se marye doit reduire a memoire l'origine & l'institution de mariage, & souvent revolver en sa cogitation & en son esperit les loix, droictures & charges d'icelluy, & soy apprestre d'entendre si grant mistere, pour apres y pouvoir satisfaire. Le prince de si haultain oeuvre, apres qu'il eut cree le masle, trouva decent ne le laisser seul : pour ce luy adjousta compagnie de forme semblable, avec laquelle il peut converser, deviser, & suavement passer son aage, & consequemment procreer enfans ; car la conjunction n'a tant esté instituee pour lignee que pour la communion de vie & indissociable societé. Le mary n'est point ainsi appelé pour nom de luxure & volupté, mais de conjunction & d'affinité. Dieu donna la femme au masle, qui n'est autre chose, sinon qu'il estoit aucteur & consiliateur des nopces par institution du sacré mariage. Pour ce in-

continent le mary ayma la femme selon le vouloir de l'instituant, & l'appella Virago, pour ce que de l'homme avoit esté formée, ordonnant que pour leur mutuel amour, l'homme laisseroit par apres pere & mere, pour se joindre & adherer a sa femme, pour ce qu'ilz seroient deux en une chair par conglutination de ce sacrement de mariage. C'est ung admirable mistere de faire ung de deux, comme dit sainct Paul, par la commixtion & copulation des maryez. Dont necessairement fault conclure estre chose tres sainte, quant ainsi Dieu y assista familiairement & visiblement: car nulle pouvoit faire que la puissance divine.

Ainsi pensera la femme qui convole en mariage, qu'elle n'est pas seulement appelée aux dances, jeux, convives, banquetz ou a ses menus plaisirs: plus hault doit eslever son cueur, car Dieu ne veult telle conjunction pouvoir estre separee par homme vivant, quel qu'il soit, & tel neud ne peult estre deslié de main humaine que Dieu a ferré, ny autre doit ouvrir, ce qu'est fermé a la clef que porte le seul aigneau immaculé. Appreste toy, femme,

pour te copuler en amour comme Dieu t'a assemblé par sacrement. Rumine les charges & subjections futures plus que les plaisirs mondains, affin que telle association te soit facile & legiere, & que tu ne mette toy & ta compaignie en moleste & fascherie inexplicable & misere perpetuelle. En ta main & puissance est tel affaire par pudicité, meurs, vertu, grace & amour: user de mary commode pour le gagner par moyen, suyvant ses complexions, pour le reduire peu a peu selon l'exigence du cas, & vivre joyeusement avec luy, ou par ta dure teste & invincible ou trop opiniastre, le rendre austere, aspre, & rude envers toi jusques a la mort. Lors tu mesdiras par imprecations de ceulx qui ont conduit le mariage, & qui s'en sont meslez ou empeschez, parens & amys, & detesteras le jour que tu feuz jointe a tel mary, quant par tes vices tu le rendras hayneux & mal voulant, & demeureras comme ancelle & chamberiere. Par le contraire tu seras dame, l'on mettra peine de te complaire, tu te resjouyras & donneras louenge a Dieu du jour que tu as esté maryee, & graces a tes amys qui te auron

si bien logee & conseillée, quant par tes vertus & amyable entretènement tu te rends douce, facile, & ductible au vouloir de ton espoux. Le sage Mimus dit que la femme en obtemperant aux complexions & desirs de son mary commande.

Pline le jeune ayant femme selon son vouloir rend graces a la tante de sa femme de l'avoir si bien nourrie. Ainsi en rememorant souvent qu'elle est une avec son mary, que de deux ilz sont fais une chair & que par raison elle luy est subiecte en faitz, en dictz & en oeuvres, celle vivra heureusement avec luy : car en ces motz les lois de cette societé sont contenus & comprins, & tout ce que par mortel esperit en pourroit estre dit. Grande est la vertu divine, de haulte efficace, force & puissance ou auctorité, quant elle dit les deux n'estre que ung. Autre loy n'y a en mariage, ceste seule fuffit, car elle comprend toutes cogitations humaines, comme dit saint Paul. Nul n'a sa propre chair en hayne ny en desdaing. Aussi veritablement n'aura l'ung des maryez l'autre, si par vices ne sont disjointz & separez, car vertu attire tousjours

amour a foy & vice la rejecte. Autant j'en dis aux hommes. comme aux femmes, car le masle doit user de discretion, & supporter l'ignorance de celle qui met peine a luy complaire. En ce seul commandement d'estre deux en ung est toute la substance de mariage, se les femmes le vouloient & pouvoient entendre. Et pour mieulx penetrer leur esperit a le comprendre, leur fault par volumes & chapitres enseigner, afin de le mieulx retenir.

## CHAPITRE II

DES DEUX CHOSES NÉCESSAIRES REQUISES A LA MARYEE

**E**NTRE les autres vertus de la femme maryee sont necessaires deux singulieres, par lesquelles les mariages sont faciles, doux, pacifiques, heureux & permanens, & s'il y deffault de l'une d'icelles, ilz sont pesans, fascheux, miserables, odieux & intollerables : c'est honneste pudicité & amour grande & souveraine a son mary. La premiere doit estre apportee de la maison

paternelle, & l'autre a la solennisation des nopces, quant elle se segrege & separe de ses progeniteurs, consanguins, prochains & amys, pour se exposer & fuyvre du tout son mary, comme aussi fait le religieux & chrestien qui met sa volunté en la main du superieur. Chasteté est moult requise en la maryee, plus qu'en autre non estant abstraincte au lien. Si tu te coinquine & fouille maryee, violant ta foy, par ung mesme vice tu offense autant de gens que tu as gastez & fouillez. Dieu premierement que tu dois avoir devant les yeulx, auquel tu dois purité; plus le prochain que tu as apres Dieu, qui est ton mary, auquel tu as promis & juré fidelité, & inviolablement garder chasteté. Tu luy es comme Eve & Adam, fille, seur, espouse & compaigne : par quoy je ne le repute pas a moindre vice, que si tu te fust jugulee ou suffoquee de tes propres mains. Tu as dissolu la conjunction souveraine, desrompu le sacré lien des choses humaines, qu'est la foy, laquelle est gardee entre ennemys, a la guerre; tu as commis parjurement, & defraude celluy qui te devoit estre le plus cher. Tu as pollu la tres

neste Eglise, en laquelle tu as receu ce sacrement & juré de non le violer en la presence de Jesu Christ. Tu as disjoinct & dirimé civile societé, repudié les loix, blessé le pays, frappé amerement ton pere, batu ta triste mere, & mis en dangier tes freres, seurs, parens & amys. Tu invite tes pareilz a semblables vices par ton fol exemple, & donne notte & vitupere a ta lignee, jusques au danger d'occire l'adultere. Cruelle mere, se tu as enfans, tu les metz en ignominie perpetuelle, & en telle necessité que l'on ne parlera d'eux, ou de leur pere & mere, que en vergongne : comme ceulx qui contaminent leur renommee par trahison, homicide, sacrilege. Qui te sera maintenant propice? Tes parens, les voisins, le mary, le pays, les loix sont pretz a te punir, & Dieu se vengera de sa majesté ainsi vilipendee & mesprisee. Affin que tu ne te excuse par ignorance, tu as en garde chasteté & purité de ton mary, de laquelle il se fie en toy par grande recommandation. Pour ce c'est chose moult inique de donner le tresor d'autruy, oultre son gré.

La dame Lacene maryee, requise d'ung

jouvenceau de fol amour, luy dit : Se tu demandois ce qui est a moy, je t'en ferois plaisir ; mais la pudicité que j'ay eu fille estoit a mon pere, & maintenant la chasteté est a mon mary : ainsi ne t'ay peu donner ne donneray ce que tu pourchasse. Pour admonester les bonnes maryees & catholicques, sainct Paul escript que la femme n'a pas puissance de son corps, mais l'homme, en forte qu'elle ne peult vouer continence, sans approbation du mary. Sainct Augustin reprint aigrement Celance, bonne matrosne & vertueuse, d'avoir fait veu de chasteté, oultre le consentement de son mary, contre l'interdict de l'Eglise. S'elle n'a auctorité du bien, penfes combien luy est permis le mal. La continence est vituperée sans auctorité : que pourra estre de commettre adultere contre le vouloir du mary ? Et non seulement Dieu a rendu la femme subjecte a l'homme, mais aussi le mary a la femme, quant sainct Paul dit, que le mary n'a pas la puissance de son corps, ains la femme. Mais en mettant en nonchaloir les confederations nuptiales, & en oubly pactions, promesses & sermens, se tu

te habandonne a luxure, de quelle reprehension es tu digne, quant si durement l'on a repris icelle matrosne, qui avoit voué chasteté, offrant a Dieu par elle seule ce qui est a deux ? A demonstrier la grant enormité du vice d'adultere, entendz que nostre Seigneur en l'Evangile n'a permis dissolution de mariage, sinon au seul cas d'adultere. Femme superbe, pleine de courroux, rixeuse, pompeuse, qui se charge de vin, & de mauvaises meurs, est a tollerer & supporter, mais l'adultere a repudier. Telz vices aspres & incurables font durs a endurer, & les fault dissimuler ; mais ne garder foy nuptiale, est par trop intolerable : pour ce permet la loy qu'elle soit jugulee & occise.

Homere & Job, entre les extremes maledictions, dient estre d'avoir femme lubrique, & plus grande injure est a l'homme de supposer & adulterer sa femme, que si l'on tuoit son filz unique. Ce vice doit abhorrer & du tout fuyr femme chrestienne, quant Payennes se font mises a mort, pour observer integrité & loyauté a leurs marys, & ont mieulx aymé faire naufrage de leur vie, & totale-

ment la perdre, que leur pudicité, comme Lucreſſe, femme de Collatin, & plusieurs autres innumerables. Apres la bataille des Flamens faiſte a Aigues mortes, l'on pria Cayus Marius, victeur, d'envoyer les vierges des vaincus servir a la deesse Veste, ce qu'il ne voulut accorder : par quoy la nuyt suyvant se pendirent & estranglerent pour non estre violees des ennemys. En une bataille des Theſſales, ung peuple leur alla au devant & ferrerent leurs femmes & filles en lieu enclos de fagotz, feurre & boys sec, pour y mettre le feu, si leurs marys estoient vaincus ; & ainsi le accorderent toutes pour garder pudicité, donnant gloire & louenge a ceulx qui avoient si bien advisé en leur faiſt. Toutefois leurs marys vainquirent (comme l'on croit) par les vertus de tant de honnestes femmes. Et si entre les Gentilz y a tant de constance, quoy qu'ilz soient en tenebres, n'este pas vergongne aux chrestiennes, racheptees du precieux sang de Jesu Christ, & illuminees de vertueufes doctrines, de estre ainsi subjectes a leurs delices ?

## CHAPITRE III

COMME ELLE SE PORTERA ENVERS SON MARY

**P**OUR le deuxiesme poinct, longue recitation & difficile seroit a expliquer l'office de la femme. A peu de parolles l'a deschiffré nostre Seigneur quant il dit, icelle estre une avec le mary : pour ce ne le doit autrement aymer que foy mesmes. Il a esté ja dit devant, mais le repeter ne sera inutile. Car apres chasteté, c'est la souveraine vertu de la maryee. Ce signifie & recommande la societé conjugale, qu'elle estime son mary par dessus tous, soit pere, mere, freres ou seurs. Ainsi comme recite Homere de la chaste Andromache.

Si l'amytie de deux personnes rend ung cueur & ung vouloir entre eulx, par plus forte & efficace raison, le fera mariage qui precelle & excede toutes autres amytiez, & faiſt de deux corps ung. Le mary luy sera beau comme Paris, vaillant comme Hector, fort comme Sanſon, doulx comme Job, &

ainſi des autres vertus & dons de grace. Lors par telle concordance d'amytié & de cueur uny enſemble, par eſtimation que l'on a l'ung de l'autre, eſt faiſte une ſeule perſonne en une chair. Dieu commande a l'homme de laiſſer pere & mere pour ſe joindre a ſa femme. Par plus grande raiſon elle eſt tenue de ſuyvre & adherer au mary, comme fille d'icelluy, plus molle & imbecille, de laquelle le mary eſt le chef & la teſte, & par ce eſt a preferer : car elle a affaire de ſa deſſenſe, & ſans mary elle eſt ſeule, nue, deſpourveue, & en dangier d'injure. S'elle eſt acompaignee de mary, elle a parens, maiſon, pays, richeſſes, & ce que luy eſt plus neceſſaire. La femme du roy Mitridates, nommee Hipsicratea, chercha ſon mary par les deſertz fugitif, diſant que la eſtoit ſon royaulme, ſa richeſſe & ſon pays, la ou eſtoit ſon mary, qui luy fut merveillex ſoulas en ſa fortune. Plusieus deſquelles l'on pourroit reciter comptes innumerables, ſe ſont bannies, proſcriptes, & rendues fugitives ſecretement en habitz d'homme ou diſſimulé, pour ſuyvre leurs marys. Aucunes ſont allez veoir leurs marys en priſon

pour les faire eſchapper par changement d'habit, & elles demeurèrent priſonnieres pour eulx, au gros dangier & detrimet de leurs perſonnes. La femme de Gonzalle Fermande, conte de Caſtille, perſuada ſon mary qu'elle alla veoir en priſon de muer & changer ſon habit pour ſe ſaulver, & elle demoura au peril de ſon mary : quoy ſachant le roy de Caſtille, conſiderant tel amour & charité de la femme, pardonna a tous deux. Une dame en Angleterre ſ'expoſa au danger de ſa vie pour ſuccer le venin du mary bleſſé au bras, & peu a peu attira le venin, dont la playe fut facile a guerir au medecin, ce que jamais autre ne voulut entreprendre. De telle bonne matroſne la gloire doit eſtre celebree. Autres ont reçu mort volontaire pour delivrer leur eſpoux, & autres ont voulu mourir avec leurs marys. Et plusieus es anciennes hiſtoires ſe ſont tuées, ne voulant vivre ſeules, geſtees en mer ou en feu, par regretz de leurs marys. Portia, fille de Caton, apres la mort de Brutus ſon mary vaincu, voulut mourir, & pour ce qu'on luy oſta tous ferremens, elle ſe ſuffoqua de charbons ardans.

Cornelia, femme de Pompee, disoit chose indecente estre de non mourir de dueil apres le decès d'ung vertueux mary. Telz actes font propofez des histoires anciennes & payennes, pour inciter les dames a ne refuser choses mediocres & moindres pour la grant amour qu'elles doivent avoir avec leur espoux, & demonstrent leur ingratitude & cruelle impieté, mefmement d'aucunes legieres, a se preferer a leurs marys, leur dire injures & ignominies, maledictions, imprecations, & parolles de mecontentement. Elles ont le cuer plus felon que les bestes, quant par telz actes & villennies, elles affligent & molestent leur sang, leur corps & elles mefmes en la personne de leurs marys, quant au contraire le devroient consoler, & y remedier par douce remonfrance, ou diminution de leurs biens temporelz. La femme doit entendre, que non seulement elle se doit abstenir de objurgation pour cause legiere ou petit dommage, mais aussi pour eslargir & distribuer son patrimoine, selon l'exigence du cas; autrement n'est digne d'estre appelée chrestienne ou bonne femme. A tard voul-

droient exposer leur bien pour la rençon de leur baron, qui pour leur prochain chrestien le devroient faire.

Il ne suffit aymer son mary comme frere germain, parent ou autre amy : car avec l'amour, crainte ou reverence doit grande obeyssance & service, selon les ordonnances des droictz de nature, qui commandent la femme estre subiecte a l'homme & luy obeyr. Entre les animaux les femelles naturellement obtemperent aux masles, les suyvent, flattent, blandissent, & permettent estre chasties d'iceulx. Aussi nature a armé les masles de plus grant force, comme voyez entre les cerfs, & le thoreau est plus robuste que la vache : qui demonstre que aux masles appartient de batailler, a la femelle de le suyvre, en sa tutelle & garde se confier, & en douceur s'accommoder a ses meurs pour seurement vivre. Pour ce, dit Aristote au livre des animaux, que les femelles sont moins nerveuses & robustes, ont la chair plus molle, le poil plus delicat, & moins de force que les masles. Bien devons surmonter les bestes par humaine raison; pour ce en evitant info-

lence & arrogance, la femme se rendra obeyfante a son mary, quant elle penfera que luy feul est son pere, fa mere, ses parens, & tout ce qu'elle doit aymer. La femme folle & infensee qui ne honnore son espouz, peu devroit obeyr a ses superieurs, & si a ses progeniteurs elle doit obeyr & ne les vouldroit molefter, ne inquieter ou leur desplaire, moins le devroit faire a son mary par statutz naturelz, & commandemens humains & divins.

Il n'est femme si honorable qui voulust ou deust surmonter l'honneur de son mary. C'est chose ridicule & execrable, que la dame pervertissant & gastant les loix de nature, prefere sa reputation a celle de celluy qu'elle a prins pour seigneur & maistre : comme le chevalier qui veult commander a l'empereur, le payfant a son seigneur, la lune au soleil, & le bras a la teste. En union de mariage l'homme est l'ame & la femme le corps : l'ung commande, l'autre sert. Et, comme dit sainct Paul, l'homme est la teste de la femme. Si en passant outre nous alleguons les divines institutions, nous les trouverons plus valloir que les raisons naturelles & humaines. Dieu

par ses premieres loix establit & ordonna au nouveau monde & encores rude, que Eve & les autres femmes seroient soubz la puissance de l'homme, lequel luy domineroit. Sainct Paul, maistre de divine sapience, en plusieurs lieux & passages, rend la femme subiecte au mary. Sainct Pierre, prince des Apostres, en promulgue edict pour non prendre par elle auctorité sur le mary. Ainsi obeyffoit Sarra, laquelle appelloit Abraham son seigneur. Sainct Hierosme conseille aux femmes garder l'auctorité de leurs marys. Tous ceulx de la maison doivent apprendre de toy espousee, combien l'on doit d'honneur au maistre par ton service & humilité ; tant plus sera estimee quant plus les honnoreras : car mieulx ne pourras aorner le corps que en la dignité de la teste, & tu ne le pourrois demonstrier plus grant en auctorité que par ton obsequ & service. Folles femmes & infenses ne se puent mieulx demonstrier que quant veulent presider a leur mary, duquel l'honneur leur depend : car en voulant accepter l'honneur elles le perdent. Les alliances, richesses, parentez ou fortune faillent a la femme & l'honneur,

si le mary en a deffault. Qui pourra avoir le mary en reverence, quant on le voit subject a sa femme? Mais par le contraire ignobilité ou povreté ne rendent mauvaise grace quant le mary est en reputation.

Orestille n'eut commendation de beaulté, lignage, ny richesse, tant fut mesprisee & tenue en hayne des Romains, pour ce qu'elle estoit femme du faulx & traystre Catilina; & au contraire la tenuité de Salonie n'empescha qu'elle ne fust chiere & admirable au peuple Romain, pour ce qu'elle fut femme du sage Cathon. Parquoy n'est meilleure reputation que d'avoir mary honoré: mais se n'est de toy, a peine sera d'autruy. Affin que l'espousee puisse complaire a son mary & vivre en amytié avec luy, il fault preallablement considerer l'estat, les meurs, facultez, nature & conditions d'icelluy, car ilz font de diverses manieres. Tous marys doivent estre aymez, reverez & servis, quoy qu'ilz soient de diverses complexions, mais non pas traictez d'une mesme forte. Pour ce doit faire la femme, comme dit Terence apres Platon, que la vie des hommes est comme quant l'on joue aux

cartes, ou aux dez: car l'on doit corriger par art, astuce & finesse, la perte quant l'on voit que le jeu ou la chance ne vient a point, pour differer & attendre meilleure heure ou plus convenable jeu.

Ainsi la femme se doit resjouir avec les joyeux, & simuler tristesse avec les melancolieuz, & attendre son heure pour ensuyvre & accommoder sa façon de vivre, avec celle de son mary. Entre les liberaulx estre moins avare, avec gens de grant chiere faire plus grant apprest. Si l'homme a bonnes complexions & meurs louables, les suyvre; si perverfes, les amender & corriger par art & bon moyen pour le rendre en ce moins incommode: non pas le corriger incontinent, & en dissimuler, comme le joueur quieste par fois son jeu, considerant que a difficulté & danger le pourroit amender. Aucuns sont bien fortunez de biens temporelz, de corps, ou de vertus, adonnez a honnesteté & a raison. Telz facilement fatiffont a leurs femmes; mais des infortunez doit estre le conseil, par ce qu'il est peu d'hommes ou il n'y ait aucune chose a regretter, ou que facile-

ment en luy fortune change : car par les accidents qui adviennent souvent l'on est retiré d'honneur & d'amour. La femme ne doit aymer le beau pour sa forme, le riche pour son avoir, ne l'officier pour l'honneur, autrement l'aura en hayne luy estant malade, povre ou privé de son office.

Se tu as mary sçavant, attire de luy divins commandemens & enseignemens ; s'il est bon, enfuy ses vertus ; s'il est infortuné, rememore ce que recite Lucain de Pompee apres qu'il fut vaincu par Cesar. Quant Cornelia sa femme le vint veoir, elle cheut devant luy comme pasmee & demye morte, considerant ung empereur de si grant vertu & renom estre venu a telle calamité & misere. Lors Pompee l'esleva de terre, & apres qu'elle fut revenue en ses sens luy dist : Ma femme, m'amy, je m'esbahys que au premier coup de fortune vous estes ainsi abatue : vous avez maintenant voye & moyen pour parvenir a gloire immortelle, non pas pour eloquence, pour consulter ou batailler, mais par ce seulement que vous avez mary miserable. Si tel vous l'aymez & traictez comme mary en sa

fortune tant abaissee, il en fera memoire perpetuelle, & aurez plus grant gloire d'avoir aymé Pompee vaincu, que quant il estoit prince du peuple romain. Facilement femme de mauvaïse grace ayme l'homme eslevé ; mais embrasser & traicter le miserable, est oeuvre vertueuse. Pour ce me devez estimer & aymer vaincu, comme matiere de vertu redondante en vous ; & si vous desplorez & regrettez ce qui est pery moi vivant, vous demonstrez que ce qui est perdu vous estoit plus cher & mieulx aymé que vostre propre mary. Par telles & semblables parolles ramenoit sa femme a contenance, pour ne foy estonner en fortune adverse, dont la bonne matrosne doit avoir recordation & souvenance pour oracle & exemple, & le revolver souvent en son cerveau pour ne s'affliger, & tormenter de l'infortune & accident de son mary, ny l'en hayr, desestimer ou vilipender. Plus tost, s'il y a indigence, doit estre consolé sur ce que les seules vertus sont les richesses de ce monde. En oultre, l'on doit ayder par oeuvres honnestes que la femme verra luy plaire, & aussi decentes a son estat

& parenté. Garde de cheoir en inconvenient que pour sa misere tu vueille qu'il exerce, ne toy aussi, art indeue, defhonneſte ou vicieuſe, ne le inciter a prendre labeur extreme pour vivre plus delicatement, eſtre nourrie abondamment ou mieulx paree ; mais par exercice qu'il ne fera a regret, beſongne luy & toy, pour eviter debatz & noiſes domeſtiques. Mieulx vault avoir pain & eaue, que contraindre ſon mary a choſes viles & villaines, ou a trop grant fueur & peine de ſon corps. L'homme uſe de ſes droiçtz comme ſeigneur de la femme, mais non la femme du mary.

Davantage ne doit la maryee debatre ou contendre plus avant que le mary le prendra a gré, & qu'elle voit a elle decent & convenable a impetrer, pour non le irriter. En quoy failent femmes innumerables, leſquelles par voix importunes tirent leurs marys a vengeance, & a choſes illicites & flagitieuſes, pour avoir aucun proffit & ſubvenir a leur vanité, orgueil & volupté. Aſſez en trouverez ennemyes des vertus de leurs marys, & ſe moleſtent quant par icelles y a dommage au

faict domeſticque, & quoy qu'elles ſemblent par nature pitoyables & devotes plus que les maſles, proffit & gaing leur faict mettre tout en oubly.

Telles furent les femmes de Job & Thobie, leſquelles reprochoient a leurs marys leur grant vertu au moyen de leur calamité. Autres tyrans ne fault pour martirizer les hommes que telles femmes, qui perſecutent leurs marys, comme Neron, Domician, Diocletian & autres tyrans moleſtoient les Apoſtres de Jeſu Chriſt. Au bon Job le dyable oſta tous ſes biens, occiſt ſes enfans, perdit ſa famille, le rendit ſur le fumier tout ulceré, & ne luy laiſſa que ſa femme (comme l'on croit) pour par ſon importunité augmenter la triſteſſe du patient, lui reprochant ſes bienſſaiçtz comme crimes, demonſtrant en ce qu'elle faiſoit pis que le dyable, qui jamais ne luy reprocha ſa ſimplicité. Les vrayes richesses ſont celles que l'on garde ſans danger de larrons, de taignes & rouilleures. Par ce l'Evangile dit que bienheureux ſont povres d'eſperit, car ilz ſont riches en l'autre monde. Et le Pſalmiſte teſmoigne n'avoir jamais veu

juste delaiſſé, ne ſes enfans en neceſſité : car en cherchant paradis, les choſes neceſſaires nous ſont concedees. Si ton mary eſt difforme, tu dois aymer ſon cueur & vouloir, auquel tu es eſpouſee. S'il eſt malade, la eſt veue la bonté de la femme a le conſoler, traicter & eſtimer comme ſ'il eſtoit ſain, & comme ſe tu voulois attirer a toy une partie de ſon mal. Lors il ſupportera plus legierement ſon dueil & mal, quant te verra compaignie de ſa maladie. Bonne n'eſt pas celle qui ſe reſjouyt pendant la douleur du mary. Sois joincte au liſt du patient, allege ſa douleur de ſervice, doulces parolles & fomentations. De tes propres mains traicte le corps & les playes; recouvre les membres pour le garder de froit. Donne luy a laver & boire par toy meſmes, & ne te attendz a tes domeſtiques, qui n'ont a luy grant amour; autrement ſa douleur augmente. D'aller veoir ſes voiſines, jeux, convives & dances, pendant que le triſte & dolent mary eſt au liſt, appartient plus a concubines que a femmes de bien. Ne te renomme maryee, ſinon que tu faces ce qu'il appartient a femme; car tu n'en es

digne, non plus que d'eſtre appellee tiſſerande, ſe tu ne ſçais faire des tremes.

Femme de petit vouloir ne fait compte du mary ou du voiſin plus avant ſ'ilz ſont egrotans & malades, que l'ung eſt a la maiſon & l'autre dehors. Et combien que vertu ſans lumiere reluyſt & reſplendit en tenebres, touteſſois je reciteray ce que je, & pluſieurs autres, avons veu a Bruges, d'une dame nommee Clere, vierge tendre & ſpecieufe, qui fut amenee & joincte par mariage a Bernard Vuldeure, aagé de plus de quarante ans, laquelle le premier ſoir de ſes nopces, veit ſon mary ulceré es jambes envelopees de drappeaulx & oignement. Lors congneut qu'elle avoit eſpouſé mary malfain, caducque & maladif, lequel touteſſois elle n'eut en deſdaing lors, ny apres que icelluy Bernard cheut tantost en griefve infirmité, tellement que les medecins deſpereroient de ſon ſalut. Elle touteſſois & ſa mere, en grant ſoing & ſollicitude entour le liſt du malade, firent tel debvoir que par ſix ſepmaines entieres ne furent deſpouillees en liſt, ne prendrent repos l'une ou l'autre plus d'une heure, pour ſub-

venir au pacient du grief mal & contagieux, que l'on dit la maladie de Naples ou d'Espaigne. Les medecins persuadoient de non luy toucher ny approcher; aussi faisoient ses parens & amys, difans qu'elle devoit entendre plus a son ame que au corps pour preveoir a sa sepulture. De ce n'en fut estonnee, mais le nourrissoit a toutes heures, par humecter les potages qu'elle luy faisoit, & elle mesmes le nestoyoit de drappeaulx hault & bas par les conduictz qui desfluoyent, & distilloient de son corps. Advint depuis que icelluy Bernard vint en convalescence par le bon & doux traicement d'elle, comme affermoient les medecins, en forte que ung de ses voisins faceffieux & bon gaultier disoit, que Dieu avoit tué Bernard, mais sa femme l'avoit retiré & arraché de ses mains. Depuis icelluy Bernard rendit humeurs ardens de son chef par les narines, auquel les medecins ordonnerent petites herbes pulverisees, pour luy souffler par un thuyau, & pour ce que l'on ne peut trouver personne qui ne refusast tel labeur pour l'horreur de son infection, sa femme seule y mist ordre. Sa barbe & son

vifage fut tant arrosé de tel humeur infaiçt que nul barbier y voulut mettre le rasouer; sa femme lui tondoit des forces chascune sepmaine. En oultre, il tomba en autre griefve infirmité par l'espace de sept ans pendant lesquelz, par infatigable & merueilleuse diligence, luy appresta viandes, oignit ses playes, & contracta chascun jour ses jambes distillantes grosses infections intollerables, en quoy elle prenoit plaisir, comme l'elle eue sentu du musc ou bon odeur. Elle affermoit son alaine douce, mais nul le vouloit approcher de dix pas. Pendant ce temps qu'il convint faire gros fraiz pour homme tant vexé de maladie, pour le nourrir & soulager en maison, de laquelle les gaings de long-temps avoient cessé, sa femme exposa en vente ses anneaulx, doreures, bagues & habillemens, desquelz liberallement elle se despouilloit, affin qu'en riens son mary ne fut necessiteux. Elle se contentoit de peu pour son vivre, affin de respargner a son mary tant passionné & affligé de douleurs. Vingt ans elle fut avec luy maryee, duquel elle eut des enfans, sans jamais avoir esté entachee

de la fufdicte contagieufe maladie, ny auffi fes enfans. Finablement ce malade termina fa vie par mort, avec fi grant regret d'icelle Clere, que ceulx qui la congnoiffoient, difoient n'avoir jamais veu jeune mary, beau, riche & entier de fon corps, laiffer fa femme en telles lamentations. Plusieurs eftimoient & tafchoient a la refjouyr plus que a la confoier : defquelz elle rejetoit, defirant fon mary tel qu'il eftoit ; & quoy qu'elle fust jeune vefve, depuis ne fe voulut remarier, difant que jamais ne trouverait tel qu'estoit fon Bernard. A present est question du bon vouloir des maryees & de leur amour qui ne vient feul : car il est toujours acompaigné de vertus, dont icelle Clere donne exemple, laquelle n'avoit pas feulemēt espoufé le corps de Bernard, mais fon cueur qu'elle eftimoit comme le sien. Apres fon decez elle observa les ordonnances & commandemens de fon mary en grant reverence, comme s'il eust esté vivant. Euripides eust autant loué les femmes comme il les a vituperees, s'il eust eu telle compaignie. Auffi eust fait Agamenon apres la victoire de Troye. Telles hiftoires ne doi-

vent estre celees, car moindres font recitees pour memoire, affin de admonester les maryees de leurs charges & offices. Icelle Clere jeune & delicate estoit acompaignee de fervantes pour traicter son mary, s'elle l'eust souffert. Plusieurs nobles dames n'en ont pas moins fait, ce que seroit long a raconter : mais communement nous recollons plus les meffaitz paflez que les actes vertueux.

Nous lifons la noble dame, femme de Temistocles, prince de Grece & d'Athenes, & plusieurs autres princeffes avoir esté cuyfinieres, medecines & chirurgiennes a leurs marys. La royne de Bretagne fuceoit les playes de fon baron. Les dames romaines ne souffroient leurs vieulx marys & malades estre traictez que de leurs propres mains. Toy, maryee, estime tu estre plus noble de fang ou de richesses que ces bonnes matrones? Bien est vray que celles qui font illustres de vertus & de haulx faitz font les plus nobles ; mais pour noblesse de lignee si tu fais autrement, tu demeureras ignoble & obscure, & ne fera congneue ta noblesse, morte ne vive, quoy que d'icelle tu

en face cas & estime en ta penſee. Si tu viens a improperer que tu as chevance ou apporte douaire & mariage pour faire penſer ton mary, il eſt doncques maryé a l'argent, non a toy. Femme inſenſée, penſe tu eſtre eſpouſe ſeulement pour ce que tu couche avec luy? Et que en ce ſoit le ſacremen de mariage? Car ſi tu es inſeparable compaigne, pourquoy as tu horreur de toucher les playes & fiſtures de celluy qui eſt un corps avec toy par conjunction ſacramentalle? A tard le ferois tu a tes progeniteurs, freres, ſeurs ou parens, quant tu le deſdaigne a ton mary, qui eſt a preferer a tous. Auſſi telles femmes délaiffantes leurs malades n'ayment ny font aymees. Confidere entre les beſtes brutes les femelles leſcher les playes des maſles, ſoit entre les beufz, chiens, lyons, ours ou autres. Et ſ'il ne vous deſplaift que je parle hardiment, celle qui ne veult veoir ni traicter les membres douloureux ou pourris de ſon mary, eſt ſouſpeſonnee que mieulx traicteroit l'adultere, comme advient aucunefois : car elle en eſt retiree plus par vice que par nature. En paſſant oultre je parleray d'autres eſpeces des infortunez. Si

l'homme eſt de mauvaiſes meurs, tu le dois ſupporter, non eſguillonner par meſchanſeté : car jamais autrement n'auras fin de mal & miſere ; mais le dois admonneſter doucement, quant il eſt a ſens raiſſis, de mieulx vivre, & par moyen remonſtrer les inconveniens. Si par continuation il te eſcoute, tu profite a toy & a luy ; ſ'il ſ'en eſcarmouche, ne l'en preſſe lors plus avant. Tu fais en ce ton debvoir en ayant patience ; & en ſupportant ſa mauvaiſtie & maleſice, tu en auras gloire du monde & remuneration de Dieu qui t'envoye telle perſecution, comme dois penſer, pour ton ſalut & tes pechez, affin de rachepter eternalz tourmens par petites peines de ce monde. Il y a aucuns marys folz, abandonnez des medecins, volages, prins du cerveau, opiniaſtres, incorrigibles : iceulx la femme les doit traicter par prudence & petits expediens, comme l'on apprivoiſe la beſte ſauvage, & fera comme la bonne mere, laquelle eſt plus curieufe de l'ung de ſes enfans difforme, debile ou mutilé que des autres, par pitié qu'elle en a. Ce que dit eſt, c'eſt de tous cas d'infortune : car tel qu'il eſt, Dieu,

L'Eglise et tes parens le t'ont donné, & tu l'as prins pour mary, maistre & seigneur; par quoy tu dois garder ta foy & ta promesse; en quoy faisant de bon vouloir, par consideration des choses dessusdictes, rien ne te fera grief.

L'improbité & meschante teste d'aucunes matrones a rendu difficile de sçavoir comme l'on doit obeyr au mary. Je dis quant aux choses honnestes, ou qu'elles ne sont en foy bonnes ou vicieuses, il n'est point de doute que la maryee doit obeyr a son espoux; car le chef de la femme c'est le mary, outre ce que la femme doit a Dieu par ses commandemens, elle ne luy doit aucune chose offrir ou donner outre le gré du mary, soit vouer continence ou autre chose, car elle n'a pas puissance de son corps, comme avons dit. Par ce, si le mary a affaire de ton service, tu ne dois aller non seulement je dis aux dances ou jeux publiques, mais je dis plus avant, que tu ne doibs aller aux convives ne autres lieux de delices; car c'est affaire a femme abandonnee. Saches que tu n'y trouveras point Dieu. Il veut bien que tu aille a l'Eglise,

au sermon, et pour ouyr la parolle de Dieu; mais que ce soit quant tu feras delivre des negoces & charges du mariage. Tu veulx visiter les chappelles: fais que ce soit quant le mary n'aura que faire de toy a l'hostel. Dieu ayme mieulx telle obeyssance de mariage, & en y satisfaisant a telles charges, mieulx on luy peult complaire que par sacrifice. L'Evangile ordonne de non approcher a son autel, que preallablement on ne soit reconcilié a son amy ou ennemy: par plus forte raison, ce ne doit estre en hayne du mary, qui doit estre aymé sur tous autres, car obedience est preferee a sacrifice. Que te proffite visiter les chappelles, ou faindre longue devotion a l'Eglise, quant le mary expressement prohibe le contraire? Tu quiers Dieu au moustier, & tu as laissé le mary malade, fâché, ou prest a desjeuner. Aupres du liçt en le servant ou a table est l'autel de Dieu, de sa mere, des Anges & des pardons. La est paix, concorde & charité, pour ceulx qui sont associez & conglutinez par telle conjunction inseparable. Dieu a reservé a luy souverain honneur & reverence, & donné

aux hommes mutuelle charité, singulièrement aux maryez.

Reconcilie toy a ceulx a qui tu es tenue, facilement tu auras appoinctement a luy : car il n'a gueres affaires de nostre service, & nous enjoinct pitié, amour & charité, pour vivre amyablement & paisiblement ; & n'y a meilleure voye pour obtenir & avoir la grace de Dieu que la charité & benevolence des hommes. Pour ce la femme assiste a glorieuses matines en consolant le malade. Elle tourne bons fueilletz de ses heures, quant elle le recouvre, & environne sacrees chasses quant elle circuyt la couche du patient. Plusieurs font qui frequentent les eglises, plus pour confabulations & accoustumances que par devotion ; contre lesquelles n'est besoing de disputer : car assez a esté dit que a l'eglise se doivent taire & a l'hostel interroguer leurs marys. Lors s'il erre, il est seul coupable & la femme excusée, quant ce n'est chose qui concerne la foy. Quant aux choses iniques & contre l'honneur de Dieu commandées par le mary, elle n'y doit aucunement obtemperer : car Jesu Christ est la teste

& le chief de l'homme, sur tous superieur. Tel est & si fort le lien de mariage que (comme dit Aristote de l'Office de la femme) les meurs du mary, c'est la loy donnée de Dieu a la femme par compagnie de conjunction sacramentale. S'elle les ensuyt de bon vouloir, facilement regira sa maison, autrement vivra a difficulté. De quoy est expedient que non seulement elle obtempere a son vouloir en choses prosperes, mais aussi en adverses. S'il y a default en luy par debilitation d'aucuns membres, ou alienation d'entendement, parquoy il lui fasse chose indigne ou indecente, le attribuera a douleur ou ignorance, & le mettra en oubly : car tant plus qu'elle le servira, tant plus elle aura de grace envers luy quand il fera delivre de la maladie.

Plus doit complaire la maryee a l'homme, que s'elle avoit esté acheptee comme esclave ; car de grant pris est sa societé, & de grant valeur, comme unye en la vie commune & procreation des enfans.

Femme mal adressee, s'elle eust vescu avecques homme fortuné & de grant sens &

ſçavoir, elle n'eust jamais eſté par ſa vertu illuſtree, ne demonſtree : mais ſe contenir moderelement en fortune dure, aſpre & diverſe, vient a grant reputation & de hault vouloir.

Doncques elle doit prier journallement pour la conſervation de ſon mary, & que aucun inconvenient ne luy advienne; toutefois advient ſ'il autrement, le portera pacieusement, & elle rapportera grant louenge de ſupporter la calamité du mary infortuné. A l'exemple de Penelope & pluſieurs autres matroſnes exaltees par renommee eternelle, qui eust eſté obſcuſquee, ſ'elles euſſent eu proſperes marys : car il eſt facile en abondance trouver des participans, mais en adverſité chacun ſ'en retire.

Par ce celles qui obſervent foy & loyauté en temps nebuleux & faſcheux ſont dignes de gloire, quant ne contempnent en riens leurs marys par diminution d'honneur ny de ſervice.

## CHAPITRE III

## DE LA CONCORDE DES MARYEZ

**R**ACOMPTER le fruit de concorde, & comme toutes choſes mondaines conſiſtent & ſont entretenues par paix, ce ſeroit choſe longue & infinie, ſignamment au propos que avons de mariage, duquel je dis la haulte tranquillité & grande felicité eſtre la concorde, & par le contraire, la diſcorde eſt miſerable tempeſte. Entre les commandemens des Pytagoriens eſt ordonné fuyr & reſcinder les langueurs du corps, imbecilité des cueurs, luxure du ventre, ſedition de cité, diſcorde de la maiſon, & intemperance de toutes choſes.

Ulixes deſiroit aux nouveaulx maryez pour le meilleur ſouhait accord & pacification, outre lequel l'on ne treuve rien meilleur en la vie de l'homme : car quant les maryez vivent en paix, les amys en ont joye avec eulx, & les ennemys douleur & regret.

Bien fortuné fut de Therentiane le mary

qui vesquit xxv ans sans aucune offense ou rude parolle de sa femme. Ennia & son mary Rubrius vesquirent xliiii ans sans querelle. N'est de merveilles si en l'institution de la femme catholique approuvons tranquillité : car discorde ne vient que de vice qui faiçt repudier & desestimer la personne & vertu la faiçt reverer. Pour ce entre gens maryez, l'ung regrette la faulte & coulpe de l'autre. De discorde naist & provient discension, contention, noise, objurgation, reproche & bataille. Aucunes femmes sont si quereluses & difficiles que, pour legiere cause, offensent leurs marys, tant est leur parler audacieux & fascheux. Il n'est rien que tant aliene le mary de l'amour de la femme que la noise reiteree, & la langue amere & injurieuse. Lors elle abuse de subjection & de familiarité, & veult donner a entendre que elle a courage pour tenir bonne mine, l'elle n'est contreminee. Pour ce le sage l'equipare a la gouttiere de la maison, & a la fume qui chaste l'homme dehors. Dit outre que mieulx vault habiter en terre deserte que avec femme noiseuse & de mau-

vaise teste. Ce bruyt donnent aucunes femmes intollerables, si avant qu'il semble que il n'en soit point d'autres, tant font redonder leur malice en tout le sexe feminin, dont tant d'amertumes en font contre elles escriptes, qui retardent plusieurs hommes a se maryer, & font retirer le cueur des hommes pacifiques, par crainte de cheoir en tel inconvenient, quant voyent les divorces, separations & regretz de plusieurs maryees ; & dient que mieulx leur est & plus commode user de concubines, lesquelles n'osent faire telles molestes, de peur d'estre dechassees. Je m'esmerveille qu'elles ne se portent plus discrettes & que plus ne pensent complaire a leurs marys, pour eviter si miserable & perpetuelle necessité de vivre en tormens avec ceulx dont elles ne se peuvent separer.

La femme peult beaucoup pour mettre concorde en la maison ; car, comme dit Aristote, les masles entre les hommes & autres animaux ont les cueurs plus paisibles & moins irritables, & comme ilz sont en ire plus courageux & rudes : aussi en amour sont plus promptz, simples & moins caute-

leux, pour autant qu'ilz sont de plus noble & excellent courage. Naturellement les masles sont amoureux des femelles, lesquelles sont plus intentives & malicieuses, dont advient que par legieres suspitions inflamment leurs marys de querelles & complainctes par leur indignité, combien que plus tost les devoient estaindre, effacer ou couvrir. L'homme est plus facile a reconciliation que la femme, comme voyez que les moins preux & hardis, ou de cueur feminin, retiennent plus longuement les injures, & ne sont contens de moyennement vengeance. Tant plus est l'homme vertueux, tant plus supportera l'imbecilité de la femme. A Romme anciennement y avoit ung temple d'une deesse, auquel alloient les maryez discordans faire leurs sacrifices : car de par elle estoit ordonne que l'homme devoit estre appaisé de la femme, & non au contraire. La femme a en outre une autre chose de moult grant efficace & vertu en concorde, c'est quant elle ayme son mary. Amour est de telle nature qu'elle attire a foy, & s'elle ayme veritablement & par effect, non par dissimulation, fans faulte, elle fera aymee.

Lors n'y aura entre eulx que ung cueur, ung desir, ung vouloir de ferme amytié. Pour ce doit estre souvent admonnestee de n'y aller par fantasie, par faintise ou a l'apparence : car elle ne peult couvrir les yeulx d'ung chascun, qu'on n'en tienne propos. Les hommes ne sont si statues, pierres, ymages, ou busches de boys, qu'ilz ne sachent discerner entre choses fainctes & vrayes ; aussi voyez que le mal vient tousjours en lumiere plus tost que le bien. Je n'ay jamais veu ma mere dissentir d'avec mon pere, & en ses proverbes, pour signifier de croire aucune chose, disoit qu'elle le croyoit comme si son mary Loys vif l'eust dit. A ceste cause l'on doit experimenter la concorde d'aucunes, qui ayment imprudemment & par petis & legiers commandemens, pour experimenter leur prudence & obeysfance.

Davantage la femme a moyen de concorde par approcher & accommoder ses meurs, actes & gestes avec son mary, en estimant ce qu'il aymera, comme conseilie Horace, entre les amys. S'il est adonné a la chaffe, tu dois fuyr les pandz de rethz ou les chiens,

& ainsi des autres cas, pour approcher sa complexion, quant elle ne tend a vice. Deux freres vivoient en amytié; l'ung jouoit du luc, l'autre estoit rude, & auquel le son estoit facheux. Le premier se deporta de jouer pour vivre en communion, & continuer leur amour. Ainsi doit-elle attemperer les meurs & exercices de son mary, & foy adonner a sa vocation & art, au mieulx qu'elle pourra, qu'elle n'ait en hayne ce que plaist a son mary.

La femme de Hector, prince de Troye, est commandee en louenge & memoire qu'elle ne desdaignoit donner avoine de ses mains & foing ou paille aux chevaux de son mary, & les veoit souvent, pour ce que en iceulx il se delectoit, & en estoit fort songneux pour le fait de la guerre. Pline escript qu'il ayroit tres cherement sa femme, & ce par plusieurs lettres, entre lesquelles y en a une ou il remercie & rend graces a la tante de sa femme, pour autant que si bien & tant vertueusement, avoit nourry sa niepce, disant que sa femme l'aymoit, qui est indice & signe de chasteté; car elle estoit curieuse de ses livres, esquelz il prenoit delectation grande, & pour luy

complaire estudioit quant & luy en iceulx. Elle estoit attentive d'ouyr louenge de son mary, & comme discrete se adonnoit a toutes choses qui le delectoient. Je feuz a Paris en l'hostel de Guillaume Budec, homme de grant sçavoir, qui me compta que sa femme estoit aussi songneuse de ses livres que de ses enfans, pour ce qu'en iceulx il prenoit souverain plaisir. Plus sagement font telles femmes que celles qui retirent leurs marys de l'estude des lettres ou d'aucun art honneste, pour les enhorter a voluptez, jeux & delices, affin d'y participer. Plus elle a de commodité de vivre avec homme sage et docte que avec homme fol, imbecille ou ignorant. Non seulement ne se fâchera de l'estude ny d'autre vocation du mary, mais encores ne doit demonstrier avoir en desdaing la bonne occupation d'icelluy, soit de parolle, de l'ocil, de geste, ny d'autre signification. Elle aymera toutes choses, louera ou blasmera ce qu'elle verra a quoy son mary tendra, voire dist il choses difficiles ou a elle incroyables. Jamais ne se preferera a luy, mais le tiendra a Seigneur, a pere plus grant & meilleur de foy.

Quelle amitié ou dilection peut avoir la riche femme de mescontempner le povre mary ? La belle, le difforme, ou la noble, le citoyen ? Car il fault qu'il y ait eu autre vertu en luy, puis que tu l'a espoufé. Si par conjunction toutes chofes font communes, parens, amys & facultez, pourquoy ne fera l'argent au mary, auquel est la femme ? Mefle plus eaue que vin, il apperra toufjours vin : ainfi quoy que la femme apporte, c'est au mary & a fa difpofition par les loix & couftumes, lesquelles prohibent donation entre maryez pour garder efgalité. Voyez que en bonne police commune, pour la bien regir, il fault oster mien & tien ; & par plus forte raifon le fault rejeter en bonne police de maifon en laquelle foubz une teſte n'y a que ung corps : car ſ'il y en avoit pluſieurs, ce feroit monſtre.

Pour ce tout ce que la femme apporte & elle meſmes font au mary comme au Seigneur. Ta forme & beaulté ne te doit induire a le vilipender ; car la formofité de ton corps est a luy, & quoy qu'elle ſoit plus requiſe en la femme, petite fiebvre ou autre fragilité

facilement la diminue, & te rend difforme ; mais lors tu ne voudrois eſtre de ton mary vilipendee. Pour ce dit le ſage la grace de la femme est decevante & la beaulté vaine : mais celle qui craint Dieu fera louee. Et ſi vous eſtes une meſme chair & ung meſme corps, la beaulté de l'ung reluyſt en l'autre. De nobleſſe, n'y a apparence inquieter le mary, de laquelle n'y a erreur que du peuple : car tous hommes d'une meſme maſſe deſcendus, d'ung pere & une mere : mais ſeules vertus induiſent nobleſſe. Les femmes reluyſent des rayons de leurs marys, non de leurs parens.

Cornille, de tres noble & ancienne maifon Romaine, ne ſe voulut jamais renommer des Scipions dont elle eſtoit deſcendue, mais de la lignee de ſon mary ignoble. Autant en fiſt la ſeur du plus aagé Denys, tyran de Siracufe en Sicille, dont les Siracufiens l'eurent en grande admiration & reverence, morte & vive. Vertueuſe ſe monſtra Marie, a laquelle advindrent les pays de Flandres par le decès du duc Charles ſon pere, laquelle fut femme de Maximilien, empereur ſimple, doux & amyable, lequel les princes deſdaignoient

pour sa manfuetude & douceur, en forte que mieulx vouloient les affaires du pays estre communiquees a la femme que au mary. Neantmoins ne luy advint oncques disposer de ces affaires sans le vouloir & consentement de son mary : dont depuis ilz les eurent tous deux en grande reputation.

Maintenant il fault mettre le frain & la bride a la langue d'aucunes matrosnes, lesquelles ne ont mode, contenance, ne maniere en leurs reproches, tant espanchent l'affection de leur vouloir par leurs infestees & mauvaises langues : comme en matiere molle & tendre plus facilement le feu y prend. Aucunes sont detenues par ire & courroux, tellement que elles perdent le jugement de raison par objurgations, noïses & injures, dont s'enfuyt une rage & forcennerie entre maryez, voire de celles qui sont souvent estimees vertueuses & pleines de pudicité. Comme c'est chose difficile de faire taire la femme, aussi c'est tres belle vertu de cohiber & refrener son parler, & ce est en sa puissance, pour le moderer. Pour ce, quant elle est a son sens rassis & seulette, souvent doit reme-

morer que s'elle vient en debat a son mary, qu'elle ne luy reproche ne impropere macule de son sang & parenté, de son estat & vocation ne de sa vie, quoy que la faulte y soit, que par moyen ; car par telle contumelie, la reconciliation fera plus difficile, & par apres souvent en aura souvenance, dont il ne pourra regarder sa femme de bon oeil.

Sainct Mathieu en son evangile menasse & denonce grieve peine a celluy qui impropere a son frere ou voisin d'estre fol ; mais le dire au mary, seigneur & vicaire de Dieu sur la femme, est exorbitant. Se l'homme fait ou dict injure a la femme, elle ne le doit imprimer en sa memoire ne repeter, mais patiemment le souffrir comme subjecte, dont elle le trouvera plus doux & commode. Terence poete, exprimant les meurs des personnes, dit de la femme pudique, qu'elle doit estre esveillee d'esperit, prudente, modeste & secrette pour couvrir les inconveniens, injures & contumelies de son mary. Aussi ne fault reprouver ou reprocher les curialitez, services & benefices fais au mary, qui est chose moult odieuse, & dont l'en pert la grace

du bienfaict. Joinct aussi que tu luy devois comme a ton pere ou a toy mesmes. Aucunes fascheuses rememorent souvent leur grant lignage, leurs biens, richesses & douaires, pour se vouloir exalter par dessus leurs marys, qui est signe de indiscretion & de se rendre hayneuses.

Juvenal desire plus la femme ignoble vertueuse que la riche ou noble, odieuse & qui se vante.

Plutarque, homme grave, commande souverainement aux maryez craindre a leur commencement (que l'amour n'est encores ferme & bien enracinee), d'avoir contention, noises & debatz ; car facilement s'ensuyt divorce, comme le vaisseau recent est legier & facile a rompre. Finablement je dis que le liect est ydoine singulierement a reconciliation : pour ce est il que nullement on ne le doit violer par debatz & contentions ; car si ce lieu est rendu odieux, toute medecine est corrompue, par laquelle l'on devoit subvenir aux infirmités du vouloir & esperit des gens maryez.

## CHAPITRE V

COMME PRIVEMENT SE TRAICTERA AVEC LE MARY



Y ne sera pas hors de propos de la matiere subiecte differer & deschiffrer, comme privement & arbitres excluz, la femme conviendra avec le mary. Anciennement es victimes & sacrifices que faisoient les infideles a la deesse Juno, garde des nopces, jamais n'y laissoient le fiel, signifiant que entre maryez ny devoit estre aucune amaritude ne courroux ; car la femme doit, par discretion de meurs & de langage legier, blandir, complaire, adoucir & attirer ou copuler a son amour le mary. Elle recitera joyeuses fables ou devises ou hystoires facondes, pour recreer le mary las ou vexé de labeur, ou debilité de son art. Louera peu, vituperera moins, & ne mesdira d'autrui. Exaulcera sapience & commandemens fondez en equité, evitera vice & peché pour l'enhorter a vertu : car en louant les bons & vilipendant les iniquitez, elle incitera le mary

& elle a bien vivre. Et parfois repetera & relatera avoir ouy aucuns dictz notables & de consequence, entre les assaulx des deux fortunes, par lesquelz elle rabaisse le cueur du mary eslevé en honneurs, richesses ou auctorité ; ou de le exalter, s'il vient a estre prosterné en adverse fortune, & ne deffailir par impacience, pour par ce le reduire a mediocrité : ce qu'elle pourra mitiguer & pacifier par douces & amiables parolles.

Ainsi revocqua son mary nommé Ataulphe la royne des Gothes, ayant fantasie d'effacer le nom des Romains, par sa douce oraison & vertueuse remonstrance. En temps de prosperité aura aucuns propos & devises du temps de adversité, affin que s'il a ardantes affections & excessives, par muliebres blandimens, chaste & prudente, elle puisse mitiguer la tempeste & pacifier folle entreprinse. Elle luy communiquera toutes ses cures & sollicitudes a luy non indignes. Elle l'aura pour seul amy, compaignon, conseil, maistre, seigneur, & en luy mettra ses cogitations & devises. Et cela fait moult en concorde & mutuel amour. & naturellement

ceulx qui ayment attirent a eulx l'amour d'autruy. Sera en oultre la sage femme soneuse d'entendre le vouloir de son mary, pour eviter que aucune racine de hayne ne puisse pulluler, car plus nuysent les maladies incongneues que les apparentes : mais ne extorquera ne demandera de son vouloir aucune chose oultre son gré, ne aussi le pourfuyvra pour le irriter ou attraicter durement. Elle aura en reputation que Dieu ne les hommes ne luy seront point propices, sinon le mary appaiser. S'il est absent, suffira soy informer de sa convalescence, & non interroger par le menu en quel lieu il a esté ou qu'il a fait. Au liçt se gouvernera sagement, car il y a maniere de user de sa femme. Mais de ce qui y fera dict ou fait, elle le doit tenir secret, comme estroict conseil, & ainsi que s'il estoit dict en lieu sacré ou confession, sans jamais en faire a autruy recitation. Les propos du liçt doivent estre mussez & ferrez par silence, plus que autres mysteres des deesses poetiques : car c'est grant resverie, que telz secretz foyent revelez.

Ainsi firent Olimpiade, femme de Philip-

pes, roy de Macedoine, & Porcie, femme de Brutus, lesquelles eurent en grant taciturnité & silence les entreprinſes de leurs marys. Et non ſeulement elle eſtudiera d'eſtre amyce & compaignie de vie, mais auſſi de reconcilier chaſcun a ſon mary, & ne luy fuſciter ou donner ennemys, pour le mettre en inconuenient par diſſimulation. Elle ne uſera pas du mary comme d'ung ruffien, pour ſe venger de ſes injures, ſ'il n'y a eminent peril de pudicité, qui eſt la choſe qu'elle pourroit auoir plus precieufe. Si elle entend dire aucuns motz peu honorables des faiçtz du mary, ne fault pas que incontinent elle l'en voiſe ſeruir, pour l'enflammer par ire & courroux ou main armee; ſi c'eſt d'elle, le diſſimulera, & comme diſcrette, ſ'en taira, ſa pudicité ſeule faulue. En leur coucher & repos aura en elle honte avec chaſteté, en ſerememorant femme, non adultere, comme recite Plutarque, diſant que entre maryez doit eſtre ſouuerain amour & pudeur.

Nous liſons que les royneſ de Perſe hantoiſent leurs marys joyeuſement, non point avec gens pleins de laſciveté; mais ſ'ilz al-

loient eſ convives & feſtins, ilz auoient compaignie de leurs concubines; tant d'honneur ilz portoient aux mariages. Quant ſera requiſe, rendra deuoir a ſon mary avec honneſte vergongue: car la femme maryee porte le nom de dignité, non de volupté. Auſſi le mary eſt conjoint par appellation d'affinité, non de luxure. Pour ce eſt expedient que les marys ne ſe adonnent par trop a leurs menus plaiſirs & voluntez deſordonnees, qu'ilz ne ſoyent trouvez maîtres d'enſeigner leurs femmes a luxure. Combien que ne voulons cy enſeigner les hommes, mais leur ſouviendra de la ſentence du Pitagorien, que l'impudique & immoderee delectation & trop ardent deſir du mary adultere ſa femme. Sainct Paul leur commande de poſſeder leur femme, comme vaiſſeau de generation, en ſanctification, non en cupidité, comme font les Gentilz qui ignorent le vray Dieu. L'eſpoux eſ Cantiques appelle ſon eſpouſe ſa ſeur par reciproque & mutuelle moderation d'amour. En retournant a la femme, elle ne doit coinquiner ne fouiller ſa couche ſacree & liçt beneyſt par actes immundes & deſordonnez, ne provoc-

quer l'affection du mary. Plusieurs dames vous pourroient estre recitees, lesquelles avec leur mary ont gardé virginité perpetuelle. Autres n'ont esté congneues de leur mary que pour avoir generation.

Une chaste matroſne interroguee ſe jamais elle eſtoit allee a ſon mary, diſt que non, mais que ſon mary eſtoit allé a elle. Je conſeille a jeunes maryez, quant ſe deſveſtent de leurs habitz, ſoy couvrir de honneſte vergongue, & ne ſe monſtrer nudz, ſoit en tenebres, de jour ou de nuyct : car il eſt honneſte a nature que Dieu, les Anges, voſtre mary ne voſtre propre conſcience vous voyent deſnuez de honte, car c'eſt a faire a femmes viles & abjectes. Heſiode, grave poete, admonneſte les femmes de non oſter leur premier habit pour pluſieurs dangiers qui adviennent en tenebres.

## CHAPITRE VI

## DE JALOUZIE

**J**ALOUZIE eſt deſcripte eſtre une maladie de ce que l'ung jouyt, de ce que l'autre convoite ; ou c'eſt la peur que tu as d'avoir avec toy compaignon en choſe commune que tu veulx eſtre a toy ſeul. Par quelques motz qu'on la puiſſe diſſinir ou expliquer, c'eſt tres grande perturbation d'eſperit. Si elle reſgne au mary, tant qu'elle continue, la femme deſpere de concorde. Mieulx ſeroit a tous deux de mourir que l'ung cheuſt en inconvenient de jalouzie, principalement le mary, car l'on n'y pourroit eſtre plus crucié ou tourmenté. Lors ſe eſmeuvent querimonies, complainctes, clameurs, noises, haynes de ſoy & d'autruy, ſuſpition de mal, batures & occiſions. Pluſieurs femmes ont eſté tuees, incitees par ſeule jalouzie de leurs marys ; & quoy qu'elle procede d'amour, elle eſt ſi exceſſive qu'elle tend a gros vice. En telle affection ſont pluſieurs beſtes & animaux.

Aristote eſcript que la lyonneſſe par fois eſt deſſiree, ſ'elle eſt ſurprinſe par le lyon en adultere. Ainſi eſt dilanyee & tuee la femelle du cygne & la cygoigne par les maſles. Ce doit eſmouvoir la femme de preveoir a tel inconvenient que ſon mary n'en ſoit entaché, ou ſ'il en eſt, l'en delivrer. Elle pourra tres bien faire par une ſeule raiſon; quant elle ne dira, ne fera choſe que le mary puiſſe avoir en ſouſpeſon.

Sainct Paul, ſainct Hieroſme, Ariſtote, & autres gens ſages, conſeillent non ſeulement ne faire mal, mais auſſi ne faire choſe qui en ait apparence. Par maintes raiſons tu peulx couvrir les ſiniſtres & mauvaiſes fantaſies, principalement ſe tu es chaſte, c'eſt voye tres ſeure: car le temps qui demonſtre la verité par actes contraires fait deſfaillir les choſes faulſes, & conferme ou corrobore les vrayes. Si tu es bonne & chaſte, eſpere que facilement & en brieſ la perturbation ceſſera; ſi tu es autre, ſaches pour vray qu'elle augmentera & ne fera effacee l'affection. En ſomme ſe tu ſouffres, & as mary jaloux, tu as peine & vertu, & en ce tu es bien

heureuſe: ſ'il y a cauſe, tu es miſerable. Celle qui demonſtre aymer ſon mary ſans fiction & par eſſect ſera aymée, comme dit eſt; mais encores doit-elle procurer ne faire, dire, aller, venir ou hanter en lieu qu'on puiſſe ſouſpeſonner, ou conjecturer qu'elle ayme autre que ſon mary. S'il fault aymer autres, ce ſoit a cauſe du mary, & ſ'elle ne veult aymer les amys de luy, que elle ne les ait en hayne: car ſ'elle veult vivre a ſa fantaſie, le mary a jugement de ſa legiereté. Aucuns marys ſe reſjouyſſent avoir toutes choſes communes avec leurs femmes, fors leurs amys. Auſſi n'eſt decent a nouveau maryé ſouvent mener ſes amys vers ſa femme jeune, pour y avoir habitude, afin d'eviter qu'il n'en face ſon ennemy: car gens frauduleux ont pluſieurs aguets, & entretiennent le mary pour venir a autre fin. En lieu public que hantera le moins qu'il luy ſera poſſible, & non que par commandement & ordonnance du mary: lors n'en fera en crainte. Elle n'aura colloquution ne devisera avec homme eſtrange ſeule, ne avec femme nottee, & qui a mauvais bruyt. Ne donnera

lettres ny recepvra en derriere de son mary. Elle parlera peu d'homme qu'elle congnoist, ne l'exaulcera par louenges, ou escouterà ceulx qui le louent, soit de formosité & beaulté de corps ou autrement. Quant sera avec survenans, ne les regardera intentevement, ne dira ou fera chose qui donne indice, ne signe de turpitude ou villenie. Ces choses sont a dire, quant non seulement sont monstrees pour éviter le mal, mais aussi les especes & occasions.

Maintenant convient parler de la jalouzie de la femme, ou ne fault tant de remedes : car en elle est de mettre ordre par bons medicamens, quant elle trouble la maison, fasche & infeste le mary. En premier lieu la femme doit penser le mary estre le maistre & le seigneur, & que a elle n'est licite de faire comme luy, ny la pudicité tant estre requise en luy que en elle par les loix humaines, ne si dommageable. Du droit divin je le tiens esgal, toutefois que plus est libre la vie de l'homme, lequel a cure & charge de plusieurs affaires, mais la femme de seule pudicité & amour. Elle doit fermer les oreil-

les, si aucun fascheux & sinistre rapport luy est fait de son mary, & non riens en croire ny penser ; car plusieurs fois on tient propos pour mettre division entre les maryez, pour s'en gaudir.

La dame Hermionne lamentoit de soi estre retirée de son mary Cadmus par jalouzie, reconnoissant avoir prins a tort telle fantasie par la persuasion des femmes qui la venoient visiter. Si par jalouzie elle objurgue & tence son mary ou delaisse sa maison pour l'avoir ennemy, elle fera chose moult agreable aux concubines, qui tant plus attireront l'amour a elles & sa substance. Et pensera en elle mesmes comme mieulx elle ne pourroit complaire a son ennemy, que de se rendre fugitive de son hostel & de sa neste couche, avec hayne de son mary, pour du tout de luy aliener & retirer son esperit. Pour ce jamais honneste matrosne ne se doit tant abandonner & retirer de son mary par telles injures.

Nous lisons jeunes femmes avoir été dilanyees & deslirées des chiens de leurs marys estans aux boys, par nuyct ou elles estoient

allees par jalousie en pensant qu'ilz fussent ailleurs. Plus fagement fist la femme du plus aagé Affrican, laquelle jamais n'accusa son mary, dominateur de la plus grande partie du monde, & prince de son peuple, de ce qu'il hantoit secretelement l'une de ses damoisselles & lui monstroit bon visage, comme es autres, pour non reveler le vice de son mary, & estre arguee d'impacience; ains apres qu'elle fut vefve la maria richement. Icelle sage femme ne ignoroit pas que quelque part que fust son mary, qu'elle estoit dame, femme & maistresse, & l'elle yeust voulu obvier, doubtoit & craignoit pire inconvenient, car son mary en eust fait pis & l'eust scandalisé & la fille. Aussi pensoit qu'elle eust esté accusée qu'elle l'eust fait pour sa volupté, non pour amour qu'elle eust a son mary.

Si tu presse le mary par importunité, tant plus sera irrité; si tu le supporte, & dissimule, plus legierement le revocqueras, mesmement en consideration de tes bonnes meurs, contre la force de vivre de femme ahontee, laquelle n'a propos, fors de meschanceté & puterie. Car le mary par temps ne le pourra

ignorer, & tant plus t'estimera, considerant ta vertu contre les vices de la putain.

Ainsi Terence (tres parfait painctre des affections humaines) le décrit de Pamphile & sa concubine Bacchis. Pour ce, comme la femme doit estre d'entendement & d'esprit, liberale, prudente, & modeste, aussi elle doit celer les injures, inconveniens & contumelies de son mary. Les exemples meuvent & excitent plus que les parolles: pour ce ne te veulx obmettre une recitation digne de grande memoire, d'une damoyfelle encores vivante, laquelle certioree d'une nouvelle amye que avoit fait son mary, a raison de quoy les freres d'elle queroient moyen de l'occire, remonstra a son mary le peril & le danger, luy priant de l'amener en sa maison, & elle la traicteroit humainement comme sa seur, & luy donneroit la meilleure tour de son chastel; ce qui fut fait, en sorte qu'il fut un angfans coucher avec sa femme. Pendant lequel temps elle faisoit toutes courtoysies a sa compaigne, demonstrent ne le faire a regret pour pouvoir retirer son mary. Affligee l'eussiez vous peu juger, mais non jamais

f'en conquerir ou plaindre. Enfin le mary, faoullé de ses folz & menus plaisirs par telle frequentation, print en hayne mortelle sa concubine, & apres qu'il l'eut dechassée, mist perpetuellement son esperit & sa vie es main de sa femme, que tant avoit trouvee vertueuse & paciente.

Telles remonstrances concernent celles qui ont cause de jalousie ; mais la prendre par legieres suspitions, pour veoir son mary parler ou jouer a quelque voisine, par songes, par legieres conjectures, ce n'est pas le fait d'une femme discrete, comme font plusieurs legieres & inconstantes, soy cruciant & leurs marys : car il fault qu'elles ne les estiment gueres, ou qu'elles soyent par trop subjectes a leurs affections, lesquelles naiscent par opinion. Pour ce garde d'estre seduite par telz indices, quant le fait en soy ne te doit esmouvoir. Faignez plus tost ne riens sçavoir de leurs mauvaises conversations, & les laissez faouler de leur folie, car plus tost f'en retireront, que d'en jouyr par dragmes & a la defrobee.

## CHAPITRE VII

## DES AORNEMENS

**A**u mary est la disposition de l'habit de sa femme & a sa volonté, comme toute autre chose. S'il le veult simple, tu t'en dois contenter ; si tu l'appete meilleur, tu te compose & appreste a la veue & regard d'autruy, non es yeulx de ton mary, qui est signe d'improbité & mauvais vouloir. Si tu cherches couleurs & peintures, tu feras de la livree du dyable, car en adulterant & fardant ton visage, tu macule ta chasteté, comme avons predict des filles, quant je t'ay recommandé l'habit de chrestienne. Aucunes veullent plaire par pigmens & farderies, & soulz ombre de adulterer la face, souvent pensent d'effacer la chasteté. Et se n'est par sollicitude de la femme, jamais le mary ne le consentira, ne commandera, s'il est prudent ; & s'il le veult, tu en feras quelque peu pour luy complaire, & diras avec la bonne dame Hester : Sire Dieu, tu sces ma

nécessité, que je abhominé signe de gloire & d'orgueil. Ce que je me pare maintenant c'est pour le salut du peuple, & ne le faiz a mon privé, mais le deteste, comme drapeaulx de femme mentrueuse. Et se le mary s'en rapporte a elle, comme maryee, ne doit querir que complaire a son mary par vertus.

Sainct Cyprien martyr admoneste les maryees non tant estudier a blandir & complaire a leurs marys, qu'elles tombent en inconvenient. Oultre ce que avons dit des filles ci devant, sainct Pierre & sainct Paul dient l'habit d'une matrosne chrestienne devoir estre net & simple, plus resplendissant de saincteté de vie que d'or ou de pierres precieuses. L'honneste dame prend vrayz aornemens de pudicité, en nourrissant ses enfans, & faisant son devoir, tant au fait domestique que en la gloire du mary. La femme d'ung grave philosophe nommé Philon & sage, interroguee en publicque pourquoy ne portoit la couronne sur teste comme les autres respondit : je suis assez paree des vertus & louenges de mon mary. Demo-

chares philosophe dit que le beau parement d'une femme, c'est moyen acoustrement, peu de langage, & avoir bon mary. Je ne appreuve l'aornement precieux & excessif en la matrosne, non plus que les taches & macules en ses habitz. Bien est a considerer le jour & le temps, & aussi quelque peu la coustume du lieu, mais non pas des folles & glorieuses.

Aristote escript estre decent a la femme foy vestir en moins d'appareil que n'ordonnent ou permettent les loix de la cité : car l'excellence de la forme & beaulté, paremens d'habit, ny abondance de bagues d'or, ne donnent point tant de louenges que d'estre vertueuse & discreete. Dece les bonnes dames en doivent donner exemple aux autres, & par moyen les increper & corriger, s'elles excedent. Pour ce l'on doit suyvre raison, saincteté & bonne reputation, plus que par vains jugemens & meurs despravez, induitz par gens corrompus & legiers, & y accommoder son sens & son vouloir. Plus est de gloire de retracter & abolir les perverfes & meschantes acoustumances que de les suyvre : car d'autant que le mal est creu par les

mauvaises & voluptueuses, autant croistra le bien par les bonnes qui en feront exclamation. Trop plus de louenge est d'avoir osté les meurs pernicieuses que de les ensuyvre. Tu ne dois desputer de les pouvoir effacer, quant autres semblables a toy les ont apportez.

Peu de femmes ont envie de la purité et vertu de leur voisine, de sa patience, contenance, sobriété ou amour du mary; mais plustost ont envie des habitz, bagues ou doreures de leurs compaignes, tant sont superbes & folles en vanitez. O bestes insensées & desmesurees, lesquelles s'efforcent plus qu'elles ne peuvent a se parer pour contempner les povres. Elles ont honte d'aller avec elles, & n'ont vergongne de se parer plus que a leur estat n'appartient. Elles spolient & destruyent marys & enfans pour se vestir & reparer, & laissent la maison desgarnie, affin qu'en publique puissent montrer leur gloire; & souvent incitent leurs marys a gains deshonneur & a vices avec exactions de leurs subjectz par leur importunité, pour estre richement acoustrees comme leurs voi-

lines & parentes; & qui pis est, pour tel entretenement, vendent leur pudicité pour supplier la nécessité du mary qui ne veult ou ne peult. A tels inconveniens doivent secourir les riches matrones pour servir d'exemple, et le remonstrer es outrecuydees par moyen, pour les retirer de telles superfluités, comme faisoit la dame Oppie, laquelle ne souffroit ses subjectes porter habitz, sinon selon le taux qu'elle y ordonnoit.

Pitagoras enseignoit les vertueuses dames aymer pudicité, servir leurs marys, & entendre a respargne qui est comme mere de vertu, & sur tout qu'elles ne portassent robes de foye, bagues ne doreures, qui sont instruments de luxure, ains se parer de vertus.

## CHAPITRE VIII

## DES LIEUX PUBLICQUES

**L**ES maryees doivent estre plus rares & tardives a hanter les lieux publics que les vierges, car elles ont ce que les pucelles semblent chercher. Pour

ce toute bonne cure & sollicitude doit estre referree a conserver ce qu'elles ont, & a luy seul complaire. Le legiflateur des Lacedemoniens ordonna les maryees estre couvertes par le corps & en la face es lieux publiques, comme indecent a regarder autruy ou estre regardees; dont je ne desprise les failles & accouftremens que portent les Orientaulx & Flamens, ou ilz ont le corps et le visage affublé de manteaux de serges ou autres, quant elles font en lieux publiques. Car on ne les voit que par les yeulx, et a l'hostel les ostent, en forte que les habitz ne servent que pour assemblees communes. Trop plus est indecent en Europe couvrir les visages de masques, & se desguyser d'habit, pour veoir autruy & neantmoins estre mescongneues, qui est la voye & licence de parvenir a delices & a impudicité. Si le mary le voit & il souffre, justement il en porte la peine, quant a vanité luy ouvre la fenestre.

Une royne nommee Fauna, femme du roy Faunus, fut si chaste que jamais homme ne la veit sans estre emmantee que son mary. Pour ce elle morte fut appellee Bonne deesse; & de-

puis aux sacrifices qu'on luy faisoit, non seulement les hommes n'estoient presens, mais (qui plus est) on n'eust osé la avoir ymages ne effigies de quelque masse que ce fust, pour eviter toutes occasions & sinistres pensees. Je ne veulx par ce conclure que les dames soient toujours couvertes ou recluses comme religieuses, mais persuader que rares soyent en publique, hors lieux necessaires, comme au service de Dieu. Et moins entre les hommes: car il n'y a riens dont le mary en estime mieulx sa femme.

Le roy Thigrane, apres avoir festoyé Cyre, roy de Perse, demanda a sa femme qu'il luy sembloit de la formosité & beaulté d'icelluy roy de Perse. Laquelle lui dist: Ainsi me soient les dieux en ayde que je n'ay pendant le festin gecté mes yeulx que sur toy mon mary. Bonne mastrone ne prendra plaisir a escouter & ouyr homme estrange, ne discuter de sa beaulté: car tous hommes luy font d'une taille, beaux ou difformes, excepté le mary qu'elle doit reputer le plus venuste & beau en toutes choses, comme faiçt la mere son seul filz.

Sainct Hierosme recite d'ung prince romain qui triompha en bataille de mer, lequel avoit femme exemplaire de pudicité. Advint qu'il ouyt tenir propos de luy en passant par ses fouldars, qu'il avoit la bouche puante. Quant il fut vers sa femme, luy demanda pour quoy ne l'en avoit adverty, pour y remedier de longue main. A quoy elle respondit, qu'elle n'y avoit jamais riens mal sentu, & estimoit que nul homme eust meilleure alaine. Mais de ce ne se pourroient excuser celles qui baissent plusieurs hommes avant que estre maryees. Et si la nouvelle espouse doit observer honnesteté a la maison avec son seul mary, de jour, de nuyct & au liect, inferrez quelle contenance de pudicité elle doit avoir en lieux publiques. Digne de louenge estoit telle femme, souffrir paciemment le vice du mary, lequel ne le sceut ou congneut que par debat & reproche d'autruy. La mode barbarisque, plus bestialle que humaine, de soy baigner hommes & femmes ensemble indifferemment, ne me pourroit plaire, ny a preude femme, ny aussi tant de legiers baidiers avec autre que son mary.

Ung poete fut mulcté & puny de grosse peine pecuniaire, pour ce que en presence de la royne, il avoit joué & tenu propos indecens. Auguste Cesar prohiba & deffendit aux femmes de assister aux jeux, esquelz les hommes estoient nudz. Juvenal vitupere celles qui veullent sçavoir toutes nouvelles, que l'on faiet a la cour & ailleurs. Caton, en une oraison qu'il fist des femmes, redargue & reprent asprement celles qui sont curieuses sçavoir qu'on dit parmy la ville, au four, au molin, au conseil ou de la guerre. Aristote dit que les femmes ne doivent enquerir des statutz de la ville, non plus que les hommes de la lessive : par quoy leur deffend d'en parler ny ouyr. L'ung ne se doit empescher du menu faiet domesticque, ne l'autre de ce que l'on faiet hors de la maison, mesmement pour sçavoir les vices des voisines; mais bien soy informer des pures & necessiteux, pour leur subvenir secrettement par le conseil & avis du mary, & a ce le induire selon ses facultez.

Senecque recite sa marastre avoir esté seize ans avec son mary gouverneur d'Egypte, sans avoir esté veue en lieu publicque, ny

entrer homme au quartier de son logis, congnoissant la fragilité humaine, la suspection des mesdifans, & que drap tendre & delicat ne doit estre de plusieurs souvent traicté ny desployé. Plusieurs femmes s'eslievent en leur cueur pour l'auctorité de leurs marys ou de leurs parens allyez, qui est grant folie : car la propre vertu de la personne la doit exaulcer, & non les vertus d'autruy. C'est grant folie de penser que la vertu d'autruy ou le vice te face vertueux ou indigne. Et souvent advient que plusieurs tellement abusent de l'auctorité de leurs parens, que non seulement ilz se rendent odieux, mais avec ce leurs prochains constituez en dignité. Comme nous lisons de la femme du frere de l'empereur Vitel, laquelle entreprenoit par son audace plus d'auctorité que la femme de l'empereur. Les feurs de Hierosme, roy de Syracuse, par leurs entreprinse de dominations, induirent & inciterent le peuple & subjectz a sedition telle qu'il fut dechassé & deffaiët avec tout son parenté. De nostre temps un seigneur eut moult a souffrir par la superbe & outrecuy-dee arrogance de sa femme. Vous femmes,

ne congnoissez la maniere & moderation du gouvernement des negoces publiques. En prosperité ou affliction ne voulez croire & donner lieu aux experimentez, mais procurez de pourfuyvre toutes choses par affections, non par conseil. Vous semble il que ce soit sans cause que les sages vous ayent osté l'administration du bien publique ? De prescher, de parler es eglises, exercer judicatures ? Entendez que ce n'a esté que a celle fin que n'ayés occasion de hanter & parler es lieux publiques. Vostre maison vous soit grande cité. Le commun ne vous congnoisse, ne vous luy.

Thucydides treuve bon la femme n'estre louee en publique, suffira de non estre vituperee, & d'estre tellement incongneue des estrangiers que l'on en face peu de renommee. Ce n'est pas argument de grant pudicité, quant elle est souvent alleguee es convives, par quelque nom imposé, comme : la belle, la gorgiasse, la mignonne, la dorée, la rousse, la boyteuse, la grassette, la maigre, la bien coiffée, la poete. Bien font aucunes selon leurs estatz & negoces hanter lieux

communs, comme marchandes. Les jeunes deussent estre acompaignees des vieilles, ou du moins foyent pudibundes & honteuses, sans arrogance, en desir de diminuer de leur gaing plus tost que de leur renommee & pudicité. Je le dis pour celles qui alaictent les achepteurs, & par blandimens les attirent a marchander drap & honneur. Advint a Bourges, que une jeune maryee accepta & receut pour une nuyct d'ung gentil homme cent escus du consentement du mary, pensant que le cas seroit incongneu, & qu'ilz en feroient boutique garnye. A certain autre jour, le seigneur refuse de la dame, s'il ne donnoit autres cent escus, fist publier par la ville a son de trompe, qui en voudroit avoir pour cent escus la nuyct, qu'il se adreslast a luy, dont toute la ville fut abreuee, & la dame deshonoree. Plaute dit estre l'office de dame abandonnee blandir autre que son mary, & a eviter comme le chant des Seraines. Plus de profit rapportera des achepteurs la vergongneuse par continuation que la fine & menfongiere. Pour ce ne sera inutile souvent repeter que le seul tresor de la femme est

pudicité, en crainte d'y mettre macule. A reclure femme en maison, comme dit est, s'ensuyt que mal luy est concedé suyvre les armes.

Judich & Delbora vainquirent par armes de l'Eglise & spirituelles leurs ennemys, qui sont jeunes, oraisons, abstinences & sainteté. L'une trencha la teste du capitaine Holofernes, c'est du dyable; & l'autre comme royne, jugea le peuple d'Israel: mais telles sont de present esvanouyes. Les armes de l'Eglise sont foy, oraison & vertu qui vainquent les adversaires. De la femme, en publique, ne doit estre veu ne ouy parolles, gestes ou allure, qui signifie arrogance, facherie ou delices: toutes choses doivent estre en elles simples, droictes, modestes & temperees en pudeur. Maintenant trouverez es femmes tant de bragues, que outre leurs aornemens, elles se fondent en la gloire. Chose ridiculeuse & a mespriser, qu'elles attribuent a honneur, quant par preeminence veullent estre dictes & appelees dame Nicole, dame Barbe, dame Guillemette. Sotte, ce petit mot te peut il donner orgueil,

ou auctorité ? Que dira l'on aux roynes & princesses ? L'ange saluant la royne des cieulx, sa maistresse, l'appella par son nom Marie : & toy, indigne, veulx estre appelée dame par dessus ton nom ! Tauxe ton interstz, que ton mary t'appelle par ton nom, ou aller devant ou apres en compaignies ; l'honneur ne gist pas la, mais en reputation de vertu. En plusieurs assemblees les premiers font honnorer, en autres ceulx du meillieu, & en aucunes autres les derniers. Si tu as le lieu plus honorable, ne t'en eslieve point, si pour ce jour l'on te veult applaudir. Quelle est, a vostre advis, la cause que les hommes blandissent les femmes ? Parlent a elles doucement ? Les ont en veneration & estime, sinon que vostre sexe imbecille est avide & convoiteux d'honneur ? Lequel est facilement penetré & diverty par legiere offense, comme le verre tendre & fragile. Doncques vostre vertu ne merite pas l'honneur, mais l'urbanité & gracieuseté d'autruy. Et pour ce qu'ilz vous voyent si affectees a ce, ilz vous gratifient benignement & voluntiers de peu de chose. Ilz se descouvrent & vous sa-

luent, donnent le hault bout, robes molles & precieuses, bagues & pierreries, comme l'on fait aux enfans, affin qu'ilz ne pleurent : par ce ne vous estiment plus sages. Aussi n'estes vous, si par ce vous eslevez en orgueil & mescontentement des masles. Je suis homme : mais pour ce que j'ay entrepris par charité fraternelle vous instruire, je ne veulx riens celer ne dissimuler de ce qui peut servir a vostre instruction.

Bien est vray que les joyeuses voluptez que prenons avec vous vous donnent reputation, mais on ne vous peult donner a entendre ou est le ferme honneur ; car il doit estre merité, non appeté ; on le doit suyvre, mais non prendre, en faire les oeuvres, mais non s'en cuyder ou exalter. Ce vous sera bon argument de meriter honneur, quant vous porterez paciemment estre contempnees. Il n'est voye plus expediente a honneur que vertu, laquelle seule ne cherche gloire & touteffois la treuve. Aussi elle ne peult estre inhonoree, ne de contempner est indigee, comme recite Socrates. Saluste escript que Caton ay moit mieulx estre que veu bon :

ainſi quant moins de gloire il cherchoit, tant plus en avoit. Pluſieurs femmes eſtiment aſſentacions, flateries, adulations et blandiſſemens qu'on leur faiſt, eſtre honneur. Penſez vous en ce avoir louenges ? Ce n'eſt que venin, mais par convoitiſes de vaine gloire, vous cuydez par flateries eſtre louees, quoy que telles laudes ſoyent diſtes pour rire & paſſetemps, ou pour vous decapvoir. Ne adjouſtez jamais foy pour croire aucun bien eſtre en vous plus avant que voſtre conſcience vous juge. Celle qui bien ſe mire, bien ſe connoitſt povre pecore, ver de terre, brebis du troupeau de Dieu, ſimple formil, inutile creature, prochaine a pourriture ; lors ſe reputera indigne de toutes louenges. S'il y a en vous quelque bien, c'eſt don de Dieu, rendez luy en graces ; ſ'il y a du mal, c'eſt votre faulte : ainſi la reprehention eſt a vous, & la louenge eſt a autruy. D'avoir envie, c'eſt grant vilité & villenie, ſoit aux honneurs d'autruy, richeſſes, habitz, maiſons, poſſeſſions, beaulté ou ſecundité : car c'eſt inculper ou reprendre le diſtributeur (qui eſt Dieu) des benefices.

Tels dons (que nous appellons biens mondains) ne ſont que empeschemens de drefſer ſon eſperit aux choſes celeſtes, attirans par leur ponderoſité & peſanteur le cueur a la terre. Si vous oſtez envie, ſans curioſité de ſçavoir le gouvernement de voz voiſines, qu'elles ſont, dient ou comment elles vivent, vous en oſterez ce qui en naiſt, a ſçavoir litiges, objurgations, noiſes, diſſentions, querelles & debatz dont les marys ſont ſouvent, empeschez. Jamais honneſte femme ne fera telles choſes, ſinon qu'elle ſe informe pour ſecourir & ſubvenir aux malades & indigens ſes voiſins auſquelz plus elle eſt tenue que es forains ou eſtrangers. Pour ce dit le Pſalmiſte : Le povre n'eſt delaiffé, tu ayderas au pupille & aux veufves. Heureux eſt qui entend aux neceſſiteux, car Dieu le confervera, le delivrera de inconveniens, & luy fera en ayde au liſt de douleur, & jamais ne le delaiffera en toutes ſes affaires.

## CHAPITRE IX

COMMENT ELLE SE GOUVERNERA AU FAICT DOMESTIQUE

**C**ES deux premiers pointz observez de inviolee pudicité & souveraine amour a son mary, se la femme est duycte au gouvernement de la maison, c'est heureux mariage & joyeux. L'office des hommes est d'apporter & gagner : celluy des femmes garder avec cure & anxieté ou peine qu'il n'y ait faulte, comme dit Aristote. Facilement se consumme le bien domestique en main de femme prodigue. Si le rateau espanche, frustratoirement & pour neant ferre la forche, & qui espanche les biens, n'est estimée fermer les jambes. Pour ce n'est decient a honneste matrosne estre profuse & prodigue & abandonnee, comme escript Saluste de Sempronie. Et est la moindre injure que l'on pourroit impropere ne faire a la femme d'estre curieuse, vigilante & de sobre depense. Pour ce elle acoustumera nourrir sa famille en sobrieté competente. Je ne veulx louer

celles qui ne sçavent mettre difference entre vivre sobrement & avoir disette, entre prodigalité & liberalité. Aucunes sont si subiectes a leur proffit que jamais ne veullent lascher ce qu'on leur met en main, & ce qui entre une fois en leur coffre, jamais n'en fort, non plus que d'ung labirinte ou d'une tour fermee.

Entendez le dict de Aristote que trois choses sont requises en la mesnagiere : operation nourrissement & castigation. Viande sans oeuvre & chastiment, rend la personne inutile & petulente. Ouvrage & castigation, c'est chose par trop violente, qui rend le serviteur remis & debile. Pour ce la maistresse de famille distribuera ouvrages & vivres competens & raisonnables, selon leur qualité & merite des personnes, & l'entendement du mary, sans estre dure, rebelle ou aspre a ses familiers & domestiques ; & comme pleine de bon vouloir, soit reputee plus mere que maistresse. De ses servans & domestiques exigera par douceur, amour & mansuetude, reverence & obeysance, plus que par severité & courroux. Riens ne proffiteront a sa veng-

ration noïses, injures, reproches, tencemens, ne griefves batures, plus tost les diminuent. Honnorez doivent estre les bons plus que les pervers, les pacifiques que les violens, & les prudens que les tempestatifz. Pour ce soyent les dames diligentes aux ouvrages, sans grief labour, remonstrans par raison la paresse de ses domesticques, en delaisant au mary par moyen plus dure aigreur & reprehension.

Si tu as nourry de jeunesse en ta maison ou longuement bons servans, estime les comme freres, seurs ou enfans, pour la longue experience que tu as de leur loyauté, mesmement en leurs maladies & necessitez, comme l'on est plus curieux des chiens nourris a l'hostel. Aussi sont admonnestez ceulx qui servent du dict de saint Paul, de faire la besongne benignement, diligemment, & joyeusement, en toute obeyssance, sans murmuration ne respones menfongieres, pour ne perdre leur labour envers Dieu & les hommes. Et sur le tout d'avoir les mains seures, sans faire dommage a leurs maistresses qui les nourrissent. C'est fait de vile &

mauvaise personne a remunerer le benefice de nourriture par larrecins. Elles aymeront leur maistre & dame, car ilz sont au lieu de pere & mere : pour ce sont appelez pere & mere de famille. Elles ne doivent dire ne faire chose qui provoque a vice les enfans de la maison, car souvent l'on peche plus par exemple que par fait. Retournant doncques a la mere de famille, je dis que plus fidele & gracieux service est celluy que l'on extorque & attire par amour que par crainte indeue. Aux serviteurs toutefois ne doit estre telle, qu'ilz prennent audace de jouer ou gaudir avec elle. Bien leur sera amyable, mais non tant que reverende, car ilz pourroient abuser de familiarité & par trop l'accroistre. Elle laissera & remettra la castigation des varletz au mary, se joindra aux servantes qui auront meurs entieres, mesmement de pudicité. Les entretiendra par bons exemples, devises honnestes, commandemens & monitions. Lors sçaura comme le fait de sa maison se gouverne, & chascun de sa famille, pour prevenir & remedier aux vices qu'elle verroit fourdre & pulluler. Si

aucunes de ses ancelles est suspecte, l'enquerra de la verité, & si par reformation ou remonstration ne veult tollir & oster la suspicion, soit mise hors de la maison, au moindre scandale que l'on pourra : car la malversation des servantes est souvent retorquee & rejectee sur la maistresse par le commun peuple suspicieux, comme recite saint Hierosme. Et le proverbe ancien est : selon le seigneur, la mesnie.

Homere descript que Ulysses retourné en sa maison tua de ses servantes qu'il trouva estre habandonnees a vice, non tant pour leur forfait que pour la sinistre & mauvaise reputation & dangier de la pudicque renommee de sa vertueuse dame Penelope. La bonne matroine s'exercera en art & operation, comme avons dit des filles. En ce occupera ses damoyelles, comme la chaste Lucresse fut trouvee attentive aux ouvrages avec sa famille par les jeunes enfans des princes de Rome. Salomon donne louenge a la femme qui cherche laine & lin pour ouvrir de ses mains. Ce qu'elle doit faire plus laborieusement, s'il en est besoing, pour

la nourriture de sa maison. Lors croistra son loz, quant avec ce fera curieuse du list de son mary, comme le marinier du gouvernail de la navire. Dit oultre, elle se levera de nuyt pour entendre aux affaires, & donnera aux ouvriers besongne & viande : par ce sera vigilante non paresseuse, ny endormie. De ce qui reste fera aumosne. Pour ce il dit : Elle a ouvert sa main aux povres, & estendu ses bras aux indigens : car elle ne doit estre si curieuse d'amasser richesses temporelles que spirituelles. En donnant aux difeteux, l'on donne a usure, dont l'on recevra amples arrerages & remuneration en ce monde & en l'autre. Pour ce, s'il y a abondance, l'on doit donner pleine la main. Lors ne faudra qu'elle ait peur du chault ne du froit : car Dieu la pourvoyra, en sorte qu'elle n'aura riens moins au bout de l'an. Dit oultre, ses serviteurs seront bien vestus. Il n'est riens plus honnorable en une maison que d'estre honnestement habillé & bien repeu, non a volupté ou delicatement, mais a necessite & utilement. Peu dure la vertu sollicitée par mauvais exemples prochains ;

pour ce doit la vertueuse dame mettre ordre en ses alimens par sobresse & en ses habitz, car par ce elle rendra ses domestiques contens, selon leur estat. Comme voudrois tu procurer sobre vie de tes servans, quant toy mesmes ne l'observe? Lors ilz murmureront, & tant moins seront enclins a obeyr a tes commandemens.

A femme d'estime, satureté, gourmandise & ebriété, sont moult indecentes, guerroyantes contre pudicité & ennemyes de honnesteté. Femme qui reçoit & prend vin en voracité & excès facilement l'abandonne a lubricité, mais la sobre ne laisse riens incongneu en sa maison, prend garde par tout, sçait la provision de la maison, & le reste qui est en espargne. Pour ce adjouste le Sage : Elle considere les voyes & sentiers de son hostel, car elle assiste aux affaires domestiques, a mettre cuyre, filler, couldre, tailler, & autres, dont la besongne en est meilleure & mieulx faicte. Ainsi difons que le cheval n'est mieulx pensé, ne le champ mieulx fumé, que de l'œil du maistre car sa presence embellit les negoces. Lors la dame vertueuse ne

mange point son pain oyseuse, & fatiffait a Dieu qui a estably que vivrons en la sueur de nostre corps, a l'exemple de saint Paul qui labouroit de nuyct pour non grever autruy, & admonnestoit estre chose indigne de manger quant on refuse labeur.

La jeune maryee ne prendra plaisir que aucun entre en sa maison sans l'auctorité du mary, comme l'ordonne Aristote, & moins s'il est absent. Plaute recite que la bonne femme doit tousjours estimer en ses faitz & dietz que le mary soit present. En oultre aura la matrosne caues distillees, metridal, diaculum & telles petites drogues prestes pour subvenir es langueurs & maladies quotidiennes qui peuvent ayder aux mary, enfans, ou domestiques. Combien que je ne loue femme qui veult essayer plusieurs medecines qu'elle treuve escriptes en papiers & cayers. Mais suffira de soy empescher de ce qu'elle aura veu, apprins, & experimenté.

Telle dame catholique apres avoir mis ordre en son hostel & a ses domestiques, s'elle n'est prochaine de l'eglise, eslira en sa maison lieu secret & separé du commun

pour soy retirer chascun jour, & plus souvent es festes a contempler les benefices de Dieu, l'en remercier, luy demandant, de bien bon cueur & ferme foy, pardon et remission de ses pechez, & prier pour elle, son mary, ses enfans, amys & tous chrestiens, affin qu'il plaife au Seigneur par sa grace inspirer en tous amendement & changement de vie; & ce fera en delaisant aucunement les sollicitudes mondaines, pour rememorer l'instabilité & fragilité des choses terriennes & briefveté de nostre vie, contempler la vie future & les choses celestes. Dit sainct Paul: la femme est sanctifiée par le mary fidele, & l'homme parfois par les prieres de la femme; comme souvent nous lisons les marys avoir prins oeuvres de vertu par les merites de leurs femmes, comme par Domitienne, Flavius Clemens, qui estoit prochain de Domitian Cesar; par Clotilde, Clodovee, roy de France; le roy des Gothes, par Jugulde, & plusieurs autres. Es festes solennelles se pourra confesser a homme de sçavoir, & s'armer du sainct sacrement de l'autel, se demonstrent catholicque sans fiction telle que

doit estre, & donnant aux autres utiles exemples, en ne retournant plus a ses fautes passées, & pour ce faire, demandera la grace de Dieu devotement & sans hypocrisie.

## CHAPITRE X

DE LA CURE ET SOING QU'ELLE DOIT AVOIR ENVERS  
SES ENFANTS



U commencement si la nouvelle maryee ne devient enceinte, non seulement le doit porter moderelement, mais s'en doit resjouyr, car elle est quicte de l'incroyable douleur que l'on a a l'enfantement. Innumerables langueurs adviennent aux pregnantes, perilz & dangiers a le porter, rendre, nourrir & entretenir avec grandes sollicitudes & doubtes qu'il ne soit pervers, face ou reçoive aucun mal. Je ne puis entendre la raison de ce desir a porter enfans. Veux tu estre mere pour remplir le monde, comme si sans toy il deust finir? C'est comme adjouster deux ou trois espiz aux champs des moissons. Ne soys curieuse

de remplir la maison de Dieu : il y mettra bien ordre sans toy, deust il exciter enfans de pierres. Saches que la malediction ancienne de la sterilité est passée. Maintenant tu as autre loy, en laquelle virginité est preferée a mariage. Pour ce l'Evangile beatifie la sterilité & les mammelles qui n'ont alaicté : confidere se tu es une d'icelles. En Flandres une femme approchante cinquante ans vefve se remarya, voulant essayer si c'estoit par elle ou son feu mary qu'elle n'avoit eu aucuns enfans. Au bout de l'an, elle enfanta en extreme douleur, & le lendemain fut enterree avec son filz. Tu desire veoir tes enfans : feront ilz autres que ceux que tu congnois, par quoy tu doive avoir telz appetits immoderez, quant tu peulx choisir enfans pour adopter & aymer comme tiens ? Si on voyoit en figure ou paincture les calamitez & grevances que les enfans engendrent a leurs meres, l'on auroit en crainte de porter comme serpens venimeux. Quelle resjouissance trouvez vous aux enfans ? S'ilz sont jeunes, peine immortelle ; s'ilz sont adolefcens, crainte & foucy a quoy ils se incline-

ront ; s'ilz sont mauvais, regret eternel ; s'ilz sont bons, perpetuelle sollicitude qu'ilz ne se changent, qu'ilz s'absentent, qu'ilz ne meurent, ou qu'il ne leur vienne inconvenient.

Octavie, seur de l'empereur Auguste, le tesmoignera, & plusieurs autres joyeuses meres, mortes en griefz regretz par affliction des enfans. S'il y en a plusieurs, plus y a d'anxietez, & le vice de l'un efface la joye des autres. Quant sont femelles, ymagine quelle cure il y a a les dresser, garder & loger ; joinct que peu souvent les pere & mere voyent leurs enfans bons & vertueux, s'ilz ne viennent a grant aage, car la vraye bonté est acompaignee de sapience. Platon dit estre heureux celluy qui en vieillesse a vertu & sçavoir, & lors les progeniteurs sont redigez en cendre. La femme est ingrate qui ne recongnoist tel benefice de Dieu de non porter enfans ou les perdre, avant que d'avoir l'infortune d'iceulx, comme dit Euripides.

Bien je concede que comme naturellement chascun animal appete conserver son espeece par engendrer son semblable, ainsi la femme appete d'estre mere, sans lequel desir ou

plaisir peu de femmes en feroient les oeuvres. Ne reproche ou impropere a ton mary la sterilité, que la coulpe ne soit en toy par nature ou volonté de Dieu. Peu d'hommes produiēt nature sterilles, femmes plusieurs. Ce appert par la raison des philosophes qui dient que a concepvoir enfans l'homme y fournit plus que la femme. Par ce ne fault inculper a Dieu les faiēts tres justes, qui faiēt tout pour le mieulx. Auquel seul l'on doit demander lignee, comme bonté es enfans, car ce sont dons de Dieu, pour lesquelz obtenir l'on peult justement le prier, remettant le tout a son sainēt vouloir, sans y adjoüster autres remedes que prieres, oraisons, ou aulmosnes. A Dieu l'on doit requerer lignee, & bonne; car s'elle estoit mauvaïse, mieulx vouldroit engendrer ung dragon ou ung loup. Faïtz requeste comme la mere de Samuel, celle de la vierge Marie, de sainēt Jehan Baptiſte, de Yſaac, Samſon & d'autres, par larmes & prieres, avec saincteté de vie: autrement conceuz, ne peuvent estre que vicieux. L'ange admonnesta la mere de Sanſon de non boire vin, ne cerivoïse, en luy annon-

ceant sa conception, qui denote sobresse devoir estre es pregnantes & enceinētes. Si la femme a des enfans, feroit chose difficile a explicquer & deschiffrer la cure d'iceulx par le menu. Pour le premier, elle estimera & reposera tous ses tresors en iceulx.

Une dame (laquelle estoit du pays qu'on appelle maintenant Terre de labeur en Italie) riche & opulente, arrivee a Romme, logea en la maison de la dame Cornelic des Gracchiens. Elle monstra grans tresors d'habitx, metaulx, & de toutes fortes de pierres precieuses, priant son hostesse luy monſtrer ceulx de son hostel & son cabinet. Le soir que ses enfans furent venus de l'estude, les luy monstra en luy disant: Voyla mon seul tresor de ces quatre filz qui sont ma totale richesse, & en iceulx j'ay ma seule sollicitude. A tel tresor conserver & augmenter, l'on ne doit refuser labeur: car charité & amour le rendent legier. La bonne dame les nourrira de son propre laiēt quant seront nayz, comme elle faisoit en son ventre, s'elle peult: ainsi sont les autres animaulx. Nature convertit, tant est sage & benigne, le sang duquel l'enfant

estoit nourry au ventre en lait, & le transmett blanchy aux mammelles, pour l'en sublancer, selon que a esté dit au premier livre. Apres l'elle sçait les lettres, les apprendra en jeunesse, pour user d'une mesme mere, nourrice, maistrresse & mieulx aymee. Aux filles montrera l'art muliebres de filer laynne, lin & chanvre, coudre & administrer le faict domestique, en luy commettant peu a peu a garder clefz. Il ne fera dur a la bonne mere l'ye choses devotes & saintes pour rendre ses enfans meilleurs : car ilz reçoivent les premieres informations & conduictes qu'ilz ont veu ou ouy de la mere, & les incorporent des jeunesse, qui sert beaucoup plus que l'on ne pense, car selon ce la mere les peut rendre bons ou mauvais. Pour ce reduyrons briefvement aucunes instructions.

La mere evitera de parler rustiquement, que telle façon ne croisse avec l'aage des enfans & continue longuement. Adolescens ne retiennent leur parler commun que de la mere en vices ou en vertus, comme ilz oyent dire a leurs meres. Dont advient que culx venus en aage, ilz ont le cueur & vouloir

tendre & mol; car par acoustumance on leur dit plusieurs mensonges qui les reduict a difficulté de sçavoir prudence, comme recite Platon. Ainsi avons veu en plusieurs pays complainctes, comme en celle ville de Valence & autres, que les enfans ont longuement retenu le langage de leurs meres. Pour ce auront les progeniteurs livres d'histoires ou fables honnestes, tendans a commandation & louenge des vertus & extirpation des vices. Et combien que l'enfant n'entende que c'est vice ne vertu, toutefois il se habituera & acoustumera selon qu'il apprendra de la mere. Elle l'admonestera selon son aage, en louant les vertus & deprimant les vices. Le repetera souvent pour l'insinger & imprimer es cueurs rudes & vollages : car ilz retiennent en memoire & incorporent ce que la mere faict ou diét. Ilz vont a elle & l'interroguent, ilz croyent ce qu'elle leur dit comme l'Evangile. Elle leur doit remonstrer les richesses, puiffances, honneurs, gloire, noblesse, forme, beaulté & force estre vaines & a contempner; & par le contraire justice, continence, douleur & charité estre vertus qui subliment la

personne en ce monde & en l'autre. S'elle entend aucun bienfaict, fagement & industrieusement l'extollera & le louera; mais s'il est de malice, le redarguera & improperera par grande reprehension. Quant elle baisera son enfant, ne priera Dieu qu'il ait grans tresors comme Crassus, haulx honneurs comme Cesar, heureux comme Auguste : mais ainsi Dieu te doint estre juste, imitateur de saint Paul, entier comme Caton, bon comme Senecque, docte comme Aristote, eloquent comme Ciceron ou Demosthenes; & pour le meilleur souhait de les veoir en Paradis.

La matrosne ne recevra jamais joyeusement ce que son filz aura dit ou faict impudemment, par malice ou deshonneur, pour en rire ou l'en baiser : car par ce l'acoustumera de continuer, d'autant qu'il voit luy estre agreable, tant enfans se delectent de complaire a leurs parens. Mais le chastiera, & luy monstrera que ce ne luy plaist, car il est difficile de laisser les meurs acoustumees. Au contraire l'embrassera & festoyera, quant il aura di& ou faict quelque chose de vertu, & qui demonstre commencement de bonne

jeunesse. Nous avons incitation naturelle a bien vivre, qu'on appelle conservation & scintille de justice originelle, que Dieu donna a noz premiers parens, pour nous attirer a vertu & a la vie eternelle. Mais quant elle croist avec nous, elle n'est aucunement aydee, ains souvent depravee & estaincte par faulx jugemens, opinions, delices, parens, nourrisiers, maistres, familliers, compagnons, & le peuple grant maistre d'erreurs, qui s'efforcent de opprimer & destruire tel embrasement & petit feu de vertu naturelle. Les ungs provocquent leurs enfans a richesses, autres les eslievent par noblese; ilz adorent honneurs, quierent auctoritez, louent la figure & beaulte, estiment gloire, s'uyvent volupte, vilipendent povrete, se mocquent de simplicite, desdaignent religion, hayssent instructions; de tous vices sont honnestete, de gaudisseries sont sçavoir, de vice sont vertu, & toute probite nomment folie. Les bonnes meurs dorment, les louables coutumes sont mesprisees, dont il est un nombre infiny de folz & de mauvais. Et les bons & sages sont en petit nombre, combien que de

nostre primitive nature soyons enclins a vertu. Pour ce la bonne mere en l'education de ses enfans, augmentera ce petit feu naturel par instillations de bons enseignemens, concernans l'honneur de Dieu & leur salut, arrousera le mol esperit d'eau de douceur, & y semera graine salutaire de bonté pour les acoustumer & parfaire en bien.

J'ay veu & leu peu de gens estre elevez sans bonne instruction. Les corps ne sont plus debilités que de delices ; par quoy les meres perdent leurs enfans, quant voluptueusement les nourrissent. Ayez comme devez, en sorte que l'amour n'empesche les adolescens de les retirer de vices, & les contraignez a crainte par legieres verberations, castigations & pleurs, affin que le corps & l'entendement soyent faitz meilleurs par severité de sobresse & nourriture. Meres, entendez que la plus grande partie de la malice des hommes vous est a imputer, car vous ryez de leurs meffaietz par voz folies ; vous leur ingerez perverfes & dangereuses opinions, & de vertu les attirez aux laz dyaboliques par voz larmes & faintives compassions ;

car vous les ayez mieulx riches ou mondains que bons. Telle fut Agripine mere de Neron, laquelle par oracles fut advertie qu'il ferait empereur, mais qu'il ferait tuer sa mere, comme depuis il advint. Vous craignez que les enfans n'ayent froit ou chault pour leur faire apprendre vertus, & en les traictant en delices, vous les rendez vicieux ; dont par apres vous plorez a chaudes larmes & regrettez ce que vous avez fait. La fable est notoire de l'adolescent qu'on alloit pendre, qui pria de parler a sa mere, & luy arracha l'oreille, pour ce que mal l'avoit chastié en jeunesse. Que pourra on dire de la fureur & folie des meres, qui ayment leurs enfans vicieux, yvrongnes, noyseux & estourdys, plus que vertueux, sobres, modestes & pacifiques ? Les veneurs estiment le chien meilleur celluy que la chienne prend le premier, ou que mieulx elle traicte ; mais entre les enfans celluy que la mere a plus cher, est communement le pire.

Jamais mere ne ayma son filz mieulx que la mienne, mais c'estoit sans m'en appercevoir : car oncques ne me monstra bon visage,

ne pardonna une faulte fans correction; mais se j'estoys absent, elle estoit moult curieuse de moy & au retour ne faisoit apparence de son desir. A Paris, j'avoys un compaignon qui se resjouyffoit de la mort de sa mere, pour ce que l'elle eust vescu, il ne fust allé a l'estude, tant le nourrissoit en ses menus plaisirs & voluptez. Prudente femme eslira plus tost la mort honneste de son filz que vivre en reproche.

La mere saint Loys roy de France desiroit plus veoir le decez de son filz unique que le veoir commettre ung peché mortel. Pour ce devez appeter aux enfans plus bon renom que vie deshonneste, comme l'on recite des dames de Lacene qui ont occis plusieurs de leurs enfans laches & meschans, disans qu'ilz n'estoient a elles ne du pays de Lacedemonie. Auguste mere de saint Symphorien, incita son filz a martyre. La dame Sophie pres de Rome mist en sepulture de ses mains trois de ses filles qu'elle veit joyeusement endurer mort pour la gloire de Jesu Christ soubz l'empire de Adrian. Pour ce apprendront les progeniteurs choses saintes aux enfans plus

que profitables & les feront suyvre gens vertueux, plus tost que ceulx qui en brief sont devenus riches. Non sans cause l'on reprint les Megarenfes qui apprenoient a leurs enfans fructifier par avarice, & acquerir par quelque moyen que ce fust: car lors ilz desiroient la mort de leurs parens, & aucuns les ont estainctz & faitz mourir par venin pour leurs longues vies, & leur reprochoient que leurs cupiditez les avoient nourris en telz vices. Si sera cohibee telle infacieté par severité de sainte discipline au premier aage des enfans, qu'ilz n'ayent abandonnement aux vices dont a difficulté ilz soyent revocquez. Le Sage dit que la verge ne doit estre espargnée au dos du filz & moins a la fille. Le pardon corrompt les masles, mais les femelles en sont totalement perdues. Par licence les filz sont faitz pires, & les filles adonnees a tous vices, l'elles ne sont refrenees. Prenez advis, parens, de ne faire ou dire chose indecente devant la fille, car elle ne prendra en gré le chastiment de ce qu'elle fera comme vous non plus que le cinge: car plus induict l'exemple que la remonfrance & la veue que

l'ouye. Si le filz jure, la folle femme dit qu'il fera rustre & gallant; s'il fait quelque tromperie, qu'il fera fin, & telle louenge les exalte en vices. Le proverbe est non sans cause : de bonne mere prends la fille; car ce n'est pas peu d'estre apprins & acoustumé ou nourry d'une forte ou d'autre.

Pline rend graces a la tante de sa femme que tant bien l'avoit morigerée & instruite sagement; car elle nourrye en son hostel disoit n'y avoir ouy dire ne veu faire chose qui ne fust sainte & honneste. Singulierement l'on doit veiller es filles pour le dangier de mettre macule ou suspicion en leur pudicité, soient meres ou nourriffieres : car nourriture passe nature. Nous lifons de Caton le censeur qui dechassa du senat ung Romain nommé Caius Manlius pour ce qu'il avoit baissé sa femme en presence de sa fille. La pupille en son tendre aage ne sçait que l'on fait a veoir mal verser ses superieurs; mais voluntiers elle retient telz actes comme le mirouer, & se representent en sa pensée difficilles aucunesfois a evacuer & resfourdre. Pour ce doivent les enfans estre

instruictz par les bons exemples de leurs parens.

Nous lifons au livre des Machabees que le reverend vieillart Eleazare ayma mieulx souffrir mort par griefz tormens, que de simuler ou faindre de manger chose descendue en la loy, afin de non estre cause ou exemple aux adolefcens par la fiction, delaisant a tout le peuple memoire de grant vertu. Si Hely juge & evesque d'Israel fut puny a mort, non pour mauvais exemple, mais par trop mollement corriger ses enfans pervers Ophni & Phinees, penfes combien plus grievement seront pugniz ceulx qui par exhortation ou exemples enseignent leurs jeunes enfans a vivre en volupté. Au contraire, saint Paul parlant de la femme laquelle a acoustumé ses enfans a vertu & a bien vivre dit : la femme fut seduite en prevarication, mais sera saulvee par generation d'enfans, s'elle persiste en foy, charité, sanctification & pudicité : car par ce elle instruit ses enfans.

## CHAPITRE XI

DE CELLES QUI CONVOLENT ET RETOURNENT  
EN SECONDES NOPCES

**C**ELLES qui se remaryent, leur premier mary decedé, sont admonestees (oultre ce que dit est) de non irriter leurs marys par fascheuse commemoration du deffunct. S'elle en dit mal, elle se demonstre folle, & d'en reciter bien, elle fasche. Advient souvent que les hommes & femmes reputent les choses passees meilleures que les presentes, pour ce qu'il n'est felicité qui ne soit permeslee d'inconveniens & amertumes. Le bon temps est tost oublié envers le mal qui presse aigrement; aussi l'aage croist, dont a soustenir les dommages sommes plus impaciens. Davantage la recordation du bon temps de nostre jeunesse (a icelluy comparer aux affaires) donne implications & fascheries es douleurs presentes, & rend desir des joyes expirees. Enfans quant viennent en aage regrettent

les joyeufetez passees, quant ilz ont negoces en main, car lors ilz n'avoient que plaisirs & foulaz. Toutefois le Sage ne treuva telle opinion bonne d'estimer les anz passez meilleurs que les presens. Bien est reputeée jeunesse autre que vieillesse, & le temps de santé que de maladie, & quoy que les affaires surviennent selon l'aage, le temps est tel qu'il fouloit. Pour ce la bonne matrosne ne rememorera en son esperit que le dernier mary soit moins a aymer & servir que le trespassee. Tant se deçoivent celles qui se mescontentent de quelque offense de ce mary, & lors ont seulement fovenance de ce que leur aggreoit en l'autre, ce que l'on accepte par plus grant hayne, quant la comparaizon vient en place. Lors procedent debatz, reproches & querelles, dont les marys sont contrainctz a les molester, quant pleurent & desirent le deffunct: par ce n'ont l'ung ne l'autre. Lors tu es du nombre des noverques (dictes belles meres) quant le mary a enfans d'autre liect, & d'iceulx, comme les autres, seras reputeée injuste & inique. Pour ce je provoque & incite toutes femmes

a moderer leurs affections & passions, dominer sur icelles, pour vivre en paix & tranquillité, puis que a ce se font submises. Autrement, accumuleront une grande montjoye de douleurs & regretz, & se elles ne peuvent mitiguer telle ire, mal pourroient estre constantes a endurer aduersitez. Je ne treuve apres & mauvaises noverques que celles qui ont affections desordonnees & tyranniques, qui ne dominent sur les perturbations de leur entendement, mais y fervent. Celle qui est menee par raison & a equité se reputera une en amour avec son mary, & par ce que amytié rend tout commun, seront ungs leurs enfans : car il n'est plus grant amour que mariage faisant vraye conjunction de propinquité & cognation. La dame aura pitié des jeunes pupilles en leur bas aage, & par recordation des siens (si elle en a) aymera les estrangiers, recogitant & pensant que l'on fera aux siens comme elle fera aux autres, morte ou vive. S'il n'y avoit ja que le nom de mere si souvent repeté par les enfans du mary, c'est pour se monstrer douce, & dissimuler son ennuy, quant par imbecille jeu-

nesse font quelque mal, mesmement les petis qui ne sçavent dissimuler, mais l'appellent mere par telle affection & amour que s'elle les avoit engendrés. C'est nom de grant amytié & douceur qui tollit hayne & amollit le cueur. Mais tu es rude, se en te nommant mere, tu te rendz ennemye. Tous chrestiens te doivent estre freres par charité, singulierement tes allyez, affins, & enfans de ton mary, freres des tiens.

Lisez anciennes hystoires : vous trouverez les beaulx peres avoir moult aymé les enfans de leurs femmes, & leur avoir laissé royaumes & empires, combien qu'ilz eussent des nepveux, comme fait Auguste a Tybere & Claude a Neron de l'empire romain. Bien est vray que les marys ne blandissent ou s'esbatent familiarement avec les enfans de la femme, comme voudroient bien les meres; cela seroit sot & indecent aux hommes : plus convient au sexe muliebre. Aucunes femmes sont si simples ou sottes qu'elles pensent que les marys n'ayment point les enfans pour ce que ilz ne les tiennent sur leur giron, les portent ou festoyent peu; mais la

magnitude & excellence du viril courage mussé l'amour autrement que es femmes, lesquelles extollent & louent jusques au ciel ce qu'elles aiment, & deprimant jusques au centre de la terre ce qu'elles ont en hayne, tant font tenebreuses leurs affections. Noverques, entendez le dict de saint Jehan l'apostre : comme aymera l'on Dieu invisible, quant l'on a en hayne son alyé & son prochain que l'on voit chascun jour? Telles font imprecations a Dieu, quant elles prient Dieu, leur faire comme elles font aux autres en leur oraison dominicale. Pour ce s'elle n'a charité & amour a eulx, quelque dissimulation qu'elle en face, elle est en danger de mort spirituelle.

## CHAPITRE XII

COMMENT SE DOIT GOUVERNER AVEC SES PARENS, AFFINS  
ET ALLIEZ

**L**A fille, apres qu'elle est maryee, passe en autre maison & famille, comme recite Nigide tres sçavant. Lors elle se retire avec ses allyez & abandonne

ses parens. Pour ce a son office & charge appartient entretenir ses affins mieulx que ceulx de sa consanguinité, pour plusieurs raisons : car elle est transplantée & remise en autre mesgnie pour leur engendrer enfans, & accroistre leur sang & leur nombre par sa fecondité. Au paravant, elle a satisfaiet a ses parens, maintenant doit capter & attirer l'amour & reputation de ses allyez, & complaire aux prochains de son mary, qui tant plus l'estimeront & l'auront les affins tant plus chiere, & aussi les enfans venans d'elle, pour la vertu d'icelle induisante mutuel amour du pere & de l'aliance. Par tel entretenement ceulx qui lui seront allyez, de nouvel gratifieront a son mary, & se resjouyront de la bonne adresse, & le provoqueront d'avoir tant plus sa femme en recommandation, pour le rapport qu'il aura de sa discretion, en quoy elle trouvera grosse commodité. Et par le contraire, s'elle leur est odieuse, & les vueille mespriser ou contempner, ilz mesdiront d'elle, & la desdaigneront, quant se trouveront ensemble. Pour ce luy est convenable apprestre & querir leur amour, ou acquis,

le conserver, de quelque estat qu'elle les treuve.

Therence dict le proverbe estre commun, que les bruz ayment peu les belles meres par les quotidiennes experiences, non feulement a les veoir, mais leurs effigies de sucre trouveront ameres. Sainct Hierosme, contre Jovinien (& ce apres Plutarque) dit la maniere avoir eté anciennement en Aphrique, que le lendemain des nopces la bruz demandoit a emprunter de sa belle mere une chaudiere laquelle elle luy refusoit, pour luy apprendre que par apres ne fust mal contente, s'elle ne obtemperoit au vouloir de sa bruz, qu'estoit pour l'acoustumer de n'en prendre en desdaing les refus de la dame. Moyenneur doit estre le mary entre sa mere & sa femme, & y doit mettre ordre pour les faire vivre en paix & luy avec chascunes d'icelles. Autrement la mere a regret que tout l'amour de son filz soit passé en la nouvelle maryee, ou la femme est indignee que son mary ayme autre mieulx qu'elle. De ce fourdent haynes, querelles & fascheries, comme entre deux chiens qui se combattent quand le maistre en festoye l'ung

plus que l'autre. Le nombre des amys doit croistre l'amour, non la diminuer. Pour ce la mere ne doit estimer estre moins mere que paravant, ne la femme moins aymee qu'elle doit estre. Mais doivent reconcilier & corroborer le mary l'une & l'autre, s'il survient quelque fascherie. Folle dame, ne veulx tu pas la bruz estre aymee de son mary qui luy est amye & pour ung jamais compaigne ? Eusses tu desiré estre ainsi avec ton mary ? que pourroys tu pis souhaiter a ton filz, que en hayne habiter avec femme importune, fascheuse, & mal voulante ? Insensee bruz, veulx tu empescher le filz d'aymer sa mere ? Tu feras aymee du mary comme femme, compaigne & bonne amye & la mere aussi, comme mere. A laquelle il doit amour singuliere & reverence pour l'education & nourriture qu'il a eu d'elle. Pour ce la belle fille se recongnoissant estre une avec son mary, se persuadera la mere de son mary estre la sienne propre, & luy portera honneur, la reverera & servira avec ses complexions, pour se reconcilier & se rendre bonne envers elle, puisque avec elle fault converfer & vivre,

plus tost que mettre en teste a son mary de se separer, & distraire d'elle & de son amour. Discrete femme enhortera son mary & priera de se porter tel envers la mere qu'il doit. Il n'y a dame ne belle mere si inique qui n'ayt en amytié & reputation la bruz qu'elle verra aymer son mary & son parenté en pudicité.

Agrippine, niepce de l'empereur Auguste, fut en grant hayne envers sa belle mere; mais par sa grande pudicité & amour qu'elle avoit a son mary filz de la dame Livie, quoy que aussi fut vilipendee & mesprisee de son dit mary, par continuation de ces deux vertus, rendit doux & amyable le hault & fier courage de la dicte dame Livie. La bruz ne doit en necessité survenir a sa dame, moins que si d'elle avoit esté nee, dont elle acquerra louenge & reputation, a l'exemple de la bonne Ruth Moabite, laquelle delaisa sa cognation & pays pour suyvre sa belle mere affligee, laquelle elle consoloit de parolles & substanoit de son labeur comme propre fille, dont par apres eut grant premiation & loyer; car par le conseil de sa dame elle espousa Booz, homme opulent & riche, duquel elle eut des

enfans & merita d'estre mere grand du roy David, duquel nostre Seigneur est descendu.

## CHAPITRE XIII

COMME SE TRAICTERA AVEC SES ENFANS MARYEZ  
GENDRES OU BRUZ



AINSI comme es autres choses, la femme de bon vouloir doit en tout accommoder ses meurs & affections au jugement & desir de son mary. Aussi elle doit aymer & entretenir ceulx qu'elle aura avec elle, quant il adviendra de conjoindre les enfans par mariage, en forte touteffois que toute l'auctorité demeure au pere. La raison le commande, Aristote l'enseigne, les lois imperialles decretent les enfans estre en puissance du pere, maryez ou aagez, s'ilz ne sont emancipez, qui denote la puissance du pere sur les enfans. Laquelle a observé Jesu Christ envers Joseph son pere putatif. Les hommes engendrent, mais la mere enfante au pere des enfans : par ce il est plus tenu a la nourriture que la mere, & en ce consiste

son auctorité. La vertueuse dame n'attirera a elle telle puissance sur son gendre ou sur sa bruze pour les molester. Elle ne peut impetrer leur amour par hayne, non plus que de ses enfans. Elle aymera & instruira iceulx observant ses preeminences, & ne fera ou dira chose devant eulx dont ilz ayent mauvais exemples de chasteté ou frugalité; & s'il fourt inimytié entre iceulx maryez, les reconciliera, & plus tost tiendra le parti de la bruze que de son filz pour l'attirer en son amour, en ce qui ne sera vicieux, ou l'excusera par honnestes moyens, & par ce elle aura tant plus sa belle mere en reverence & honneur. Car par autre sorte plus facilement pourra contenter son filz, lequel sera joyeux d'avoir tel mediateur de paix & de sa felicité. Aussi par ce la bruze jouyra plus pacifiquement de son mary; & neantmoins ne delaissera la dame a remonstrer a son filz, bruze, gendre, ou a sa fille particulièrement & a part, a froit sang & sans courroulx, les fautes d'ung chascun d'iceulx, en les redarguant pour les rendre meilleurs.

La bonne matrosne ne fera a sa fille chose

qu'elle pense desplaire a son gendre. Ne mennera icelle ny sa bruze aux festes & dances, sinon contraincte, ny d'eglise en eglise ou ailleurs, sans le vouloir, consentement & bon gré du mary. La folle dira: c'est ma fille, je la puis mener ou bon me semble. Ta fille est elle: mais tu l'as donnee a autruy, duquel elle est femme & subiecte; tout le droict que tu y avois, tu l'as transporté a ton gendre.

Si tu l'ayme bien & desire la veoir heureuse, paisiblement & concordamment vivre avec son mary, toy mesmes la dois conseil-ler qu'elle ne face chose qui luy desplaise, ny dont son mary puisse prendre sinistre & mauvaise suspition, & feusse de parler a toy. C'est adulterer la femme d'autruy de vouloir faire d'elle plus que ne permet le mary. Il est larron, qui contracte le bien d'autruy, outre le gré du maistre. La dame aymera son gendre comme son filz, l'aura toutefois en plus grande reverence que le filz & la bruze, que la propre fille: car elle n'a pas moyen de reconcilier l'ung comme l'autre. A tous deux donnera conseil & enhortement egal,

mais en sorte qu'elle demonstre plus vouloir persuader au gendre que commander.

## CHAPITRE XIII

DE LA MERE DE FAMILLE AAGEE

**L**A matrosne venue en aage vieil prendra l'exemple des oyseaulx d'Egypte, lesquelz a la fin de leur long aage, serrent buschettes de boys aromatique pour consommer les humeurs peccantes de leur corps, pour suavement & doucement finir leur vie. Elle lors quitte & deschargee de porter enfans & les nourrir, aussi qu'en elle est estaincte luxure & ardeur de volupté, commencera de aspirer & savourer les choses celestes plus que les terriennes, & diminuer des sollicitudes & cures du faict domestique. Et s'en retirant prendra garde a la charge qu'elle laissera aux jeunes, pour les habituer & acoustumer.

Elle ne fera ou dira chose qui ne soit bonne, sainte & devote, pour donner exemple aux petis de l'ensuyvir.

Lors croistra son nom, quoy que la face soit ridee & incongneue. Sa bonne vie du temps passé fera exaltee, & gaignera commandement sur son mary, tant la tiendra en honneur & reverence, d'autant qu'elle a vescu toufjours soubz l'auctorité d'iceluy.

Plusieurs (comme lifons) considerans la vertueuse conduicte de leurs femmes les ont eu en crainte & singuliere recommandation, jusques a obeysance.

Archippa, femme de Temistocles, sage & chevalereux, tant se rendit subiecte a la volunté de son mary, que enfin le mary ne faisoit que ce qu'elle ordonnoit, & par ce dominoit sur tout le pays de Grece par la bonne reputation de son mary. Aussi en pourra bien tesmoigner la bonne dame Sara vieille & deffuncte en toute volupté.

Lors la dame en ses vieilz jours, ses enfans logez ou pourvez, retiree des cures terriennes, courbee, regardant la terre pour luy rendre le corps, ayant l'esperit au ciel ou elle espere parvenir, eslevera tous ses sens, son cueur, son affection & ses pensees

a Dieu, & ne recogitera ne pensera chose qui ne soit convenante & accommodee au prochain chemin qu'elle a affaire.

Lors aussi prendra garde que, soubz ombre & couleur de devotion, qu'elle n'entre en superstition par ignorance ou cuyder trop sçavoir ; ains commettra toutes doubtes a la determination de l'Eglise, sans vouloir speculer la theologie plus avant qu'il appartient a femme ignorante. Elle sera attentive en operations salutaires comme en oraisons, & principalement a ouyr, entendre & retenir la parole de Dieu qu'elle aura apprins aux sermons, lesquelz elle frequentera bien diligemment, & sur le tout se confiera en la clemence & benignité de Dieu, sans prendre confidence ou folle esperance de parvenir en gloire eiernelle tant par ses oeuvres que par le don & benefice de Dieu. Pour ce que en aage vieil l'esperit a plus de vigueur que le corps, elle se distraira des labeurs corporelz, & adjoustera a l'esperit, en faisant oraisons & prieres plus souvent & plus attentivement, comme dit est. En Dieu pensera & a son salut, ardemment luy remer-

çant, entre ses benefices, sa longue vie. Jeufnera peu & moins fâchera son corps pour aller en pelerinages & circuyr les eglises. Il ne luy fera besoing de trop occuper son entendement, ny extenuer son corps ; mais sera son office profiter aux autres par monitions salutaires & exemples de bonne vie.

FIN DU SECOND LIVRE





LE TIERS LIVRE  
EST  
DES VEFVES



CHAPITRE PREMIER

PREMIEREMENT DU DUEIL D'ICELLES

**L**E mary mort, la bonne femme congnoist avoir receu gros dommages: car elle a perdue la compagnie de Charité & Amour naturelle, & plus que la moytié de son esperit, dont sourdent honnestes larmes, justes douleurs & plainctz non a reprouver & reprehendre. Ce seroit indice & signe de severité ou de impudicité non plorer le mary de nouvel decedé. Entre les fem-

mes y en a qui ont façon contraire pour le dueil de leurs marys, outre la voix moyenne, car les unes y font par trop excessives, & les autres s'en passent de legier. J'ay veu femmes en la Gaule Belgicque ne faire compte de la mort de leurs marys, non plus que de l'ung de leurs bons voisins & amys, qui est argument de froide charité conjugale & de mariage. Elles dyent que c'est la coutume du pays, comme autres vicieuses façons qu'elles ont, & referent & mettent sur le mal & inconvenient qu'il leur advient, aux estoilles & influences du ciel. Toutefois la region ne fait pas les vices : car autrement les delinquens ne devroyent estre punys, mais la region & pays dont ilz sont. Nous n'avons pas les pechez de l'air ny du ciel, mais de noz propres meurs, & en tous lieux soubz le ciel, y a bien & mal vivans. J'ay veu femme, pour le decez de son mary, n'en estre esmeue aucunement, & autres qui eussent voulu rachepter le salut de leurs marys de leur propre vie.

En Alemaigne anciennement les feules filles vierges se maryoient & contractoient

une fois en leur vie mariage, avec esperance & veu de n'y plus retourner, ayans non seulement le mary, mais le mariage. Autres femmes (comme recitent hystoriographes) en aucuns pays estiment grant honneur d'estre sepulturees & enterrees vives avecques leur mary mort, affin qu'ilz n'ayent que une vie, comme ilz n'avoient que ung corps. N'est de merveilles si l'on donne gloire, honneur & louenge a la jeune vefve, ou en aage de porter enfans, s'elle continue sa viduité, mue & change ses meurs de delices & menus plaisirs qu'elle a eu avec le defunct pour recordation d'icelluy, & par charité estainct les ardeurs de cupidité. Toute la loy de Dieu ne sonne autre chose que Charité, Amour & ardeur a mettre le feu en terre; mais quant au povre Jesu Christ on adjouste riche Dyable, a sobre vie luxure petulante, a chastes regretz delictz impudicques, au chrestien gentilité ou erreur: Dieu laisse & mesprise telle societé qui retire ses dons & delaisse sa part au dyable. Des deux excessivetez avant dictes la foy catholicque ne permet, pour quelque cas que ce soit, de foy tuer ne avancer ses jours.

Mais si me semble la stabilité grande a femme par sa sagesse estre si legierement non esmeue du decez de son mary, quoy qu'il n'y ait remede, & qu'il fust subiect a ce & non immortel, je loueroys telle constance en homme docte & vertueux; mais la sagesse en sexe imbecile sembleroit estre suspecte & importune en si soubdaine mutation, la ou paravant n'y auroit eu fervente dilection. Pour ce dit le Sage que l'on doit plorer en tel dueil par trois ou quatre jours, pour éviter detraction; & si les pleurs cessent & les gémissements indeuz, si doit la vefve plus se contenir en son hostel, en habitz simples & vivres moins exquis que paravant, l'an de dueil durant; avec ce ne hanter compaignies ou assemblees que necessaires. Ainsi que en la loy Mosaique les nouveaulx maryez avoient an pour se resjouyr avec leurs femmes, & par ce exemps d'aller a la guerre & aux charges, comme la vefve a l'an pour se contenir solitaire, pour prier Dieu, & pour le louer, remercier de ses graces. Lequel an passé, ne delaissera toute sa vie la memoire & souvenance d'icelluy.

Solon, législateur d'Athenes, ordonna celebrer ses obsecques en pleurs & lamentations, pour veoir par ses amys en quelle reputation il estoit tenu. Brutus, chief de l'armée des Romains a dechasser le violateur de la chasteté de Lucesse, mourut en la bataille, & fut plainct ung an par les matrones romaines, comme vindicateur de pudicité d'autruy. Par plus forte raison se doit abstenir de joyeufetez la vefve pour le decez du mary, tuteur de sa pudicité, propugateur de son corps, pere de ses enfans, deffenseur de sa famille, de sa maison & de tous ses biens. Tu auroys regret & dueil du mort, se l'eusse aymé vivant. S'il ne te chault de la perte, il ne t'estoit pas cher; la richesse qu'il te laisse ne doit reprimer le sens de douleur. Aucunes se resjouyffent d'estre quictes de servitude, destachez de tel lyen, pour avoir liberté: veritablement il estoit plus dissolu, si plus tu ne te demostres vertueuse. La navire sans recteur est deferte & delaissee; l'enfant, sans maistre, le vacabond, sans loy, & la femme, sans mary; car lors le basteau est agité des ventz & l'adolefcent est sans con-

feil. Le cheval sans bride a difficile arrest : ainsi est la femme destituee de stabilité de conseil & de crainte en viduité. Quelque arrogante dira : Je vivray aussi bien seule que avec tel mary que j'avoys. Preude femme jamais ne tint ce propos, ne oncques femme mauvaise s'en teut. Si l'imprudente femme ne gouverne le mary a son gré, il luy est intollerable. La bonne ne trouvera si dissolu mary qu'elle ne l'ayme mieulx vivant que mort ; car, comme avons dit au livre precedent, elle n'est digne d'estre nommee femme maryee, s'elle n'ayme son mary comme soy mesmes. Dieu & nature ont donné aux bestes incitations & inclinations naturelles de vertu pour arguer & reprehendre ceulx qui y contreviennent.

Moult enseignent les bonnes mousches, les formilz diligens & les chiens fideles comme plusieurs gens sont inutiles & vicieux. Les columbes ou pigeons, & les brebis detestent & contempnent fraulde, tromperie & astuce. Les pigeons ramiers & les tourterelles demonstrent la foy & charité de mariage, car elles se contentent d'ung masle & autres ne reçoivent ; & si la tourterelle a perdu sa

compaignie, jamais ne boit en eue clere, ne repose sur branche verte, ny se veult resjouyr avec les autres de son espece. Ces chastes amours & sainctz de ces menus animaux doivent induire & inciter la personne a telz actes de vertus. Quant aux autres qui ne sçavent mettre mode ne façon, ne maniere en leurs pleurs & gemissements, je ne les puis approuver ; car a la nouvelle playe survenue, elles remplissent l'air de clameurs & crys excessifz & immoderez, perdent & confondent toute contenance, tirent & lacerent leurs cheveux, descouvrent leur poitrine, frappent, dilanient & froissent leurs joues, gettent leur teste a la muraille, se geçent contre terre, & par longtems contiennent tel dueil, comme en Asye, en Cicille & en Grece ; en forte qu'il a convenu & esté besoing par les legiflateurs y establir decretz & arrestz, pour moderer telles insolences. A ceste cause saint Paul, leur escripvant pour les consoler, dit : Ne vous contristez ne faschez point de ceulx qui dorment & sont mortz, comme font ceulx qui n'ont aucune esperance. Car vous devez esperer, comme Jesu Christ est mort & res-

fusçité, ainsi il menera avec luy ceulx qui font mortz en luy. La vefve aura dueil & desplaisir de son mary mort par affection, non par exclamation, par tordre & entrelaffer ses mains, ou concussion des membres de son corps : mais par moderation & contenance modeste, par laquelle assez donnera a entendre ses regretz & sa perte. En France les femmes nobles ne vont aux enterremens de leurs marys, pour éviter insolence, indeue maniere ou contenance, propos de regretz indecens a leur estat & diminution de leur estime. Et pour ceste raison, je ne desprise la façon de plusieurs nations, qui ont femmes propres a louage, pour suyvre le corps du mary deffunct, & faire publiquement les exclamations & regretz que pourroit faire la vefve, laquelle fuyt avec les parens & enfans en dueil, sans ce que aucun sonne mot, excepté la locative ; & par ce ne sont desmesurees en leur parler ny façon de faire, de quelque estat qu'elles foyent.

Après ce premier confict & assaut de douleur, la vefve commencera a parler en elle de consolation, pour plusieurs raisons

que je obmetz. Seulement je l'enseigne rememorier que tous resusciterons, que tous mortelz vivent en ceste loy de rendre a nature la vie comme au crediteur, & a celle qui l'a presté, quant Dieu l'ordonne. Les ungs tost, les autres plus tard : mais la loy est a tous commune de naistre, vivre & mourir. Noz ames sont immortelles, par quoy nostre vie mortelle passe en autre vie eternelle & bienheureuse pour ceulx qui auront bien vescu, comme nous croyons par la religion chrestienne, non pas par noz merites & bienfaits, mais par la bonté de celluy qui nous a delivré de mort eternelle. Ceulx qui meurent les premiers precedent, & les autres suyvent. C'est la consolation chrestienne que tous resusciterons, se Dieu plaist, en gloire. Les mortz sont allez devant, nous yrons de brief apres. Prebftres sçavans, entendus, & chrestiens, donneront telles consolations a la vefve : car il est arresté & estably a tout homme, de quelque estat qu'il soit, une fois mourir, & c'est quant il plaist a Dieu le determiner, a quoy nul ne peult resister. Ainsi doivent refociller les cueurs affoibliz &

estonnez, & non pas par boire a la vesve es convives des obsecques, & leur dire qu'ilz en trouveront assez d'autres, & que ja ont regardé & bien pourveu a son adresse. Mais, je vous demande, que pourroient dire ou enseigner pendant le convive telz seigneurs, ja pleins & remplis de vin comme faulniers?

## CHAPITRE II

## DES FUNERAILLES DU MARY

**C**OMME des Gentilz & Payens avons retenu & acoustumé plusieurs choses, est demeuree la façon en l'Eglise de celebrer en grandes pompes les funeraillies & enterremens des decedez. Ces infideles avoient fantasie que les ames des corps non inhumez ou enterrez souffroient grosses peines aux enfers, & que les funeraillies & obsecques les allegeoient & mettoient en gloire. Ce que depuis aucuns sages poetes ont reputé a superstition. Lucain escript qu'il est couvert du ciel qui n'a sepulture. Diogenes, Theodore, Senecque, Ciceron & principal-

lement Socrates, & plusieurs autres affectateurs & amateurs de Sapience, ont deduyt par plusieurs argumens que a l'ame ne sert en riens en quel lieu le corps ait putrefaction: car la gloire des funeraillies est la vertu des decedez, non des faictz. Aussi plusieurs roys & princes ont mesprisé sumptuosité des obsecques celebrees pour leur corps tendant a pourriture, & que l'on reduyt en terre. Noz saintz martyrs de religion chrestienne ne se font foucier la ou devoient gesir leur corps mortz, ains leur suffisoit que a l'ame fust bien pourveu; car Dieu pourvoyera assez a ce que les cendres soyent reformees, quelque part qu'elles soyent au jour du jugement.

Saint Augustin dit les sepultures estre plus foulas des vivans que aydes & subides des trespassez. Les sepulchres painctz & dorez ne profitent riens au corps qu'il ne pourrisse, ny a l'ame des mauvais; aussi ne nuyt la vile sepulture ou nulle aux bons. Le grand appareil des obsecques du mauvais riche ne allegea ses douleurs; ny le fumier qui receut le corps du povre Lazare mendiant ne luy fist au-

cune nuylance. L'ung par son immifericorde a fuppliques & tormens de fa mauvaife vie, & l'autre loyer de fon innocence. Je n'entendz par ce rejecter ou reprouver totalement les fepultures, car les fainctz peres, Abraham, Ifaac, Jacob & Jofeph a leur mort y ont ordonné; & Thobie eft commandé & loué de l'ange pour ce qu'il avoit intumulé & enfevely les mortz. Mais je dis que les fraiz doivent plus regarder l'utilité du deffunct que la gloire des parens vivans. Celluy qui eft mort a affaire avec Dieu feul qui fe rejouyt des merites & bonnes oeuvres qu'il a fait, pendant qu'eftoit en ce monde & vie corporelle, tout ainfi qu'il appreuve & fe rejouyt de la bonne vie des vivans.

Nofre Seigneur en l'Evangile rend Paradis a ceulx qui font oeuvres de charité & de mifericorde, & le denye aux autres qui ne le font. Dit en outre que tu ne dois convocquer aux convives ceulx qui le te peuvent rendre, car ce ne feroit que prefter; mais ceulx qui ne te pourroient rendre la pareille, comme indigens & mendians, & Dieu le te centupliera. Par ce mieulx vault veftir les

eftrangers que fes riches parens, repaifire les fameliques orphelins que les prestres opulentz, & employer les grans fraiz & excessives pompes ou inutiles aux vefves, pupilles & neceffiteux, que en vaine gloire de fepulture & tombeaulx, ymages dorez & parez, qui ne font faitz que pour la gloire & louenge des vivans, a demonftrer la magnificence de leurs predeceffeurs. De ce que dit eft, appert affez clerement que l'on doit dire des vefves, lefquelles fe despoillent pour telles gloires & outrecuydances. Et avec ce defraudent leurs creanciers, ne fatiffont aux teftamentz et derniere volonté de leurs marys deffunctz, a quoy plus elles deuffent entendre que a vouloir exalter en gloire mondaine le renom de leurs marys decedez.

## CHAPITRE III

## DE LA MEMOIRE DU MARY



LA vefve aura fouvenance & devant fes yeulx toujours aura que les ames ne deffailent avec les corps, & que mort n'est autre chose que separation

de l'ame & du corps, & que l'ame n'est point telle en l'autre monde que du tout elle renonce a nostre societé. Plusieurs sont ouyes des vivans & congnoissent beaucoup de noz actes, & cestes par le rapport de leur bon ange. Pour ce doit penser la bonne vefve que son mary vit de vie eternelle qui est la vraye & meilleure; par ce ne luy est totalement osté mais vit avec elle d'esperit & par memoire & cogitation d'icelluy. Les defunctz vivent avec nous par souvenance, comme noz parens & amys absens & loingtains aufquelz nous parlons quant d'iceulx avons remembrance; mais si la cogitation & memoire en est totalement ostee, lors nous pouvons dire qu'ilz sont vrayement mortz. Une belle jeune dame (nommee Valence Messaline vefve de Sulpice) fut requise de convoler & se remettre en secondes nopces par ses freres; aufquelz elle respondit: Mon mary Sulpice m'est tousjours vivant. Difoit une payenne & infidele & incertaine si les ames vivoient apres que elles sont separees du corps, que fera doncques la femme chrestienne? Pour ce aura la vefve familiarité

telle avec son mary decedé par memoire d'icelluy comme s'il estoit absent, & tel l'honorera par plus grande veneration de pitié & de charité ou aulmosnes que de larmes & pleurs. En ses faitz & dictz, & en sa façon de vivre, qu'elle rememore que son mary la voit & confidere ses voyes, non comme homme, mais comme esperit simple & pur, & que en le craignant & estimant comme vefve elle fait sacrifice à Dieu. Elle le tiendra comme son conservateur & garde, non seulement en ses actions, mais aussi en conscience. Ainsi doibt traiter sa famille, administrer les negoces de sa maison, nourrir ses enfans, que le defunct en ait bon rapport, & tous se resjouyssent de telle vefve laquelle met si bon ordre a ses affaires. Par ce ne soyent les pleurs, regretz & larmes si continuelz & vehemens, qu'il n'y ait fin, pour donner a congnoistre que nous pleurons les mortz, plus pour leur absence que pour estre totalement estainctz.

## CHAPITRE III

DE LA CONTINENCE ET HONNESTETÉ DE LA VEFVE

**P**OUR commencer a donner reigles aux vefves, je ne puis mieulx commencer que par l'exhortation de sainct Paul escriivant aux Corinthiens, qui commande aux femmes vefves estre curieuses du service de Dieu & estudier de luy complaire, & aux maryez, des affaires mondaines & satiffaire a leurs marys. Il est decent que la maryee se condescende du tout au desir & volonté de son mary, & la vefve au mary des saintes femmes Jesu Christ. Ja doncques par la viduité cefferont les aornemens du corps, servans seulement a l'embellir & enrichir, ou superfluz pour estre paree, lesquels fouloient estre pour complaire aux yeulx du mary; lequel mort, tout appareil & toute la vie de la vefve doit estre attemperee pour complaire aux yeux de celuy qui succede au lieu de son mary: immortel pour le mortel: Dieu pour homme. Au-

trement s'elle se compose & aorne, elle donne argument de se remaryer. Lors pensera a ce que avons predict des vierges. Car il n'est expedient a la vefve attirer mary par aornemens & chercher sa condition moins que la fille; mais plus tost (si faire le convient) y proceder comme contraincte, & outre son vouloir, par advis de ses parens. Encores est a tollerer & supporter le moyen acoustrement de la pucelle, mais en la vefve est fascheux & indice de cueur vollage. Qui ne mesdira de celle qui apres le premier mary se represente pour ung autre, & rejeste Jesu Christ pour le dyable? Apres espouse autre homme; ainsi est a une fois vefve, maryee & adultere. Comment ne trouvera mieulx bon party, celle qui demonstre viduité de corps, gestes & habitz, avec meurs & vertus decentes, que l'abandonnee a joyaus & superfluité de aornemens & de banquetz? Car chascun pense que autant en feroient des secondz marys, quant le cas tel y adviendrait. Or n'y a mary si redibitoire, & je ne sçay comment, qui ne desire que sa femme soit dolente de sa mort, & luy faire tel honneur

que de le regretter. La vefve delaissee qui vit en delices, pluftoit doit estre reputee morte que vivante, car son ame est estaincte de vertus.

Tous sainctz docteurs, comme sainct Paul, Hierofme, Ambroise & Augustin, escripvent larmes, pleurs, regretz, solitudes, jeufnes & oraifons devoir estre les vrays paremens de saincte vefve. Sainct Paul demonstre quelz convives, jeux, dances & communes assemblees doit frequenter la vefve, quant il ordonne qu'elle persiste en oraifon, jour & nuyct, & a faulte de mary, qu'elle parle & devise plus frequemment avec Dieu. Je diray plus facilement, il fault jeufner, prier plus souvent & plus devotement, lyre studieusement, assister longuement aux sermons & service divin, & contempler affectueusement les choses qui rendent sa vie & ses gestes meilleurs. Comme faisoit la bonne vefve Anne, fille de Phanuel, laquelle vesquit sept ans avec son mary, & des lors jusques a quatre vingtz & quatre ans, servit au temple jour & nuyct, en jeufnes & oraifons. Plus de vertus nous requerons en la vefve qu'en la maryee. L'une doibt ac-

commoder ses voluntes au vouloir du mary, avec lequel elle vit, & l'autre a pour chef Jesu Christ immortel. Pour ce est expedient que sa vie soit plus excellente & a tel mary convenante : ses propos soyent plus graves, son parler plus modeste.

L'on congnoist la personne & prudente sagesite a ses dictz, comme la face au mirouer ; & telle est la vie que demonstrent les devises. Nuyent aussi cogitations & pensees les parolles lascives & deshonestes, & corrompent les bonnes meurs, comme dit sainct Paul, apres ung poete nomme Menander. Souvent advient que les vefves, demonstrent quelles elles ont este en mariage ; car par la licence de viduite, leur semble qu'elles peuvent tout ce qu'il leur plaist & veullent dire, & descouvrent souvent ce qu'elles celoient par crainte du mary : comme les petis oyseaulx delivrez de la cage, reprennent leur ramage. Lors est apparente la femme quelle elle est par nature ou par meurs, quant elle est en sa propre liberte. La vraye pudique est celle qui a peu faire mal & ne l'a pas fait. Lors en elle seule demeure la gloire & louenge de

ses vertus ; mais quant elle estoit maryee, le mary attiroit a foy une partie de tel honneur par reputation que l'on a de son instruction. Aussi a la vefve tous ses vices luy sont imputez, car lors elle n'a aucune excuse de commandement. Le mary a & prend toutes delices & joyeufetez en la vertueuse femme : ainsi fait Jesu Christ en son espouse, tant luy est chiere & plaifante la vefve bien vivante, que l'on ne le pourroit croire ny penser. Telle fut icelle Anne, laquelle prophetisa & merita veoir Jesu Christ au temple, des premieres, avec le bon Symeon. Sainct Paul les recommande aux evesques, car par leurs prieres l'Eglise obtient plusieurs choses de Dieu. Et en plusieurs passages de la Sainte Escripiture sont recommendees les vefves & pupilles, de non leur nuyre ou blefser, sur peine d'encourir l'indignation de Dieu qui exaulcera leurs clameurs & lamentations, frappera de glaive ceulx qui les molesteront, & rendra leurs femmes vefves & leurs enfans pupilles. Et par le contraire, beneytra les vefves & justifiera leurs bienfaiçteurs.

## CHAPITRE V

COMME ELLE SE GOUVERNERA EN LA MAISON

**Q**UOY que l'on conseille la bonne vefve frequenter les eglises & infister souvent a oraison, elle n'est par ce deschargee de la cure & sollicitude des negoces temporelles & domesticques. Pour ce escript sainct Paul d'elles a son disciple Thimothee : La vefve mettra bon ordre en la maison, traictera doucement ses domesticques, enseignera ses enfans, & leur apprendra d'estre obeysfians. Mais souvent advient qu'il n'est enfans plus mal nourris que de femmes vefves, tant sont corrompus par la trop grande licence & liberte d'icelles. Je conseilleroy qu'elles donnassent & commiffent la cure de leurs enfans a gens de bien & graves, pour les nourrir en crainte et subjection, quant les facultez le peuent supporter. Car la vefve aveuglee d'amour maternelle cuyde estre moult austere & severe, ores que peu les corrige. Aucunes lifons avoir bien

introduit & nourry leurs enfans, comme Cornelia mere des Gracchiens, & Veturia mere de Coriolanus : mais telles font rares & en petit nombre. De l'education & nourriture d'iceulx avons parlé au premier livre precedent. Davantage, l'elle est encore jeune, ne se doit meller avec la multitude & grande famille de varletz & serviteurs, que quelcun d'iceulx ne destourne son bon vouloir. Pour ce persuader a Salvina vefve dit sainct Hierosme : Tendre est la renommee de pudicité en femmes, & comme fleur tres plaifante legierement devient aride & seiche, frappee de mauvais vent, & se corrompt par soufflement legier, mesmement la ou l'aage est competent a vice, & que du mary l'auctorité y deffault, de laquelle l'ombre est la garde & seurte de la femme. Que fait la vefve entre la multitude de famille ? Je ne veulx pourtant qu'elle la diminue, mesmement des hommes & ceulx qu'elle aura, selon l'exigence de son affaire. Je ne dis pas qu'elle les mescontente ou mesprité comme serviteurs ; mais avec eulx qu'elle communique en crainte & honte comme hommes. Lors pourra

preferer sur eulx quelque vieil homme de meurs honnestes, du quel l'honneur donnera dignité a la maistresse, ou ait avecques elle femme aagee & bien morigeree. Car j'en scay plusieurs qui gardoient leurs maisons fermées en publicque, lesquelles estoient notees & sospesonnees de leurs serviteurs domestiques, ou par l'acoustrement d'aucuns d'iceulx, ou par l'aage d'elles, pour leur parement indeu, visage riant, pour leur amour secret, ou pour l'usage de viandes delicates, ou autres indices & signes qui n'estoient point sans infamie. Pour ce elle attirera aucun ancien de ses parens ou allyez, auquel elle aura confidence, lequel suffocquera & estaindra telles presumptions.

Les Romains ordonnerent les femmes estre toujours soubz la puissance des hommes, comme de peres, de marys, de freres ou parens. Plus volontiers hantera la vefve les affins & prochains de son feu mary que les siens, pour memoire d'icelluy, pour donner a congnoistre qu'elle a aymé le deffunct & estimé son parenté, en la famille duquel elle a esté tranflatee, pour les augmenter par pro-

pagation & generation d'enfans. Entre ceulx du sang de son mary elle demonstre plus fa vertu de pudicité, finon touteffois que entre eulx eust jeunes gens legiers & habandonnez a vices, & petulans a lasciveté & luxure, entre lefquelz eust peril de maculer sa chasteté, ou que les femmes ses affines fussent esventees de lubricité : car lors mieulx seroit qu'elle se convertist a ses parens.

## CHAPITRE VI

## COMMENT ELLE SE GOUVERNERA DEHORS LA MAISON

**L** fera expedient a la vefve parfois fortir de sa maison pour ses negociés. Lors sera couverte & embrunchee, demonstrent sa viduité par effect comme par nom : vefve en grec & latin est interpretée, desolee & deserte, ou delaissee. Par ce y a grosse difference entre celle qui est seule, & celle qui est accompagnée de mary. Si telle severité & rigueur a esté dictée en la reigle & meurs des maryees, penfes que ce sera en viduité. Occasion elles ont d'estre exemple

de continence & frugalité, de pudicité, qui n'est pas pour se demonstrier cointes, jolies & affectées a vanité. Le plus fera qu'elle soit veue en lieux publicques le moins qu'elle pourra, accompagnée de femme grave & ancienne, allant la droicte voye ou elle a affaire. Ne cherchera les temples & eglises, esquelles y a frequentation d'hommes & a l'heure commune, mais les chappelles & lieux plus secretz de solitude, esquelz elle pourra & aura occasion de faire prieres & oraisons a Dieu, non licence & moyen d'estre vefue & poursuyvie de vanité. Avec les prebtres & fins moynes, quel honneur peut elle avoir d'y converser ? le Dyable est subtil, & de longue main a apprins par quel art il peut chascun tromper & subvertir. S'elle a besoing de conseil, eslira homme aagé, auquel luxure soit morte & estaincte, plein de bon esperit & vouloir, adonné a toute saincte devotion & parfaicte verité, qui ne contraingne la pensée de la femme plus avant qu'il est besoing, ny aussi luy habandonne la bride par trop grande licence, comme escript saint Hierosime a une vefve nommée Eustoche. Si tu

ignore ou doute en aucune chose de la Sainte Escriptrue, interrogué celluy qui par sa vie est estimé, qui par l'aage est excusé & par renommée n'est reprové, & qui véritablement puisse dire avec saint Paul: Je vous ay fiancé a ung seul, pour vous presenter chaste vierge a Jesu Christ. Et si tu ne le trouve tel, il te vault mieulx l'ignorer, en te conformant a la disposition & ordonnance de la sainte Eglise, que avec peril & dangier de la prendre. La vefve en lieu publicque non seulement servira a elle, mais a autruy, telle se portera en honte, vergongne & pudicité es marchez & congregations d'hommes, esquelz est le dangier de quelque cry de bec, & que l'on dye du moins qu'elle soit assaillie & pressée, ores que ne soit vaincue ou vaine, dont plusieurs parlent, non pas ce qu'il est, mais ce qu'il leur plaist. Car comme la mer agitée des ventz n'est encores tranquille & paisible, la tempeste cessée, aussi n'est la pensée de la vefve, par recordation de ses menus plaisirs passés, se quelque peu elle est a ce incitée, sinon que par l'ardeur de choses celestes, elle reprouve

& tempere ses delectations & la memoire d'icelles. Pour ce n'y a meilleur expedient que de soy retirer des anxietez & facheries & grosses sollicitudes mondaines, a l'exemple de la bonne dame Magdaleine, laquelle delaisant a sa seur le faix & la cure domestique, & seant aux piedz de nostre Seigneur, est commandée d'avoir esleu la meilleure part. Celle qui voudra alleguer raison, servant a la fantasie dira: J'ay de gros affaires, mon train est en dangier de mon gaing, & estat diminué, mon patrimoyne se pert. On me inquiete de plusieurs procès, & en ce je n'y puis seulle pourveoir & mettre ordre. Escoute le dict de saint Ambroise: Ne dis je suis seulle, chasteté ne quiet que sollicitudes, pudicité que lieu secret, & l'impudicque & vollage que les assemblees. Tu as des negoces & crains ton adversaire: Dieu intercede pour toy envers le juge. Veulx tu bien deffendre ton patrimoyne? Recommande luy ton affaire, mieulx le pourras regir & gouverner que maryée. Ton serviteur a offensé: pardonne luy, car mieulx vault que tu souffre & supporte la coulpe d'autruy

que manifester la tienne. Nous ne ignorons, les causes de ceulx qui ont foibles advocatz ou postulans, ou nulz, estre commandees envers les juges qui succedent au lieu de pourfuyvans. Car comme par nature nous avons en hayne estimees richesses, ainsi aydons aux povres vesves & indigens, & nous efforceons deprimer les haultains & extoller les inferieurs, du moins les garder de oppression. Je dys de bons juges & fidelles advocatz, combien que aucuns font qui vendent leurs playderies & escriptures ou sentences & appointemens par argent, & aux femmes par luxure, quant elles vont simplement en besongne. Pour ce dit le Sage les loix estre semblables aux toilles des araignees: les petites bestes y demeurent, mais les grosses passent au travers. Telz conseillers & juges la vesve evitera, car assez par commune renommee sont descouvertz, & perdra plustost de son bien temporel que cheoir en inconvenient de sa pudicité & bon bruyt.

Bien redargue saint Paul les vesves, non seulement oyseuses, & fabulantes de maison en maison pour leur passetemps, mais aussi

celles qui sont garruleuses, detractrices, & pernicieuses ou mocqueuses, parlantes a la vollee & curieusement de chascune voisine; & leur semble que leurs negociations soyent si bien endormies que imprudemment elles se ingerent composer les affaires d'autrui, & se estiment sages en leur fol entendement, persuadent enhortant, commandant, reprenant & cavillant les faitz d'autrui, louant & exaltant leurs besongnes, presumant d'elles, & s'escoutent parler a leurs vanteries, en sorte qu'elles se veullent monstrier tout sçavoir dehors, & en la maison sont borgnes & aveuglees.

## CHAPITRE VII

## DES SECONDES NOPCES

**D**E totalement rejeter ou reprouver les secondes nopces seroit affaire aux hereticques. Bien est meilleur & plus louable se contenir que de rechief se maryer, & ce par conseil de chrestienne pureté & humaine. Plusieurs dames ont refusé

grans honneurs pour conserver viduité, & peu souvent s'en treuvent bien. Plusieurs causes assignent & donnent celles qui y aspirent, pour couvrir leur lubricité, comme dit est, & dyent : Mon bien se pert, mes heritages sont dissipés & rognez, mon serviteur parle contumelieusement, ma servante ne me craint point : qui yra a mes affaires ? Qui enseignera mes petis enfans, & fatiffera a leurs fraiz ? Veritablement cela devoit plus tost divertir ton vouloir a reprendre nouveau mary, car lors tu n'auras donné nourricier a tes enfans, mais ennemy ; non ung parent, mais ung tyrant ; non fourment, mais torment ; non farine, mais famine. Elle doncques, enflammée de volupté, met en oubly le fruit de son ventre, & entre ses petis enfans ignorans, miserable rejette son dueil, pour se cuyder resjouyr. Que te vault alleguer la perte & dechet de ton patrimoine ? L'orgueil de tes servans ou autre excuse ? Que ne confesse tu ta turpitude & meschanceté ? Certainement n'y a vefve qui reprenne mary, non pour dormir avec luy ; ou se la volupté ne la stimule & enhorte, quelle res-

verie esse se prostituer & habandonner de nouveau a autre homme pour effacer ta chasteté ? Afin de augmenter tes richesses & maculer ta pudicité precieuse & eternelle, pour chose vile & en brief ruynee ? Si tu as enfans, pourquoy reiteres & recommences tu nopces ? Si tu n'en as point, pourquoy ne as en crainte l'experience de ta sterilité ? L'on escripra nouvel contract de mariage, afin de te contraindre a faire testament. Ce second mary simulera estre malade pour faire donation mutuelle a ton proffit, mais fera pour te decevoir. Si du second liēt tu as enfans, surviendra guerre domesticque & bataille civile. A peine te sera licite aymer tes premiers enfans, ny de bon oeil regarder iceulx que tu as engendrez. Il leur faudra donner viande a cachette ; ce second mary aura envie du devancier ; & si tu ne fains avoir en hayne tes premiers enfans, il luy semblera que encores aymeras tu mieulx leur pere que luy.

Une bonne dame romaine, pressée de con-voler & se remettre en secondes nopces, respondit vertueusement disant : Si je trouvoys pire mary, j'auroye merueilleusement

regret, & s'il estoit meilleur, je mettroys en oubly la memoire du premier; par quoy je ne me mettray en nul des deux dangiers. Si tu te treuve belle mere d'autres enfans, quelque douce, amyable & clemente que puisse estre, tu feras reputee cruelle marastre. Si les enfans du premier liêt de ton mary sont malades, en les cuydant soulager, tu feras reputee leur avoir donné breuvage vicieux ou venimeux; si tu ne donne viande, tu es cruelle; si tu en donne, tu es dicte malefrique & meschante. Je te prie me dire se tu trouveras en secondes nopces tant de bien qu'il puisse compenser telz maux. Sainct Hierosme & sainct Ambroise en ont escript choses merueilleuses, qui ne sont cy repeetes: car nostre propos n'est que l'institution & enhortation de bien vivre. Bien je conseille a femme chaste perseverer en saincte viduité, mesmement si elle a des enfans, qui sont le fruiêt, l'effaiêt & fin de mariage. Si toutefois en tel elle ne peult, ou a mieulx parler, ne veult refrener les compunctions & aguillons de la chair, & les surmonter selon noz instructions dessus dictes, prendra le conseil

de sainct Paul, qui conseille aux vefves demourer en tel estat, mais s'ilz ne veulent contenir & garder chasteté, mieulx fera le maryer que de brusler du feu de luxure. Davantage il escript a Timothee: Je veulx les jeunes vefves se remaryer, procreer enfans & administrer leur faiêt domesticque, pour le dangier qu'elles se abudent par leur liberté, ce que vault mieulx preveoir. Car plusieurs, soubz ombre d'avoir Jesu Christ pour espoux, suyvent Sathan & les passions de leurs desirs charnelz. Soyent touteffois discrettes telles vefves que elles ne foyent legieres a se remaryer tost apres le decès de leurs marys: car elles donneroyent signe de ne l'avoir gueres aymé en son vivant, quant si briefvement & dedans l'an le mettent en oubly. Doivent aussi premicrement pourveoir en leur maison, & aux enfans par conseil des parens & amys, desquelz elle a meilleur besoing pour y mettre ordre par telz advis, que la pucelle, d'autant que plus y a d'affaires. Aussi ne fera obmis que lors elles doivent chercher & accepter telz, ausquelz foyent decentes femmes vefves, hommes de moyen aage, sobres, reverendz,

experimentez, & de bonne reputation : qui par sa prudence mettent ordre, moderent & temperent les affaires des deux; en s'estimant a demy aagee, quelque jeune qu'elle soit, puis qu'elle a eu ja autre mary; & ne sejoindra ou maryera pour son plaisir aux jeunes gaudisseurs, joueurs, ardans, imprudens qui encores ne sçauroient gouverner eulx, leur femme, ne leurs negoces domestiques; & s'elle croit mon conseil, elle s'en trouvera bien, & vivra joyeusement, & pacifiquement en son hostel, avec sa famille.

FIN DU TIERS LIVRE



*A Monsieur le Curé d'Espoisse, Blaise de Changy,  
mon filz, étudiant a Paris.*

**M**ONSIEUR le curé d'Espoisse, apres avoir traduit en langue maternelle le livre escript de l'Institution de la Femme chretienne, vous m'avez envoyé de Paris le livre de l'Office du mary, composé par le mesme aucteur en plus parfonde matiere, pour le joindre avec le precedent; mais d'icelluy m'avez requis estre mis en françois. J'ay pris le plus commun, empesché de vicillese et maladie, selon mon petit entendement. Et a la mienne volonté que l'aucteur si sçavant l'eust traduit luy mesmes, car il eust illustré sa renommee entre gens simples, comme il a faict entre gens clercs et sçavans par son singulier stile.

Vostre pere,  
DE CHANGY.





DE

## L'OFFICE DU MARY



### CHAPITRE PREMIER

DE L'ORIGINE ET UTILITÉ DE MARIAGE

**L**E Souverain maistre des oeuvres, aucteur de nature, pourvoyant aux estats futurs, forma homme & animalx en petit nombre, subjectz a la mort, ordonnant que par propagation de semence ilz croistroient en grande & infinie multitude.

Ce que font les bestes sans ordre & sans loy pour conservation de ladicte espee, combien qu'entre icelles y en y a qui observent

entre elles chasteté, charité, foy & amour naturel, comme s'ils avoient sanctifié matrimoniale, comme cignes, turterelles, cornilles, columbes. Mais il a construit l'homme prompt de sa nature a société & communion de vie a plus estroictes loix : car il n'a voulu le masse, par effreneé volupté, divertir a plusieurs femmes, ne la femme divulguer son corps a plusieurs masses. Par legitimes nopces il a conjoint & lyé l'ung a l'autre, & au mary a donné la femme, non seulement pour la creation d'enfans, mais aussi pour société de vie. Pour ce recite Moyse que la divine Sapience a la creation du monde dist qu'il n'estoit pas bon a l'homme d'estre seul ; pour ce luy fist adjutoire & ayde semblable a luy. Ce qui estoit moult necessaire & utile, tant a ce que le peuple augmenté par possessions, deussent parvenir aux enfans legitimes, que aussi par le moyen des femmes propres, cessassent entre les hommes noyses, contentions & controversies. Car les ungs eussent appeté la beaulté, autres la grace, & eussent voulu user de leurs voluptez a leur plaisir, si les femmes fussent incertaines.

L'homme est animal superbe, audacieux, avide de vengeance, qui cherche mille moyens pour non avoir compaignon en ses menus plaisirs ; dont procedent haynes, batailles & forfaitures dedans & dehors. Heleine, Lucreffe & autres dames romaines en tesmoigneront. Pour la fille de Julia, les Espaignolz changerent de prince. Henry second, roy d'Angleterre, fut dechassé de son filz qui surpris de l'amour & beaulté de sa fille, la viola. Mille autres exemples se pourroient alleguer des maux infinis que luxure a perpetré & commis. Elle a perverty les royaumes, les patrimoynes, les familles & attiré plusieurs a grandes calamitez. Pour ce le pere souverain a statué mariage & les loix d'icelluy, non tant par les lettres que par bonnes meurs inferees es cueurs des vivans, que par impulsion d'amour nul vueille delaisser ou changer sa partie ; & en deffault d'amour, encor pudeur, honte & honnesteté y succede, en forte que nul n'est si aliené d'entendement qu'il ignore en mariage devoir poursuyr concubine. Pour construire & edifier maisons, entretenir la famille (dont

font maintenues les citez) confidere la commodité de la femme qui vous vient en ayde, semblable a vous, vraye compaigne jusques a la mort, participant es choses prosperes & adverfes, future mere de lignee, commune gardienne des facultez domesticques comme des siennes, pour les laisser a ses successeurs qu'elle ayne comme soy mesmes. En quoy est deschargee la cure & charge de cuer viril, decent a plus haultes cures & folicitudes. Davantage telle conjunſtion procure l'education & nourriture des enfans, non seulement en diligence & cure, mais en grieve folicitude.

Les autres animaulx nourrissent leurs petis a certain temps, mais quant peuent chercher leur vie, donnent congé a leurs nourriciers, & luy disent a dieu perpetuel, & ne congnoissent plus l'ung l'autre. Mais a l'homme son facteur luy a donné raison tres excellente par singulier benefice, laquelle a esté obscuree & corrompue par peché : par quoy le filz a besoing de longue nourriture & follicitude, attendant le temps de son adolescence, pendant lequel il le fault souvent

admonneſter, corriger, battre durement & aucunes fois blandir ; & mesler miel avec amertume. Qui soustiendrait telz labeurs & anxietez journallement advenans, coucher, lever, garder & alimenter enfans nourris en doute ? De quel vouloir ilz feront, si n'estoit ce sacrement de mariage, qui fait redonder l'amour des enfans es parens, augmenter entre eulx charité & estandre la hayne ? Doncques les pere & mere, affectez a leurs petis enfans, les nourrissent selon leur faculté & povoir, instruisent, & compriment leurs affections desordonnees, cohibent les vices & impriment bonnes meurs ; instruiſtz & enseignez ne les delaisſent ne rejectent, comme autres animaulx, mais preservent & aydent, & non eulx seulement, mais aussi la bruze, les gendres & affins, descendans jusques aux enfans des enfans, pour conservation de leur nom & famille, & leur apprennent art selon leur vocation, & induysent pour subvenir a leur vie & necessitez. En quoy recevons grant bien de Dieu, differant de la condition des bestes brutes.

A ung Adam a esté donné une Eve, comme

une Eglise au seul Jesu Christ. Grand & merueilleux est le mystere, quant l'amour secret fait de deux ung. Difficile seroit ung en aymer deux & les honorer; & si l'on est aymé de deux, ce ne peut estre également, & le mieulx aymé sera fesché & ennuyé qu'il n'est seul ou le mieulx venu: dont sont querelles, noyses & haynes au fait de la maison. Telz cas n'estoient expediens a repos & tranquillité domestique, a laquelle si l'on ne se retire, comme au port, quant on est las & fesché des oeuvres ou cures estranges ou privees, ou sera ailleurs le repos? Mieulx lui seroit discourir & vaguer par tempestes & peregrinations, que d'estre a l'hostel en continuél torment; quant ilz sont plusieurs a ung, ce n'est pas amytié mais service, & entre iceulx y a envies, rancunes & faintises, selon leur faveur. Pour ce (comme est dit) pour entretenir vraye amour, Dieu a la naissance du monde donna a ung une femme, & semblablement au deluge reserva en l'Arche de Noé a chascun la sienne, congnoissant que amytié n'est permanente en plusieurs: parquoy de deux fut fait ung par conjonction

de mariage, pour demonstrier qu'en trois, quatre ou plusieurs, ne peut consister ny demeurer. Mais le peuple croissant par sa malice a delaislé le commandement de Dieu pour suyvre les sensualitez. Pour ce en remede dist Sainct-Paul que chascun ait la sienne, affin de ne s'en contaminer par luxure, car il vault mieulx se mayer que ardoir ou brusler par feu de concupiscence. Par ce doncques conjonction de mariage est d'ung homme & d'une femme par inseparable societé & communion de vie.

## CHAPITRE II

## DE ESLIRE FEMME

**A**VANT que d'entrer en propos, je deteste ceulx qui ne cherchent femmes, mais les ravissent ou fraudent. Amour est attiré par autre amour, parfaicte foy & vertu, non par violence. Adam ne ravist Eve, mais Dieu luy donna pour acquerir amytié. Qui considere & experimente les meurs & conditions de ceulx que

voulons aymer : par plus forte raison le devons faire a eslire femme, princesse d'amitié. Aucuns preferent beaulté ou richesse a amour, & aymerent mieulx detrimet & dangier de leur personne que de leurs biens temporelz, combien que l'argent ne surmonte l'estude : mais ce advient par leurs defordonnees affections, comme aucuns souffreroient plus tost estre expulsez & privez de tous leurs biens que autres de partir; ainsi que l'ung veult asprement venger petite injure, & ung autre souffreroit estre batu & oultragé. Si doncques a choisir amy (avec lequel on a peu a converser) fault precogiter de pres ses façons de vivre, combien est il expedient a eslire femme, laquelle doit perpetuellement demourer avec toy, a table, au list, en chambre, & en ton cueur ? Si tu te absente, tu luy commetz la maison, tes negoces, ta famille, tes enfans, qui t'est la chose la plus chiere. Elle te convoye, elle te reçoit au retour, elle te baise & embrasse. Si tu as quelque joyuseté nouvelle, tu luy communicques; elle participe en ta tristesse. Pour ce y a double voye & douteuse en mariage : l'une attire

a misere, l'autre a felicité ; pour ce il est bien expedient sur ce deliberer. Election, est prendre la chose que l'on presume plus utile pour la fin ; pour ce le sage considere plus la fin que son affection. Or n'est aucun sage, s'il n'a experience, ou usage & notices des choses. Pour ce empeschent l'election, l'imprudence & affection tant aux jeunes que es vieulx. Doncques doivent referer aux parens l'election de la femme, qui les voudroient conseiller comme eulx mesmes; & doit bien craindre le jeune que la perturbation de son esperit par defordonné desir compense sa briefve volupté en sempiternelle & pardurable penitence.

Souvent trouverez clandestins mariages & frauduleux se mal porter; & peu malheureux qui sont faitz par conseil & advis des parens & amys curieux & experimentez, lesquelz doivent principalement avoir en esgard & consideration de eslire telle femme que en paix, tranquillité & amour, l'on puisse converser & vivre avec elle, sans avoir esgard singulier aux puissances, auctorité ou richesses; dont, par apres, eulx & leurs enfans ont

regret. Et sur le tout en telle election (comme en tous autres actes) fault songneusement implorer & demander la grace de Dieu pour avoir femme sage & de bonne vie. Car le douaire est donné des parens, mais de Dieu la prudente : pour ce est le proverbe commun, qu'il est mal ney qui est mal maryé. Mais avant que de parvenir a celle election, fault explicquer & entendre l'esperit & l'entendement, affin qu'on ne se tienne pour deceu de plusieurs cas survenans. L'homme consiste du corps & de l'ame. En l'ame y a deux parties : la superieure, en laquelle est jugement, conseil & raison, qui est dicté la pensee, & l'inferieure, en laquelle sont les mouvemens, affections & perturbations. Les voluntez naiscent d'opinion, & les opinions sont diverses, petites, moyennes ou excessives selon les corps. Pour ce les affections sont comme aux masles & femelles en tous estatz comme les persuasions, plus grandes aucunefois en l'ung qu'en l'autre. Naturellement quant la semence de l'homme est receue ou ventre maternel, s'elle est en suffisante chaleur, l'homme engendre le masle, autre-

ment la femelle. Pour ce par deffault de celle vive chaleur, la femme est plus imbecile par nature, moins en feureté, plus caduque, averse & craintive, dont plusieurs choses luy sont necessaires qui l'occupent en la cure de maintes petites negociations; comme ung ediffice ruyneux, & par crainte, est souspeonneuse, quereleuse, envieuse, & agitee de diverses cogitations. Par quoy en gros & long negoce elle est imprudente, & par son occulte imbecilité, elle a suspension d'estre desprisee, comme de plus debile matiere; dont comme en estoupes facilement est enflammee a ire & convoiteuse de vengeance. Et d'autant qu'elle s'estime mesprisee & debile, elle ayme estre aornee & parée, & repute a honneur petites choses, comme estre saluee des princes ou regardee du peuple. D'icelle crainte provient superstition, comme s'apience persuade religion; & par consequent loquacité par varieté & multiplication d'affections. Ces choses avant dictes adviennent par nature, non par sexe. Pour ce voyons plusieurs hommes imbeciles, plus muliebres que les femmes par nature; car assez trouverez es

histoires romaines & catalogues des saintes la force & virilité de plusieurs dames. Entendez que ces choses avant dictes sont recitees pour demonstrier que, comme l'on ne peut totalement muer, divertir ou changer les complexions naturelles de l'homme, aussi ne fait on pas de la femelle qu'elle ne soit femme; & comme le masse, imbecile, muable, maladif, subiecte a ses passions. Par quoy qui se veult joindre a elle doit supporter ses complexions, ou les moderer par moyen comme nous endurons les mauvaises conditions d'ung amy. Par plus forte raison devons supporter telles façons en femmes; car s'elles avoient force virille, facilement ne se laisseroient gouverner ne dominer, non plus que les hommes qui, soubz ombre de liberté couverte d'orgueil, ne veulent estre suppedites. Pour ce par ta force robuste & agu esperit ou prudence, tu domineras sur elle, en vivant avec ses inclinations naturelles: car il est plus grief endurer mauvais seigneur que mauvais serviteur. Il n'est a doubter qu'il convenoit la femme estre telle, quant subiecte estoit establie a l'homme, & Dieu

qui fait tout pour le mieulx n'en doit estre reprins. Et ores que les affections feminines pourroient estre muees en virilles, on le devroit recuser.

Si la femme estoit aussi robuste en corps & en esperit, comme se rendroit elle en la subjection d'ung pareil ou moindre de foy? Qui la tiendrait a l'hostel? Qui conserveroit le fait domestique, consistant en tant de menus & petites choses necessaires? Qui ferait la cuyne? Qui nourrirait les enfans? Plustost renonceroit a tout, & yroit demorer es foretz que en telle subjection. Son parler est souvent blandiment & recreation au mary, quant il revient des negoces, & apprend ses enfans a parler, ce que desdaigneroit le masse. Son aornement pur & nest est utile, non seulement a la mundicité du fait domestique & commodité de vie, mais aussi a santé, a recreation d'esperit: car on ne se peut resjouyr a veoir choses immundes. Son envie aguise ses vertus, son industrie & art, sa diligence, quant par icelle, elle met peine de faire mieulx que sa voisine. Je ne treuve superstition en la femme estre intolérable,

quant elle n'estainct ou opprime la religion catholique, car par son ignorance est souvent en doute. Ce sont les promptitudes du sexe feminin & de leur esperit qui se peuvent adonner a bien, comme fera desduyt cy apres. Par quoy n'est leur entendement a repudier non plus que le viril, & telles les convient avoir, si l'on ne veult vivre seul; mais entre icelles, par plusieurs raisons & conjectures, on peult choisir les moins vicieuses. La fin de mariage est procreation de lignee, en quoy plusieurs deffailent, car ilz ne font pas comme le bon laboureur, qui considere la bonne terre, & choisit la neste semence pour semer. Quelle follie est plus grande de non considerer les meurs, vie, vertus ou esperit & parenté de la femme, avec laquelle tu propose vivre & mourir, quant pour t'accompagner en quelque voyage, tu craindrois le fol ou arrogant, dissemblable a tes complexions? Pour ce est a considerer le corps & l'entendement d'elle principalement, qu'elle n'ayt au corps maladie hereditaire, qui se transfunde & passe des parens aux enfans. Tu ne la peulx choisir trop saine:

car assez adviennent d'inconveniens, & te greveroit veoir tes enfans tormentez de maladie, comme de toy mesmes. Quant a la façon de vivre, entendz que amour, dont procede l'amytié, naist d'opinion de chose bonne & honneste. Pour ce entre les bons seulement est la vraye & durable amour; car entre les pervers elle languist. Pour ce fault preveoir & premediter les biens & les maulx, comme en l'entendement celerité, tardité, simplicité, malignité, hebetitude, l'art, experience, dreté, prudence, promptitude a vice ou vertu.

En corps l'aage, la stature, la disposition, la force, la santé, la corpulence. Et par dehors, l'alliance, le lignage, le bruyt & renommee, la dignité, la grace, la condition; lesquelles choses aucunes sont veues a l'oeil, les autres sont plus obscures, qui ne se peuvent congnoistre que par conjectures de la physionomie. L'on confdere le cheminer, l'asfeoir, le repos, le visage & yeulx d'icelluy, le geste de tout le corps, le son de la voix. Les plus certains & expres sont les meurs, qui sont congneuz par parole, laquelle non

seulement est enunciativ & desclairer l'entendement, mais aussi les affections : car d'abondance de cuer la bouche parle. Pour ce disoit Socrates a ung jeune escollier que son pere luy avoit amené pour l'instruire & enseigner : Parle, afin que je te veoye ; car par son parler il le pouoit mieux congnoistre que par sa physionomie. A veoir la femelle parler, pourrez congnoistre ses meurs, affections, vices ou vertus, & ce a quoy elle se delecte : chascun ayme son semblable. Pour ce doit l'homme veoir la femme, toucher, odorer, confabuler & deviser avec elle, boire, manger & jouer par fois, pour entendre ses complexions, & attirer d'elle ce qu'il y desire de congnoistre. Fault aussi considerer la vertu & nourriture de la mere ou d'autre, quelles compaignes elle hante, & quelles servantes la hantent ; car selon le proverbe commun : Selon seigneur, mesgnie duiete, & quelle maistresse, telle chamberiere. Et par ces choses dessus dictes, l'on conjecture son bon vouloir, & en quoy plus elle se delecte. D'icelle qui converse & hante souvent avec gens en convives ou parolles, l'on n'en pourroit

que mal juger. Aussi a la façon de vivre que a eu la femme ou fille par le passer avec ses voisines, parentes & compaignes servantes, facilement jugerez de la conversation future. De misericorde & devotion, Dieu seul la congnoist ; mais nous en determinons, quant voluntiers l'on parle de Dieu & des Sainctes Escriptions, & que voluntiers on les escoute. Les jeusnes & oraisons, quoy qu'ilz soyent louables en femmes, je remet a Dieu de les congnoistre : car autant les font bonnes que malles. Plusieurs femmes sont intoltables, entre lesquelles est celle qui est impudique, quoy que aucunes se retirent. Si est la muette specieuse & belle, avec laquelle ne peult avoir colloquution, plaisir, service ne education des enfans. Aussi la superbe, laquelle efface l'amour cordial par ses vices, arrogance, facheries & mescontentement ; entre lesquelles ne veult comprendre celles qui sont fieres aux estrangiers, & pleines de mansuetude & douceur aux siens, car ce sont les meilleures, comme lisons de Penelope, Lucrese, Cornelia & autres, qui se sont rendues ancelles a leurs marys, & conservé leur

dignité par pudicité, par superbe vertu & renommee, desirantes plus la mort que d'y mettre macule. Mais si orgueil la surmonte par beaulté, parenté ou richesse, elle est griefve & intollerable. La rioteuse, contencieuse & opiniaistre ne doit se joindre a celluy qui facilement se courrouce, comme mettre les estoupes au feu, car toujours seront en debat. La liberale & profuse n'est a repudier au prince, car c'est vertu a elle decente. Femme adverse, pleine de rapacité & larcin, n'est duysante a celluy qui a enfans d'autre liêt avec les siens, car elle est cause de plusieurs exactions. Pour ce fut ordonné au Senat de Romme que les gouverneurs des pays ne menassent leurs femmes avec eulx. La negligente est inutile a celluy qui a autre occupation hors de sa maison. La femme ne peut estre moins blasmee que de chicheté & respargne. Celle est duysante aux povres & aux riches, ayans leurs facultez & richesses subjectes a cas fortuitz. La facunde qui est faicte sans acerbité, resjouyt l'esperit de l'homme ; celle garde de suspicion de jalouzie. Celle qui est pleine de loquacité & babil,

nuyst a celluy qui traicte choses secretes, car il est toujours en doubte de porter ou cacher lettres de secret.

Beaulté, richesse, hault lignage rend plusieurs femelles insolentes & arrogantes ; par quoy, en comptant leurs haultz douaires, rendent l'homme subject a elles, touteffois que aucunes de petit lieu, eslevees en dignité par mariage, font plus petulantes & fieres que les riches. Pour ce les anciens ont toujours conseillé se joindre avec ses pareilz. La difforme & layde est gardee a regret, la belle a difficulté. La grande beaulté est cause d'eslever la femme, par ce que chascun la regarde & vient en adoration & fouhait, dont on meêt peine luy complaire. Par quoy elle pense estre en elle quelque bien singulier plus que aux autres, quoy qu'elle ne se veoit que au mirouer, & tantost elle oublie quelle elle est, & ne se congnoist des yeulx de l'entendement pour entendre que la beaulté est momentanee, & tantost passée. Joinct qu'elle est difficile a garder contre tant de postulans, & toujours trouverez debat entre beaulté & pudicité. La robuste convient au mary labo-

rieux, pour estre compaignie de labeur. De l'aage des maryez, les anciens les prenoient a plus grant aage. De droict la femme est puissante a douze ans; mais il est bon que la fille soit forte & robuste comme en l'aage de dix sept ou dix huyt ans pour enfanter plus fortz & robustes enfans, & que mieulx les puisse porter & nourrir. Et le masle doit attendre le temps de sa croissance qui est d'environ vingt ans, & est plus decent au vieil mary jeune femme que au contraire, que plusieurs inconveniens de jalousie en fourdent, qui perturbent l'amour & repos domesticque. Quant aux parens, souviens toy de bonne vigne prendre le plan, & de bonne mere la fille; toutefois que plus j'estime la nourriture d'une bonne matrosne que la nativité d'une mere legiere, car par le proverbe commun : Nourriture passe nature. Aussi doit le futur mary considerer les affins & allyez de celle qu'il eslit, pour ce que souvent fault suyvir leur partie, quoy qu'ilz foyent rioteux & importuns. Contemplera aussi songneusement ses facultez, le mestier de practique, le moyen qu'il a ou revenu

pour nourrir & alimenter a suffisance, luy, sa femme & ses enfans, pour selon, choisir party raisonnable & decent pour estre maistre & seigneur en son hostel. Car se tu parviens a avoir femme opulente pour vivre en oysiveté, tu trouveras vray le dict du Sage, que meilleure est petite viande en charité & amour que abondance en hayne & facherie; & maudiras l'heure d'avoir caché paix & tranquillité par richesses. Pour ce je conseilleroys toujours a femme de se maryer a plus grand que foy, car le cueur viril ne se peult comporter a foy submettre a la femme.

Après te fault mettre en consideration les cas de celle que veulx eslire; l'elle est vefve, vierge, corrompue, aymee de plusieurs, libre de ses amours, & son aage. De la vefve l'on se doit informer comme elle a vescu avec son feu mary, & quel il estoit: car comme elle a vescu avec luy, ainsi dois tu esperer de toy. S'il te surmontoit en vertu, elle te molectera de reproches a te comparer en vertu, richesse ou auctorité, bon traitement, au precedent. Celle que tu prendras chargée d'enfans, l'elle est avaricieuse, elle attire a

foy pour ses propres enfans ; & les tiens ou les communs demoureront orphelins, destituez de ayde maternel. Entre les corrompues, en y a deux manieres dangereuses : l'une de celle qui a esté commune a plusieurs, car il est difficile de s'en retirer ; l'autre est qui a servy a gens puissans, car elle te mesprifera, apres avoir hanté grande feigneurie. L'homme doit craindre de cheoir en la main de celle qu'il a longuement aymé & pourfuy par services & parolles indecentes, l'estimant ta maistresse, ta vie, tes yeulx, ta lumiere, tout ton souvenir, & autres devises que folz amoureux persuadent & dyent, se rendans plus subiectz a elle qu'ilz ne feroient a Dieu. Car telz propos te rendent vil envers elle, & a ceste cause veult dominer sur toy. Car par acoustumance d'estre de luy obeye, voire en choses impertinentes & difficiles, elle se habitue que, par apres, luy nuyt la subjection ; comme voyez, par le contraire, que les princes craignent ceulx qui ont esté leurs pedagogues & maistres d'escolle, quoy qu'ilz foyent leurs subiectz. Pour ce non sans cause a esté predicté que, pour juger de ses affaires, est bien

expedient le bon & loyal conseil, & non d'ung seulement, mais de plusieurs, pour entendre les inconveniens contraires a repos & soulas. Il ne fault pas avoir esperance qu'en la femme n'y ait aucun deffault, comme aussi es hommes : mais les cas veuz au paravant blessent moins.

Sur ce que dit est, on peult congnoistre les cas necessaires ; car tant y a de moyens que l'on n'en pourroit donner certaine reigle pour chascun. Bien je dis encores devoir estre en deliberation a futur maryé, qu'il ne s'uyve le jugement de ses sens, comme de l'œil qui est surpris de venuité & formosité ; non de l'oreille, que l'on attire par faconde loquacité ; non par affection de sa pensée pour lignage ou richesse : car apres la coppie & fatieté vient longue penitence. Mais on doit l'affaire remettre a Dieu & au conseil. De ta part garde de defrauder celle avec qui tu veulx vivre en paix, soit par justice, faulx rapport ou autrement ; car elle te aura pour ennemy, & vouldroit mieulx luy notifier & declarer mediocrement tes deffaulx, lignage & facultez, que ta fraude n'engendre discor-

de; comme feist le filz de Sergius Galba (qui depuis eut l'empire romain) lequel secretement se despouilla devant Livia, dame opulente, pour luy montrer l'inconvenient de sa personne, pour ce qu'il estoit bossu & a grosse espaule, dont par apres elle miculx l'estima. Aucuns se jactent & vantent que par leurs sens ilz gouverneront les femmes qu'ilz auront, quelques qu'elles foyent, car en la main & puissance du mary est la conduicte. Bien est vray qu'il y peult beaucoup, mesmement s'il entend de mettre ordre & raison en l'amytie de gens maryez, excedante toute autre charité, & moult differente a tyrannie, en laquelle ceux qui sont contrainctz obeyssent. Le corps peult estre pressé pour obeyr, mais l'ame & le cueur, ouquel est l'amytie, ne peult estre contrainct, ny l'amour extorqué ou attiré par force, mais plus luy est faicte violence, plus reluëte & resiste, se retirant de l'autre part, comme narrent les hystoires de la palme. En amour est la fontaine, l'origine & le siege de mariage; pour ce en controverse & combat de cueur, est plus raige que mariage. Par quoy telz sont souvent

deceuz, quant ilz trouvent choses dures & intractables qu'ilz estimoient molles, faciles & flexibles. Autres par austerité & dur traictement s'efforcent avoir chamberieres, non compaignes; car ilz se complaignent qu'ilz n'ont tranquillité ny amour. Mais c'est par bonne raison, quant par importunité se veulent faire craindre, pour se cuyder demonstrier n'estre obtemperans a leurs femmes, & rejettent en obviant a l'amour qu'ilz devroient avoir a elles. Pour ce Dieu, Nature, & les divins & humains commandemens demonstrent le mary devoir estre l'ame de la femme, sa teste & son pere, pour societé telle que du pere au filz, non comme du seigneur a sa chamberiere.

## CHAPITRE III

## DE L'ACCÈS EN MARIAGE

**A**PRES AVOIR faict debvoir en ton election pour parvenir a societé conjugale, invocqueras premierement Dieu qui a institué le neud & lyen indissolu-

ble de mariage, & le prieras de te donner grace & moyen de vivre en paix & tranquillité, non y aller en gloire & vanité de dances, banquetz & convives, comme a choses prophanes, ains comme a chose sacree. Car ce n'est pas pour feule conjunçtion des corps, mais sacrement invifible, faifant de deux ung en amour & copulation, de penfee redondante en propagation des enfans, qui autrement feroient illegitimes; car de ce, en faire vanité & insolence, est inculper & reprendre les faiçtz de Dieu, tant le devons avoir en reverence & honneur. Lors que auras pris femme, esleveras ta penfee a precogiter de te reduyre a plus moderez actes & meurs que n'as acouftumé. Ta femme te fera comme compaignie honnefte, crainte obfervee; elle te fera pour Eglise, et toy a elle pour Jefu Christ, affin de converfer avec elle en toute honnefteté & amour, comme Jefu Christ en fon Eglise, laquelle il ayme incroyablement & entretient. Naturellement entre tous animaux la focieté reconfile amour avec la communion de vie. Or n'est plus grande focieté que entre maryez, ayans maifon com-

mune, viande, liçt, enfans & toute fortune, foit profpere ou adverfe, qui doibt induyre entre eulx souverain amour. Qui penferoit estre aymé de celluy qui a fa femme en hayne? De perfonne jamais n'avez tel ayde que de la femme. Elle foulage les follicitudes du mary, elle miniftre & fert plus diligemment que chamberiere quelconque ou autre adminiftrateur qui le faiçt pour loyer, mais la femme y va par feul amour. Par quoy n'y a meilleure commodité. Pour ce dift Dieu a Adam qui luy avoit faiçt adjutoire & ayde femblable a luy. Le ferviteur n'est femblable a fon maiftre, mais apprecié & eftimé comme le beuf ou cheval que l'on admonnefte a l'oeuvre par flagellations. Que me pourroit proffiter toute benevolence d'autruy, quant en ma maifon, qui m'est feul refuge, je fuis en hayne & discord? Que me nuyt que l'on fe gaudiße de moy? Je metz peine de vivre joyeufement & en repos: car au dedans est la fontaine de felicité & de mifere. Quel amour doibt estre en conjunçtion de mariage, le declare Adam ou Dieu par fa bouche quant Eve luy fut prefentee, difant: C'est os

est des miens, & ceste chair de la mienne. Pour ce delaissera l'homme pere & mere, & adherera a sa femme, & des deux sera fait ung. C'est la souveraine amytié & la fin par copulation si chiere. Ainsi nous fera la celeste charité & amour unir avec Dieu. Pour quoy diét il laissera pere & mere pour sa femme, sinon que telle charité & dilection d'entre eulx doit surmonter toutes autres? Voire celle par laquelle naturellement sont les enfans tenus a leurs parens. Homere recite d'Hector (qui preuit la cité de Troye devoir estre enflammee & destruite) n'avoir eu telle anxieté & fâcherie de pere, mere, freres, parens & pays, qu'il eut de sa femme.

L'amour viril voit journellement son guerdon : car s'il ayme, il est aymé & estimé. Le filz du roy d'Armenie nommé Tygranes offrit sa mort pour le salut de sa femme, dont elle se rendit a luy plus que ne feroit une esclave. Sainct Paul escripvoit aux Ephesiens que le chief de la femme est l'homme, comme Jesu Christ est la teste & le chief de l'Eglise, lequel a donné sa vie pour elle. Qui te fera

audacieux, si n'est amour qui a ce incite les bestes brutes, imbecilles?

Dieu n'a point souffert pour enrichir l'Eglise, ny pour avoir ses voluptez & delices ; car il a ce tout contempné & mesprisé, mais pour la sanctifier & glorifier. Ainsi doivent les bons marys aymer leurs femmes comme leur propre corps, non pour les aorer a l'apparence, mais par vertus, quelques qu'elles foyent. Jesu-Christ enseigne, instruit, nourrit, illustre, commande, & corrige doucement son espouse l'Eglise chascun jour, & la reçoit joyeusement quant elle propose amendement. Qui ayme sa femme, il se ayme luy mesmes, comme escript sainct Paul : car jamais homme n'eut sa propre chair en hayne. Ciceron conseille, pour conserver amytié, que le plus hault se deprime & l'inférieur se extolle pour avoir entre eulx equalité nourrisse d'amour ; mais en conjunction des maryez n'est befoing de ce conseil, par ce que chascun d'eulx doit estimer estre partie du corps de l'autre. Par quoy povreté, richesse, beaulté, defformité, noblesse, ignobilité, prudence & imprudence, sont communs entre

ceux qui ne font que ung. La vertu est toujours preste, non oyseuse, mais en effect : pour ce aux bons est permanente. Dont lysons plusieurs dames avoir refusé mariages secondz ; car elles estimoient leurs marys dormir & absens, & non mortz, continuant leur amytié a la vie & apres la mort.

Singulierement est a craindre entre nouveaux maryez discord, quant encor n'est leur amour enraciné ; car telz petitz entendants se reconcilieront & acoustumeront en amytié, pour rejeter plus grievé concussion & division, s'elle survient entre eux. Pour ce au commencement doivent estre evitees toutes suspitions, pour danger de plus tost hayr que ayder, & quoy qu'on te dye de ta femme, n'estre legier a croire : car l'on ne peult vivre au gré de chascun & plusieurs interpretent par affection joyeuse, ou comme le bien fait a mal, & font curieux de nouvelletez & joyeux quant mal s'adresse. Quant du parler d'amour, j'entendz d'amour celeste & vertueux : car c'est amour terrestre d'aymer la beaulté ou richesse de sa femme comme aveugles. Les vrayz marys aiment

l'ame, les vertus, & le salut de leurs compaignes, comme le pere le filz, le chief le corps, l'ame la chair, & Jesu Christ l'Eglise, comme dit est.

La femme a esté rendue subiecte au mary, comme le filz au pere, & autrement ilz font pareilz & esgaulx pour mutuel amour. Le feu painct en la paroy ne ard point ; l'ayment fainct & faulx n'attire point le fer, aussi ne fait l'amour fainct qui ne consiste point en signes & apparences, ains plus tost engendre hayne. Mais si tu as ton espouse en vray amour & deue reverence tu l'auras & entretiendras tel d'elle. En ce tu doibs commencer ; car s'elle te voit prendre plaisir a loquacité & babil, elle te continuera ; si en vices, elle te applaudera ; s'elle voit desirer sa beaulté, elle s'efforcera de se entretenir ; mais si tu reprimes par ta vertu les passions & petites affections qu'elle a de nourriture, peu a peu elle mettra peine en ce te ensuyr, car en amytié les gens vont comme on les pousse. Estime la prudence quant elle est fondee en vertu : car toute seule est plus a priser que seule prudence ; pour ce te servira

plus la femme pour vertu que pour auctorité ou majesté. Pour ce (dit Saluste) que Cathon ayroit mieulx estre bon qu'estre veu tel, pour ce ay je predict que au commencement doivent maryez confermer leur amour pour estre durable & permanent : comme plus facilement le drap retient sa premiere taincture. Mais en ce le mary doit observer la majesté & preeminence, que par fol amour il ne soit dominé de l'amytie de sa femme, car en ayant il doit rememorer sa superiorité & estre le chief, & aussi qu'elle est fille & compaigne pour aymer par moyen.

La femme aspre & de mauvaïse teste doit estre adoucie par amour & gouvernee par majesté. La douce, plus la blandiras, plus se rendra a toy subiecte. Art, industrie & diligence est necessaire aux pasteurs de bestes, mais plus au gouverneur des humains. Du reproche de noblesse, n'y a ordre; tous sommes filz d'Adam, d'une masse. Il est indecent a l'homme de s'en estimer & pis a la femme, & n'est besoing de discuter quel est le lignage entre gens maryez, mais seulement quel est le mary, ou la femme. Envers les al-

lyez te demonstreras tel, qu'ilz soyent joyeux de ton alliance & qu'ilz congnoissent ta vertu pour l'amour que tu portes a ta femme; autrement ilz te feront contraires en tes adversitez.

## CHAPITRE III

## DE LA DISCIPLINE DES FEMMES

**P**LUSIEURS disputent s'il est expedient a femme sçavoir lettres & les erudier & instruire en lettres & sciences. Aucuns livres sont pour composer & aornier son langage, autres pour voluptez & passetemps inutiles comme fables & inventions de menfonges, composees par gens oyseux, ignorans ou vicieux. Ilz sont du tout a rejecter, comme le Peregrin, Tristan, Lancelot, Ogier le Danois, Artus de Bretagne & autres; mais j'approuve en femme la lecture des livres sainctz, induysans a vertu & bonnes meurs. L'homme n'est imprudent, & ne sçait bien ou mal que ce qu'il apprend, combien qu'il est plus prompt a vices. Pour

plus la femme pour vertu que pour auctorité ou majesté. Pour ce (dit Saluste) que Cathon aymoît mieulx estre bon qu'estre veu tel, pour ce ay je predict que au commencement doivent maryez confermer leur amour pour estre durable & permanent : comme plus facilement le drap retient sa premiere taincture. Mais en ce le mary doibt observer la majesté & preeminence, que par fol amour il ne soit dominé de l'amytié de sa femme, car en ayant il doibt rememorer sa superiorité & estre le chief, & aussi qu'elle est fille & compaigne pour aymer par moyen.

La femme aspre & de mauuaise teste doibt estre adoucie par amour & gouvernee par majesté. La douce, plus la blandiras, plus se rendra a toy subiecte. Art, industrie & diligence est necessaire aux pasteurs de bestes, mais plus au gouverneur des humains. Du reproche de noblesse, n'y a ordre ; tous sommes filz d'Adam, d'une masse. Il est indecent a l'homme de s'en estimer & pis a la femme, & n'est besoing de discuter quel est le lignage entre gens maryez, mais seulement quel est le mary, ou la femme. Envers les al-

lyez te demonstreras tel, qu'ilz soyent joyeux de ton alliance & qu'ilz congnoissent ta vertu pour l'amour que tu portes a ta femme ; autrement ilz te feront contraires en tes adversitez.

## CHAPITRE IIII

## DE LA DISCIPLINE DES FEMMES

**P**LUSIEURS disputent s'il est expedient a femme sçavoir lettres & les erudier & instruire en lettres & sciences. Aucuns livres sont pour composer & orner son langage, autres pour voluptez & passetemps inutiles comme fables & inventions de menfonges, composees par gens oyseux, ignorans ou vicieux. Ilz sont du tout a rejecter, comme le Peregrin, Tristan, Lancelot, Ogier le Danois, Artus de Bretagne & autres ; mais j'appreuve en femme la lecture des livres sainctz, induysans a vertu & bonnes meurs. L'homme n'est imprudent, & ne sçait bien ou mal que ce qu'il apprend, combien qu'il est plus prompt a vices. Pour

ce est bon & utile lyre bons exemples de la louenge des bons, de la punition des mauvais & instructions de vertu, pour se congnoistre & reprimer ses affections desordonnees, que mieulx on ne peut sçavoir que par estude & lectures de bonnes lettres, ou enseignemens & remonstrances ; autrement on parviendroit par acoustumance de peché a contempner honnesteté & vilipender vertus.

La femme est cree raisonnable comme l'homme, ayant l'esprit douteux a bien & a mal, flexible & muable par usage & conseil. Si plusieurs en y a de perverses, cela n'argue ny monstre la malice de la nature, non plus que des hommes, entre lesquels plusieurs sont larrons, meurtriers, faulx & desloyaulx. Entre iceulx aucuns ont escript par leur curiosité invectives contre le sexe feminin, qui les devoient attribuer a tous les deux. Si les hommes sont plus sçavans, c'est par science des lettres. N'est ce pas grande follie mieulx estimer ignorance que sçavoir ? Vouldriez vous la plus ignare estre la meilleure ? S'elles apprennent a se parer, filler, couldre & broder, pour quoy non a congnoistre chose fa-

lutaire & de vertu ? A l'heure le bien, utilité, honneur, & guerdon de pudicité, ne pourra elle plus estimer, ny sa chasteté, que l'imbecille ? Aucuns estiment ainsi de leurs enfans, & les reputent meilleurs, s'ilz sont ydiotz, ignorans, sans aucun sçavoir, que clerks & lettrez. Telz les fault pour engendrer & nourrir asnes. Si erudition nuyt a probité & vertu, mieulx est doncques les nourrir aux champs que entre gens sçavans. J'ay leu, mais je n'ay trouvé femmes plus vertueuses que sçavantes ; & plusieurs autres ay leu viles & abjectes par leur nourriture & ignorance de leurs meurs. Quelle difference seroit entre la personne & les animaux, se n'estoit l'instruction ? Pour ce voyez par experience les femmes advisees a religion & martyre, comme capables de sagesse haultaine, aussi bien que les hommes. S'elles ne sont doctes, elles doivent estre instruites de leurs marys, comme le filz du pere, ce que par necessité luy impose & commande saint Paul. Le mary l'endoctrinera se congnoistre, estimer chascun, la cure domestique, crainte de faire ou dire chose qui mette macule en son hon-

neur par reputation, aymer Dieu sur tout & vertus avec pitié, & autres cas selon sa vocation, afin qu'elle sache moderer le temps d'abondance & de necessité, que l'ung ne la deçoive, & l'autre ne l'induyse a iniquité. S'il la voit deffaillir par nourriture en aucune vertu, blasmera vice & louera la vertu contraire, pour successivement l'en corriger ou reprimer les passions. Pour ce delaissera les livres de vanité & de batailles, qu'elle ne adjouste seu aux estoupes, & verra livres de religion & de bonnes meurs. S'elle a taciturnité, tant plus fera a louer. Mais en toutes ces choses l'exemple du mary est souverain pour induyre sa femme aux meurs & vertus qu'il demontre par effect en operations & parolles : car elle l'ensuyvra, pour autant que non seulement ce les persuade, mais construiet, comme voyez en guerre que si le chief s'expose au peril, si fait toute l'armee.

Comme obtemperera ou obeyra la femme redarguee de continence par le mary lubricque, & d'intemperance par homme glout ? Entre la conduite du mary servira moult a

la femme l'exemple des vertueuses & saintes dames, mesmement de celles de son parenté, & des matrones de la cité, qui l'incitera par honneste envie de les ensuyr. Car nous sommes fort induitz des exemples voisins, par louenge de vertu ou griefve correction de iniquité. La collocation & devise soit entre maryez simple & familiale, honnesteté gardée avec reverence. Appelle ta femme par nom de signification d'amour, comme ma fille, ma seur, ma commere, a l'exemple de saint Paul qui ainsi appelle la sienne. Elle t'appellera par nom d'amour & veneration, comme seigneur. Ainsi faisoit Sarra de Abraham. Les devises seront de bonnes meurs, de vertus, de l'erreur des mal vivans, du fait domestique & regime d'icelluy, de l'art, science & vacation de leur estat ; de supporter les fortunes adverses, de la nourriture des enfans, comme on les fera preudhommes, non riches, ou constituez en auctorité ; & supporter les affections de la femme, molle matiere, qui ne peut soustenir grief faix. Pour ce, parfois sont honnestes iceulx a entrelasser aux sollicitudes, sans curiosité. Es

femmes gardans leurs maisons, feront rentes sollicitudes, les joyeuses nouvelles & inventions de la ville, & de ce que lon faict, pour plus appeter la demourance de la maison close, sauf touteffois que telles recitations ne soyent indecentes, ou telles qu'elles corrompent les bonnes meurs. Et non seulement l'on se doit abstenir de jeux illicites, mais de cogitations impudiques, que plus le mary ne se monstre amoureux que mary ; car l'amateur trop ardent a sa cupidité est equiparé a l'adultere, & la femme est nom de compaigne, non de volupté. Pour ce ne soys pas cause le premier d'inflammer la luxure d'elle : car par les yeulx, oreilles, atouchemens, & par tous membres, luxure est excitée. A ceste cause doivent estre rejectées les parolles lubriques & de lasciveté, comme l'on faisoit anciennement en aucunes religions, esquelles on ne souffroit masles & femelles pourveoir leur copulation. A Romme es sacrifices de la bonne deesse n'estoit permis paindre ung masle ; ny en Lacedemone & l'isle de Delos les chiens n'entroient au temple pour leur prompte luxure.

Les nouvelles maryees, virginité perdue, doivent se contenir a la maison quelque temps, comme fist la bonne dame Elizabeth, laquelle vieille avoit esté congneue de son mary. Comme dit sainct Paul : Sache ung chascun posseder son vaisseau en sanctification, non en volupté, pour cohiber & reprimer l'immoderee sensualité. Mariage est sacrement de tres grant mistere ; pour ce ne doit estre pollu par immundicité defordonnee, comme lisons de l'hystoire Thobie. Car sur ceulx qui se maryent pour leurs menus plaisirs, seulement pour vacquer a leur effrene luxure, a le Dyable puissance, car ilz rejettent Dieu arriere d'eulx. Pour ce les vertueux anciennement s'abstenoient de congnoistre leurs femmes enceintes, considerans que nopces sont plus introduictes pour propagation d'enfans que pour luxure : en quoy les hommes sont plus brutaulx que les autres animaulx. Il ne fault ignorer le dict de sainct Paul, de l'homme qui n'a puissance de son corps, ains plus tost la femme, ny la femme du sien, mais le mary : pour ce nul d'eulx n'en peult disposer sans injure de l'autruy.

Celle qui communique son corps a autruy, offense grandement sa partie, & Dieu aucteur de telle conjunction, qui les punira esgalement, comme violateurs de sa majesté & ordonnance, de quelque estat qu'ilz soyent; car il n'a acception de personne. Pour ce doivent les marys diminuer de leurs menus plaisirs. Aussi ne doivent maryez defrauder l'ung l'autre, se n'est par mutuel consentement, pour vacquer a jeufnes ou oraisons, ou par maladie, puis retourner a leur devoir, selon le conseil de sainct Paul, docteur de l'Eglise, pour dangier de incontinence, comme le cheval trop gras par sejour, & le maigre & deffaißt ne sont decentz a porter fardeaulx; mais ne doibt estre faiçte separation par discorde ou contristation. Pour reveler conseil a la femme, deux choses sont a noter en elle : l'une est l'amour d'entre eulx, qui le faiçt celer; l'autre est prudence & discretion qui le sçait faire, car taciturnité se regit par le clou de prudence. A l'imprudente & garruleuse l'on ne doit reciter que cela que l'on veult chascun sçavoir, car telle ne celle que ce qu'elle ne sçait. Tel apologue

est narré de la mere aux regnardeaulx, laquelle ne declare a ses petitz son entreprise, pour la conservation d'iceulx, & que eulx ne soyent surprins ou revelez.

## CHAPITRE V

## DU FAIÇT DOMESTIQUE

**Q**ENS maryez se doivent porter telz l'ung envers l'autre par leur sens interieurs & amour, comme dit est. Mais au faiçt domesticque doivent tousjours, & en toutes leurs affaires avoir Dieu & sa loy divine devant les yeulx, sans avoir esgard ou consideration que les voisins font. Ainsy comme les pervers induysent de malles coustumes, aussi les bons sont exemples pour induyre choses louables, contraires aux mauvaises, que suyvent les vertueux comme autres les fascheuses; car honnesteté est toujours jointe a utilité. Si quelque legier convoiteux de nouvelleté a audace de demonstrer façon ou meurs indecentes, pour quoy n'aura courage le vertueux induyre

meurs contraires? Le sage est democqué du fol, & le fol du sage. Veulx tu estre mesprisé des deux? Si ung curieux de volupté se veult habiller de soye, ou en vestir sa femme par arrogance, qui te gardera de porter habitz de laine honnestes, plus tost que de suyvre son orgueil, soubz ombre de acoustumance ou de façon de la cité? Si le crapuleux & glout veult user de perdris ou friandises, que te nuyt de ta vie commune & raisonnable? Je ne veulx empescher la civilité des vivans; mais comme en la cité ilz ne sont tous pareilz, aussi ne doivent esgallement en fraiz excessifz faire l'ung comme l'autre, mais est bon & louable chascun se gouverner selon son estat & ses facultez. Et comme en la cité les superieurs gouvernent les plebeyens & commun peuple, aussi au fait domestique le mary & la femme sont les maistres, la femme toutefois, soubz la puissance du mary, & ordonnent des affaires selon l'exigence des cas. Car plusieurs affaires sont que la femme ne doit entreprendre sans le conseil & avis du mary, comme de prendre hoste, loger une fille, ou autres telz cas; mais autres sont

desquelz la femme a la charge & cure totale. Dont on ne peut donner reigles & la diversité des pays, mais naturellement il est plus convenable aux marys d'entendre aux negoces du dehors, & les femmes a l'hostel, comme plus propres a ce pour faire la cuyfine, & porter ou nourrir enfans. Pour ce le mary doit estre solliciteux de pourveoir a la femme a son pouvoir des choses necessaires de l'hostel. A quoy contreviennent gens pires que brutaulx, qui desrobent leurs femmes de leurs biens domestiques pour jouer ou hanter les tavernes, car d'hommes ilz n'en ont que la face.

Tu admonnesteras la femme traicter les viandes, veoir souvent ses affaires, rabiller les choses lacerees & descoufues; ne conversera familièrement avec les serviteurs, ne toy avec ses ancelles. Sur le tout, garde qu'elle ne demeure oyseuse a la maison, & la metz en besongne a quelque negoce, tant petite soit: car, comme escript Syrus, l'elle pense seule, elle pense mal. Elle s'exercera non tant en chose delicieuse ou vaine que utile, quoy qu'elle soit opulente: car fortune est muable,

& l'occupation divertit les folles penſees, non toutefois a labeur excédant ſa valitude & ſon ſexe. Ne l'acouſtume a jeux, car l'on n'en ſçauroit bien penſer, tant eſt prompte a volupté. Sa maiſon luy fera grande cité, de laquelle peu elle forte; ce luy doit eſtre pelerinage de mettre le pied dehors l'entree de ſa maiſon. C'eſt aſſez d'aller aux lieux deſquelz elle ne ſe peut excuſer. D'aller veoir ſa tante, ſa couſine, c'eſt occaſion de vaguer & diſcourir: dont naiſcent garulité & curioſité, & pluſieurs autres vices; plus religieufement elle ſert en ſon hoſtel. Aux eglifeſ foyent vacantes a regraciations a Dieu de leur eſtat, & a oraifons, non a conſabulations. Si toutes eſtoient couvertes de failles comme en la Gaule Belgicque, mieux demonſtreroient ſignes de devotion. Il n'eſt bon que ſeulement forte de l'hoſtel, ne par trop accompagnée, tant pour les fraiz que auſſi lors elle deſire ſe monſtrer; mais l'accompagnera de matroſne honneſte, qui ne mette macule en ſes meurs, ny en ſa pudicité de mariage.

## CHAPITRE VI

## DES CHOSES EXTERIEURES

**E**N compagnies l'ung contamine l'autre, comme les pommes ou entre les brebis, par ouyr parolles vicieufes & veoir ſaiçtz impudicques, & feſtins inſolens. Pour ce bien dit le prophete royal David que, entre ſainçtz fera tel, & pervers avec les vicieux. Pour ce dois bien conſiderer les gens, compagnies & aſſembles que ta femme vueille hanter, quoy qu'ilz ſoyent prochains. Ce que l'on diçt que, entre amys toutes choſes ſont communes, n'eſt de ceſt amour conjugale dont avons parlé: car en telle amytié ſacramentale n'y doit avoir commun que le mary et la femme. En tous propos doivent eſtre les oreilles conſervees pures: que devant elles ne ſoyent proferez mots de laſciveté & lubricité, car ſouvent ſont difficiles a rejecter de la penſee pudicque.

Nous liſons de Hieron Syracuſan qui mul-

sta & punist grandement ung poete qui avoit chanté devant les dames une chanson impudique. Pour ce escript saint Paul : les collocations detestables corrompent les bonnes meurs. N'est ce pas grant follie aux marys achepter painctures pour mettre en leurs chambres & listz induysantes a luxure ? Ja assez est enflambee par ardeur de jeunesse, ou en leurs convis & maisons, pour plaifanter par leurs devises, proferans luxures, parolles villaines, ordes & sales. En quoy ilz demonstrent bien leur legiereté & imprudence. Ne reçoÿ assemblee de jeunes gens en ton hostel avec la maryee, dont fourdent salutations, danfes, jeux, bancquetz & propos dommageables, indecens a honneur, ennemys de repos, peste de pudicité, & desplaisans a Dieu. Ne en telz lieux ne doibs mener ta femme, ne tes filles. Qui n'a craincte de renommee & bonne reputation, n'a pas craincte d'adultere ; et par le contraire la vertu louee croist. Peu tu doibs faire ou tenir propos & comptes de ta femme avec autrui, mesmement des choses secrettes entre vous, qui ne viennent que a mocquerie &

follie. C'est assez qu'en affection de mary soit commandee, de luy ne doibt estre louee, car c'est suspection de la vouloir vendre. Semblablement l'on doibt oster toutes occasions de mal, que n'entriens en temptations.

## CHAPITRE VII

## DES HABITZ ET ACOUSTREMENS

**A**DAM & Eve, noz premiers parens, couvrirent leurs corps pour eviter honte, & depuis nature a enseigné de se vestir pour necessité. Mais la malice des humains a couvert & attribue a honneur & gloire les habitz, tant hommes que femmes. Bien disoit ung philosophe a celluy qui s'eslevoit de la bonté de ses vestemens : Ne cesseras tu point de te glorifier de la vertu de la brebis ? Les Romains misrent ordre & loix aux viandes & vestemens de chascun estat, mais maintenant il n'y a autre loi que comme chascun veult. Par quoy le vertueux & sçavant mettra l'ordre en sa maison, pour sa privee utilité & publicque commodité &

exemple. Le mary & la femme doivent considerer que ilz n'ont yeulx pour se vouloir parer que les leurs propres, l'ung pour l'autre. Et comme dict le proverbe: La femme de l'aveugle a qui se veult elle composer? Si tu te delecte en paremens & bagues, la face te fanchera: telle affection est en la volupté, non en ta femme espousee. S'elle est nestement acoustree, & s'elle te plaist, pour ce que estes ung mesme corps & ung vouloir, que fert la curiosité d'habitz tant douteux, dangereux & dommageables? Quant sont fort parees, demandent a sortir, hanter compaignies, se monstrent estre sollicitées; c'est le fruit de telle coustange. Pour ce garde songneusement que tu ne seuffre la femme estre inventrice d'habitz ou viandes inusitées ou nouvelles, que par la ville n'en soit alleguee: car l'on prend moins garde aux choses acoustumees. Aucunes en y a qui consomment demy le jour a elles parer, en autres affaires negligentes. En oultre de paremens excessifs, precieux, proviennent appetitz de carcans, doreures, chaines, aneaux, gans parfumez, patenostres, seinctures, braceletz, fuyte de

damoiselles & de vivres delicatz. Moult defaillent les riches des citez qui permettent a leurs femmes porter habitz excessifs; car ilz induysent les povres voyfines a faire, non ce qu'elles peuvent, mais comme les autres: dont plusieurs detrahent de pudicité, pour y fatiffaire, au reffus du mary. Pour ce le sage y pourvoyra.

Souviengne toy que tu n'es pas ney pour la femme, mais la femme pour toy. Pour ce l'acoustumeras a ministrer & servir; qu'elle se congnoisse donnee pour ayde de tes labours, non pour estre voluptueuse & gorgiasse. Les principaulx affaires retiendras a ta disposition, gardant toutefois son honneur & reputation comme le tien propre. De ses voluptez d'habitz, les supportera en desfrision, & les rejetteras comme desirs ridicules de petitz enfans. Tu te vestiras doncques & ta femme pour fatiffaire a nature, selon ton estat & dignité. La difference sera que toy plus simplement, & mieulx la femme. Comme la sumptuosité n'est decete a l'ung ny a l'autre, la nesteté est congruente a la femme: mais s'elle excede, elle est

reputée legiere & arguée de vanité, & ne augmente point sa beauté entre bonnes matrones, quant toute sa cure gist en paremens. N'est ce pas plus indice & jugement de pudicité & neçteté de cœur, de simples ornemens que superflus ?

Plus est honorée la mere de famille de la bonne garde de sa famille, & diligence de ses negoces ou education, songneuse de ses enfans, que celles qui sont tant parees d'or, d'argent, de soye, ou de pierreries. La dame Cornélie en a esté commandée de par dessus son hostesse tant opulente. En ville, voyfin sçait ce que voyfin peult. Pour ce povre femme vestue precieusement est villipendee, & le mary, qui applaudit a la folle femme. Trop mieulx seroit a subvenir aux povres, & suyvre le conseil de nostre evangile, en laquelle l'aucteur de nostre salut dist : Qui aura deux robbes, qu'il en donne a celluy qui n'en a point. Et si tu veulx enjoueller & embellir ta femme, fais que l'art & facture ou ouvrage ne excède la valeur ; car c'est chose vaine ; mais de façon mediocre & attrempee, non inacoustumee, que la femme estimera

plus avoir pour garder que posséder pour l'en ayder, si le cas le requiert. Telz habitz & paremens moderez ont moins d'envie, servent a bons exemples, & augmentent l'honneur de la personne. En la maison, la femme se vestira plus simplement, affin qu'elle soit plus prompte aux ouvrages domestiques.

## CHAPITRE VIII

## DE L'ABSENCE DU MARY

**V**NG chascun qui veult pretendre a mariage doit pourveoir a ses affaires, qu'il n'aille a aucun pelerinage loingtain. Le proverbe vulgaire est que cheval n'est mieulx pensé, ny le champ mieulx fumé, que de l'œil de son maître. Pour ce luy estant a la maison, toutes choses se portent & conduysent mieulx ; & s'il te fault absenter, fais ton brief retour. Lors fera expedient avoir homme fidele pour la garde de ta famille, & ne commetz en ton hostel homme ou femme qui par ta maison

puisse avoir fuspition d'estre contaminé ou vituperé, & sur le tout, ne te fie qu'en celluy qui aura respect de la crainte de Dieu ou autrement n'y aura vice qu'il ne permette, par prieres ou remuneration & loyer. Laisse doncques non plusieurs, mais qui seront occupez en honnestes negoces, non oyseux, non vagabondz. Ne retiens filles que celles qui desfirent chasteté & honneur, ayant peu de familiarité aux maisons de la cité.

Les affaires domestiques, tu les commanderas a tes plus prochains, desquelz tu auras bonne reputation, que pour leur auctorité ilz foyent en reverence & estime a ta femme & ta famille.

## CHAPITRE IX

## DE LA REPREHENSION ET CASTIGATION DE LA FEMME

**L**E vice ou malversation de la femme, le mary le doibt corriger ou diminuer par moyen : car en souffrant les vices d'autruy tu les fais tiens. Mais aussi ne doibs estre legier a plusieurs propos con-

trouvez, mesmement de jalouzie, qui ne fait que fascher, & les voyfins (qui interpretent les faitz plus tost en mal qu'en bien) sont joyeux de te mettre en fantaisie & se gaudissent quant mal l'adresse. Castigation & reprehension sert pour emendation & pour exemple, autrement c'est ultion ou vengeance, ou espece de crudelité, car les vices passez ne se peuvent revocquer, mais les futurs doivent estre prohibez.

Il y a en mariage trois especes de vices, qu'il fault par trois manieres que chastie le mary. Le premier & le plus grand est adultere, par lequel la femme se desjoinct de son mary & corrompt toute charité & concorde. Telle femme nostre Seigneur en l'evangile a permis repudier, & non pour autre delict. En cestuy gist extreme castigation selon les loix, toutefois que prealablement fault faire comme le bon cyrurgien, qui ne coupe ou bruste le membre, sinon par necessité, & apres avoir essayé tous medicamens pour y pouvoir remedier. Il y a autres vices moyens & autres legiers, quoy qu'ilz faschent. En ces deux derniers sert

castigation, reprehension & remonstrence. L'on ne trouve homme en qui n'y ait quelque chose a corriger ou reprimer; n'y a il aussi aux femmes, qui ne supportera leur imbecillité, leur sexe & inconveniens, qui se purgent chascun moys, qui portent enfans en telle anxiété, les enfantent en si grant douleur, les alimentent en telle curiosité, & subjectes a tant de miseres.

Vierges seront aux parens, femmes aux marys, vefves aux enfans. Pour ce dict saint Paul: Il est expedient que les plus robustes supportent l'infirmité des imbecilles. Tu fais & soustiens tant de peines & fascheries, par terre, par mer, jour & nuyct, pour augmenter ton bien, que veulx tu mieulx, que endurer quelque façon de vivre de ta femme, selon sa nourriture, ou complexion, pour vivre en paix & tranquillité en ta maison & user de ce que as acquis joyeusement, quant il n'est bien ny richesse a preferer a icelle concorde? Et pour ce que representation n'est donnée que pour amendement de choses ameres, elle ne doit estre donnée sinon en necessité; car par continuation sans pro-

pos on rend les femmes moins de bon vouloir & diminution de l'auctorité qu'elles doivent a leurs marys: mesmement en ce sert moult l'exemple du mary, s'il a les vertus contraires a la correction. La remonstrence doit estre joyeuse & en familiarité, non par impetuosité de courroux, mais par moyen & entre eulx: car tant plus la femme te aura en reverence. Pour ce en increpation fault considerer le temps & le lieu que ne incite a inimitié perpetuelle. Ne soit aussi longue duree que ne vienne a desperation. Pour ce dict saint Paul: Aimez vos femmes & ne leur foyez apres. Si nostre Seigneur ordonne reconciliation a vostre frere courroucé, plus est a entendre a la femme qui est le corps dont le mary est le chief.

Plusieurs inconveniens adviennent au corps, & toutefois pour ce ne l'avons en hayne, & y mettons doulx remede a nostre povoir. Sera doncques l'objurgation briefve, qu'elle ne refrigere l'amour conjugal de l'ung ou de l'autre, ou par continuation elle croisse en inimitié. Les petitz vices doivent estre tollerez ou diffimulez, & reservees les repre-

hensions en plus grans affaires. Aussi en toute castigation fault faire ce que dict le Sage : interroguer premier que vituperer ; & prendre cure qu'il y ait cause & raison, car les fantasies sont diverses. Objurgue & reprends en forte que la femme entende & congnoisse que l'admonition vient plus par effect de la rendre meilleure que autrement. Aussi en continuant telle honneste castigation, elle se rendra tant plus subiecte a toy par parolles ou silence ; & lors dois retourner a la primitive serenité de douceur de fait & de usage, en continuant signes d'amours acoustumez. Il est des femmes prestantes & vertueuses qui par imprudente correction viendroient en acoustumance ou irritation. Telz esperitz ne doivent estre point reprimez, car cela les induyt a s'eslever en gloire de pudicité & a conserver icelle. Femmes de cuer ne doivent point estre deprimees, sinon qu'elles ayent offensé. Mais par increpation & remonstrance des precedentes vertus, plusieurs en y a qui se corrigeront par signes qu'ilz congnoistront en ton visage par ta reverence. A prompt matrosne ne fault plus

grant castigation que peu de parolles, pour montrer visage troublé. La ou toutes ces choses ne profitent en rien, & qu'il fault venir a bataille & verberation, de ce je n'y vois commandement, puis que amour & sapience est ostée d'entre eulx, comme dict le vieil poete. Jamais l'homme n'en a la femme meilleure, ne la femme n'en amende ; car si souvent elle est admonestee, reprise & objurguee, & que plus dure elle se porte, il vault mieulx la souffrir telle, saufve la pudicité. Il n'est point facile rompre l'arc a force de tendre. Ainsi fist Socrates, Job & Thobie : par la malice de leurs femmes obtindrent patience si vertueuse. Lors le mary pensera la fortune de mauvaise teste luy estre advenue, comme son pays, son corps, son esperit, par le vouloir de Dieu, qui donne a chascun ce qu'il sçait qu'il luy est necessaire. Il n'est homme qui voulust corrompre l'edict royal, ny la paix par luy promulguee, & moins doibt contrevenir a ceste indissoluble societé naturelle & divine. Comme souvent est dict : Nul a son propre corps en hayne, & s'il y a mal, on le nourrist & entretient ; ainsi

debvons nous faire pour cause de noz femmes.

## CHAPITRE X

## DE PROCEDER EN MARIAGE

**E**N progression de mariage, lifons choses singulieres de femmes par moyen desquelles grosses guerres & princes de villes ont esté delaissees a faire, ce que l'on n'avoit peu faire par prieres de pere, de mere, de freres ny de feurs. Ainsi voyons que tenons les bestes en amour qu'avons longuement nourries. Tant d'autres familiaritez de la femme sont au mary a rememorer, s'il n'a le cueur de pierre. Elle est preste a soustenir tous labeurs pour complaire au mary ; elle a renoncé a toutes ses fortunes pour les tiennes. Pour ce ne fera jamais, s'il est sage, chose qui l'en destourne, soit en affection de la femme ou de ses affins. Si tu aymes les parens d'elle, ilz refereront tel acte aux tiens par copulation de mutuel amour.

Plusieurs cas adviennent en mariage, po-

vreté, ignominie, prise, exil, maladie, communs aux maryez, comme la bonne fortune. Pour ce sont meslees les necessitez de l'ung avec l'autre ; & si vous estes ung, si l'ung est malade, si est l'autre ; & si l'ung est riche, si est l'autre ; par quoy esgallement fault traicter les necessiteux. Aucunes dames ont plusieurs envies & simulations transitoires procedantes de causes legieres, comme elles sont de tendre esperit & de jugement debile. En ce ne fault mesler la gravité de l'homme viril ; elles sont convoiteuses de asseoir, de cheminer ; elle augmentera telles fantasies pour vouloir venger douleur feminine : mais plus tost s'en rira le mary. Elle s'occupera a sa que-nouille, & luy prendra garde a ce qui est au gouvernement de la cité ; car il n'est rien plus vil a l'homme que de s'empescher des negoces familiaires & domesticques.

## CHAPITRE XI

## QUELLE UTILITÉ DE L'AMOUR MUTUEL EN MARIAGE

**L** est impossible reciter le proffit & utilité qui advient par concorde a gens maryez a la maison & dehors; ainsi comme par le contraire, on ne pourroit descrire les dommages & inconveniens qui adviennent par discorde & disention. La famille, comme le bien publicque d'une ville en discorde des principaulx, ne peult avoir grant joye: mais par leur union la ville est a feurté & en bonne garde. Par concorde de ville, chascun meēt peine faire sa besongne. Les grans sont obeys, & les subjectz y prennent exemple, chascun en sa famille particuliere. Amour n'est jamais que entre les bons pour estre a duree. Tu n'es pas digne de gouverner le bien publicque, si par ta sapience & bon jugement, tu ne reprens les mal vivans en lieu publicque & lieu privé par concorde & tranquillité. Par le contraire qui te baillera charge de repos en ville, & y domi-

ner comme seigneur, si l'on veoit que tu ne puisse bien gouverner ton fait familial ? Ainsi fut parlé en Grece d'un homme sçavant nommé Gorgias, duquel le peuple recitoit: qu'il redige a concorde foy, sa femme & famille, & puis on verra comme il gouvernera le bien publicque.

Pour ce parlons de l'office de la famille, en laquelle gist toute concorde & joye & paradis de ce monde, quant entre eulx ont honneste consentement, moderez, amyables; en forte que gens mal vivans estiment entre eulx la tranquillité & concorde, & ceulx qui voyent continuer en bonne entree. Et en ce monde ne sçauroit on plus approcher de la vie celeste que par telle concorde, & comme est recité dans Homere, amour redonde en grant joye a tous les amys & donne tristesse aux malevoles. Les ungs se resjouyffent, les autres sont en torment, quant on voit les debatz & noises: amour conjugale les induyt a vacquer a religion, a contemplation, & a reverence de Dieu tout puissant. Dont semble que telz maryez soyent arrousez du feu du Sainct Esperit comme furent les Apostres, qui

furent tous d'ung cueur & vouloir apres la reception du feu de charité divine.

## CHAPITRE XII

## DE CEULX QUI N'ONT POINT D'ENFANS

**D**IEU donne aucunes fois des enfans en mariage, & puis souvent les oste, & retire par son conseil occulte & inscrutable, congnoissant qu'ainsi nous est expedient, ou il n'en donne point du tout. Dont il ne nous fault referer la cause a nature: mais si n'est ce pas petit benefice, de non point gouter tel doux fiel & amaritude a une goutte de miel, la ou il en y a plus de six cens infuses & meslees. Les enfans font souvent les peres & meres folz en leur jeunesse, & les detester en vieillesse. Pour ce Auguste empereur ayant une fille & une niepce avoit tousjours en souvenance de rememorer qu'il fust sans enfans.

Je delaisse la disputation de n'avoir point d'enfans; mais seulement veulx induire & admonnester les malices que a l'incertitude

de fruißt d'enfans, a considerer leurs effrenees voluptez, que ilz rendent souvent, & pour les plus grandes calamitez, aux parens. Pour ce ne doivent chercher les moyens pour en avoir outre nature, & n'en foyent pourtant plus aspres aux femmes steriles, car il n'advient par le vice de l'ung ny de l'autre, comme j'ay dit; & veritablement plus desire la femme liguee que le mary. Anne estoit sterile; Helcana son mary la consolait en luy disant: Ne te suis je pas meilleur que dix enfans? D'ung tel homme estoit decent & expedient naistre le prince d'Israel & prophete Samuel. Si Dieu envoye des enfans, filz ou filles, on les doit recevoir joyeusement, comme don celeste, & les instruire amoureuxment. Leur vertu te profitera redondant en eulx, non pour la volupté, mais pour immortalité des bienfaißtz qu'ilz feront.

## CHAPITRE XIII

DE LA FEMME AAGEE

**A**PRES que la matrosne morigeree vient en vieillesse, on luy doit faire comme en tout autre minif-  
tere & service fidele & diligent. Nous laschons la bride au vieil cheval & au beuf; supportons la vie forte qu'il a acoustumé; plus a commandement laissons vaguer & paistre, & les retirons de labour. Ainsi devons nous faire au vieil serviteur & chevalier de guerre, & les pourveoir de vivres, d'autant qu'ilz ont fait leur debvoir en leur temps. Nous les devons equiparer a nous en affinité & amour; & par plus forte raison la femme aagee devons honorer & doucement traicter, qui n'est pas beste brute, cheval, ny de pire condition que toy mesmes, ny ancelle acheptee, mais pareille a toy, qui de long-temps l'as eslevee compaigne, & conjointe en amour & societé. Pourtant est bien raison que celle qui si longuement a rendu ses

affections subiectes a toy soit maintenant esgalle.

Ja doivent cesser la majesté & auctorité du mary en elle pour avoir mandement & auctorité sur icelle, plus avant qu'elle ne souloit. Pour ce commanda Dieu a Abraham que a Sarra l'ancienne mastrone il obtemperast. Pour ce ne la fault pas traicter comme jeune mais la foulager & supporter, pour donner exemple aux domesticques. Tu la dois recevoir journallement a tes principaulx cas & affaires, & la rendre comme esgalle a toy. Lors ta veneration & auctorité baille exemple aux enfans, si vous en avez, & a toute la famille & voyfins. Ainsi elle sentira fruiçt de seigneurie, qu'elle a tant longuement administré a son mary. Et ne sera la dame intolérable ou fascheuse apres que tant se sera rendue soubz l'empire & subjection de son chief qui est son mary. Lors est temps de commencer l'ung & l'autre a favouer les biens celestes, ou n'y a mary ne femme, mais sont tous comme anges de Dieu, esperitz incorruptibles, ausquelz il ne fault point augmentation ne propagation pour reparer le

genre humain. Si la femme meurt, neantmoins elle te fera en memoire & charité, & voz enfans communs; & aussi ceulx qu'elle auroit d'autre mary, les reputeras comme les tiens, que les confanguins congnoissent la memoire de la femme morte leur estre profitable pour les vivans. Elle ensepvelye, c'est toujours amour fervente, comme si elle vivoit. Si tu precede par mort, fais testament & luy laisses du bien pour vivre, que chascun entende comme tu as vescu avec elle & elle appreuve ta vie & ta mort. Delaisse luy chose dont elle puisse s'entretenir selon son estat de viduité; qu'elle ne perde a ung mesme jour le corps & les biens: car c'est chose raisonnable & droict divin & d'escript que la femme soit douce & prisee le surplus de sa vie, pour l'honneur de son mary.

## CHAPITRE XIII

## DES JOYES DE PARADIS

**F**EMMES de bien vivans selon les institutions dessusdictes auront remuneration inestimable; ausquelles je ne veulx donner terreur ou crainte des tourmens eternalz appareillez aux mal vivantes, mais alecter & continuer a bien vivre pour les joyes & triumphes que reçoit l'ame devote en Paradis. Le bon ange qui l'a toujours eu en garde, apres qu'elle est delivree du corps & de Purgatoire, prend souverain plaisir a la rendre en Paradis, comme victorieuse & rendant bon compte de sa charge. L'Evangile nous demonstre qu'il y a grande joye au ciel d'ung pecheur qui fait penitence: mais plus est de l'ame qui a parachevé son cours & prend possession centuple du bien qu'elle a fait. Et ainsi que les dampnez ont, en chascun de leurs membres, leur propre raige & douleur, aussi les beatifiez ont en tous leurs sens spirituelz & auront es corporelz leur

propre & souveraine joye. Les yeulx ne verront que choses joyeuses, l'ouyr que chantz melodieux, les sentemens que choses flagrantes & odoriferantes, l'esperit fera content, l'entendement sçavant, le vouloir acomply, la memoire assouvie : & ainsi des autres jusques a souveraine joye & facieté incredible, qui mieulx se peult penser que escripre. Jamais l'on n'aura nouvel appetit, l'on n'y est fatigé de labour, de chault, ne de froit, & si a l'on saturité de tout ce que l'on pourroit desirer. Lors, l'ame a agilité, immortalité, impassibilité & incorruptibilité, sans a jamais estre faschee, malade ne desgouste. L'on va plus tost que le vent par dessus les nues & par dessous les eaues. L'on a toutes choses desirables a souhait : par quoy toutes delectations de ce monde ne font que regretz a les equiparer es celestes.

Moyse parlant a Dieu au buysson ardent par quarante jours n'eut oncques souvenance de boire ne de manger ; tousjours parloit, escoutoit, veilloit, & debout sans seoir, qui ne fut jamais en plus grant joye & si ne veoit Dieu que au dos. Et a son retour, les enfans d'Is-

rael ne pouvoient regarder sa face, pour la grant splendeur qui en procedoit. Quelle sera doncques l'ame en la clere intuition & fruition de la tres haultaine, tres excellente, & tres magnifique trinité & essence divine tant clere, splendide, reluyfant & illuminant par dessus tous les anges & beatifiez, quant le moindre est sans comparaison plus cler que le soleil ? Ça bas que appellons vallee de misere, aucuns ont telles delectations aux lettres qu'ilz en laissent les autres esbatemens. Mais a considerer les choses celestes, tous desirs terriens nous font vilz & mesprifez, en sorte que si tous esbatz de ce monde estoient ensemble, l'ame bienheureuse ne destourneroit pas l'oeil de l'intuition de la souveraine essence pour les regarder : dont plus nous doivent inciter telz biens delectables que les folz plaisirs mondains.

En passant oultre je dis que ton bon ange te convoyera en hault, ou tu monteras en grant magnificence avec congregation & exercice d'anges & ceteres de citoyens celestes.

Penetreras les nues & tous les cieulx, le firmament, le ciel cristallin & le ciel empiree,

lesquelz comme sont plus haultz, sont plus excellents & prestantissimes en magnificence & dignité. La recevras joye inestimable a veoir les tripudiations & esbatemens des esperitz angelicques qui te obeyront, & a ouyr leurs chantz si divers, si bien concordans & ainsi melodieux, pour te honorer & delester. Chascun te festoyera en pompe & lyesse, comme l'on fait les roys en leurs entrees. Mais oncques les triumphes romaines ne approcherent la moindre joye que te fera presentee. Lors en telle jubilation verras & orras les mysteres de Paradis, ou les habitateurs sont tous en souveraine resjouissance, selon leurs merites. Incontinent parviendras a celle exuperante cité de Hierusalem nostre mere, non facile a descrire, de laquelle matiere, dignité, ou artifice elle est composee.

Bien dit le Psalmiste que les cieulx demonstrent la gloire & triumphe de Dieu & louenge de ses mains : mais ceste architecture precede. L'apocalipse la descript par interpretation toute de pierres precieuses en murs, portes & fondemens. Le pavé est or pur, cler comme verre. Rien n'y a incomposé, ains toutes

choses delectables y affluent en tres grande abondance. Si plusieurs magnanimes ont fait dures & loingtains peregrinations pour veoir citez nouvelles, places inusitees, edifices singuliers, & les meurs de nations estranges : quelle volupté occupera tes sens, que ne prenne affection extreme & desir curieux de veoir ceste cité si admirable, si triumpante par recordation qu'elle t'est promise & appareillee ! Au retour de loingtain voyage, noz parens & amys nous festoyent & se resjouyissent, & nous congratulent du bien qui nous advient. Plus sera quant retournerons la hault dont nous sommes descendus, & y avons plus haultain & meilleur pere, aussi parens & amys constituez en plus excellente charité & amour.

Doncques a l'aborder & approcher ceste cité, sera ta joye redoublée, quant saint Pierre te ouvrera la porte acompagné des Apostres. La caterve des Prophetes que mena saint Jehan Baptiste, ou David avec sa harpe ; l'assemblée des Martyrs, la congregation des confesseurs, chascun en ses ornemens simphoniens & cantiques qui te salue-

ront par bon ordre, chascun te regardera & magnifiera, ilz te embrasseront comme leur frere ou seur, te demonstrent que en leur compaignie tu soys le tres bien venu, & de visage ryant tu leur rendras leur salut. Entre lesquels plus te gratifieront les Sainctz et Patrons que tu as eu en honneur & reverence par tes prieres. Aussi tes propres parens pere ou mere, mary, femme, enfans, ceulx que tu as delivré de Purgatoire, ceulx que tu as alimenté, nourry, conseillé, vestu, substanté, enseigné ou fait autre bien; lesquels te remercieront, & iceulx congnoistras mieulx que jamais. Car la n'y a aucune ignorance, qui te fera soulds merueilleux de recouvrer en tel lieu tes amys, que tu cuydes avoir perdus. Ce fait, te viendra au devant la vierge Marie, acompaignee de innumerables vierges, matrosnes & vefves tant excellentes, comme des saintes dames Anne, Magdaleine, Barbe, Catherine & autres, en sumptueux appareil, laquelle te embrassera comme son frere ou sa seur, de la poitrine virginalle, de laquelle elle a alaieté Jesu Christ, te prendra par la main en presence

de toute la court celestielle, & te presentera au siege de l'essence divine. Dieu descendra de son trosne en haulte majesté, qui te recevra doucement, comme fist le pere son enfant prodigue. Lors le adoreras luy rendant grace, honneur, louenge & sanctification, & avec toy tous esperitz celestes. Il te detiendra des siens a perpetuité, & te confermera en grace & joye si merveilleuse, qui plus vient a contempler que a descripre. Il te couronnera, mesmement les vierges, de l'aureole, comme royne. Il ne te faudra point foucier quelle oraison ou harengue on luy fera: car nul y est ignorant, craintif ou timide, mais l'on est inspiré de ce que l'on doit dire ou penser. Et Dieu qui t'a fait en te taifant, il te entend. Apres te rendra icelle dame royne des cieulx en ton siege royal, entre les esperitz angeliques, selon tes merites. Des la en avant ne fera jamais fastidié, mais assouvy & rassasié de telles continuelles joyes & beatitudes, par l'intuition, fruition & regard face a face d'icelle sublime Trinité, en laquelle sont absconsez tous tresors de beatitude & felicité. En icelle verras & liras comme en

ung mirouer ce que desireras & affecteras de sçavoir, tant de tes parens, mary, femme, enfans, que autres choses quelzconques; & feras joyeux de la justice rigoureuse que Dieu rend aux mauvais. La avec les bienheureux chanteras perpetuellement hymnes, gloire, louenge & sanctification a Dieu souverain, qui a jamais ne diminuera telles joyes & beatitudes a ses domesticques & commensaulx. En la recitation des choses dessus dites les paroles deffailent, & ne se peuent escrire ne explicquer: car oeil n'a veu, oreille n'a ouy ne cueur d'homme entendu les joyes que Dieu a preparees a ceulx qui l'ayment. Mais l'on en recite ce que l'on en peut comprendre, pour par ce abhorer les vices, despriser les delectations voluptueuses & mondaines, affin de foy inciter & totalement delecter de parvenir a telle felicité. Quelle entre les femmes y a (si cupides sont d'honneur) qui ne se voulust restraindre de ses menus plaisirs, & se regir selon les institutions avant dictes, se elle incorpore, rumine & rememore en sa pensee telles delectations supernelles, pour apres ceste briefve vie tran-

sitoire obtenir & conserver ung tel triumphe? A la mienne volenté, que les amoureux tinssent telz propos & devises de telles joyes avec leurs amyes, par telle & si grande affectation qu'ilz devisent des choses inutiles & pernicieuses.

FIN DE L'OFFICE DU MARY





EPISTRE

*de Messire Jacques de Changy, escuyer, docteur en  
droictz, advocat a Dijon, a ma damoysele de  
Villesablon, sa seur.*

**E**n priant Dieu que vous ayez tres parfaite felicité, je desire que vous foyez petite par humilité, grande en magnanimité & discrete par intention, renonçant toute iniquité pour venir a perfection; volunté par contriction, entiere par confession, juste par satisfaction, pure de conscience, innocente de mal, necte & chaste de cueur, obeysante aux divins commandemens, encline a tout bon conseil, estre sans propre volunté, resistant aux tentations, circumspecte en inspiration, ferme en foy, certaine en esperance, ardante en charité. Congnoissez vos deffaulx & vous accusez, autruy excusez, ne jugez nulluy, ne vous vantez point, fuyez vaine gloire, supportez vostre prochain, n'appetez point vengeance, vivez en souffrance, pardonnez de legier, en voz courroux ne pensez point, peu aller, peu parler, bas regarder,

hault penser, familiere aux bons, estrange aux mauvais. Limitez vostre temps; ne dormez point trop, levez vous matin; premier querez le royaume de Dieu; hayssiez peché & ayez vos ennemis, secourez aux povres, ayez compassion des pecheurs; foyez craintive en toutes choses, ayez le cuer doux & piteux; prenez & donnez bon conseil, fortifiez vous de patience, de bon & hault entendement; apprenez science, desirez sapience, donnez bon exemple; examinez souvent vostre conscience, corrigez vous de vous mesmes & aussi vos subjeçtz. Fuyez les lieux publicques, tenez sollitude selon vostre estat, pensez a vostre fin, doutez les enfers, craignez le jugement. Ne croyez point a tous rapportz, ne respondes point a tous propos. Vivez sobrement, vestez vous simplement; foyez diligente en tous vos faictz, ayez attrempançe, ouvrez prudemment. Soyez forte en bon courage, ayez tousjours justice, hantez tousjours les eglises & principalement la vostre, & y tenez silence. Soyez sobre en parler, tardive a respondre, sage pour bien enquerre. Ayez la parolle de Dieu, foyez diligente a l'ouyr & prompte a l'exercuter, & mettre en effect. Soyez povre en esperit, simple & debonnaire; ayez desir de justice, plorez tous pechez; foyez misericordieuse & nourrissez paix; souffrez persecution justement, esjouyssez vous si l'on vous blasme. Gardez vous d'ingratitude, reconnoissez les benefices de Dieu; fuyez parolles oyseuses & noyseuses; n'escoutez point flatteurs; n'appetez point louenge ny vengeance. Referez tout a Dieu; foyez joyeuse en adverfite, en prosperite attempere. Soyez discrette en vos jeufnes, tres secrette en vos aulmosnes; en toutes vertus tenez moyen, si-

non en la droicte amour de Nostre Seigneur. Soyez lachremeuse en compunction, seule en vostre oraison & en union de pensee, parfunde en souspirs, croissante en desirs, douloureuse en compassion, esleeve en meditation, raye par elation, haulte par contemplation, admirable par inquisition, pensifve par admiration, excedante en jubilation, en amour de Dieu excessive, louenge sans cessation, endormye par alienation de divine inebriation, longue en perseverite. C'est la voye de perfection pour venir a la maison de la haulte cite triumpante, cite imperialle, cite royalle, cite permanente, de laquelle dist monseigneur Sainct Paul: Oeil ne veit, ny oreille n'ouyt ne en cuer d'homme ne monta ce que Nostre Seigneur a promis a ceulx qui vertueusement se combatront en ce monde contre les vices, & auront victoire, laquelle nous octroye celluy qui feist le regne pardurable.

AMEN JESUS





## GLOSSAIRE

- Abconser*, cacher.  
*Achoison*, motif, raison.  
*Adjutoire*, aide.  
*Administrateur*, serviteur.  
*Affectateur*, celui qui affecte de, qui prétend à; s'emploie en mauvaise part.  
*Affin*, allié, parent.  
*Agu*, malicieux.  
*Aguetter*, épier.  
*Ahonté*, qui n'a pas de pudeur.  
*Ains*, mais, au contraire.  
*Alaiæder*, attirer, allécher. On trouve aussi la forme *aleæder*.  
*Allicer*, allécher.  
*Amaritudo*, amertume.  
*Amatoire*, érotique.
- Ancelle*, servante.  
*Aornement*, ornement.  
*Apparoir*, apparaître.  
*Aræe*, serré, étroit.  
*Ardoir*, brûler.  
*Ardre*, brûler.  
*Argin* (fille d'), il faut entendre: la fille du roi des Argiens ou des Argives.  
*Arresté*, sage, modéré « Femmes vertueuses et arrestées », I, iv.  
*Affentation*, adulation, flatterie.  
*Atoucher*, toucher.  
*Attedier*, ennuyer, fatiguer.  
*Attemperer*, même sens que attemper.  
*Attraiæder*, traiter.

- Attrayement*, ce qui attire, séduit.  
*Attrempance*, modération, retenue.  
*Attremper*, régler, modérer.  
*Aucunement*, quelque peu.
- Baille*, sage-femme.  
*Barbarisque*, barbare.  
*Beneïstre*, bénir.  
*Bienheureé*, bienheureux.  
*Blandiment*, caresse.  
*Blandir*, caresser, flatter.  
*Blandissement*, flatterie, caresse.  
*Brague*, toute espèce de parure.
- Cabaffon*, corbeille à ouvrage.  
*Cacher*, cacher.  
*Castigation*, réprimande, châtement.  
*Caterve*, troupe.  
*Caut*, avisé, prudent.  
*Caviller*, railler.  
*Celestiel*, céleste.  
*Certiorer*, rendre certain, informer de.  
*Chastissime*, très chaste.  
*Circuir*, faire le tour de, parcourir, visiter.
- Citoyen*, plébéien, qui n'est pas noble, p. 188.  
*Cognition*, parenté.  
*Cognition*, connaissance.  
*Cohercer*, réprimer.  
*Cohiber*, retenir, empêcher.  
*Coinquiner*, salir.  
*Coint*, élégant, paré.  
*Collauder*, louer.  
*Comestation*, festin, partie de débauche.  
*Commandation*, recommandation.  
*Commander*, recommander, et aussi confier.  
*Complaindre (se)*, se plaindre.  
*Concordamment*, avec concorde.  
*Confabulation*, causerie, entretien, bavardage.  
*Confabuler*, causer ; est pris comme confabulation en mauvaise part.  
*Confidence*, confiance.  
*Constatile*, fondu, coulé, en parlant d'une statue.  
*Congruent*, convenable.  
*Congruer*, convenir.  
*Conquerir*, se plaindre.  
*Confliateur*, médiateur.  
*Conster*, exister, être.

- Contempner*, mépriser.  
*Contendre*, disputer.  
*Contraçtion*, attouchement. Manque dans les Dictionnaires.  
*Contracter*, toucher, manier.  
*Contraire*, contracter.  
*Contre*, p. 205, en comparaison.  
*Contristation*, tristesse.  
*Conturber*, troubler.  
*Convive*, banquet.  
*Copie*, usage, jouissance.  
*Corruptelle*, corruption.  
*Coulpe*, faute.  
*Coustage*, dépense, coût.  
*Coutumelie*, injure, outrage.  
*Coutumelieusement*, injurieusement.  
*Creue*, grossière. — « Se tu parles peu en publicque, tu es estimée creue », I, XII.  
*Criminateur*, accusateur.  
*Crucier*, tourmenter, vexer.  
*Crudele*, cruel.  
*Crudelité*, cruauté.  
*Crustulle*, enduit, fard. Godefroy donne *croftule*, mais avec un autre sens.  
*Cuider*, *cuyder*, penser.  
*Culper*, inculper.  
*Cure*, soin, inquiétude.  
*Curialité*, bon office.  
*Custode*, garde.
- Damp*, dommage.  
*De*, que, après un comparatif.  
*Defluer*, couler.  
*Defrauder*, tromper.  
*Degafter*, gâter tout à fait.  
*Dejedter*, chasser.  
*Delivre*, délivré, débarassé de.  
*Democquer*, bafouer.  
*Denuder (se)*, se mettre nu.  
*Deofculation*, baiser, embrassement ; mot absent des Dictionnaires.  
*Desceu (au)*, à l'insu.  
*Desestime*, mésestime. Dans l'*Apologie de Guill. de Nassau*, j'ai trouvé un exemple de ce mot, qui a été donné par Godefroy.  
*Desidieux*, oisif, paresseux.  
*Desperation*, désespoir.

- Desperer*, désespérer.  
*Despriser*, mépriser.  
*Defrompre*, rompre.  
*Destourbe*, empêchement  
*Destraver*, courir de côté  
 et d'autre, se débau-  
 cher.  
*Deviateur*, celui qui  
 égare, qui fait sortir  
 du bon chemin. Man-  
 que dans les Diction-  
 naires.  
*Detraêter*, ôter.  
*Detraêtoire*, médisant.  
*Deturper*, salir, souiller.  
*Devis*, entretien familier.  
*Devise*, causerie.  
*Didier*, poème, poésie.  
*Diffame*, infâme ; peut-  
 être faut-il lire *diffa-  
 mé* qui aurait le même  
 sens.  
*Dilanier*, déchirer.  
*Dirimer*, rompre.  
*Discipule*, forme savante  
 du mot disciple.  
*Discrime*, affiquet, objet  
 de toilette. « Tels *dis-  
 crimes* par orgueil re-  
 tirent de congnoistre  
 Jesu Christ », I, x. Plus  
 loin, I, xvi, ce mot a le  
 sens de péril, danger.
- Dissentir*, être en désac-  
 cord, en dissentiment.  
*Disserer*, dissenter.  
*Dition*, domination.  
*Document*, instruction,  
 enseignement.  
*Doint*, donne, subj. de  
 donner.  
*Douloir*, se plaindre,  
 avoir de la douleur.  
*Ductible*, facile à con-  
 duire.  
*Duire*, instruire, former.  
*Dyonisien*, adj., de Bac-  
 chus. « Convives *dyoni-  
 siens*. »
- Egrotant*, malade.  
*Elation*, orgueil.  
*Embrunché*, qui a la tête  
 baissée.  
*Emendation*, amende-  
 ment.  
*Empescher* (*s'*), s'occu-  
 per.  
*Empetrer*, obtenir.  
*Enhortation*, exhorta-  
 tion.  
*Enhortement*, exhorta-  
 tion.  
*Enhorter*, exhorter.  
*Enjoueller*, parer de  
 joyaux.

- Ensuyr*, suivre, imiter; on  
 trouve aussi *ensuyvre*.  
*Entendible*, intelligible.  
*Enunciatif*, qui énonce,  
 déclare, révèle. Manque  
 en ce sens dans Littré,  
 La Curne, Godefroy.  
*Equiparer*, égaler, com-  
 parer.  
*Erudier*, instruire.  
*Es*, dans les, aux.  
*Estaing*, étamine.  
*Estuant*, bouillonnant.  
*Exagiter*, tourmenter.  
*Exaulcer*, orth. fréquen-  
 te du verbe exhausser.  
*Exceder*, v. n. faire des  
 excès.  
*Exercite*, armée ; est  
 aussi employé avec le  
 sens d'exercice.  
*Excessiveté*, excès.  
*Excogiter*, imaginer, in-  
 venter.  
*Excommuniment*, ex-  
 communication.  
*Excusation*, excuse.  
*Exercitation*, exercice.  
*Exsequer*? poursuivre.  
*Extoller*, élever, glori-  
 fier.  
*Exuperant*, qui surpas-  
 se.
- Fabuler*, bavarder.  
*Facond*, éloquent.  
*Faille*, morceau d'étoffe  
 carré long qu'on pose  
 en manière de voile sur  
 la tête nue; il descend  
 par derrière jusqu'à la  
 ceinture, et on le serre  
 par-devant avec les  
 deux bras. Il y a vingt  
 ans, dit M. Montaiglon,  
 on voyait encore dans  
 les faubourgs de Bru-  
 xelles quelques vieil-  
 les femmes du peuple  
 porter la faille brune.  
*Faintif*, feint, imaginai-  
 re.  
*Faintise*, feinte, dissimu-  
 lation.  
*Farderie*, action de se  
 farder.  
*Fastidier*, dégoûter.  
*Fede*, vilain, malpropre.  
*Fedité*, vilénie, souil-  
 lure.  
*Feteur*, puanteur.  
*Flagel*, fléau.  
*Flagicieux*, honteux, in-  
 fâme.  
*Flagrant*, qui exhale une  
 bonne odeur.  
*Flave*, blond.

- Foment*, ce qui excite, aiguillon, stimulant.  
*Forain*, qui vient du dehors, étranger.  
*Formosité*, beauté.  
*Fors*, p. 133, peut-être.  
*Fruition*, jouissance.  
*Fumer*, s'irriter, s'emporter.
- Garruleux*, bavard.  
*Garrulosité*, bavardage.  
*Gaudisserie*, raillerie.  
*Gaultier*, bon compagnon.  
*Gemme*, pierre précieuse.  
*Glout*, gourmand.  
*Gorgias*, vaniteux, glorieux.  
*Gorgiere*, pièce d'étoffe très fine, transparente, glacié de gaze posé à la hauteur des épaules sous le corsage très ouvert par-devant et par derrière. Les gorgières, dit Viollet-Le-Duc, formaient de petits plis réguliers au cou, qui se perdaient sous la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme.
- Gorre*, débauche.  
*Gratifier à*, faire plaisir à, être agréable à.  
*Grevance*, ennui, déplaisir.  
*Guerdon*, récompense.  
*Habitateur*, habitant.  
*Habituat*ion état, manière d'être.  
*Hayneux*, odieux.  
*Haytié*, gai, de bonne humeur.  
*Hebetitude*, hébétude.  
*Hongner*, grogner.
- Ignobilité*, basse naissance.  
*Ignoble*, de basse naissance.  
*Iliaqueer*, prendre au lacs, au fig., captiver, séduire.  
*Immanité*, cruauté.  
*Immisericorde*, manque de pitié.  
*Improbe*, méchant.  
*Improper*, blâme, critique.  
*Improperer*, faire des reproches.  
*Impugnation*, attaque.  
*Impulser*, donner l'impulsion.

- Incaut*, imprudent, mal avisé.  
*Inceder*, marcher.  
*Incomposé*, mal réglé.  
*Incredible*, incroyable.  
*Incrediblement*, d'une façon incroyable.  
*Increpation*, réprimande, reproche.  
*Increper*, gourmander, reprimander.  
*Indiffociable*, inséparable; manque dans Godéfroy.  
*Inebriation*, ivresse.  
*Inexplicable*, dont on ne peut se tirer, se dépe-trer.  
*Infaire*, infecter.  
*Infeſter*, importuner, ennuyer.  
*Infestissime*, superlatif de infeste, ennemi, odieux.  
*Infiger*, enfoncer dans.  
*Information*, leçon, instruction.  
*Inform*, former.  
*Infructifere*, infructueux, inutile.  
*Infunder*, verser dans.  
*Inhonoré*, qui est sans honneur.  
*Inordonné*, désordonné.
- Infacieté*, insatiabilité.  
*Insolence*, excès. « Modérer telles insolences », III, 1.  
*Insolent*, excessif. « Festins insolents, » de l'*Office du mary*, VI.  
*Intentif*, attentif.  
*Interrogat*, question, interrogation.  
*Intolerabilité*, qualité de ce qui est intolérable.  
*Iracunde*, irascible.
- Ja*, déjà.  
*Jacter (se)*, se vanter.  
*Jaserant*, collier, chaînette composée de petites agrafes d'or ou d'argent.  
*Juguler*, égorger.
- Labourer*, travailler.  
*Lacene*, la Laconie; comme adj. signifie *Laconienne*.  
*Lacheure*, action de lâcher les rênes.  
*Lachrymeux*, qui répand des larmes.  
*Laude*, louange.  
*Liberellement*, de bon gré.

- Librairie*, bibliothèque.  
*Lignir*, oindre.  
*Liquefait*, liquéfié,  
*Locuste*, sauterelle.  
*Loz*, louange  
*Luxure*, est employé  
avec le sens de *luxé*.  
*Luxurier*, s'abandonner  
à la débauche.
- Magnifier*, exalter.  
*Magnitude*, grandeur.  
*Malefique*, malfaisant.  
*Malevole*, malveillant.  
*Mallegrace*, ce qui dé-  
plaît dans les attitudes,  
les manières.  
*Mandement*, commande-  
ment.  
*Maturer*, hâter, presser.  
*Melancolieux*, triste.  
*Mescontempner*, mépri-  
ser; verbe absent de  
tous les Dictionnaires.  
*Mesgnie*, maison, famille.  
*Meslouer*, désapprouver;  
exemple antérieur à  
tous ceux que cite Go-  
defroy.  
*Mesmement*, surtout,  
principalement; de  
Changy ne l'emploie  
qu'en ce sens.
- Mefus*, abus.  
*Metridal*, contrepoison  
composé par le roi  
Mithridate de trenté-  
six ingrédients, selon  
Celse, de quarante-quatre,  
selon Galien, et de  
cinquante-quatre, se-  
lon Pline (Godefroy).  
Dans l'île de Guernesey,  
méthridat désigne en-  
core un antidote ou re-  
mède souverain.  
*Mimus* (le Sage), Changy  
cite un passage de P.  
Syrus, auteur de *Mi-  
mes*, p. 148.  
*Ministrer*, servir.  
*Mitiguer*, adoucir.  
*Mode*, mesure, modéra-  
tion.  
*Modestissime*, très mo-  
deste.  
*Moleste*, gêne, ennui.  
*Montjoye*, amas.  
*Morigerer*, a le même  
sens que *morigener*.  
Cette forme très an-  
cienne manque dans  
Littré et Godefroy.  
*Moyen (par)*, par mesure,  
modérément.  
*Moyenneur*, médiateur.

- Mulâe*, amende.  
*Mulâer*, condamner à  
une amende.  
*Muliebre*, de femme, fé-  
minin.  
*Mundicité*, propreté, pu-  
reté.
- Napleux*, qui est atteint  
du mal de Naples, c'est-  
à-dire de la grosse vé-  
role. Je n'ai rencontré  
nulle part ailleurs ce  
mot curieux. Tahureau  
s'est servi de l'adverbe  
*napleusement*.  
*Negoce*, occupation quel-  
conque.  
*Nobiliter*, ennoblir.  
*Noisif*, qui cherche les  
noises ou querelles.  
*Nonciateur*, celui qui  
annonce.  
*Note*, p. 151, marque  
infamante.  
*Nourriture*, a toujours le  
sens d'éducation.  
*Noverque*, marâtre, mot  
fréquent aux XV<sup>e</sup> et  
XVI<sup>e</sup> siècles, quoique ni  
La Curne, ni Godefroy  
ne l'aient mentionné.  
*Nutriciere*, nourrice.
- Nutrimet*, nourriture.  
*Nuysable*, nuisible.
- Objurguer*, faire des re-  
proches.  
*Oblivion*, oubli.  
*Obscurer*, obscurcir.  
*Obsequé*, obéissance.  
*Occision*, tuerie.  
*Oppugner*, assiéger.  
*Ord*, sale.  
*Oration*, discours.  
*Orillettes*, pendants d'o-  
reille.  
*Ou*, dans le, *ouquel* dans  
lequel.  
*Oziere*, osier.
- Parfond*, profond.  
*Parforcer (se)*, s'efforcer,  
faire tous ses efforts.  
*Parjurement*, parjure.  
*Parmesler*, mêler tout à  
fait. Unique exemple  
du XII<sup>e</sup> s. dans Gode-  
froy.  
*Pasdane*, objet de toilette  
que je ne saurais définir  
Godefroy donne *pada-  
ne*, sorte de bride, sens  
qui ne convient pas ici.  
*Passionné* affligé, tour-  
menté.  
*Patent*, large, ouvert.

- Pelerin*, errant, vagabond. « Pensée pelerine », I, III.
- Periclitation*, péril.
- Periller*, être en péril.
- Pernocter*, passer la nuit.
- Perseverité*, persévérance. Un seul exemple dans Godefroy avec le sens de *obstination*.
- Pertinacité*, opiniâtreté.
- Pigment*, fard.
- Pythagorée*, femme disciple de Pythagore.
- Pitié*, est synonyme souvent de piété.
- Plainct*, plainte.
- Pluviner*, brouillasser, brainer.
- Ponderosité*, poids.
- Potestat*, homme puissant, grand seigneur.
- Postposer*, placer après, négliger.
- Poursuivre*, poursuivre.
- Preceller*, surpasser.
- Preciput*, principal.
- Precogiter*, penser d'avance.
- Preextimer*, préférer.
- Pregnante*, femme enceinte.
- Premiation*, prix, récompense.
- Premier*, récompenser.
- Prestant*, supérieur.
- Prestantissime*, superlatif de *prestant*.
- Pristin*, premier, ancien.
- Procurer, de*, chercher à faire ses efforts pour.
- Profus*, prodigue.
- Progeniteur*, père, mère, ancêtre.
- Propugnateur*, défenseur.
- Propinquité*, alliance, parenté.
- Puterie*, putasserie.
- Quant et*, en même temps que.
- Quaqueterelle*, bavarde.
- Que*, a souvent le sens de « de sorte que, ce que, de peur que, afin que ».
- Querimonie*, plainte.
- Qui*, signifie très souvent « ce qui ».
- Ramage*, état sauvage. « Les petits oyseaulx delivrez de la cage reprennent leur ramage », III, III.

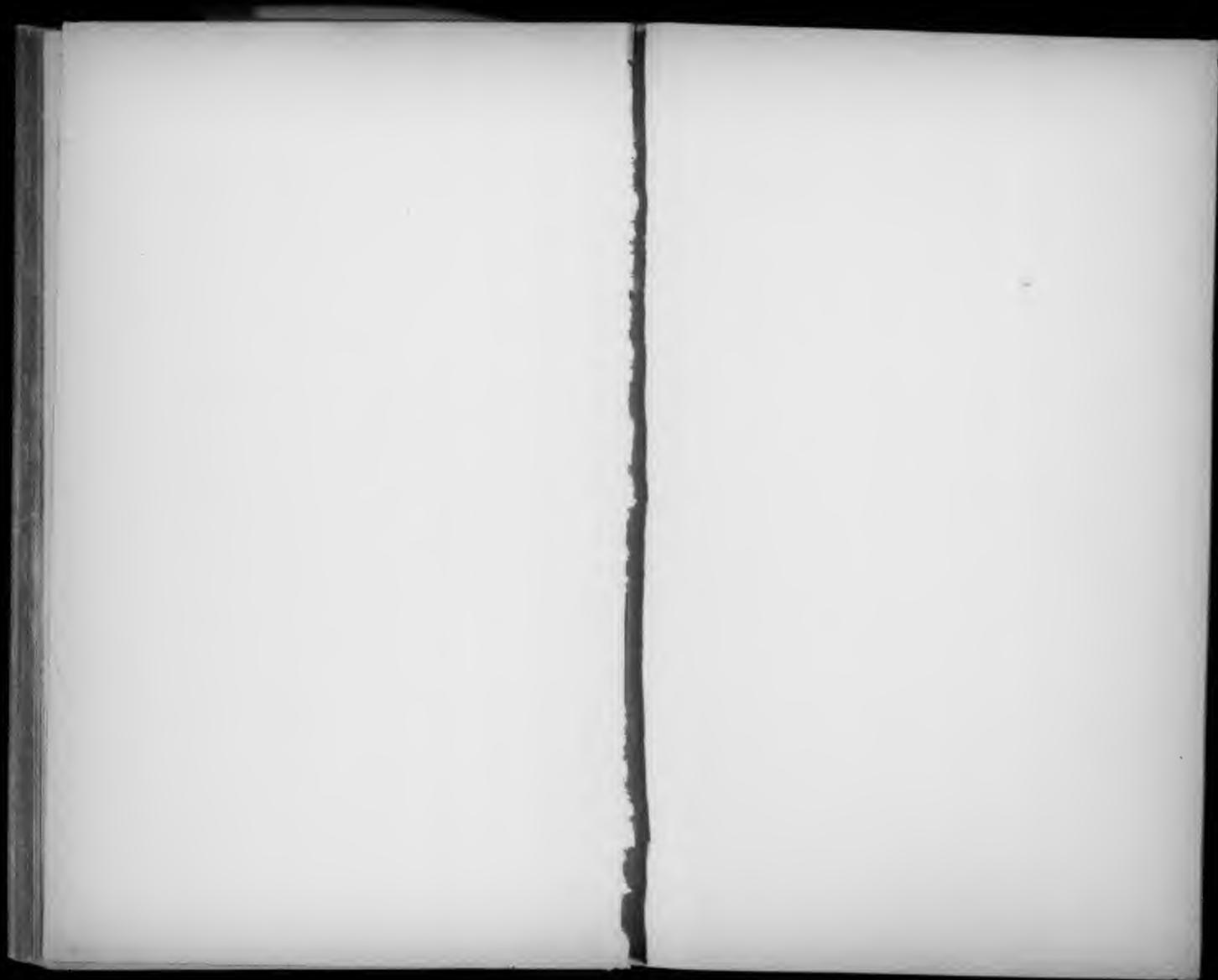
- Reclure*, renfermer.
- Recogiter*, méditer.
- Recoller*, rappeler dans son esprit.
- Recordation*, souvenir.
- Rediger*, réduire.
- Refociller*, réchauffer.
- Refrigerer*, rafraîchir.
- Regardeure*, regard.
- Regraciation*, remerciement.
- Religiosissime*, superlatif de « religieux ».
- Relucter*, lutter, résister.
- Remis*, découragé, p. 225.
- Remonstrance*, page 97, preuve, démonstration.
- Representation*, réprimande, remontrance.
- Respargne*, économie.
- Respargner*, faire des économies.
- Ressourdre*, repousser.
- Retracter*, retirer.
- Revocquer*, éloigner, détourner. « Revocquer les cogitations de turpitude », I, IV; sens qui manque dans les Dictionnaires.
- Revoler*, rouler dans son esprit.
- Ridiculeux*, ridicule.
- Rioteux*, querelleur.
- Rixeux*, qui aime les rixes.
- Rude*, inexpérimenté, novice. « En leur rude et tendre jeunesse », I, I.
- Sacratissime*, très sacré.
- Sagette*, flèche.
- Saturité*, satiété, mot encore employé par Racine.
- Saulterelle*, danseuse.
- Scintille*, étincelle.
- Se*, si, donc, p. 57.
- Segreger*, séparer.
- Sejour*, repos.
- Signamment*, principalement, surtout.
- Simphonien*, de symphonie.
- Sobresse*, sobriété.
- Solacier*, égayer, consoler.
- Solennisation*, solennité.
- Solliciteux*, soigneux.
- Soulas*, consolation, joie.
- Souloir*, avoir coutume.
- Souvent*, adj., fréquent.
- Specieux*, beau.
- Speciosité*, beauté.
- Speculer*, considérer, contempler.

<i>Spiracle</i> , souffle.	<i>Turbe</i> , multitude.
<i>Subjection</i> , soumission.	<i>Turpe</i> , honteux, laid.
<i>Sublimier</i> , élever.	
<i>Superbir</i> , s'enorgueillir.	<i>Ution</i> , vengeance.
<i>Supernel</i> , céleste.	<i>Ureber</i> , hurebec, insecte qui ronge la vigne.
<i>Suppéditer</i> , supplanter.	
<i>Suspicieux</i> , soupçon- neux.	<i>Valitude</i> , force, santé.
	<i>Venatrice</i> , chasseresse.
<i>Tabourineur</i> , tambouri- neur.	<i>Venuste</i> , gracieux.
<i>Tardité</i> , lenteur.	<i>Venusté</i> , gracieuseté.
<i>Tempestatif</i> , emporté, violent.	<i>Verberation</i> , coup de fouet ou de lanière, coup en général.
<i>Temulent</i> , aviné, au fig., désordonné.	<i>Viande</i> , nourriture quel- conque.
<i>Tencement</i> , semonce, re- proche.	<i>Victeur</i> , vainqueur.
<i>Tenuissime</i> , très ténu.	<i>Vindicateur</i> , vengeur.
<i>Terminisant</i> (terme), tout ce qu'il y a de plus terme, recherché, tech- nique. Cfr. Breton bre- tonnant.	<i>Voise</i> , subj. du verbe « aller ».
<i>Tollir</i> , enlever.	<i>Voluptuer</i> , se livrer au plaisir.
<i>Transfundre</i> , faire pas- ser dans.	<i>Voluptuosité</i> , amour du plaisir.
<i>Tripudiation</i> , danse dé- sordonnée.	<i>Vulnerer</i> , blesser.
<i>Tripudier</i> , danser, tré- pigner.	<i>Ydoine</i> , capable de, pro- pre à.
	<i>Ymageur</i> , sculpteur, sta- tuaire.
	<i>Yre</i> , et <i>Ire</i> , colère.

Achévé d'imprimer

PAR LEMALE & C<sup>ie</sup>

au Havre, le 11 mai 1891.





DUE DATE

OCT 7 1890		
OCT 7 1990		
NOV 4 1890		
NOV 9 1890		
FEB 15 1900		
MAY 05 1891		
201-6503		Printed in USA

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES



0114451379

878V832

S7

~~07377916~~

07377916

**BRITTLE DO NOT  
PHOTOCOPY**

878.V832  
S7 C1

FEM

MAR 15 1939

